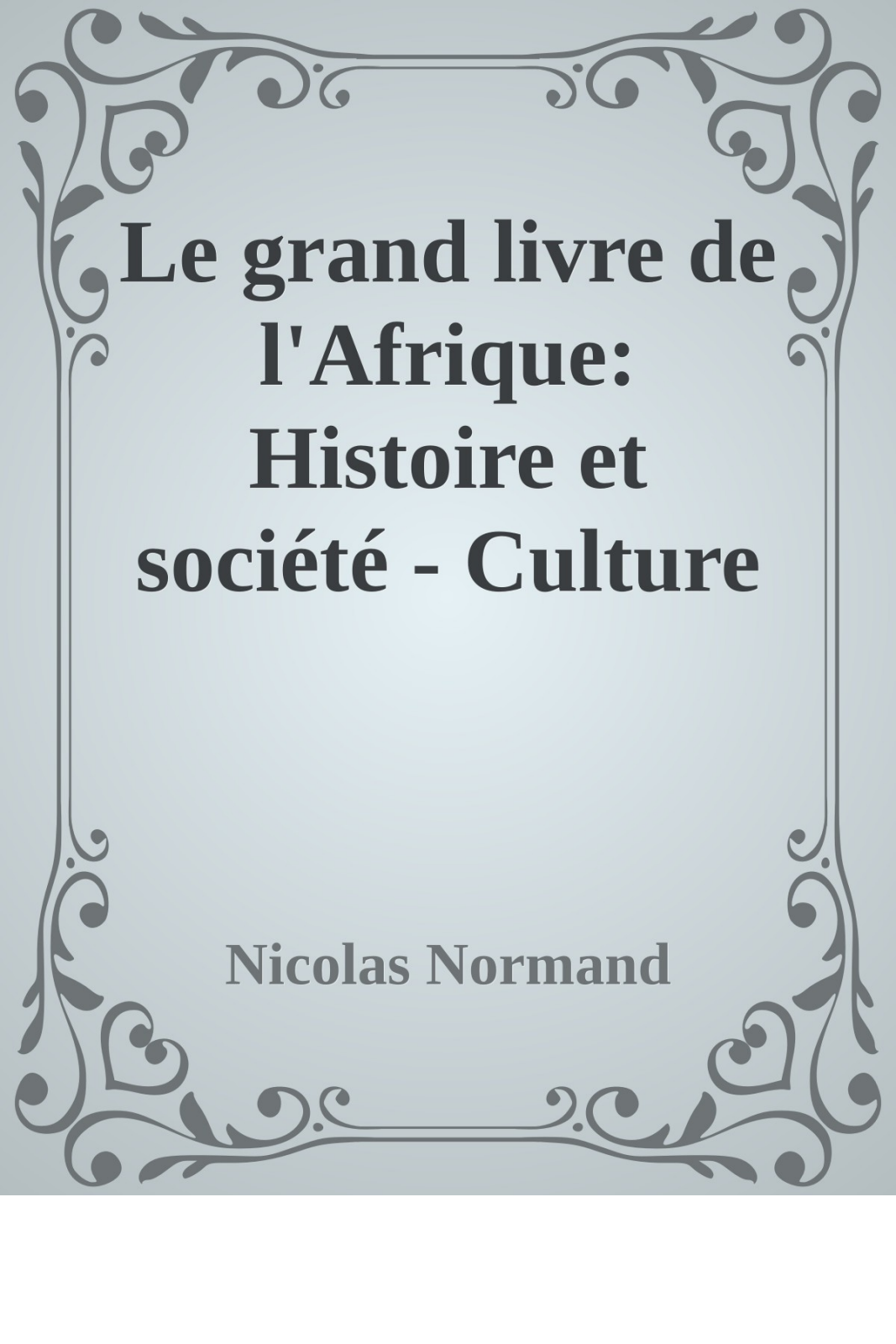


A decorative border with symmetrical floral and scrollwork patterns in a dark gray color, framing the central text.

Le grand livre de l'Afrique: Histoire et société - Culture

Nicolas Normand

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

>>> Des **RÉPONSES** précieuses étayées par
de passionnantes et précises **ANALYSES**. <<<

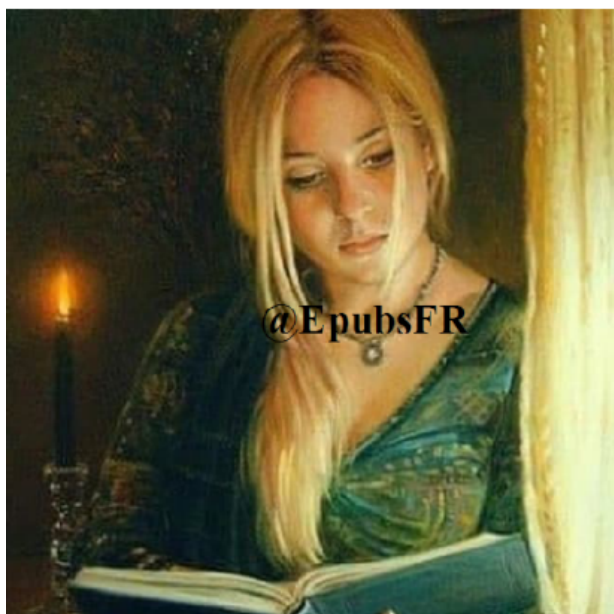
Nicolas Normand
Préface d'Érik Orsenna

LE GRAND LIVRE DE L'AFRIQUE



- Histoire et société
- Culture et institutions
- Politique et sécurité
- Économie et développement

EYROLLES



« J'en ai lu des livres sur l'Afrique, depuis le temps que je l'aime et que je m'acharne à la comprendre. Peu d'entre eux m'ont autant éclairé. »

Érik Orsenna

On ne peut plus négliger l'Afrique, car c'est là que se jouent la démographie et la croissance ou, sinon, les drames humanitaires et écologiques de demain. À rebours des idées reçues, cet ouvrage dresse un panorama complet de la réalité africaine, pour comprendre le présent et appréhender l'avenir. Il aborde successivement les questions de politique, d'économie et de culture, sans omettre les sujets d'actualité que sont le terrorisme, la pauvreté, l'aide au développement... Conçu par un ancien diplomate ayant consacré l'essentiel de sa carrière à l'Afrique, il constitue un outil unique de découverte et d'étude, agrémenté d'une douzaine de cartes.



Nicolas NORMAND, normalien, ingénieur agronome et énarque, ancien diplomate (ministre plénipotentiaire), a enseigné à Sciences Po et à l'ENA. Il a été en poste pendant près de 15 ans en Afrique du Sud, au Mali, au Congo, au Sénégal et en Gambie (il a été ambassadeur de France dans les quatre derniers pays). Il a également travaillé au Quai d'Orsay où il a été rédacteur pour la Corne de l'Afrique, conseiller au cabinet du ministre des Affaires étrangères pour l'Afrique, sousdirecteur des affaires politiques. Nicolas Normand a par ailleurs servi au ministère de l'Économie et des Finances (DG du Trésor) et comme conseiller diplomatique du ministre français de l'Intérieur, puis directeur-adjoint de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Nicolas Normand
Préface d'Erik Orsenna de l'Académie française

Le grand livre de l'Afrique

Chaos ou émergence au sud du Sahara ?

EYROLLES

The logo for EYROLLES features the word "EYROLLES" in a bold, black, sans-serif font. Below the text is a horizontal line with a small orange circle centered on it.

Éditions Eyrolles
61, bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

Cartes : Bernard Sullerot

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Éditions Eyrolles, 2019
ISBN : 978-2-212-56956-8

SOMMAIRE

Préface

Introduction

Première partie

UN CONTINENT EN MUTATION

Chapitre 1. La pauvreté est-elle une fatalité ?

Chapitre 2. La politique en Afrique n'est-elle qu'un business comme les autres ?

Chapitre 3. Le décollage de l'Afrique nécessite-t-il une révolution culturelle ?

Deuxième partie

SÉCURITÉ ET GÉOPOLITIQUE : DU CHAOS À LA PAIX

Chapitre 1. Sortir de l'état de guerre et du terrorisme, est-ce encore possible ?

Chapitre 2. L'appui international peut-il rendre l'Afrique plus stable et plus sûre ?

Troisième partie

DE L'ASSISTANCE À L'ÉMERGENCE

Chapitre 1. Les pays riches doivent-ils encore aider l'Afrique ?

Chapitre 2. Vers l'émergence

Conclusion

Notes

Index

Table des matières



PRÉFACE



Au cours de ma vie déjà longue, j'en ai connu, des ambassadeurs. Et, contrairement à la légende volontiers ricanante, beaucoup de bons, voire de très bons. Nicolas Normand appartient à une catégorie particulière : excellent dans son métier, bien sûr, mais aussi d'une curiosité passionnée. Et infiniment savant dans toutes sortes de domaines rarement explorés par les énarques : la géologie, l'hydrologie, l'ethnologie, l'ornithologie, la botanique, l'histoire des religions, l'art ancien (c'est un spécialiste reconnu des dessins hollandais du XVII^e siècle), la stratégie militaire, bref tout ce qui permet d'avoir une chance de comprendre les peuples dans leurs relations avec un environnement ô combien multiple. Rien ne lui est plus étranger que l'explication par la seule économie. En d'autres termes, Nicolas Normand est riche d'une formidable « culture générale ».

Que sait du monde, un monde si complexe, car tissé par tellement d'interactions, celui qui se satisfait de n'être que « spécialiste » ?

C'est cette culture, nourrie par une expérience sans égale, qui donne tout son prix, et sa rareté, à ce livre.

Comme tout le monde, vous vous interrogez sur le présent et plus encore sur l'avenir de l'Afrique. Se développe-t-elle vraiment, et dans lesquelles de ses parties ? Que penser du recul de la démocratie dans beaucoup de ses pays ? Faut-il y voir une triste tendance ou des cas isolés ? De quelle nature sont les conflits armés qui ensanglantent certaines régions et affament les populations ? L'armée française devait-elle intervenir au Mali ?

Devons-nous vraiment nous allier avec le très peu recommandable MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) ? Quelles perspectives pour une jeunesse pléthorique ? Pourquoi l'aggravation de l'extrémisme religieux ? Quels sont les nids du terrorisme et pourquoi là plutôt qu'ailleurs ?

Bref, l'Afrique est-elle la nouvelle frontière pour l'Europe, un formidable relais de croissance pour nos économies ? Ou la source de toutes les menaces ? Le rivage d'où déferleront des vagues incessantes

d'immigrés fuyant l'insupportable...

À toutes ces questions que, légitimement, vous vous posez sur cet immense continent, Nicolas Normand apporte des réponses précieuses car longuement réfléchies, étayées par de passionnantes car précises analyses, et portées par une liberté de ton que je lui ai toujours connue.

Qu'est-ce que la Méditerranée ? Non une frontière qu'on pourrait hérissier et barbelier de murs. Mais, c'est une étymologie toute simple qui nous le dit : « la mer au milieu des terres ».

Nos destins sont communs.

Pour le meilleur, c'est possible. Mais à quelles conditions ?

Ou pour le pire. Comment l'éviter ?

J'en ai lu, des livres sur l'Afrique. Depuis le temps que je l'aime et que je m'acharne à vouloir la comprendre. Peu d'entre eux m'ont autant éclairé.

Erik Orsenna,

de l'Académie française



INTRODUCTION



On ne peut plus ignorer l'Afrique : c'est au sud du Sahara que se jouent la démographie, la croissance mondiale de demain ou bien les drames humanitaires et écologiques de l'avenir.

Et l'Europe ne va-t-elle pas peu à peu s'africaniser avec l'arrivée possible, dans les prochaines décennies, de plusieurs dizaines de millions de Subsahariens ? Des mouvements de population massifs sont déjà annoncés par certains¹ qui les estiment inexorables, avec un continent si proche et dont le développement ne serait pas assez rapide pour contenir une expansion démographique fulgurante.

La migration transsaharienne vers l'Europe a d'ores et déjà pris un tour préoccupant, surtout depuis que le « verrou » libyen a sauté, en 2011. Plusieurs milliers de Subsahariens désespérés et exploités par des passeurs sans scrupule meurent noyés désormais chaque année en tentant à tout prix de traverser la Méditerranée. La conscience des Européens est interpellée par ce drame croissant qui les divise. Certains revendiquent sans honte le renoncement à toute forme d'humanité vis-à-vis de ces « damnés de la Terre ». Jusqu'où cela ira-t-il ? Une enquête de l'institut Gallup indique que 42 % des jeunes Africains de 15 à 24 ans souhaiteraient quitter le continent ! Il s'agirait donc d'une tendance lourde. Un anthropologue², jouant les Cassandres, a écrit : « Vous avez aimé l'épisode des passeurs et des djihadistes ? Vous adorerez Sahel, le retour... » Mais peut-on entrevoir aussi des germes de changement susceptibles d'infléchir ces évolutions ? De démentir de tels pronostics anxiogènes ?

La région subsaharienne attire aussi l'attention depuis l'installation ou la naissance, assez récente, mais plutôt invasive, de groupes terroristes d'abord au Sahara et au Sahel, au Nigeria, en Somalie, mais désormais aussi en Afrique centrale et australe (Congo-RDC et Mozambique), avec leurs attentats, leurs prises d'otages, et les corps expéditionnaires parfois envoyés pour les combattre. S'agit-il aussi de l'autre face de la même pièce, celle de jeunes privés d'avenir, pratiquement obligés d'émigrer mais empêchés de le faire et ainsi poussés à l'extrémisme ou au désespoir, et finalement embrigadés et

manipulés ?

Enfin, dans plusieurs régions, aujourd'hui surtout dans l'est du Congo-RDC, des trafics en tous genres prolifèrent et constituent l'essentiel de l'économie. On y assiste à une criminalisation de la politique et à une politisation du crime. Ce phénomène eut même ses « rock-stars » comme, de sinistre mémoire, Charles Taylor ou Prince Johnson au Liberia, Foday Sankoh en Sierra Leone, Bahanga ou Iyad au Sahara malien ou encore Blé Goudé en Côte d'Ivoire.

Ce sombre tableau, encore aggravé par des crises humanitaires récurrentes, est plus frappant que la tendance pourtant également bien réelle au raffermissement global de la paix au sud du Sahara, à l'inverse d'un Moyen-Orient déstabilisé depuis 2011. Il y a certes eu 1 450 attentats ou attaques terroristes au sens large (en incluant des affrontements pasteurs/agriculteurs) recensés en une année (2016) dans toute l'Afrique subsaharienne, selon le *Global Terrorism Index* (GTI, 2017) ayant causé près de 5 000 morts. Un fléau évidemment inacceptable, même s'il tue beaucoup moins que d'autres formes de violences : 20 fois moins que les homicides ordinaires la même année dans la même région ou près de 50 fois moins que les accidents de la route en Afrique (241 000 morts en 2017), sans parler des guerres civiles (Soudan du Sud, Darfour et Centrafrique). Mais l'impact du terrorisme est très grave ; il perturbe les sociétés et affecte les économies. Le risque terroriste moyen par pays puis région, mesuré sur une échelle de 0 (aucun attentat) à 10 (pays ayant le plus d'attentats : l'Irak) par le GTI (2017), n'est cependant que de 2,6 en Afrique subsaharienne, contre 4,2 en Amérique du Nord ou 5,5 en Asie du Sud ou encore 4,6 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Mais ces attaques, encore localisées et en réduction globale au sud du Sahara, sont aussi hypermédiatiques et marquent davantage que les avancées de la paix, que la relance de la croissance économique, que la percée de la Chine exploitant ou mettant en valeur les ressources locales ou même que le recul des dictatures, de plus en plus rejetées par des mobilisations populaires.

C'est surtout l'accroissement considérable de la population au sud du Sahara qui va bousculer les relations internationales. Un boom démographique sans précédent fait surgir un monde véritablement inconnu : les Africains qui étaient seulement 100 millions au sud du Sahara en 1900, 250 millions en 1950, 1 milliard aujourd'hui, seront plus de 4 milliards en 2100 (dans l'hypothèse non vraisemblable où ils resteraient tous en Afrique), soit 40 % de l'humanité, contre 17 % actuellement. C'est parce que l'Histoire n'a jamais connu d'événement comparable que l'avenir de cette région et son impact sur le reste du monde sont si controversés : formidables opportunités nouvelles pour

les uns, migrations massives et risques de drames humanitaires, sécuritaires et écologiques de demain pour les autres.

Le présent ouvrage cherche à établir un diagnostic au cas par cas et à suggérer des remèdes. Il vise à donner des jalons pour décrypter aussi objectivement que possible, avec simplicité mais pas trop, l'avenir de cette « Afrique ambiguë », comme la nommait l'anthropologue Georges Balandier. Toute analyse prospective doit intégrer aussi l'histoire et la culture, les tendances lourdes comme les mutations (par exemple la révolution numérique). Une historienne africaniste française s'est demandé pourquoi les grands commerces transcontinentaux qui s'étaient développés jadis (sel, or, fer, ivoire, etc.) s'étaient effondrés au lieu de générer des activités productives, ou pourquoi « de belles civilisations anciennes (Nok, Ifé, Zimbabwe...) avaient disparu en laissant si peu de traces ? Pourquoi la situation actuelle est-elle aussi inquiétante et pourquoi l'avenir demeure-t-il si incertain³ ? ».

L'Afrique est, selon un autre auteur, le « continent qui ne va pas où on lui dit, qui n'arrive pas là où on l'attend, qui ne se trouve pas là où on le cherche, qui n'est pas au rendez-vous, qui n'est jamais à l'heure indiquée, qui suit son temps, son rythme, ses sensibilités, ses réalités. C'est ce continent dont on constate que les populations refusent le développement, en réalité, leur enveloppement⁴ ». Afrique sensible ou sans cible ? Ou bien, au contraire, Afrique en pleine recomposition pour un avenir à la hauteur de ses défis ? Dominique Moïsi divisait la planète en trois zones : celle de la peur (le monde occidental), de l'espoir (l'Asie) ou de l'humiliation (le monde arabo-musulman) : l'Afrique passe-t-elle du ressentiment à l'espoir ?

« Tout y est si peu en rapport avec nos idées européennes, qu'en y arrivant pour la première fois, il semble qu'on soit tombé dans un monde nouveau », notait l'abbé D. Boilat, dans ses *Esquisses sénégalaises*, en 1853. Un autre écrivain⁵ estimait aussi : « Ce continent est trop vaste pour être décrit. C'est un véritable océan, une planète à part, un cosmos hétérogène et immensément riche. Nous disons "Afrique", mais c'est une simplification sommaire et commode. En réalité, à part la notion géographique, l'Afrique n'existe pas. » Ce constat reste juste, mais à tempérer en rappelant, comme l'anthropologue Françoise Héritier au sujet d'une communauté du Burkina Faso, les Samo : « Vous découvrez des gens qui sont tellement semblables à votre famille, à vos connaissances, à vos relations que vous vous retrouvez vite en terrain connu. » Ces auteurs mettent l'accent les uns sur ce qui est propre aux cultures de l'Afrique, l'autre sur l'universel, commun à toutes les civilisations, deux facettes de la réalité que cet ouvrage évoquera. Mais il ne traitera pas de

l'Afrique du Nord qui se rattache bien davantage au monde arabe, à la Méditerranée et au Moyen-Orient.

Quatre grands sujets y sont abordés :

1. Pourquoi l'Afrique noire connaît-elle encore globalement une telle pauvreté par rapport au reste du monde en développement ? Les obstacles rencontrés sont-ils en voie d'être surmontés ?
2. La « gouvernance » (le bon gouvernement) et la sécurité progressent-elles durablement ? Assiste-t-on à une appropriation de l'État-nation moderne et importé, à un enracinement du sentiment de citoyenneté, à une intériorisation des normes sociales au niveau national, à la participation des citoyens ? La nouvelle menace du terrorisme militarisé prend-elle le relais des guerres civiles plus classiques ? Si les conflits ont bien reculé globalement, quelques pays et sociétés traversent de longues crises et sont ainsi « malades » au sens donné par le franco-américain Georges Devereux, créateur de l'ethnopsychiatrie. Mais, inversement, l'Afrique subsaharienne abrite aussi la majorité des 10 pays ayant la plus forte croissance économique au monde. Quant au terrorisme, importé ou non, hybride multidimensionnel d'un nouveau type, mêlant religion, crime, banditisme et ambition politique, il se greffe sur les dysfonctionnements préexistants des pays fragiles ou malades, qu'il surinfecte. Des moyens de traiter ce fléau existent néanmoins, combinant la prévention, par un traitement approprié des doléances et de l'idéologie de ses acteurs, et une répression plus intelligente, pas seulement militaire, en renforçant aussi le rôle des systèmes judiciaires et policiers africains.
3. Le décollage économique est-il enfin en voie de se réaliser ? Selon certains économistes, le continent noir qui représentera dès 2050 un plus grand nombre d'actifs qu'en Chine ou qu'en Inde, pourrait devenir, après l'Asie, la nouvelle frontière de l'économie de demain, voire peut-être l'atelier du monde (à l'instar de la Chine d'aujourd'hui). Chacun voit bien que des forces agissent en ce sens, mais que d'autres s'y opposent aussi : d'un côté, des *success stories* ou des progrès divers, localement, et une certaine intégration dans l'économie mondiale, de l'autre, dans certains États, des ferments de désintégration : fragilité des institutions, faiblesse du sentiment national, accaparement du pouvoir et des richesses par une faction, criminalité économique, obscurantisme religieux, explosion démographique et migrations incontrôlées.

4. L'aide publique au développement reçue par l'Afrique et l'appui à sa sécurité (coopération militaire, interventions d'armées étrangères, opérations de « maintien de la paix » de l'ONU) sont-ils pertinents ? L'aide ne risque-t-elle pas de subventionner une inefficacité structurelle ou d'être gaspillée ? Ne fait-elle pas l'impasse sur les causes du sous-développement ? Les donateurs, voire les « faiseurs de paix », ne se substituent-ils pas aux décideurs africains ? Que penser par ailleurs des plans de l'Union africaine en matière de sécurité ? Enfin, le cas des quelques États « faillis », qui cumulent l'absence de développement, l'inexistence de services publics et la guerre civile ou le chaos, tels la Somalie, le Soudan du Sud ou la Centrafrique, n'interpelle-t-il pas la communauté internationale au sujet de ses modes d'action ? Aurait-on paradoxalement négligé les États les plus fragiles ? Y a-t-il un pilotage réfléchi des interventions militaires étrangères ou sont-elles mues par la seule urgence ? Les agences de développement sont-elles surtout guidées par une logique technique et financière ou intègrent-elles pleinement la sociologie locale, ainsi que la géopolitique ?

Il faut tirer les leçons des échecs de la « communauté internationale » dans les États malades qui ont conduit finalement à précipiter des expéditions militaires. Leur « service après-vente », souvent délégué aux casques bleus de l'ONU, peut s'avérer également incapable de traiter le problème. Les « faiseurs de paix » professionnels pensent pouvoir appliquer des modèles standardisés, comme si les sociétés des pays en développement réagissaient d'une manière semblable à celle des pays développés. Ces tâtonnements montrent que la justesse de l'analyse d'une situation est souvent le point faible de l'action. Après des erreurs occidentales dramatiques au Rwanda entourant le génocide de 1994, le cas du Mali, de 2012 à aujourd'hui, illustre à nouveau la faible compréhension des crises. Et pourtant des anthropologues et de vrais spécialistes, universitaires ou *think tankers*, existent, même si les décideurs, diplomates et militaires, les négligent bien trop souvent, dans une précipitation et un entre-soi dommageable.

Je voudrais ici vivement remercier ceux qui m'ont aidé dans ce projet : Serge Michailof, expert du développement, Mohamed Amara, sociologue malien, mes enfants Gabriel, diplomate, Domitille, psychologue transculturelle, Alexis, entrepreneur et essayiste, mon épouse Dominique et mon assistante à l'IHEDN, Marianne Maillard, décédée en 2018, sans qui ce livre n'aurait pu voir le jour.



PREMIÈRE PARTIE

UN CONTINENT EN MUTATION

LA PAUVRETÉ EST-ELLE UNE FATALITÉ ?



Richesse virtuelle, pauvreté réelle : nulle part sur la planète un tel contraste, de telles misères et souffrances qu'au sud du Sahara. Plus de 400 millions d'Africains s'efforcent de subsister, souvent dans la débrouille, avec moins de 1,9 dollars par jour, seuil officiel de pauvreté selon l'ONU. Ces chiffres recouvrent des abîmes de douleurs et d'injustices, même lorsque les plus démunis trouvent la force d'être encore vivants et joyeux. Dans trois pays en conflit, 20 millions de personnes sont aujourd'hui dans une précarité extrême, en danger de mort de faim : près de 10 millions au nord du Nigeria, 6 millions en Somalie et au moins autant au Soudan du Sud. Des millions d'autres souffrent, ailleurs, de la faim à cause du chômage, des prix de la nourriture ou de la mauvaise organisation de sa distribution.

La pauvreté, c'est aussi la difficulté à se soigner et l'absence d'éducation scolaire. Deux grands économistes, l'Indien Amartya Sen (prix Nobel 1998) et le Pakistanais Mahbub ul-Haq, ont ainsi inventé un « indice de développement humain » ou IDH qui mesure plus globalement la pauvreté, combinant le revenu, la longévité, l'accès aux soins et l'éducation. Ainsi, 31 sur 35 pays les moins bien classés sont africains et les dix derniers le sont tous encore aujourd'hui (les trois derniers sont le Tchad, le Niger et la Centrafrique).

Cette situation catastrophique provient avant tout de la très faible croissance économique de la majorité des pays subsahariens, une situation qui peut changer. De 1970 à la fin des années 1990, alors que l'Amérique latine et l'Asie de l'Est avaient respectivement des croissances de 2 % et de 5 %, l'Afrique a stagné. Compte tenu de la forte croissance de la population africaine, le nombre des pauvres a augmenté en Afrique (50 millions de plus en vingt ans), même si leur pourcentage dans la population (taux de pauvreté) a diminué, passant de 55 à 41 % de 1990 à 2015 au sud du Sahara. Le niveau de vie d'un Subsaharien est, en moyenne, le tiers d'un Asiatique et le quart d'un

Latino-Américain. Quelque 41 % de la population d'Afrique subsaharienne vit aujourd'hui dans la pauvreté, contre 12 % en Asie du Sud, ou 4 % seulement en Amérique latine et 2,3 % en Chine grâce au développement spectaculaire de ce pays. Sur les 27 pays du monde affichant les taux de pauvreté les plus élevés, 26 sont au sud du Sahara. Ainsi, 650 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité. L'espérance de vie n'est que de 57 ans contre 71 ans en moyenne mondiale.

Mais certaines causes de la pauvreté résultent bien d'une fatalité, c'est-à-dire de circonstances indépendantes de la volonté des Africains.

La fatalité de la pauvreté, une vérité qui dérange

Les causes géographiques

La géographie africaine est-elle particulièrement défavorable ? Sont accusés : le climat, les sols, les maladies, voire la faible disponibilité d'espèces animales ou végétales faciles à domestiquer. L'essayiste américain Jared Diamond, dans *De l'inégalité parmi les sociétés* (1997), a, par exemple, expliqué que l'Eurasie avait, par rapport à d'autres continents, bénéficié, grâce à des hasards de circonstances, d'espèces animales domesticables (14 sur 15 grands mammifères domestiqués sont d'origine eurasiennne) et végétales, ainsi que d'une population plus nombreuse.

Une certaine réserve s'impose *a priori* à l'égard de la théorie géographique. Elle semble trop déterministe et elle rencontre, au-delà de l'Afrique, de nombreux contre-exemples. Ainsi, des pays très proches géographiquement ont connu des développements divergents : les deux Corées, les deux Allemagnes de 1945 à 1989, etc. Des pays sans ressources naturelles se sont développés (Japon ou Singapour). Mais ces contre-exemples n'impliquent nullement qu'il faille les généraliser. Ils n'écartent pas nécessairement cette explication dans le cas de l'Afrique.

Les risques sanitaires, notamment la malaria (encore 300 000 morts par an aujourd'hui, mais 800 000 par an pendant des décennies) et la fièvre jaune ont paralysé longtemps le développement économique africain, ainsi que d'autres maladies parasitaires (onchocercose...) ou génétiques (drépanocytose qui affecte particulièrement les Africains). On comptait aussi près de 2 millions de morts annuels du sida en 2010 et plus de 70 % des cas de séropositivité du monde (pour 17 % de la population) en 2013. Ces maladies freinent encore aujourd'hui l'investissement étranger, limitent les transactions et le tourisme. C'est

bien une réalité. Des recherches américaines récentes⁶ ont également montré que la mouche tsé-tsé, qui n'existe qu'en Afrique, a empêché, par la maladie parasitaire qu'elle transmet, le développement de l'élevage et de la traction animale pour l'agriculture, freinant ainsi la production d'un surplus agricole nécessaire au développement économique. C'est une autre réalité, moins connue.

Il apparaît que ces contraintes naturelles ont été aggravées en Afrique subsaharienne par un manque de recherches en santé et en agriculture tropicale, et surtout par des politiques publiques inadaptées. Pour l'agriculture, René Dumont, depuis 1960, ou l'économiste Daniel Cohen, plus récemment, ont dénoncé à juste titre l'exploitation des paysans par les urbains, prédominant politiquement, mais nettement minoritaires.

Enfin et surtout, l'Afrique subsaharienne comprend une très forte proportion d'États enclavés : 35 % de la population, à comparer à 1 % seulement dans les autres régions en développement, ce qui est un obstacle certain. Dès le XVIII^e siècle, Adam Smith avait souligné que l'enclavement des pays africains était un handicap, notamment en raison des frais de transport trop élevés, les condamnant à des marchés internes restreints, à une division du travail inefficace et à une pauvreté endémique. Il est aussi significatif qu'à l'inverse des Amériques, le continent noir n'ait guère été l'objet de colonies de peuplement européennes en dehors de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud devenue Zimbabwe (et dans ces deux cas de manière très minoritaire).

L'économiste américain Jeffrey Sachs, qui est le principal défenseur actuel de la théorie géographique pour expliquer le retard africain, l'a pourtant relativisée dans une étude ultérieure⁷ : « Nos estimations suggèrent que même avec ces handicaps naturels, l'Afrique subsaharienne pourrait avoir eu une croissance économique de plus de 4 % par an (sur la période 1965-1990) si elle avait adopté les politiques économiques appropriées » et si les régions les plus défavorisées avaient aussi reçu une aide compensatrice du « piège à pauvreté ». Le facteur géographique compte certainement, mais l'impact négatif d'autres éléments serait en fait encore plus important, surtout pour les pays qui ne sont pas les plus enclavés.

Les causes historiques

Si l'impact de la traite et de la colonisation est parfois survalorisé en Afrique, au risque de transformer une certaine fatalité en fatalisme, il tend, en revanche, à être sous-estimé par les Européens, qui récusent souvent la fatalité historique et considèrent alors, abusivement, que les Africains seraient pauvres « par leur faute ».

L'esclavage, d'abord, explique un retard, difficile à mesurer, ce qu'a cependant tenté de faire l'économiste américain, Nathan Nunn⁸. La durée de la traite négrière a été beaucoup plus longue que les 75 ans (de 1885 à 1960) de la colonisation : environ 500 ans (essentiellement de 1400 à 1900) pour la traite atlantique et environ 1 300 ans pour la traite arabo-musulmane (du VII^e au XX^e siècle). Quatre itinéraires étaient suivis : transatlantique, transsaharien (peut-être le plus meurtrier), par la mer Rouge et par l'océan Indien. La capture et la vente des esclaves ont créé des cercles vicieux de violence et d'instabilité causant l'effondrement des anciennes structures politiques (par exemple, le royaume du Kongo, dont le roi s'était plaint en détail par écrit en 1526 dans une lettre au roi du Portugal).

Sur la base des documents disponibles, pays par pays, une corrélation négative a été établie entre le niveau de développement et le nombre d'esclaves capturés et vendus. Les pays les plus pauvres correspondent aux zones du prélèvement maximal d'esclaves (par exemple la Centrafrique ou RCA). Ces régions étaient alors, à l'inverse d'aujourd'hui, parmi les plus développées. Selon ces recherches, 72 % de l'écart de développement entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde s'expliquerait de cette manière, une mesure à considérer évidemment avec prudence. Un autre chercheur américain⁹ a complété ces travaux en estimant que les populations dont les ancêtres étaient fortement menacés par le commerce des esclaves ont développé un repli familial ou ethnique, caractérisé par la défiance à l'égard de la collectivité et des autorités. Cette attitude aurait aussi contribué au retard économique.

La traite orientale, vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, aurait concerné peut-être 17 millions de captifs, dont 9 millions à travers le Sahara et 8 millions déportés depuis l'Afrique de l'Est (il n'y a pas de chiffre consensuel)¹⁰ ; la traite occidentale, vers l'Amérique ou les îles de l'Atlantique, 11 à 13 millions de captifs (ce nombre est plus clairement établi et représente en moyenne près de 40 000 personnes par an). Alors que l'on compte aujourd'hui environ 80 millions de descendants d'esclaves africains dans les Amériques, il y a très peu de descendance des esclaves noirs dans les pays arabes, peut-être à l'exception du Maroc, ce qui était dû à un traitement encore plus terrible : interdiction des mariages d'esclaves, castration des hommes ou des enfants, infanticides..., alors même que la proportion des femmes et enfants était deux fois plus élevée dans la traite arabe (2/3 contre 1/3). L'anthropologue franco-sénégalais Tidiane N'Diaye, dans son livre *Le Génocide voilé* (2008), estime, bien que les comparaisons dans l'horreur soient hasardeuses, que le commerce négrier arabo-musulman fut encore « bien plus dévastateur que la traite atlantique »,

évoquant même une « extinction ethnique programmée par castration massive¹¹ ».

La traite intra-africaine, ancienne et prolongée, n'a pas pu être chiffrée de manière consensuelle. Il y avait de nombreux captifs internes à l'Afrique noire : vers 1900, rien que dans l'Afrique-Occidentale française, ils étaient plus de 7 millions¹². Leur proportion dans la population totale a donné lieu à diverses estimations, au XVIII^e siècle (2/3 des habitants des régions du Mali traversées par Mungo Park) ou au XIX^e siècle (souvent de 25 à 40 % de la population). L'historienne Coquery-Vidrovitch estime qu'« à la fin du XIX^e siècle, la moitié des Africains peut-être étaient esclaves¹³ ». Leurs conditions de vie paraissent avoir été très variables, selon leur catégorie : les mieux traités étaient les militaires et cadres instruits au service des dirigeants (qui, se méfiant des nobles ambitieux, préféraient de hauts fonctionnaires esclaves et révocables) et les captifs de case nés dans les familles de leurs propriétaires. Les autres, prisonniers de guerre, considérés comme une monnaie d'échange, ou parfois délinquants perdant leur liberté, auraient été les plus misérables. L'esclavage interne peut aussi avoir contribué au retard constaté au XIX^e siècle, en discréditant le travail, en encourageant l'oisiveté des maîtres et surtout en stimulant les guerres pour se procurer des captifs, ainsi que l'avait souligné l'explorateur Paul Soleillet.

L'Afrique actuelle porte encore les stigmates des différentes traites : le dépeuplement de certaines régions, comme la Centrafrique, par la traite arabo-musulmane, ou d'autres zones par la traite atlantique. Il s'y ajoute une déstabilisation de l'intérieur du continent causée par les raids armés et la dissémination des armes européennes pour capturer des personnes. Les anciens « seigneurs de la guerre », comme le Soudanais Rabah ou de grands trafiquants, dont le célèbre Tippu Tip, ainsi que des royaumes esclavagistes (les quatre grands États côtiers du Bénin, du Dahomey, de l'Ashanti et de l'Oyo) avaient prospéré sur ces drames humains.

L'impact de la colonisation

Force est de rejeter l'idée d'un bilan rationnel qui prétendrait peser des « avantages et des inconvénients », alors que les traumatismes causés ne sauraient être moralement ou économiquement compensés par des apports matériels extérieurs et une modernité imposée par la violence.

« On me parle de progrès, de réalisations, de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de cultures piétinées, d'institutions minées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités

supprimées. On me lance à la tête des faits, des statistiques, des kilométrages de routes, de canaux, de chemins de fer. Moi je parle de milliers d'hommes sacrifiés au Congo-Océan. »

Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, 1950

La colonisation, animée par une volonté de conquête et de domination, dans le cadre d'une compétition intra-européenne accrue à la fin du XIX^e siècle, a bouleversé les rapports de force et les valeurs qui fondaient les sociétés africaines. Les guerres coloniales, offensives et « hors-la-loi », étaient paradoxalement menées par des régimes européens qui, par ailleurs, se réclamaient du droit, ignorant la phrase de Jean-Jacques Rousseau : « Le droit de conquête n'étant pas un droit, n'en a pu fonder aucun autre » ou celle de Camille Desmoulins : « Périssent nos colonies plutôt qu'un principe. » À défaut de justification juridique, le colonisateur prétendait faire le bien des colonisés malgré eux, en leur apportant la « vraie civilisation », mais aussi, de manière bien moins contestable l'abolition de l'esclavage, quitte, parfois, à le reproduire hélas ! sous d'autres formes : le travail forcé, l'exploitation dans les concessions commerciales. La toute première approche des Européens, moins ambitieuse, était souvent celle d'un traité commercial et d'un « protectorat pacifique », souvent repoussés : « La France aux Français et le Fouta-Djallon aux Peuls », avaient répondu, dans les années 1880, les autorités locales de la région actuelle de Guinée/Sénégal/Mali, au nom, déjà, du nationalisme et de la non-ingérence.

Un choc colonial brutal

Le choc colonial a été brutal, comme en témoignent les ouvrages d'André Gide (*Voyage au Congo* et *Retour du Tchad*, 1927 et 1928) ou d'Albert Londres (*Terre d'ébène*, 1929). Gide décrit une gestion parfois bénéfique d'un administrateur colonial, mais aussi une série d'exactions liées notamment aux concessions. Ce type d'exploitation privée et lucrative, pratiquement sans garde-fou, a été porté à son paroxysme d'inhumanité en Afrique équatoriale, en particulier dans « l'État libre du Congo » du roi belge Léopold II (qui en a tiré une fortune grâce au boom temporaire du caoutchouc naturel, au début des pneumatiques) ou en Oubangui-Chari français devenu RCA. Au Congo belge, de 1884 à 1908, la population « soumise au travail forcé, subit tortures et mutilations au point qu'on estime à 10 millions le nombre de victimes¹⁴ ». Ces crimes avaient déclenché le premier scandale humanitaire international du XX^e siècle et une mobilisation pour les dénoncer (300 manifestations en Angleterre en 1907). En Afrique-Équatoriale française, les missions d'inspection, dont celle de Pierre Savorgnan de Brazza, détectèrent des massacres commis par les colons, y compris de femmes et d'enfants, et une exploitation à

outrance de la population. Le médecin militaire et député Paul Vigné d'Octon a documenté les terribles exactions du colonialisme français dans ses différentes publications¹⁵. Il ne fut pas alors réfuté ou poursuivi, seulement censuré. Les coupables furent très rarement sanctionnés (hors les sinistres capitaines Voulet et Chanoine).

En Namibie, le massacre délibéré de 65 000 Héréro et de 20 000 Nama par les autorités allemandes, à partir de 1904, est souvent considéré comme le premier génocide du ^{xx}e siècle. D'autres cas de massacres pourraient être cités (par les Français à Madagascar en 1947, au Cameroun de 1957 à 1971, etc.). Ces atrocités peuvent être qualifiées de « crimes contre l'humanité », dès lors qu'elles ont été commises sur ordre dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile, mais il serait évidemment abusif d'en faire une règle générale. En tout état de cause, « la colonisation fut, pour l'Afrique noire, source d'un traumatisme profond, toujours vivace, que l'on commence à peine à évoquer¹⁶ », estime à juste titre l'écrivain malien Moussa Konaté.

Des exceptions historiques méritent d'être mentionnées : pour les Français, Xavier Coppolani, administrateur colonial en Mauritanie, respectueux de la civilisation locale, le militaire et savant Paul Marty ou Maurice Delafosse, dont la devise était : « Savoir, comprendre, respecter, aimer », ce qui freina sa carrière d'administrateur colonial. Il faut enfin citer Pierre Savorgnan de Brazza au Congo, humble et respectueux des Africains et qui n'a jamais parlé de « race » : son humanisme et son « indigénophilie » lui furent reprochés.

Le racisme

Au-delà même des brutalités, l'aspect le plus révoltant des situations coloniales était dû au racisme, cette négation de la commune dignité humaine, attestée par de nombreux écrits pseudo-scientifiques du ^{xix}e siècle. Les populations colonisées en ressentaient le poids à plusieurs niveaux : humiliations quotidiennes ou assertions constantes sur la pseudo-supériorité des Européens. Mais tous les colons ne partageaient pas le même degré de préjugé et certains en étaient même indemnes, devant l'évidence de l'égalité morale et intellectuelle des Noirs. Entre autres, l'explorateur Paul Soleillet avait écrit, en 1878 : « Et d'abord, je tiens à souligner que pour moi il n'y a pas d'infériorité entre les Noirs du Soudan et les Blancs de l'Europe. »

Sauf de rares exceptions, les Africains n'avaient pas un statut de citoyen, comme les colons, mais de « sujets », selon le Code de l'indigénat, appliqué à partir de 1887 aux colonies françaises, jusqu'en 1946. Une telle logique a été portée à son paroxysme par l'Afrique du Sud de 1948 à 1991, avec le régime d'apartheid. En 1916, la pleine

citoyenneté française a été donnée aux habitants (noirs) des principales villes du Sénégal (soit environ 5 % de la population), mesure étendue à tous les anciens « sujets » de l'empire colonial en 1946 (sauf pour les Arabes d'Afrique du Nord, en fait d'Algérie, qui avaient un statut spécifique de « Français musulman », hors des protectorats du Maroc et de Tunisie). C'était donc la fin officielle de toute discrimination juridique coloniale française à l'égard des Noirs, environ quinze ans avant les indépendances. Mais la domination coloniale a été en permanence contestée par les Africains, localement par des résistances et par des intellectuels africains dénonçant les manquements des régimes coloniaux à leurs propres principes démocratiques et progressistes (tels que « liberté, égalité, fraternité » par exemple).

Les colonisateurs (avec des exceptions) croyaient, dans leur ignorance et leur arrogance, avoir affaire à des peuples sans culture et sans civilisation. Même l'ethnologue français Lévy-Bruhl estimait, dans ses premiers ouvrages, qu'il n'y avait pas de raisonnement rationnel au sud du Sahara, mais une « pensée primitive » et « prélogique », idée cependant combattue par des anthropologues de la même époque (Marcel Mauss, Bronislaw Malinowski). Lévy-Bruhl s'en est excusé et a rectifié ses écrits, à la fin de sa vie, déclarant non seulement « impropre », mais « indéfendable », l'hypothèse d'une « mentalité primitive différente de la nôtre ».

Certains savants européens avaient décrit avec admiration les anciennes civilisations africaines, tels les Allemands Heinrich Barth, qui a sillonné le Sahel de 1850 à 1855, ou Leo Frobenius. Avant eux, la première traversée du Sahara par des Européens (les Britanniques Denham et Clapperton, « mission du Bornou » de 1822 à 1825), avait déjà révélé à l'Europe occidentale que de grands États, structurés militairement, administrativement et économiquement, disposant d'une élite lettrée et d'un passé brillant, existaient au cœur de l'Afrique (actuellement au Tchad et au nord du Nigeria), contrairement au mythe de l'« Afrique sauvage ». Leo Frobenius avait ensuite expliqué que les peuples de l'Afrique précoloniale avaient des cultures et des civilisations développées : « De grands États bien ordonnés et cela dans les moindres détails, des souverains puissants, des industries opulentes. Civilisés jusqu'à la moelle des os¹⁷ ! » En France, Maurice Delafosse a tenté aussi de faire prévaloir la connaissance et le respect sur la vision officielle, prétendument « civilisatrice ». Même l'idée que les langues d'Afrique noire, hors du Soudan et de l'Éthiopie, étaient « sans écriture » a été battue en brèche : de multiples langues avaient été déjà transcrites en caractères arabes depuis la pénétration de l'islam et, indépendamment, il existait de nombreux systèmes

graphiques originaux et précoloniaux créés par les Subsahariens, comme l'a montré Gérard Galtier, spécialiste de l'écrit en langues africaines¹⁸.

La colonisation : coûteuse et peu rentable

On estime enfin que les puissances européennes ont peu investi de capitaux et marginalement développé les régions qu'elles dominaient. L'exploitation, voire le pillage des richesses africaines par les colonisateurs, était incontestablement une motivation déterminante. Les aventuriers et militaires se berçaient du mirage d'un eldorado africain pour justifier leurs conquêtes. Mais il semble aujourd'hui relativement admis, malgré des idées reçues, que la colonisation n'était guère rentable pour les pays colonisateurs, sauf évidemment pour certains individus. Des subventions budgétaires étaient nécessaires pour couvrir le déficit des administrations coloniales. Un chercheur¹⁹ a estimé que les colonies françaises, spécialement après la Seconde Guerre mondiale, étaient fort coûteuses pour le budget national. Dans ses *Mémoires d'espoir* (1970), le général de Gaulle a écrit aussi qu'en reprenant la direction de la France, en 1958, il était « résolu à la dégager des astreintes désormais sans contrepartie que lui imposait son empire [...] des charges que nous coûtaient nos colonies ». Cette assertion a été nuancée par des recherches postérieures²⁰ selon lesquelles le coût était relativement négligeable, car l'essentiel des investissements dans les colonies était autofinancé par les ressources locales, qui restaient cependant faibles (principe de l'autonomie financière). Certains chercheurs britanniques²¹ ont estimé également que l'Empire britannique n'était pas véritablement rentable pour le Royaume-Uni, notamment sur le plan commercial, ce qui reste néanmoins controversé. Montesquieu avait déjà dit : « L'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir le pays », ce qui pourrait être historiquement exact, à l'instar de l'Espagne ou du Portugal qui ont eu, avant les autres pays européens, un vaste empire colonial, en Amérique, mais qui se sont développés en retard en Europe (et sans doute pas seulement en raison de leurs colonies).

En bref, les traumatismes du passé ont laissé des traces. La « blessure narcissique » conduit encore aujourd'hui certains intellectuels africains à rejeter le « développement », qualifié parfois d'idéologie, voire la rationalité critique ou la pensée économique moderne, parfois perçues comme une injonction extérieure, « dominante et dominatrice ».

Si une certaine repentance a pu déjà être faite par la France, grâce à la loi Taubira de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité, les pays arabes et la Turquie n'ont, en

revanche, pas donné de signe de repentir pour la traite musulmane. S'agissant de la colonisation, une reconnaissance officielle, mais seulement factuelle, est enfin intervenue avec le président Macron déclarant à Ouagadougou, fin 2017 : « Les crimes de la colonisation européenne sont incontestables et font partie de notre histoire. »

Quant à l'impact strictement économique de la modernisation par l'effraction coloniale, forcément inappropriée, il est, de ce fait, impossible à évaluer objectivement. Il faudrait d'ailleurs aussi prendre en compte les cas particuliers du Liberia et de l'Éthiopie. Le Liberia, fondé en 1822 par une société américaine de colonisation pour y installer des esclaves noirs afro-américains libérés, devenu indépendant dès 1847, compte encore parmi les dix pays les moins développés du monde, comme certains de ses voisins ex-colonisés. L'Éthiopie, État très ancien et à noyau chrétien, disposant d'une écriture spécifique et qui n'a jamais été colonisé – les envahisseurs italiens ayant été battus à Adoua en 1896 –, a également connu une stagnation et un repli remarquables, y compris sous le dernier empereur Hailé Sélassié qui a régné de 1930 à 1974 (sauf de 1936 à 1941, du fait de l'occupation italienne). Ce souverain s'était avéré incapable de réformer son pays arriéré. Le « réveil » éthiopien date des années 1990, après la chute de la sanglante dictature militaro-marxiste (DERG) de Mengistu (1974-1991).

Le déterminisme battu en brèche

D'autres causes de la pauvreté ne relèvent pas de la fatalité. Certaines sont controversées, mais d'autres, incontestables, peuvent être corrigées.

L'explication du retard par les puissances étrangères

Selon la « théorie de la dépendance²² », les pays les plus riches auraient mis en place un ensemble de contraintes juridiques, techniques, financières pour maintenir les pays pauvres (les pays du Sud) dans la dépendance, comme fournisseurs de matières premières ou de main-d'œuvre.

Selon la théorie du « développement inégal²³ », l'économie mondiale serait structurée en pôles dominants, au détriment de leurs périphéries (pays dits « en développement »), à travers le mécanisme de « l'échange inégal ». La solution, « notamment pour les pays africains », serait de miser sur un « développement autocentré ». Il s'agirait de produire localement les biens de première nécessité (autosuffisance alimentaire...) et d'instaurer un protectionnisme régulé avec d'autres pays en développement pour enclencher un cercle

vertueux et fournir ainsi un modèle autre que le « néolibéralisme » global reposant sur l'échange général et les avantages comparatifs.

Un coup de vieux à ces théories

Elles avaient été mises en avant dans les années 1960 et 1970 dans le cadre du « tiers-mondisme bien-pensant », alliant « gauchistes et chrétiens pleurnichards » (*Le Sanglot de l'homme blanc*), dénoncé par le philosophe Pascal Bruckner (1983). Ce courant a pratiquement disparu ou s'est transformé en « altermondialisme ». À ce titre, certains²⁴ pensent encore que le « prétendu retard » de l'Afrique n'est que l'expression d'une salutaire résistance culturelle à un modèle économique qui serait, selon eux, spécialement dévastateur pour l'Afrique.

Tout cela paraît contredit par le développement spectaculaire des pays d'Asie du Sud-Est, qui ont su tirer parti de la mondialisation économique, de même que la Chine ou d'autres pays émergents. Pourquoi en serait-il autrement de l'Afrique ? Mais pourquoi pas aussi ? Il ne s'agit pas d'imaginer que l'Afrique soit condamnée au rôle de victime, mais force est néanmoins de reconnaître qu'un certain pillage s'y poursuit, qui peut avoir d'autres causes (analysées *infra*). Il faudrait néanmoins tordre le cou au vieux mythe tenace selon lequel le développement des pays du Nord n'a pu se produire qu'à partir de l'exploitation du Sud : l'industrialisation européenne ou américaine a reposé essentiellement sur l'innovation et des matières premières locales (fer et charbon), tout en bénéficiant aussi du commerce international et donc, mais sans doute à la marge, du pillage.

Néanmoins, cette notion de pillage n'est pas si simple à définir dans le commerce international : quel est le « juste prix » d'une matière première ? Et pourquoi les pétromonarchies du golfe Persique, naguère peuplées de Bédouins pauvres, sont-elles toutes devenues richissimes plutôt que « pillées » de leur pétrole ou gaz naturel ? Enfin, les sociétés étrangères extrayant les matières premières sont-elles responsables (ou même complices) de l'emploi de l'argent versé aux autorités locales ? Le Botswana s'est développé grâce à ses matières premières (diamants), sortant de la catégorie des PMA (pays les moins avancés) dès 1994 et sans accusation de pillage, au contraire de la Sierra Leone (également productrice de diamants). On doit cependant parler de pillage lorsqu'un État ne contrôle pas ses ressources ou les détourne ou les deux à la fois (cas du Congo-RDC).

La théorie du « néocolonialisme » plus vaste

Selon son volet économique, il s'agirait de maintenir les anciennes colonies dans la dépendance (par exemple par l'endettement ou des

conditionnalités imposées à travers l'aide au développement). La presse africaine suggère bien souvent une volonté occidentale, voire un plan, pour maintenir ainsi les anciennes colonies dans la dépendance et la pauvreté. Ceci paraît fantasmatique et se confond avec la « théorie du complot ».



FOCUS

« **La théorie d'un complot** ourdi par les anciennes puissances coloniales pour empêcher tout progrès significatif des Noirs africains séduit de plus en plus d'intellectuels et d'hommes de culture noirs africains », note l'écrivain malien Moussa Konaté. Il estime que cette thèse « insidieuse, se répand, alimente le malaise et désigne l'Occident comme l'ennemi à abattre. Alimentée par le souvenir de l'action culturellement destructrice de la colonisation et par l'idée d'une complicité entre les dirigeants africains corrompus et les dirigeants occidentaux, elle tend à radicaliser et à fabriquer des ennemis de l'Occident ».

Achille Mbembe critique aussi fortement « cette lecture conspirationnelle de l'histoire que l'on présente comme le discours radical de l'émancipation et de l'autonomie, fondement d'une prétendue politique de l'africanité²⁵ ».

Il semble pourtant évident que les entreprises multinationales occidentales, comme chinoises, auraient un intérêt au décollage économique de l'Afrique, qui deviendrait un immense marché solvable pour leurs produits. Mais la prédation des rentes minières ou pétrolières par une oligarchie locale ou certaines sociétés étrangères existe aussi, parfois à grande échelle (les kleptocraties), avec sinon la complicité, du moins la passivité des gouvernements étrangers, occidentaux ou non, car le premier qui dénoncerait isolément la situation se verrait aussitôt évincé des contrats locaux par son concurrent. Les détournements des ressources sont localement un obstacle majeur au bien-être de certains pays africains, en fait de la plupart des grands exportateurs de matières premières.

La prédation directe par des acteurs africains ou non et des groupes armés se poursuit sans relâche dans l'exploitation minière (or, coltan), pétrolière, forestière, pour les pêches maritimes et la faune sauvage (ivoire, cornes de rhinocéros, viande de brousse...) ; (voir première partie, chapitre 2, « L'économie criminelle, business prospère d'Afrique ? »). Les pays profiteurs ne sont pas principalement les anciennes puissances coloniales, mais plutôt les voisins du Congo-RDC, la Chine, les États-Unis, le Moyen-Orient et quelques autres. Par exemple, les permis d'exploitation forestière ou encore les droits de pêche dans les eaux territoriales ne sont pas respectés par certaines compagnies étrangères (particulièrement asiatiques), mal surveillées ou en complicité avec des « contrôleurs » africains corrompus. Des

contraintes et restrictions, en matière d'exportation de bois, sont assez nombreuses vers les marchés occidentaux, mais n'existent pratiquement pas vers la Chine, principal importateur de bois dans le monde, avec les États-Unis. Des entreprises chinoises, parfois suspectées de contrats léonins et opaques, sans ouverture à la concurrence, pourraient participer au pillage. L'est du Congo-RDC, particulièrement riche en minerais, est abondamment pillé par une pullulation de groupes armés connectés avec des trafiquants étrangers et locaux.

Plusieurs initiatives collectives

Elles visent à établir une transparence des industries extractives (concernant les contrats, les paiements reçus, les impôts...) ²⁶, une gestion durable des forêts ²⁷ en luttant contre le bois illégal, à éviter le commerce « des diamants du sang » exploités par des mouvements rebelles ²⁸ ou encore à lutter contre la corruption par des entreprises multinationales et enfin à respecter des normes sociales et environnementales ²⁹.

Ces initiatives, encore insuffisantes, montrent que les pays du Nord ont relativement pris conscience des risques d'exploitation abusive des richesses africaines. Ce comportement reflète celui du consommateur européen éduqué qui ne veut souvent pas, par exemple, de bois provenant d'exploitations illégales ou non certifiées « durables ». Mais la Chine et d'autres pays asiatiques ou moyen-orientaux ne participent pas à ces initiatives, alors qu'ils sont devenus d'importants acteurs (la Chine est, depuis 2008, le premier partenaire commercial bilatéral de l'Afrique noire). Ces pays ont encore souvent des comportements critiquables : non-respect des règles de concurrence, des normes sociales et environnementales, corruption, pillages des ressources halieutiques par des bateaux non contrôlés (chinois et russes...).

L'explication du retard économique par la corruption

La corruption freinerait le développement, mais cela est controversé, car certains pays à forte croissance sont aussi très corrompus (Chine, par exemple). Il faut distinguer des types de corruptions particulièrement néfastes d'autres qui sont en réalité relativement incontournables dans les pays en développement. Néanmoins, « dans les années 1990, l'Union africaine estimait que, chaque année, plus de 148 milliards de dollars étaient soustraits au continent par ses dirigeants, soit 25 % du PIB annuel perdu ³⁰ ». En 2004, il a été estimé que 50 % des recettes fiscales en Afrique et 30 milliards de dollars d'aide ont été rognés par la corruption.

L'exemple de dirigeants, qui étaient censés, par leur responsabilité,

présenter un modèle, s'avère désastreux sur tous les échelons inférieurs. Le pouvoir politique, voire administratif, risque alors d'être considéré comme le moyen le plus simple de faire fortune, ce qui dissuade aussi l'activité économique privée. Ce vol organisé mine à la fois l'économie, la confiance politique et la démocratie. C'est un cercle vicieux de sous-développement. L'ONG Transparency International publie chaque année un indice composite de perception de la corruption, de 0 (corruption systématique) à 10 (aucune corruption). Un seul pays africain a mieux que 5 (le Botswana : 5,8).

REPÈRES

Les différents types de corruption

- Celle au sens strict, en cédant à un corrupteur ; c'est faire passer l'intérêt personnel de deux personnes (parfois de deux entités, dans un pseudo-partenariat « gagnant-gagnant »), avant les intérêts supérieurs de la nation.
- Le détournement par une personne qui prend l'initiative de monnayer son pouvoir de blocage. Cette fraude peut s'avérer importante pour les douaniers, les contrôleurs fiscaux, les autorités portuaires, etc. Alors que les États côtiers devraient tirer de très importantes ressources des ports desservant l'intérieur du continent, une bonne partie des recettes ne parvient pas dans les caisses des États.
- La captation d'une rente économique (par exemple une ressource naturelle) à la source par le ou les détenteurs du pouvoir politique, ce qui est la situation la plus grave pour le retard économique d'un pays (l'Angola, les deux Congo, la Guinée équatoriale, le Nigeria, le Gabon...).

L'explication du retard par les causes culturelles

C'est la thèse la plus controversée, voire écartée *a priori* par d'assez nombreux économistes, mais trop rapidement. Certaines normes sociales et culturelles sont-elles antagoniques de la modernité ? Un spécialiste de l'Afrique a écrit : « La force des traditions sociologiques explique que la société africaine soit bloquée. En ignorant ces facteurs non économiques, l'économiste resterait à la surface du réel³¹. » Il mentionne aussi que le développement devait être le résultat d'un « faisceau de transformations dans les structures mentales et institutionnelles qui permet l'apparition de la croissance ». Mais évoquer un « blocage » paraît excessif : cela mérite une approche circonstanciée et prudente.

EN SAVOIR PLUS

Trois auteurs africains ont consacré chacun un important ouvrage aux effets supposés négatifs de la culture locale sur le développement.

La Camerounaise A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* (1991), le Camerounais D. Etounga-Manguelle, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel ?* (1991) et le Malien M. Konaté, *L'Afrique noire est-elle*

Ces travaux n'ont pas retenu toute l'attention qu'ils méritent, car la théorie des causes culturelles du retard a de nombreux contempteurs.

Elle semble d'abord à la majorité des analystes du Nord un sujet délicat, voire tabou : certains ont cru devoir la dénoncer au nom du « piège culturaliste, le plus sournois des essentialismes » qualifié même de « racisme bon teint³² ». Les opposants à l'examen de cette théorie font remarquer que « de grands intellectuels nous expliquaient, il y a cinquante ans, que la culture asiatique condamnait l'Asie au sous-développement ». C'est une allusion au Prix Nobel d'économie de 1974, Gunnar Myrdal, économiste suédois qui s'était à tort montré pessimiste, dans les années 1960, sur les chances de l'Asie³³. Il avait mis l'accent sur les problèmes de gouvernance, liés à l'« État mou », à l'absence de « discipline sociale », à la corruption, au manque de civisme. Myrdal a été en effet trop sévère pour l'Asie, mais il n'avait en réalité pas cherché à approfondir les spécificités culturelles de l'Asie et encore moins à les comparer à celles de l'Afrique.

Il paraît cependant admis, depuis Max Weber, père de la « sociologie compréhensive », que la subjectivité et la culture sont le fondement de l'action sociale. Son ouvrage célèbre *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* (1904-1905) analyse les effets du protestantisme sur l'essor du capitalisme en Europe, de la religion et de la culture en général sur le comportement économique. L'explication précise donnée par Weber sur le rôle du calvinisme dans l'essor du capitalisme a été justement contestée, mais cela n'annule pas le principe d'un rôle de la religiosité et de la culture dans un comportement ayant des implications économiques. Le philosophe austro-britannique Karl Popper, dans son livre *La Société ouverte et ses Ennemis* (1945), souligne aussi qu'une communauté qui n'est plus soumise à des forces tribales, sacrées ou magiques et qui rejette le fatalisme permet de « libérer les capacités critiques de l'homme » et favorise le développement économique. Plus récemment, la relation entre les cultures et les performances économiques a été étudiée par Bert Hoselitz (université de Chicago) et Lawrence Harrison³⁴. Douglass North (prix Nobel d'économie 1993) a souligné le lien entre le développement économique et les institutions politiques formelles (Constitution, lois et règlements) et informelles (us et coutumes, culture, croyances et idéologies). Les cultures africaines, tout comme les autres, peuvent avoir un impact sur le développement économique. Confondre des causes culturelles du sous-développement avec le racisme revient en fait à « biologiser » le culturel, c'est-à-dire à croire que la culture (acquise par l'éducation) viendrait de l'inné, reçu à la naissance. Le développement a bien pour fondement la culture « qui

en constitue la sève nourricière où il plonge ses racines ». Il est mesuré selon des normes objectives (taux d'alphabétisation ou d'industrialisation, PIB par tête), mais ces variables s'appuient sur des valeurs culturelles telles que : aspiration au bonheur, modes de consommation, désirs, croyance, coutumes, cultures. Le développement repose sur l'articulation dialectique entre ces deux univers. Mais il convient de ne pas être « essentialiste » : les cultures n'appartiennent pas à la catégorie de l'essence, entité imperméable au changement, « sans porte ni fenêtre », mais elles peuvent être « poreuses à tous les souffles du monde » selon l'expression du poète Aimé Césaire. La liberté individuelle permet aussi de dépasser une culture, même contraignante socialement.

L'approche « culturaliste », dans une déviance combinant l'essentialisme le plus radical et l'ignorance totale des brillantes civilisations noires, peut produire alors des énormités, comme l'illustre le discours du président Sarkozy à Dakar, en 2007, affirmant que « l'homme africain » (comme si c'était une espèce distincte !) ne serait « pas entré dans l'Histoire ».

Relativiser la théorie culturaliste et son impact

Elle rencontre de nombreux contre-exemples sur la planète, démontrant ainsi que d'autres causes du sous-développement peuvent s'avérer localement beaucoup plus importantes : par exemple les deux Corées qui étaient unies jusqu'à la Seconde Guerre mondiale mettant fin à l'occupation japonaise ont connu, en dépit d'une culture initialement commune, des chemins divergents sous des régimes opposés au nord et au sud du 38^e parallèle (mais c'est bien quand même leur différence de culture politique et économique après 1945 qui explique leur divergence). Certains pays sud-américains essentiellement peuplés d'Européens (telle l'Argentine) n'ont pas connu un développement comparable à celui des États-Unis. On voit bien que des événements historiques et politiques pèsent en général bien davantage que la culture d'origine. Il serait néanmoins excessif d'en déduire que celle-ci ne jouerait aucun rôle : Achille Mbembe mentionne les risques de la tradition qui ont trait « à la désertion de responsabilité, à la culpabilisation de tout autre que soi-même, à l'imputation permanente de la servitude initiale à la seule action des forces externes et à la décharge de ses pouvoirs propres ». Mais il n'existe pas de fatalité culturelle, seulement un facteur culturel, évolutif, pouvant influencer l'action.

La réalité des arguments culturalistes de Moussa Konaté

Pour les résumer à grands traits, le développement problématique du continent noir s'expliquerait assez largement par l'interaction entre

histoire et culture : « Le Noir africain d'aujourd'hui est le produit de sociétés traumatisées par leur histoire récente », estime Moussa Konaté. Pour des sociétés fondées sur la devise « la mort plutôt que la honte », la colonisation ne pouvait être qu'une terrible humiliation. Pour se préserver, les sociétés africaines se seraient alors repliées sur elles-mêmes et raidies dans leurs traditions. Le doute de soi et la rancœur contre l'homme blanc se seraient aussi durablement installés. « L'Afrique a fait d'une tactique une stratégie. » L'essayiste en donne une série d'exemples : le groupe se serait imposé contre l'individu, ce dernier ne devait rien décider d'important par lui-même. L'individu paye un lourd tribut à la pression sociale, à la tutelle des anciens. Il en découle une certaine déresponsabilisation. S'écarter de la règle et du devoir de solidarité entraîne l'isolement, la marginalisation, la malédiction. Ce sont les femmes qui en sont le plus victimes, avec la polygamie, les mutilations sexuelles, la soumission à l'homme. Elles n'auraient d'autres solutions que de s'en remettre aux marabouts et aux féticheurs. Ce tropisme pour l'irrationnel entraîne aussi le fatalisme. Les jeunes subissent ce poids social et sont confrontés à un dilemme : soumission ou révolte et exclusion. La convivialité forcée, l'omniprésence du groupe finit par poser problème. Ainsi, il serait quasiment interdit de s'isoler volontairement, car la société voit dans cet acte une menace contre la vie de groupe : « En somme, il s'agit de contrôler cette chose immatérielle mais tellement dangereuse qu'est la pensée, pour qu'elle ne soit pas utilisée par n'importe qui, car seuls le marabout, le sorcier et autres devins ont le droit de s'isoler pour réfléchir. » La famille serait privilégiée par rapport au travail et à l'intégrité : « Nul n'ira travailler ni ne continuera à le faire si son voisin, ou son parent, même lointain, baptise son enfant, se marie, marie son rejeton ou meurt... En refusant d'aider sa famille, un fonctionnaire consciencieux mettrait en cause la sacro-sainte solidarité... Peu à peu, on a donc assisté à une forme de privatisation de la fonction publique, qui aujourd'hui n'est plus d'abord au service du citoyen, mais à celui de la famille, du groupe auquel appartiennent les fonctionnaires. »

Ces pratiques auraient en quelque sorte légitimé la corruption, car c'est bien la famille qui soutient celle-ci. Le sens de l'honneur (répondre aux attentes sociales et familiales) peut aller ici à l'encontre de l'intégrité professionnelle. Le parasitisme familial ou social : ceux qui ont un emploi ou sont fortunés subissent une forte pression familiale ou parfois même tribale ; ils se doivent de partager leur salaire, au risque de sacrifier l'avenir de leur entreprise ou de leurs enfants. Cette dérive de la solidarité a pour effet d'étouffer les initiatives économiques individuelles, d'encourager la corruption ou d'entretenir sous perfusion une partie de la population inactive au détriment de ses éléments les plus dynamiques. Tous reconnaissent

aujourd'hui cette difficulté, y compris les auteurs du livre *Entrepreneurs d'Afrique*³⁵, apologie des entrepreneurs africains. La fuite des talents : un certain nombre de diplômés, médecins, cadres préféreraient s'expatrier pour échapper à cette pression sociale à laquelle il est difficile de ne pas céder. L'éducation : le modèle traditionnel ne favoriserait pas l'esprit critique ou l'esprit d'initiative, l'enfant ne devant pas se mêler, par exemple, à la conversation des adultes. Les castes : la division entre les nobles et les « castés » fixe à chacun un rôle et des attributions qu'il est difficile de transgresser. Ceci freinerait la mobilité sociale et le goût de l'initiative.

Frein du progrès économique dû au rapport au temps

Le philosophe gabonais Bonaventure Mve Ondo³⁶ explique que, dans la société traditionnelle, il y a lieu de distinguer le temps sacré et le temps profane. Le futur relève d'un domaine interdit pour l'homme, étant lié à la notion de destin et aux puissances invisibles : « Tout projet est par nature dangereux en ce qu'il signifie une incursion dans un domaine réservé. » Il ajoute : « L'une des causes du sous-développement n'est pas simplement d'ordre technique mais procède plutôt d'une conception statique du temps et de l'Histoire. » D'autres auteurs³⁷ ont aussi souligné le « primat du court terme sur le long terme » et la « prévalence des intérêts immédiats, factionnels et concrets au détriment des perspectives supérieures macropolitiques ».

Konaté estime que les sociétés d'Afrique noire peinent encore à redéfinir le rapport entre l'individu et la communauté et que la liberté individuelle, chèrement acquise en Europe, reste encore un défi à relever en Afrique subsaharienne. Mve-Ondo ajoute : « On ne peut pas comprendre les errances des sociétés africaines d'aujourd'hui et l'incertitude qui plane sur leur avenir si on ne prend pas en compte ce socle épistémologique premier qui, en tant que système, n'a pas été véritablement déconstruit ni remis en cause. » Le philosophe camerounais Eboussi Boulaga se montre encore plus radical : « Il faut rejeter une culture qui a fait lamentablement faillite et il serait immoral et au reste vain de vouloir la maintenir, la sauver³⁸. »

L'anthropologue Georges Balandier a montré aussi qu'il y avait bien des tensions et des oppositions entre la tradition et la modernité, mais que cette dernière n'effaçait généralement pas les spécificités culturelles héritées de la tradition. Malgré la volonté de synthèse (le conscientisme) voulue par Kwame Nkrumah, il existe bien souvent une ambiguïté née de la présence simultanée, au sein d'un individu, des acquis occidentaux, de la culture arabo-islamique (dans la partie musulmane de l'Afrique), de l'attachement aux ancêtres et à la tradition, dans une proportion qui varie selon les personnes. Les

« générateurs de changement » tels que les techniques, les îlots de modernisme, les institutions politiques issues des indépendances, les *mass media*, Internet, l'urbanisation interagissent avec les cultures à long enracinement. Il n'y a pas d'homogénéisation, mais plusieurs voies d'accès (des « dynamiques différentielles ») à la société moderne, donc une situation plurielle, constamment en voie de se faire et de se définir. Les sociétés africaines sont ainsi « en création permanente », mais tiennent compte à la fois des traditions et des projets de modernisation.

Daniel Etounga-Manguelle, et les résistances de la tradition africaine

Il appelle à une quadruple révolution culturelle : éducative, politique, économique et sociale, fondée sur la nécessité de changement – l'ajustement culturel. Dans son autre ouvrage *Éloge de la dissidence* (2013), il estime également qu'une société ne progresse que par la remise en cause permanente de ses pratiques et de ses valeurs. Il invite les Africains à emprunter sans réserve aux autres civilisations et à considérer que rien de ce qui est humain ne doit être étranger à l'Afrique. De même, Mve-Ondo fait une série de recommandations pour que les « cultures » deviennent compatibles avec « une intégration réussie dans la mondialisation », notamment « former à l'esprit critique pour décoloniser et décolonialiser les esprits ».

L'interprétation d'Axelle Kabou

Selon elle, l'important n'est pas la persistance des cultures traditionnelles, mais un phénomène psychologique de rejet par les élites. « Le refus du développement fleurit moins sur le terrain de la tradition villageoise que sur le macadam des capitales. » Selon elle, l'Afrique noire serait « profondément humiliée par l'idée même du développement » ressentie comme une « injonction » ou un « aveu d'infériorité culturelle ou raciale ». Le complexe de la colonisation aurait conduit les élites africaines à « jeter le bébé de l'emprunt technologique avec le bain de l'impérialisme ». Axelle Kabou prône finalement une Afrique qui s'assume elle-même tout en pratiquant largement et sans complexe les emprunts à l'Occident, tout comme l'a fait, dès le XIX^e siècle, le Japon. Cela rappelle la formule de Senghor : « assimiler sans être assimilé » ou le concept de « créolisation » du poète Édouard Glissant, qui critiquait les « identités fixes » et recommandait la construction d'une personnalité mouvante et créatrice « au contact de soi et des autres », dans un « mouvement perpétuel d'interpénétrabilité culturelle et linguistique » pour « sortir de la problématique des origines et de la clôture » (Achille Mbembe).

L'Union africaine reconnaît implicitement l'importance des facteurs culturels dans les transformations nécessaires. Son *Agenda 2063*, à la fois déclaration solennelle et sorte de plan d'action pour les 50 prochaines années (adopté à l'occasion du 50^e anniversaire de l'organisation continentale en 2013), préconise, selon un résumé interprétatif de la présidence, « des changements dans les attitudes, les valeurs et les mentalités en vue d'inculquer à tous l'ensemble des bonnes valeurs (discipline, détermination, honnêteté, intégrité, éthique du travail) ». L'*Agenda 2063*, moins explicite, mentionne la « promotion des sciences et technologies » et la nécessité de renforcer l'enseignement technique et professionnel.

L'entre-deux culturel

Crée-t-il un effet de vide et une résistance à l'injonction du développement ?

Au total, la théorie culturaliste semble, avec la prudence nécessaire (en évitant toute dérive essentialiste et en admettant que des facteurs historiques et politiques sont souvent bien plus importants), pertinente à trois niveaux.

Coexistante avec la modernité, la culture traditionnelle se maintient en partie, avec ses modes de pensée, ses croyances, ses valeurs, ses systèmes explicatifs, ses comportements et continue de jouer un rôle dans les modes d'action économiques. Ce rôle est-il aussi négatif que l'affirment les auteurs africains précités ? Des universitaires, surtout américains et néerlandais, ont cherché à le mesurer. Leurs études semblent confirmer que certains aspects culturels sont peu favorables au « développement économique » au sens occidental de cette expression, sans pour autant être des obstacles dirimants.

Les cultures traditionnelles africaines étaient adaptées à un environnement qui a fondamentalement changé avec la mondialisation. Dans l'économie ancienne, locale et communautaire, confrontée à un environnement naturel souvent hostile, les « valeurs du cœur » présentaient un avantage pour la survie des individus et du groupe. La priorité donnée à la famille élargie, à la convivialité, aux traditions des aînés était alors très utile. La même priorité est moins bien adaptée à la modernité mouvante qui s'impose aujourd'hui et qui valorise l'esprit critique, l'innovation individuelle, la projection dans l'avenir, la concurrence et l'éthique du travail. Le développement économique suppose donc une mutation culturelle, pour passer d'une société où l'individu est caractérisé par l'appartenance à un groupe (famille, clan, village) à une société où les personnes sont libres de choisir leur identité, peuvent se libérer des autorités familiales et traditionnelles, pour affirmer et voir reconnaître leurs mérites

personnels, avec des règles ou des institutions impersonnelles. La majorité des pays en développement se trouve en fait dans un « entre-deux » culturel et institutionnel pouvant créer un effet de vide : la culture et les normes anciennes sont affaiblies, les règles et institutions modernes ne sont pas encore intégrées, situation propice aux dérèglements de toutes sortes. Le philosophe Antonio Gramsci avait aussi souligné que les situations de crises provenaient généralement du fait que l'ancien système mourait, alors que le nouveau avait du mal à naître, créant un interrègne propice aux phénomènes morbides les plus variés.

Le deuxième niveau d'effets sur le développement économique est celui de l'interaction elle-même entre les cultures locales et la modernité importée. Il s'agit de l'acculturation, définie comme l'ensemble des phénomènes résultant des contacts entre individus et groupes de différentes cultures. Ce choc d'altérité suscite plusieurs stratégies possibles pour un groupe culturellement dominé³⁹. Face aux traumatismes collectifs subis par l'Afrique (la « crise d'altérité »), la tradition n'apporte plus de réponse efficace. La perte d'étayage par le groupe d'affiliation a suscité un large éventail de réactions : repli sur soi, désorientation culturelle, voire régression vers les pulsions biologiques non sublimées par la culture ou recherche de nouveaux repères – revendication identitaire, aspiration religieuse pouvant aller jusqu'au fanatisme. Lorsque la perte d'un référentiel culturel cohérent cause un véritable traumatisme acculturatif apparaissent des comportements asociaux ou pathologiques (dérives sectaires, djihadisme, délinquance, toxicomanie...) et des forces de désintégration, telles que la tribalisation de la vie politique ou le fondamentalisme religieux. La société devient alors malade au sens ethno-psychiatrique. Dans d'autres cas, les réactions peuvent être favorables au développement, par exemple par une prise de conscience de nouvelles opportunités, une « reprise d'initiative » (selon l'expression de Balandier) et c'est le dynamisme des nouveaux entrepreneurs africains.

Enfin, troisième niveau, l'interprétation de la situation africaine a suscité de fortes divergences idéologiques chez les penseurs africains, donc un manque de vision partagée de l'avenir. Par exemple, un jugement négatif sur la modernité importée ou sur la mondialisation rend difficiles les réformes nécessaires. En Afrique, comme ailleurs, ceci peut expliquer des résistances contre les changements, en tant que tels (pour l'effort qu'ils représentent) et contre les objectifs qu'ils visent, rejetés *a priori* (par résilience des utopies socialisantes et l'antinéolibéralisme). Il peut s'y ajouter une dimension psychologique héritée de l'histoire, le « développement »

étant ressenti comme une nouvelle injonction des « Blancs » ou comme une « ruse idéologique par laquelle les stratégies impérialistes se redéployent ». Une manière d'éluder cette pseudo-injonction peut aussi, chez certains intellectuels, être la recherche permanente et théorique d'un « autre modèle » plus fidèle aux valeurs de l'africanité. Le philosophe gabonais Mve-Ondo note à ce sujet : « Depuis plus d'une dizaine d'années, les sociétés africaines semblent prises de vertige dans la quête de leur identité, et plus elles se cherchent, moins elles se trouvent. »

Les causes institutionnelles, les seules à expliquer le retard économique ?

C'est la thèse de l'économiste Daron Acemoglu (professeur au MIT) et de James Robinson (professeur d'économie à Chicago)⁴⁰. Mais il n'y a pas, à notre avis, une cause unique. La pauvreté est un « fait social total » au sens de Marcel Mauss et donc intrinsèquement multidimensionnel. Néanmoins, les institutions publiques (définies comme structures durables de gouvernance politique et économique) sont certainement au cœur de l'explication du retard constaté.

C'est l'apport principal de l'Américain Prix Nobel d'économie Douglass North (dont s'inspirent les deux auteurs précités) d'avoir montré que les causes de la croissance soutenue doivent être recherchées, non simplement dans les facteurs de production (capital, travail, économies d'échelle, éducation, progrès technique et innovation...), mais d'abord et surtout dans les institutions formelles et informelles, qu'il définit comme « les contraintes conçues par l'homme et qui façonnent l'interaction humaine ». Les activités économiques se développent ou sont bloquées par la manière dont les institutions récompensent ou non les actions humaines. Pour North, certains pays se sont développés tandis que d'autres sont restés pauvres en raison de leurs institutions différentes. Ces institutions fournissent les incitations à agir des agents économiques, produisent ou non de la confiance (réduisant l'incertitude), et augmentent ou diminuent les coûts de transaction (de collecte d'information et de passation de contrats). Ces institutions intègrent évidemment des aspects de l'approche historique et culturelle : il est très difficile pour l'Afrique de constituer à la fois des États fonctionnels et des nations solides, avec des institutions propices, sur une aussi courte durée, depuis les indépendances. Les institutions reflètent aussi les motivations et les rapports de force des acteurs politiques et donc l'histoire spécifique de chaque pays.

Bien davantage qu'en Asie, l'Histoire (traite négrière puis la parenthèse coloniale) a profondément déstructuré les sociétés et anéanti les anciens royaumes de l'Afrique. À l'indépendance, les pays

africains ont dû importer un modèle d'État, par décalcomanie, ne tenant guère compte des structures, des valeurs et des hiérarchies traditionnelles, tandis que la « nation » restait parfois entièrement à construire dans des frontières nouvelles réunissant des peuples qui n'avaient pas d'histoire commune, qui ne communiquaient presque pas entre eux dans la grande forêt, comme au Congo-Brazzaville entre le nord et le sud du pays. L'État repose sur des institutions et un contrat social qui se sont révélés laborieux dans ce contexte, sans pouvoir être, comme en Europe ou en Chine, l'aboutissement d'un long processus d'interaction entre le pouvoir et la société civile.

À l'échelle mondiale, les pays développés et ceux restés pauvres se distinguent en effet fondamentalement par l'histoire de leurs institutions. Les pays industrialisés ayant une croissance forte ont bénéficié d'institutions politiques et économiques inclusives (c'est-à-dire ne réservant pas le pouvoir à une caste immuable ou à une faction qui s'en est emparé) et suffisamment centralisées pour assurer une présence effective sur l'ensemble de leur territoire. Historiquement, ces pays sont passés par trois étapes : un État de prédation (avec des chasseurs-cueilleurs et une violence non contrôlée), un État fondé sur une caste privilégiée et des relations interpersonnelles (un « ordre social à accès limité »), utilisant le pouvoir politique pour exploiter l'économie en créant ou en captant des rentes et monopoles, et enfin à un État à accès ouvert, avec des institutions dites « inclusives », permettant un décollage économique et instituant des règles impersonnelles, donc égales pour tous, prévisibles et créatrices de confiance, avec une société civile active dans un État de droit.

Les pays pauvres sont ceux qui ont conservé des institutions politiques et économiques non inclusives et « extractives », ne profitant qu'à un groupe restreint et exploitant une rente naturelle ou, à défaut, la majorité de la population qui est, de ce fait, peu motivée pour augmenter sa productivité. La politique s'y réduit à une compétition des élites pour le pouvoir et la sécurisation des intérêts d'une minorité. En outre, ces institutions n'assurent pas une présence effective de l'État sur l'ensemble du territoire, notamment pour les services publics de base et les infrastructures, ce qui favorise l'émergence de systèmes de gouvernance parallèles, criminels ou insurgés, et mine l'unité nationale.

Pourquoi des institutions défavorables à la croissance économique ?

Trois explications sont généralement avancées : historique, culturelle (les institutions refléteraient la société qui n'a pas nécessairement des

valeurs identiques à celles des pays dits « développés ») ou encore des raisons de nature purement politique. Le déterminisme historique n'est pas en cause, car un peuple peut décider de changer ses institutions (comme le Japon qui a abandonné le féodalisme au XIX^e siècle pour le capitalisme). Les causes culturelles paraissent insuffisantes, même si les « institutions informelles » (hiérarchies traditionnelles, codes sociaux, coutumes et croyances) peuvent subsister, en décalage avec les institutions formelles qui sont alors déphasées, plaquées sur une société qui les rejette *de facto* ou qui les admet de manière seulement optique. La cause politique semble prédominante : selon cette approche, la qualité des institutions (politiques et économiques) est la résultante d'un conflit d'intérêts. Les institutions ne sont pas d'abord choisies par tous les membres d'une société, mais par le groupe qui détient le pouvoir à un moment donné. Ce groupe est issu de conflits d'intérêts. Le rassemblement d'individus qui en sort gagnant met alors en place des institutions qui maximisent ses gains personnels (en termes de pouvoirs et de revenus) et non nécessairement l'intérêt de l'ensemble de la société. C'est la situation d'assez nombreux pays africains (les deux Congo, l'Angola...).

À l'indépendance, les dirigeants politiques africains ont souvent poursuivi le système économique extractif qui caractérisait déjà le système colonial et n'ont pas non plus cherché à ouvrir le pouvoir politique de manière inclusive, renforçant même sa clôture par l'institution du parti unique. Ils ont aussi fait prévaloir la loi de la force sur la force de la loi.

Les démocraties occidentales représentent typiquement le modèle inclusif politiquement et économiquement, protégeant la propriété privée et l'initiative au bénéfice de tous, à l'issue d'un processus commencé au XVII^e siècle, suivi de la révolution industrielle, dès la fin du XVIII^e siècle.

Mais l'apparition, après 1945, de régimes autoritaires tout en favorisant un développement économique spectaculaire, comme en Corée du Sud, à Singapour, ou, depuis Deng Xiaoping, en Chine populaire, a montré une autre voie : il s'agit des « néodespotismes éclairés » favorisant des institutions économiques inclusives (l'économie de marché et l'initiative individuelle). Bien que non démocratique, le régime communiste de Chine populaire est partiellement inclusif sur le plan politique depuis les réformes de la fin des années 1970, car il repose sur un parti communiste pyramidal de près de 90 millions de membres (moins de 10 % de la population). Par ailleurs, le régime sud-coréen s'est démocratisé tandis que Singapour justifie à présent ses dérogations aux principes des « autres démocraties » par ses spécificités de cité-État (éviter les excès du

communautarisme ou les risques de blocages des systèmes démocratiques). Force est de reconnaître que le modèle occidental a désormais un concurrent illibéral, notamment chinois, privilégiant la performance économique, c'est-à-dire une certaine technocratie, sur le choix des dirigeants par l'ensemble de la population.

L'hétérogénéité ethnique

La diversité ethnique, linguistique et religieuse, qui est en moyenne deux fois plus grande en Afrique que dans les autres régions, aurait un impact sur la croissance en freinant les échanges et en instituant un climat de défiance. Cet argument a été défendu par plusieurs universitaires, notamment Collier et Gunning (qui évaluent même à 35 % le manque induit de croissance) et par Easterly et Levine (1977). Mais il est reconnu aussi qu'une bonne gouvernance prenant en compte la diversité des communautés locales neutralise cet éventuel obstacle.

Les causes démographiques, facteur essentiel du retard économique

L'accroissement de la population a connu une histoire très différente en Afrique subsaharienne et en Asie ou en Amérique latine. Entre 1950 et 1960, la natalité était comparable dans ces trois régions, avec une forte croissance de la population, comprise entre 2,5 et 3 % par an. À partir de 1960, les taux de natalité ont divergé, restant presque inchangés en Afrique subsaharienne, alors qu'ils décroissaient très fortement en Asie et en Amérique latine : réduite à 1 % en Asie et à 1,1 %, pour l'Amérique latine, tandis que l'Afrique subsaharienne reste à 2,5 %, depuis soixante ans environ.

En outre, la faible baisse de natalité (– 1,3 enfant par femme en moyenne en quarante ans) en Afrique subsaharienne a été compensée par celle de la mortalité, divisée par trois. En Afrique subsaharienne, la moyenne est encore, en 2015, de 5 enfants par femme (4,7 au niveau du continent), tandis qu'en Asie, ce nombre moyen est de 2,4. Cette natalité, la plus élevée du monde, a jusqu'à présent largement empêché l'Afrique subsaharienne de bénéficier du « dividende démographique », au contraire de l'Asie et de l'Amérique latine. Ce dividende exprime le fait que la population en âge de travailler devient plus nombreuse que celle « dépendante », c'est-à-dire les enfants de moins de 15 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans. En Afrique subsaharienne, le rapport du nombre des inactifs par rapport aux actifs (taux de dépendance) est, depuis 1950-1960, resté défavorable alors qu'il était devenu favorable en Asie et en Amérique latine. Par exemple, il y a au Mali 110 inactifs pour 100 actifs

(s'agissant de l'âge), soit un taux de dépendance de 1,1, alors que la moyenne de ce taux est de 0,5 dans les pays émergents.

L'idée encore répandue selon laquelle la jeunesse nombreuse représente une chance et une richesse pour l'Afrique est malheureusement fausse, même si cela est encore difficilement admis. Pour elle-même, la Chine postmaoïste l'avait parfaitement compris, en imposant de 1979 à 2015 la politique de l'enfant unique, en même temps que les « quatre modernisations » voulues par Deng Xiaoping. On constate même déjà que l'augmentation de la part de la population africaine dans celle du monde (7 % en 1960 et 12 % en 2010) s'est accompagnée d'une baisse significative de la part africaine de la richesse mondiale (2,2 % en 1960 et 1,8 % en 2010).

En Asie et en Amérique latine (avec 2,2 enfants par femme en moyenne contre 5 en Afrique subsaharienne ou 1,7 pour l'ensemble des régions développées), le dividende démographique s'est traduit par une part plus importante des ressources disponibles pour l'épargne, les investissements productifs, l'éducation, les politiques sociales. En Afrique subsaharienne, la proportion très élevée d'enfants dépendant de leurs parents a empêché cette évolution favorable au développement économique. Une étude de la Banque mondiale⁴¹ a estimé que près de la moitié de l'écart défavorable à l'Afrique subsaharienne est imputable au taux de dépendance plus élevé, c'est-à-dire au nombre d'inactifs plus élevé (jeunes de moins de 15 ans essentiellement). L'écart éducatif entre l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud a encore accru l'effet négatif de l'écart de la fertilité. En effet, on estime (PNUD) que, encore aujourd'hui, 65 % des actifs en Afrique n'ont bénéficié d'aucune éducation scolaire ou formation technique, tandis que la population active d'Asie a pu bénéficier d'un effort nettement plus important d'éducation et de formation.

Les causes conjoncturelles

Les cycles économiques seraient, selon certains économistes⁴², la seule bonne explication du retard, ce qui n'est aujourd'hui guère convaincant : « Prise dans un engrenage tant interne qu'international, l'Afrique ne pouvait pas suivre la trajectoire des pays qui ont émergé de la pauvreté au cours des dernières décennies. » L'explication tiendrait en trois phases : un décollage apparent ou âge d'or de 1950 à 1960 (le PIB africain dépassait alors celui de l'Asie, hors Japon), puis un emballement et un endettement insoutenable dans la décennie 1970 et enfin l'effondrement dans la décennie 1980, provoqué par la « chute soudaine et durable des cours de matières premières et la hausse vertigineuse des taux d'intérêt », accompagné d'une baisse de l'aide au développement. Ces économistes reconnaissent cependant,

comme un élément collatéral, que « la libéralisation économique était nécessaire face à l'impasse d'un dirigisme corrompu et de l'interventionnisme économique ethnicisé », ce qui, en passant, mentionne une cause plus importante.

L'incompétence économique ?

Une autre cause de retard serait l'ignorance, l'absence de compétence managériale des dirigeants, bien que ceci ne soit évidemment pas propre à l'Afrique ou à une zone géographique déterminée. Au moment des indépendances, les cadres politiques n'avaient pas nécessairement les compétences techniques utiles ou bien suivaient les idées alors en vogue (socialisation des biens de production, industrie « industrialisante » et planification rigide, etc.). Les militaires issus des coups d'État ou même élus ignoraient généralement l'économie moderne. Inversement, par exemple, le premier dirigeant du Botswana indépendant, Seretse Khama, ayant étudié l'économie politique en Angleterre, était remarquablement compétent et de surcroît motivé par le seul bien commun.

Ce n'est cependant pas l'ignorance, mais l'intérêt particulier d'un clan dirigeant qui explique souvent la gouvernance d'un pays. Néanmoins, il est frappant de constater que les organisations internationales, ainsi que les principales agences de développement travaillent implicitement toutes selon la « théorie de l'ignorance ». Autrement dit, elles postulent que leurs recommandations, voire leurs conditionnalités, vont permettre d'améliorer la situation économique. L'efficacité des conseils et des conditions mises à l'aide est pourtant bien souvent problématique, car les autorités peuvent être habiles à « faire semblant » ou à contourner ces contraintes. Lorsque cela s'avère plus difficile, elles se montrent volontiers prêtes à renoncer à l'aide proposée.

Les stratégies perdantes

Elles ont fait leur temps. L'économiste britannique Paul Collier, auteur de l'ouvrage *The Bottom Billion*⁴³ consacré au milliard d'habitants les plus pauvres du monde, a cherché d'abord à mesurer l'écart de développement entre les pays africains et les autres pays en développement. Il estime que, sur quarante ans (1960/2000), la croissance africaine par tête n'a été que de 0,13 % par an, soit zéro environ compte tenu des approximations statistiques. Pour les autres régions en développement, il estime que la croissance a été, en moyenne, de 3,6 % par an et par habitant sur quarante ans. Il a affiné ses comparaisons en classant les pays en développement selon trois

catégories : enclavés à faibles ressources, côtiers à faibles ressources et pays à fortes ressources naturelles dits pays « rentiers ». Pour tous les pays en développement dans le monde, la catégorie qui se développe le moins vite, est, logiquement, celle des pays enclavés à faibles ressources. Le problème est que la part de populations vivant dans ce type de pays est 35 fois supérieure en Afrique subsaharienne à celle des autres régions en développement (35 % contre 1 %). Mais les pays côtiers africains, notamment ceux dépourvus de ressources naturelles, ont également « raté » les transformations économiques assurées ailleurs dans le monde en développement. Sur une trentaine de cas d'échecs au sud du Sahara, cette étude relève quatre causes principales :

- Des réglementations économiques inappropriées : au moment des indépendances, les nouvelles autorités ont cherché à contrôler l'activité économique, à s'appropriier (par l'intermédiaire de l'État) les moyens de production. Cela permettait aussi de justifier le système de parti politique unique. Ce modèle pouvait être d'inspiration soviétique (Congo-Brazzaville, Angola, Mozambique, Éthiopie, Bénin, Mali) ou autre (Zambie, Tanzanie, Sénégal...), comme le « communautarisme africain » (Tanzanie) ou le « socialisme lyrique et existentiel » selon Senghor au Sénégal. Plus du tiers des économies africaines auraient souffert de cette volonté dirigiste d'États par ailleurs faibles. Il s'ajoute à ce problème celui de la domination des populations urbaines par rapport aux masses paysannes dont les intérêts ont été sacrifiés, car moins remuantes politiquement.
- La deuxième cause de mauvaises performances a été l'accaparement des richesses, faiblement redistribuées en dehors du pouvoir ou d'une composante ethnique ou régionale (ce qui rejoint la notion d'institutions non inclusives, mais « extractives »). Cela concernerait également un tiers des pays africains.
- La troisième cause provient d'une mauvaise gestion du temps lorsqu'un pays ne tire pas parti d'un revenu temporaire pour le réinvestir utilement. C'est le cas des pays rentiers, alors que les matières premières ont toutes des cours fluctuants selon des cycles de dix à vingt ans. C'est aussi le cas des investissements non rentables financés par un afflux temporaire de liquidités, mais engendrant des coûts non soutenables. Cette situation concerne les principaux exportateurs de matières premières ou encore la Côte d'Ivoire (voir la cathédrale de Yamoussoukro et autres investissements de prestige), au total encore environ un tiers des pays.

- Enfin, la quatrième cause d'échec a été celle des pays entrant en crise et incapables de maintenir la paix civile, pour environ 15 % des États. Ces quatre causes peuvent se cumuler dans un même pays. L'analyse de Paul Collier doit être mise en perspective avec les éléments historiques, culturels, institutionnels et démographiques évoqués antérieurement.

Le modèle asiatique, applicable à l'Afrique ?

Causes de retard multiples et cumulatives en Afrique

L'aperçu qui précède montre qu'il n'y a, en général, pas de facteur explicatif unique de la pauvreté, même si la déficience des institutions et leur caractère fermé à la majorité de la population ont eu un rôle majeur, ainsi que le manque de contrôle effectif sur l'ensemble du territoire. En Afrique comme ailleurs, le passage d'un « ordre social en accès limité », donnant des privilèges à une caste (ou à une élite autoproclamée), à un « ordre social en accès libre », encourageant l'État de droit, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et la concurrence, apparaît en effet fondamental. Le développement économique est d'abord lié à la transformation et à la qualité des institutions (politiques et économiques), laquelle dépend de l'histoire, de la culture et des rapports de force politique dans un pays donné.

Mais c'est aussi un ensemble complexe de facteurs combinés et cumulatifs qui explique le retard constaté, de manière variable selon les régions : un pays aride et enclavé souffre d'abord du facteur géographique, un pays côtier et riche en ressources peut souffrir d'abord d'institutions non inclusives et donc d'accaparement. Les aspects historiques, voire culturels, souvent sous-estimés, ont aussi été un facteur défavorable. Les gouvernements qui ont succédé aux indépendances ont été marqués par ce contexte alors même que les défis à relever étaient considérables. Les choix économiques ont souvent été alors déficients, tels que le sacrifice de l'agriculture implicitement décidé par des citoyens minoritaires, la socialisation des biens de production, les monopoles créés de toutes pièces et les rentes gérées improprement. Des défis partiellement comparables n'avaient pu être surmontés dans les pays industrialisés qu'après des siècles d'expérimentation étatique et de perfectionnement et la mise en place, souvent par ruptures ou révolutions, d'institutions inclusives, et sans les traumatismes de la traite négrière et de la colonisation, en partie poursuivis par un certain pillage des ressources.

Célestin Monga, économiste et essayiste camerounais, rappelle aussi que les explications trop générales de la pauvreté matérielle de

l'Afrique privilégiant une thèse particulière sont insuffisantes. Il en distingue deux sortes⁴⁴ : le discours « structuraliste » et d'autre part celui qui est plutôt « culturaliste ». Le premier, plutôt « de gauche », dénonce le poids des injustices de l'histoire ou « la brutalité d'un nouvel ordre mondial qui condamnerait l'Afrique à la précarité, à l'instrumentalisation et à la marginalisation ». Monga estime, à raison, que si beaucoup d'éléments d'analyse sont justes, la théorie d'ensemble est erronée. Il rejette de même le second type de discours, plutôt « de droite », niant tout déterminisme historique ou géographique, et postulant que « les difficultés du continent africain sont dues essentiellement aux choix effectués par les Africains individuellement ou collectivement et aux comportements qui en découlent ». Cela suggérerait un choix délibéré des élites qui auraient donné « la priorité à la victimisation, à des nationalismes improductifs et à des essentialismes ayant organisé la vie publique autour de combats de tribus ». Ces explications trop simples sont en effet des impasses narratives qui confirment la nécessité d'une approche plus approfondie et globale, au cas par cas.

Les avantages de l'Asie du Sud-Est

La différence de développement provient d'une histoire plus déstructurante en Afrique, au lieu de la persistance de structures étatiques ancrées dans l'histoire en Asie, de l'accent plus nettement mis sur l'éducation et la formation en Asie, d'une meilleure gouvernance et de choix plus pertinents ayant favorisé une insertion dans la mondialisation économique en Asie. Enfin, l'Asie de l'Est et du Sud a bénéficié pleinement de ses « dividendes démographiques » (la baisse rapide de la natalité a permis une période où la population active est devenue plus nombreuse que la population dépendante), à l'inverse de l'Afrique subsaharienne. Il semble aussi que les pays d'Asie du Sud-Est aient pu bénéficier d'un processus de croissance initié par des firmes japonaises et par la diaspora chinoise. Les pays africains auraient, quant à eux, moins bénéficié, de la part de l'Europe, de transferts de technologies⁴⁵.

L'impact des facteurs strictement culturels et religieux en Asie et en Afrique est plus controversé, mais il devrait cependant aussi être pris en compte. *A priori*, le confucianisme conservateur des fonctionnaires chinois lettrés ou encore moins le bouddhisme prônant le détachement, ainsi que le taoïsme visant l'harmonie avec l'ordre naturel plutôt que l'action ou le changement ne semblaient des facteurs favorables en Asie. Des sociologues des religions et des économistes ont néanmoins estimé qu'au Japon l'interaction entre confucianisme et shintoïsme s'était révélée favorable au développement économique⁴⁶. Dans le reste de l'Asie (hors Inde et

pays à population musulmane), la combinaison confucianisme-bouddhisme aurait été aussi un aiguillon du progrès économique, selon des travaux de recherche crédibles⁴⁷.

Les cas particuliers

- **L'Éthiopie**, qui a une histoire singulière, pour avoir conservé son indépendance et une très longue tradition étatique, connaît aujourd'hui un dynamisme économique qui fait songer à l'Asie d'il y a quelques décennies, malgré les événements tumultueux qui ont affecté Addis-Abeba au ^{xx}e siècle (dictature marxiste et violente, puis guerres civiles et interétatiques avec la Somalie ou l'Érythrée). L'Éthiopie, avec ses 105 millions d'habitants, doit être considérée comme un cas à part. La personnalité de son leader Meles Zenawi, homme de conviction, de courage et de vision, a beaucoup contribué aux progrès spectaculaires dans la réduction de la grande pauvreté. Ce pays bénéficie aussi d'une délocalisation d'activités économiques asiatiques qu'il cherche à encourager. Mais une crise politique a surgi depuis 2017 qui semble s'apaiser avec la nomination, en 2018, d'un nouveau Premier ministre issu de la communauté Oromo qui s'estimait marginalisée par un quasi-monopole des Tigréens minoritaires.
- **Le Rwanda et le Burundi** sont également de vieilles nations qui se sont unifiées à partir du ^{xv}e siècle dans des frontières correspondant à peu près aux limites actuelles. Protectorats allemands confiés à la Belgique, ils retrouvèrent l'indépendance en 1962. Après le traumatisme du dernier génocide au Rwanda (1994), ce dernier pays connaît une remarquable renaissance liée au sens de l'État et à l'énergie de son leader Paul Kagame, alors que le Burundi du président Nkurunziza, élevé au rang de « guide suprême éternel » en 2018, traverse une crise de gouvernance prolongée qui pourrait le conduire vers l'abîme.
- **L'Afrique du Sud**, pour d'autres raisons également historiques, est aussi un cas spécifique, tout comme **le Zimbabwe**, décolonisé seulement depuis 1980, mais ruiné par une gestion catastrophique, accentuée à partir des années 1990, son PIB par tête étant, en 2018, le cinquième de celui de l'Afrique du Sud. La stabilité sud-africaine, après les risques de cataclysme créés par l'odieux apartheid, doit énormément aux qualités extraordinaires de Nelson Mandela, tandis que l'effondrement économique du Zimbabwe paraît lié à la personnalité incompétente et autoritaire de Robert Mugabe jusqu'en 2017. En Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa incarne désormais l'espoir d'un redressement économique après la stagnation des récentes années.

- **Le Botswana** mérite une attention particulière en raison du succès continu, depuis l'indépendance (1966), de sa politique de développement, avant comme après la découverte de ses richesses minières (diamants). L'histoire de ce territoire explique cela : en 1895, trois chefs tswanas (l'ethnie principale) du Bechuanaland, alors protectorat britannique, firent le voyage à Londres pour convaincre, avec succès, le ministre des Colonies de les protéger contre l'exploitation coloniale de Cecil Rhodes. À l'indépendance, en 1966, ce pays très pauvre a capitalisé sur ses institutions préexistantes et relativement inclusives. Les personnalités remarquables de ses premiers dirigeants, Seretse Khama et Quett Masire (et de leurs successeurs), soucieux du bien public et de la modernisation des institutions, ont permis une croissance économique régulière.
- **Le Liberia**, créé en 1822 pour y installer des esclaves noirs américains libérés, est indépendant depuis 1847. Mais la minorité afro-américaine (5 %) avait quasiment réduit la population autochtone à un statut d'esclavage, puis dominé celle-ci par un parti unique jusqu'au coup d'État, en 1980, du sous-officier autochtone Samuel Doe, mort sous la torture en 1990. La dictature a débouché sur deux périodes de guerre civile (1989-1997 et 1999-2003) ayant causé environ 300 000 morts. Resté l'un des pays les plus pauvres du monde, le Liberia n'a pas non plus mis fin à l'impunité de ses criminels de guerre.
- **Madagascar** semble une énigme ou un paradoxe, pour reprendre le titre d'un récent ouvrage qui lui est consacré⁴⁸, car c'est le seul pays au sud du Sahara qui s'appauvrit régulièrement depuis cinquante ans, sans avoir connu la guerre ni l'enclavement, alors que le sol et le sous-sol sont riches et la population peu nombreuse (25 millions d'habitants pour une superficie de plus du double du Royaume-Uni ou supérieure de 55 % à celle du Japon). Les élites malgaches, environ 10 000 personnes, captent l'essentiel du pouvoir économique et politique, sans vouloir tenter d'augmenter ces richesses, ce qui risquerait de « faire entrer de nouvelles personnes dans ce microcosme et, au final, d'avoir peut-être plus à perdre qu'à gagner⁴⁹ ».

LA POLITIQUE EN AFRIQUE N'EST-ELLE QU'UN BUSINESS COMME LES AUTRES ?



L'espace politique et ses institutions fonctionnent-ils correctement comme un lieu autonome de gestion de l'intérêt collectif ? Ou, inversement, l'État serait-il mort en Afrique ? Quel est le sens des transformations politiques et institutionnelles en cours ?

Pèlerinage vers un hypothétique État de droit

C'est le titre emblématique d'une œuvre de l'artiste congolais Botalatala, surnommé le ministre des Poubelles (il récupère des déchets pour ses créations). La peinture et d'autres formes artistiques peuvent exprimer, en Afrique, la perception des phénomènes politiques, comme l'a souligné l'anthropologue Denis-Constant Martin qui qualifie ces arts d'objets politiques non identifiés (Opni). L'État importé peut-il fonctionner correctement ? De nombreux chercheurs en ont débattu : pour beaucoup, l'État africain résulterait d'un processus de greffe qui aurait assez mal pris, produisant des avatars qualifiés d'États fragiles ou défaillants, d'États squelettes ou fantômes, d'États mous, d'États néopatrimonialistes, d'États rhizomes, d'États faillis, d'« États honteux », etc. L'Afrique aurait-elle tué l'État ?

L'État importé

C'est un mélange de rationalité universelle et de culture européenne ou une synthèse de rationalité et du produit d'une expérience européenne spécifique, même s'il ne faut pas oublier qu'il existe aussi de vieilles traditions étatiques quasi ininterrompues en Éthiopie ou en Égypte, au Maroc ou, hors d'Afrique, particulièrement en Chine et en Asie.

Dans un ouvrage qui a fait date, *L'État importé*⁵⁰, l'universitaire Bertrand Badie soulignait les dysfonctionnements de la machinerie

étatique africaine, qui proviendraient de l'inadaptation du modèle exporté par l'Europe : le rejet de la greffe, causant quasiment la mort ou l'involution de l'État. Par exemple, la diffusion des modèles occidentaux des partis politiques, du droit, des idéologies importées, etc., au sein de sociétés à l'histoire et à la culture différentes, produirait nécessairement des aberrations. Cette thèse, fondée sur le fait que l'État-nation occidental est une construction intellectuelle liée à un contexte historique, culturel et social particulier, s'oppose cependant au caractère supposé rationnel et donc universel du concept d'État. Elle ne propose pas non plus de solution telle qu'un modèle africain spécifique et plus efficace intégrant par exemple des traditions locales ou les chefferies traditionnelles.

Il apparaît en effet que la notion d'État s'est progressivement construite par référence directe à la raison et qu'elle prétend bien, de ce fait, à l'universalité et à la modernité. Aucun modèle concurrent n'est aujourd'hui valablement proposé malgré, néanmoins, l'utopie islamiste d'une « umma » (communauté) ou d'un califat transcendant les frontières pour englober tous les musulmans, ou encore le projet supraétatique et également utopique de « panafricanisme » (mais qui pourrait théoriquement être un cas de super État fédéral). Par ailleurs, ce panafricanisme, encore très en vogue, reposerait largement, selon Achille Mbembe, sur un « paradigme raciste » dans la mesure où il est fondé sur « la territorialisation de l'identité et la racialisation de la géographie ». Le concept d'État moderne, par son caractère rationnel, dépasse normalement les particularismes, les cultures et la logique sociale communautaire, tout en faisant quand même référence à l'idée commune de « nation ». Mais il s'agit d'un mode d'organisation politique qui n'admet guère la mise en avant des identités particulières, sauf dans une version fédérale élaborée comme c'est le cas en Éthiopie (ethnofédérale), ou hors d'Afrique au Liban (répartissant strictement les pouvoirs entre les différentes communautés-ethnies), voire encore en Suisse ou naguère en Yougoslavie.

L'aboutissement de différents processus

L'État résulte d'un lent emboîtement de plusieurs logiques, celle du pouvoir d'abord personnel et patrimonial, puis celle d'une centralisation, d'une bureaucratisation, d'une modernisation et du monopole de la force, le tout progressivement rationalisé. La première théorisation connue a été établie dès l'Antiquité par Platon (*La République*), centrée sur les principes du bon gouvernement de la cité, distinguant déjà une typologie de régimes politiques, dont la démocratie. Dans *Le Léviathan* (1651), Thomas Hobbes rationalise davantage en analysant « des causes, de la génération et de la définition d'un État ». Pour Hobbes, les hommes doivent sortir d'une

situation de nature dans laquelle ils s'affrontent en raison de leurs passions individuelles. Ils doivent abdiquer une part de leur pouvoir au profit d'une autorité commune, l'État, seul capable de garantir à tous les préservations de leurs vies et de leurs biens. L'analyse d'Hobbes reste très pertinente, notamment pour les États africains « faillis », tels la Somalie, la Centrafrique, le Soudan du Sud ou la périphérie du Congo-RDC, du Mali ou du Soudan : comme Hobbes l'avait théorisé, c'est bien un manque d'État qui explique la situation chaotique observée. On sait que la liberté, si elle est illimitée, conduit à son contraire, la tyrannie des plus forts sur les plus faibles.

L'État protecteur de la société civile

Pour John Locke (1690), contrairement à Hobbes, les hommes ne sont pas naturellement portés à se faire partout du mal : il estime que les échanges et les relations sociales et économiques préexistent à l'État, comme les anthropologues modernes l'ont depuis confirmé pour certaines sociétés « primitives » sans État (C. Lévi-Strauss et P. Clastres en Amérique du Sud, M. Godelier en Océanie ou, en Afrique, E. Pritchard pour la nation Nuer du Haut-Nil). La situation actuelle du Congo-RDC, où l'État est faible, s'y apparente aussi, les églises semblant jouer un rôle pacificateur plus important que l'État lui-même ou lui servant de substitut. Émile Durkheim a souligné qu'une société était caractérisée avant tout par « un ensemble d'idées, de croyances, de sentiments de toute sorte ». Les échanges économiques et les relations sociales organisent ensuite la société civile. Mais l'État, pour Locke, garantit l'existence de cet espace de liberté régulée. Locke reprend l'idée d'Hobbes d'un « contrat social », mais pas seulement octroyé par un souverain. L'idée sera approfondie ensuite par Rousseau et Hegel : le contrat social n'est pas un fait de nature, mais bien l'œuvre de la volonté des hommes qui s'exprime dans une histoire nationale.

La théorie de Locke n'a pas perdu son actualité pour ce qui concerne le rôle de l'État, en Afrique comme ailleurs, qui devrait en effet garantir un espace de liberté politique et économique pour la société civile. Le concept de contrat social permet aussi de mieux cerner des dysfonctionnements : y a-t-il un tel contrat lorsqu'un clan s'est emparé du pouvoir pour l'exploiter de manière « extractive », quand la « démocratie » n'est qu'un trompe-l'œil pour un régime despotique, corrompu, incompétent et cherchant à devenir héréditaire ? Les dirigeants ne sont pas nécessairement à l'image des populations lorsque l'histoire nationale postcoloniale est courte et marquée par des troubles favorisant des militaires, lorsque les institutions ont été détournées de leur logique initiale par un accaparement des élites, pour qui la politique devient un business plutôt que le service de

l'intérêt supérieur de la nation.

La difficile transposition de l'État moderne

Les institutions occidentales ou de la Chine tirent leur légitimité et leur efficacité d'une plus longue tradition d'interactions entre l'État et la société, produisant un consentement de la population. Et comme l'avait aussi souligné le Français Carré de Malberg⁵¹, l'élaboration de l'État de droit est le fruit d'un certain terreau idéologique et d'un certain contexte sociopolitique, propre à l'Europe occidentale. L'État de droit n'est donc pas spontanément ou rapidement transposable dans les sociétés des pays en développement (voir première partie, chapitre 2, « La bonne gouvernance, une solution encore crédible ? »). Hors d'Afrique, d'autres organisations nationales plus tribales, comme les monarchies du Golfe, tirent une certaine légitimité d'un mélange de traditions et de sage redistribution de la manne pétrolière, y compris en équipements et services publics modernes. En tout état de cause, les institutions étatiques occidentales ne peuvent pas être reproduites efficacement en Afrique simplement en transposant des modèles dans des contextes sociaux et politiques différents. Ou plus précisément, cela ne fonctionne pas « aussitôt ». Le contrat social reste, dans les pays africains, à élaborer progressivement. Alors les modèles institutionnels pourront mieux prendre vie et se perfectionner. À cet égard, la situation demeure contrastée car certains pays africains sont plus avancés dans cette voie que d'autres.

L'État « hybride »

Jean-François Bayart a fait progresser la réflexion dans *L'État en Afrique. La politique du ventre* (2006). Il estime que le modèle étatique a été approprié et domestiqué en Afrique, mais comme résultat d'une « hybridation » entre les modèles occidentaux démocratiques (opérant selon des règles formelles) et des structures sociales non étatiques africaines traditionnelles. Il existait en effet de nombreuses entités politiques territorialisées en Afrique avant la colonisation (États parfois étendus, cités-États, proto-États⁵²). Mais l'État postcolonial reste caractérisé, selon lui, par un réseau (ou rhizome) de liens personnels reposant sur la parenté ou la cooptation. Il fonctionne sur un système de prébendes, consistant à redistribuer (inégalement) les richesses, de bas en haut, à travers ces réseaux. La « politique du ventre » est l'instrumentalisation de l'État pour la satisfaction matérielle des réseaux de ceux qui sont associés à son autorité ou à son avènement. Cette analyse correspond à d'assez nombreuses situations encore actuelles, évolutives selon les pays, mais il serait à notre avis abusif de la systématiser.

L'État néopatrimonial

Dans ce cas, le chef de l'État gère le pays comme un patrimoine personnel, combinant despotisme et arbitraire personnel, avec un certain respect des coutumes traditionnelles (comme les royaumes mérovingiens ou carolingiens en Europe). C'est l'absence de distinction entre domaine privé et public qui caractérise le patrimonialisme. Le terme « néopatrimonialisme⁵³ » est utilisé quand la logique patrimoniale s'applique à un système politique non traditionnel, même s'il est le sous-produit de l'interaction entre les sociétés traditionnelles locales et les États modernes d'importation. Ce néopatrimonialisme se traduit par le tribalisme, le népotisme, le clientélisme... Ce dernier, particulièrement marqué dans les démocraties ouest-africaines, est généralement pratiqué au-delà des frontières de l'ethnie et permet de constituer une base de soutiens sociaux plus large. Ces comportements font qu'un individu peut obtenir un avantage non parce qu'il y a droit, non pas en vertu de l'application d'une règle générale et impersonnelle, mais en raison d'une caractéristique individuelle. Le pouvoir est ainsi personnalisé : « Il n'est pas une abstraction, il est avant tout une personne : un poste public constitue un bien économique qu'il s'agit de faire fructifier. »

Il s'agit de corruption ambiguë, car « ce qui est corruption du point de vue occidental ne l'est pas du point de vue de la culture traditionnelle ». Dans ces cas extrêmes, la finalité d'une administration peut être de donner des emplois plus que d'exécuter les tâches pour lesquelles elle a en principe été créée, ce qui peut s'avérer catastrophique : certains hôpitaux ne sont en réalité pas essentiellement faits pour soigner ou certaines universités où l'enseignement n'est pas en réalité la priorité, situation en effet constatée.

Progression lente de la construction étatique

Le bilan négatif du fonctionnement de nombreux États africains doit être relativisé : il a été établi dans le court terme et sur une comparaison avec des régimes pleinement développés. Un seul État subsaharien, parce qu'il a pu repousser l'envahisseur, s'est maintenu sur une très longue durée et avec sa propre culture : l'Éthiopie, même si une structure de type ethnofédéraliste s'est substituée à l'État unitaire plus petit et plus homogène d'origine. Il serait naïf de croire que des États modernes et efficaces, des États de droit, peuvent se mettre en place en quelques décennies après les indépendances, là où l'Europe a mis des siècles à peaufiner ses institutions et ses relations avec le public, non sans détournements et turbulences : des ruptures se sont souvent avérées nécessaires après des phases de

résistance. C'est cette histoire propre à chaque nation qui a permis, le cas échéant, de rendre des institutions plus inclusives, plus régulées, mieux capables de créer de la confiance et donc plus favorables au développement économique. Mais des changements sont en cours dans la plupart des États africains, sous la double pression interne de la société civile et externe des pairs africains et des bailleurs de fonds, même si ces derniers sont moins efficaces que la demande interne. Sera-ce suffisant dans le court-moyen terme ? Il faudrait souvent de véritables ruptures. Il y a en effet des cas de résistance avérée, spécialement en Afrique équatoriale. On assiste néanmoins, avec les progrès de l'éducation et de l'information, à une certaine universalisation de l'exemple occidental de société civile, qui est parallèle au développement de l'organisation étatique.

Parfois, l'histoire nationale passe par des crises prolongées, qui peuvent être alors considérées comme un processus de formation de l'État. Une chercheuse⁵⁴ a souligné que dans les régions à structures claniques et tribales traditionnellement rétives à une autorité centralisée, comme en Somalie, les affrontements de type hobbesien qui s'y déroulent sont une voie de lente construction étatique, car l'État qui y préexistait (1960-1991) était fantoche et ne tenait que par la dictature.

Enfin, à la différence des États africains postcoloniaux, ceux d'Europe ont été construits et consolidés parallèlement à de longues et coûteuses guerres interétatiques, ce contexte ayant rendu incontournables l'élaboration d'institutions de collecte et de gestion des taxes (la bureaucratie), puis leur contrôle par les contribuables, par la création de Parlements. En Afrique, les États actuels, à l'histoire courte, se sont contentés d'activités plus « rentières » de taxation du commerce, essentiellement par la douane, ou de recueil de l'aide publique au développement, ou encore de rente pétrolière ou minière. Ces activités n'ont nullement favorisé la construction d'institutions étatiques inclusives et solides. La pauvreté des budgets nationaux alimentés par une faible taxation ne permet pas non plus de financer des institutions et administrations efficaces. De ce fait, la reconstruction étatique des pays faillis, voulue par les organisations internationales, fonctionne difficilement.

États subsahariens fragiles et à faible gouvernance

C'est bien dans cet inachèvement, en particulier le caractère insuffisamment inclusif des institutions étatiques, l'importance des relations interpersonnelles, le comportement encore mal encadré des dirigeants et fonctionnaires et l'insuffisance du sentiment de citoyenneté, pas encore prioritaire par rapport à ceux propres aux

individus et groupes, que se trouve la source de la mauvaise gouvernance et de la corruption.

Actuellement, un peu plus de la moitié des États d'Afrique subsaharienne, entre 26 et 28 sur 48 selon l'OCDE ou le FMI, sont considérés comme « fragiles ». Ils ne sont pas en mesure d'assurer les services de base et la sécurité nécessaire à la population. Leurs institutions sont faibles et ne servent pas l'intérêt général, leur gouvernance est déficiente et la loi n'est pas la même pour tous. Une majorité de ces États fragiles (14 selon le FMI) serait prise dans un cercle vicieux de fragilité, ne parvenant pas à améliorer leur sort.

La démocratie en peau de léopard

La démocratie n'apparaîtrait qu'en pointillé sur la carte politique du continent, même si presque tous les États africains prétendent l'incarner : faut-il alors parler de « démocrature », voire de « démoncratie », pour le fond du tableau ?

Mauvais classement des pays africains

Un « indice de démocratie » a été élaboré (depuis 2006) par un bureau d'études basé à Londres⁵⁵. Son calcul est fondé sur plus de 60 critères regroupés en 5 catégories : processus électoral et pluralisme, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique. La notation se fait de 0 à 10, ce qui permet de classer en quatre groupes 167 pays ainsi évalués : démocratique (entre 8 et 10), démocratique imparfait (entre 6 et 8), hybride (entre 4 et 6), autoritaire (inférieur à 4).

Selon le dernier classement, un seul pays subsaharien serait une véritable « démocratie » : Maurice (avec la note de 8,17). Il y aurait huit « démocraties imparfaites », les mieux notées étant : Afrique du Sud, Cap-Vert, Lesotho, Zambie, Ghana, Namibie et Sénégal. Douze autres pays subsahariens appartiennent à la catégorie « hybride » (le Mali est le premier de ce groupe) et 22 pays sont « autoritaires ».

Ce groupe majoritaire des « autoritaires » comprend aussi bien des régimes véritablement dictatoriaux (Érythrée, Soudan, Zimbabwe, Gambie jusqu'en 2017, Swaziland) ou à tendance dynastique (Gabon, Togo, Congo-RDC, voire Congo-Brazzaville⁵⁶ ou Angola) que quelques régimes considérés généralement aujourd'hui comme démocratiques, malgré des imperfections qui ont sérieusement abaissé leur note (Nigeria, Côte d'Ivoire, Guinée, notamment).

En établissant l'indice pour 7 régions du monde : l'Afrique subsaharienne est classée avant-dernière, devant le Moyen-Orient et

l'Afrique du Nord (dernier). La note moyenne de l'Afrique subsaharienne a faiblement progressé de 2006 à 2015 (de 4,24 à 4,38).

Un autre indice, publié par le groupe de pression américain Freedom House, estime en 2018 qu'il y a seulement six pays « libres » en Afrique subsaharienne : Sénégal, Ghana, Bénin, Namibie, Botswana et Afrique du Sud. Selon cet organisme, 19 autres pays subsahariens sont « partiellement libres ». Un rapport officiel des grandes organisations internationales⁵⁷ présente un bilan plus favorable : « En 1972, le continent comptait 4 démocraties et 36 autocraties. En 2013, la proportion était passée à 24 démocraties, seulement 5 autocraties et 22 régimes hybrides. En nombre d'habitants, la répartition est la suivante : en 1970, 2,5 millions d'Africains subsahariens vivaient dans un régime démocratique, contre 387 millions en 2013. » La différence d'appréciation s'explique essentiellement par le Nigeria (180 millions d'habitants), classé « autoritaire » par l'indice de démocratie précité, mais « démocratique » pour les organisations internationales. Il est en tout cas certain que l'Afrique n'a jamais eu autant de régimes démocratiques qu'aujourd'hui, même s'il existe d'importants îlots de résistance, spécialement en Afrique équatoriale, mais pas seulement (Corne de l'Afrique, Zimbabwe jusque fin 2017).

Processus historique de démocratisation

C'est une caractéristique du sud du Sahara, alors que la démocratie freine ou recule depuis 2000 dans plusieurs autres régions du monde (Turquie, Russie, Égypte, Syrie, Hongrie, Pologne, Chine, Venezuela...). Alain Frachon et Freedom House estiment qu'une vingtaine de démocraties auraient viré à une forme plus ou moins avérée d'autoritarisme dans le monde. Et la Chine défend un autre modèle que la démocratie, une autocratie fondée sur la technoméritocratie, tandis que D. Trump aux États-Unis pourrait parfois discréditer le modèle démocratique, dont son pays était naguère prosélyte.

Ce processus de démocratisation a commencé avant 1990 dans quelques pays : Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Maurice... Mais, en majorité, il s'est déclenché à partir des années 1990, selon quatre types de modalités.

- La première est la transition douce à travers des « conférences nationales » souveraines ou non, rassemblant les forces prodémocratiques (au Bénin et au Gabon en 1990, puis en 1991 au Congo-Brazzaville, au Togo, au Niger, en 1993 au Zaïre et au Tchad). Ces conférences ou assises nationales, qui sont une spécificité de l'Afrique francophone, ont été imposées aux

pouvoirs en place par les mouvements d'opposition et organisations de la société civile. L'exemple du Bénin semble avoir influencé les autres francophones. Sept pays ont recouru à cette formule, avec des résultats variables. La conférence nationale a été généralement souveraine (se substituant *de facto* au pouvoir établi), à l'exception du Gabon. Dans les pays à majorité chrétienne, ces assemblées étaient parfois présidées par une autorité ecclésiastique (les deux Congo). Au Congo-Brazzaville et au Niger, la conférence a permis une alternance politique. Au Congo-RDC et au Tchad, le processus n'a pas abouti. Au Togo, il a été suspendu militairement depuis 1993 et suivi d'un processus démocratique contesté, puis d'un coup d'État en 2005.

- Une deuxième modalité de démocratisation, moins originale, a consisté à anticiper la conférence nationale, soit de la part du chef de l'État qui a pris l'initiative de la démocratisation (Zambie, Cap-Vert, São Tomé et Príncipe), soit sous la pression nationale, voire internationale (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Tanzanie, Ouganda, Nigeria, Ghana, Malawi).
- Une troisième modalité a été l'irruption démocratique violente, à travers des manifestations ayant causé la mort d'hommes et/ou par des coups de force militaire : Mali en 1991. Le cas du Togo est plus controversé, les élections de 2005, après le coup d'État, ayant été violemment contestées (des centaines de morts) et le régime n'étant pas généralement considéré comme démocratique. Au Zaïre (devenu la République démocratique du Congo), le régime du président Mobutu, engagé dans une conférence nationale, est renversé en 1997 par des rebelles menés par le Rwanda et l'Ouganda (« 1^{re} guerre du Congo »), qui imposent Laurent-Désiré Kabila. Ce dernier est assassiné en 2001 et remplacé par son fils Joseph Kabila, élu ensuite en 2006 dans le cadre d'un processus contrôlé par l'ONU et relativement démocratique.
- Enfin, une quatrième modalité de démocratisation, lorsque le dialogue social a échoué, s'est réalisée à travers ou à l'issue de guerres civiles : Rwanda, Burundi, Liberia, Sierra Leone. Au Congo-Brazzaville, c'est la démocratisation installée « en douceur » par la conférence nationale qui a, dans un second temps, dégénéré en guerre civile. En Côte d'Ivoire, c'est au terme d'un putsch (1990) et d'une guerre civile (2002-2007) qu'a pu s'instaurer une démocratie digne de ce nom. Au Mozambique, la démocratie est issue de l'assistance de l'ONU à la fin de la guerre civile (1994), processus qui avait dérapé en

Angola (retour de la guerre civile à l'issue de l'élection présidentielle en 1992). Au Liberia, la mission de l'ONU, créée en 2003, a pu faire respecter le cessez-le-feu de la deuxième guerre civile, désarmer, organiser des élections en 2005, instaurant la démocratie.

Une démocratisation imposée de l'extérieur ?

C'est une idée reçue et l'on est plutôt frappé par l'indifférence à ce sujet de la Banque mondiale et du FMI dont l'approche est technique, finançant jusqu'au bout les dictatures qui le lui demandent (sauf dans les rares cas de sanctions imposés par le Conseil de sécurité de l'ONU ou pour le Congo-RDC en 2018). Même l'Union européenne apporte une aide, en principe un peu plus faible, aux dictatures (l'aide est aussi destinée à la population). Mais, bilatéralement, plus verbalement qu'effectivement, les bailleurs de fonds ont bien encouragé la démocratisation. C'est ce qui a été retenu de la conférence de La Baule (1990), où le président Mitterrand avait annoncé un certain lien (resté théorique) entre l'aide et la démocratisation. Mais ce n'est ni cette conférence ni la chute du mur de Berlin qui ont déclenché le processus : c'est plutôt, de l'intérieur de l'Afrique, la contestation des régimes autoritaires, d'abord celui du président Kérékou au Bénin. La première conférence nationale est antérieure de quelques mois à la chute du mur de Berlin.

Des résultats importants

Les acquis de la démocratie en Afrique sont indéniables, selon trois grandes tendances⁵⁸ : la consécration de la démocratie constitutionnelle, l'édification progressive de l'État de droit et l'organisation d'élections disputées et transparentes. La consécration de la démocratie est un retour au principe du multipartisme hérité des indépendances (1960), mais qui avait été répudié peu de temps après, généralement en 1963, dans les pays francophones. La fin de la période coloniale avait vu en effet la généralisation du suffrage universel et l'instauration du multipartisme, rapidement remplacés par des partis/États de type nationaliste. Désormais, dans la grande majorité des pays africains, une Constitution a été adoptée qui prévoit un processus inspiré de la démocratie libérale occidentale. De même, des organisations régionales, comme la Communauté économique pour l'Afrique de l'Ouest, ont consacré le régime démocratique dans des textes (protocoles de 2001). Ainsi, cette organisation a suspendu le Niger en 2009 ou menacé le Mali de sanctions après le coup d'État du capitaine Sanogo en 2012, et a contribué à la restauration de la démocratie dans ce pays. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a également consacré le régime démocratique par

la déclaration de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) et s'implique dans des médiations. L'Union africaine a aussi consacré le principe démocratique.

Le retour du pluralisme s'est en général traduit par une explosion du nombre de partis jusqu'à plus de 100 ou 200 par pays en Afrique francophone (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Congo-RDC...). D'un côté, c'est un signe d'immaturité politique, mais de l'autre, ceci a favorisé l'émergence de nouvelles personnalités sur la scène politique et s'est doublé d'un pluralisme associatif : ici et là, la société civile est devenue un contre-pouvoir. La proclamation des droits et libertés a été incorporée dans les Constitutions, en rupture avec un passé autoritaire. Les nouveaux régimes africains ont commencé à offrir les moyens nécessaires à leur réalisation (subvention de la presse, aux partis...). Le juge est souvent devenu le gardien des libertés. Des médiateurs ont été aussi chargés de les protéger. Quelques pays reconnaissent un statut à l'opposition (Mali, Burkina Faso, Niger) et admettent sa participation à certains organismes parlementaires.

L'avancée de la construction de l'État de droit et des revendications citoyennes

Depuis 2011, de nouveaux mouvements citoyens, tels « Y'en a marre » au Sénégal, le « Balai citoyen » au Burkina Faso, « Filimbi » et le « Front citoyen » au Congo-RDC, « Trop c'est trop », « Ça suffit » et « Iyina » (« on est fatigué ») au Tchad, coalisent la jeunesse pour l'instauration d'un État de droit réel ou pour s'opposer à des manipulations électorales et exiger le respect des règles constitutionnelles, au premier rang desquelles la limitation des mandats présidentiels. De même, la société civile est particulièrement active et diversifiée, avec par exemple, au Mali, 30 journaux privés, 147 radios locales indépendantes et 1 000 organisations de la société civile ou, au Ghana, 35 journaux déclarés dont 33 privés, 52 radios, 9 stations de télévision dont 8 indépendantes, ou encore au Togo, 40 journaux privés, 30 radios privées, etc. Après le Sénégal en 2011, le Burkina Faso en 2014-2015 a été un exemple de revendications civiques portées par de nouvelles générations. Mais au Burundi, dans les deux Congo, voire au Tchad, de tels mouvements ont été violemment réprimés.

L'encadrement juridique du pouvoir progresse par la norme constitutionnelle ; plusieurs chefs d'État africains ont respecté la limitation du renouvellement et se sont retirés après deux mandats : Obasanjo au Nigeria (2006), Konaré au Mali (2000), Kérékou au Bénin (2006) même si des contre-exemples sont nombreux mais fortement contestés, voire empêchés (Blaise Compaoré chassé du pouvoir au

Burkina Faso en 2014).

L'organisation d'élections disputées devient plus fréquente : plusieurs pays ont réformé leurs codes électoraux, accepté la création de commissions électorales indépendantes et la présence d'observateurs internationaux (Ghana, Cap-Vert, Bénin, Sénégal...). L'alternance politique a été réussie au Sénégal, en 2000 et en 2012, au Ghana en 2008, au Nigeria en 2007, en 2011 et en 2015, au Liberia en 2005 (avec l'élection d'une femme à la présidence de la République pour la première fois en Afrique) et en 2018, au Bénin en 2016.

Limites et résistances encore nombreuses

La séparation des pouvoirs est quelque peu vidée de son contenu par l'hypertrophie des attributions reconnues au président. Le Premier ministre se voit relégué à un rôle administratif, les ministres ressemblent à des chefs de service, sans clairement participer à la détermination de la politique nationale. Le président est à la fois chef d'État et chef de parti. Il en résulte une concentration des pouvoirs exécutifs et législatifs, solidaires du chef de l'État pour qui « l'autorité ne se partage pas ». L'indépendance de la justice est souvent problématique, les magistrats n'étant pas inamovibles dans les faits. Dans un tel contexte, c'est plus souvent la société civile, voire « la rue », qui exerce un contrôle populaire.

La remise en cause de l'encadrement juridique des pouvoirs est fréquente. Les Constitutions sont abusivement modifiées au gré des chefs d'État. Entre 2001 et 2008, la Constitution du Sénégal a été modifiée 14 fois (soit tous les six mois). Le déplaçonnement du nombre des mandats présidentiels est courant (Burkina Faso, Niger, Guinée, Togo, Angola, Djibouti, Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville, Ouganda, Rwanda), ainsi que de la limite d'âge pour être candidat (Congo-Brazzaville et Ouganda). Pourtant, selon un sondage mené en 2015 dans 34 pays africains, 73 % des personnes sondées souhaitent une limitation du nombre des mandats de leurs dirigeants. Dans 7 pays subsahariens, les élections présidentielles sont à un seul tour, le candidat arrivé premier l'emporte, même avec un mauvais score, ce qui favorise le président sortant : Malawi, Zambie, Rwanda, Cameroun, Gabon, Togo et Congo-RDC depuis 2011.

Un certain nombre de chefs d'État africains s'accrochent au pouvoir par ces modifications constitutionnelles ou des élections « sous contrôle », tels D. Sassou N'Gusso (Congo-Brazzaville), P. Biya (Cameroun), P. Nkurunziza (Burundi), I. O. Guelleh (Djibouti), Y. Museveni (Ouganda), R. Mugabe (Zimbabwe) qui a été forcé de partir, Y. Jammeh (Gambie) qui a fini par céder, I. Déby (Tchad), F. Gnassingbé (Togo), P. Kagame (Rwanda) et J. Kabila qui retarde

l'élection (Congo-RDC). Inversement, en Angola, J. E. dos Santos, chef d'État depuis 38 ans, y a renoncé en 2017 et au Zimbabwe, R. Mugabe a été poussé vers la sortie, fin 2017, après 37 ans de pouvoir.

Ces présidents miment généralement le processus démocratique pour prolonger en réalité l'autocratie. La résilience des dictatures bénéficie paradoxalement de l'essor simultané des institutions démocratiques grâce à un simulacre de processus. Il s'agit de donner une façade démocratique pour se légitimer, de repérer et de réprimer les opposants de manière plus ou moins discrète et ciblée, ou d'inciter les opposants et rivaux à participer au régime, souvent en les « achetant » afin de perpétuer la « démocrature » et un système institutionnel « extractif ».

Le contrôle de constitutionnalité est faible. Un exemple caricatural est celui de la Côte d'Ivoire, où le Conseil constitutionnel désavoue le résultat de l'élection présidentielle de 2010 validé par la commission électorale indépendante (donnant A. Ouattara élu avec 54,1 % des voix) et inverse le résultat pour maintenir le président Gbagbo puis change d'avis finalement, au gré des circonstances militaro-politiques. Au Zimbabwe, les jugements de la Cour suprême déclarant inconstitutionnelle la réforme agraire accélérée en 2000 ont été ignorés et cette Cour a été elle-même ensuite mise au pas en forçant les juges à la démission ou à la retraite anticipée, en 2001. Le président Mugabe du Zimbabwe avait alors nommé un fidèle comme *chief justice*. À l'opposé, on peut relever l'arrêt de la Cour suprême d'Afrique du Sud, en 2016, proclamant que le président Zuma avait violé la Constitution (pour des travaux abusifs dans sa résidence privée) et, en 2018, déclenchant des poursuites pour corruption (dans un achat d'armes) ou encore la décision de la Cour suprême du Kenya, en 2017, invalidant l'élection présidentielle que le président sortant Uhuru Kenyatta venait apparemment de gagner.

Conflits armés et coups d'État à répétition

Au total, 19 coups d'État sont intervenus en Afrique de 1991 à 2018 (en comptant la révolution de palais au Zimbabwe de 2017), contre 63 de 1958 à 1990. Leur nombre tend donc à diminuer. Mais selon certains observateurs africains⁵⁹, « l'avènement des dirigeants élus démocratiquement n'a rien changé aux politiques de prédation, de clientélisme et de corruption... l'euphorie a alors cédé la place à la désillusion et à la frustration ». Les déficiences des gouvernements démocratiques sont le principal argument invoqué par les juntes militaires (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Niger, Guinée-Bissau, Mauritanie, Mali, Burkina Faso), alors qu'il ne s'agit souvent que d'un prétexte.

Certains scrutins présidentiels ont aussi dégénéré en violence ou en conflit armé : Angola en 1992, RCA en 1998, Burkina Faso en 2000, Côte d'Ivoire en 1995, Zimbabwe en 2005 et 2008 et Kenya en 2007 (malgré une alternance réussie en 2002) avec plus de 1 000 morts et 350 000 déplacés.

La question du droit de la minorité

Une élection où le vainqueur à 51 % remporte la totalité du pouvoir peut poser problème dans des sociétés hétérogènes. Et ceci n'est pas spécifique à l'Afrique. Pour éviter la domination d'une communauté, il a été suggéré que les institutions devraient rechercher une certaine prise en compte de la diversité ethnique. Il y a très peu d'expériences formalisées à ce sujet en Afrique, en dehors de la Constitution ethnofédérale de l'Éthiopie. Ce dernier modèle semble relativement fonctionner malgré une fragilité provenant de la forte domination actuelle des Tigréen (6 % de la population) et le mécontentement d'autres communautés (notamment les Oromo, constituant plus du tiers de la population et les Amhara, plus du quart). Depuis 2016, l'instauration de l'état d'urgence (annulé en 2018) et la répression contre un soulèvement oromo a fait des centaines de morts. Mais, selon la spécialiste Sonia Le Gouriellec, « les manifestants ne rejettent pas le fédéralisme ethnique en lui-même, mais le fait que le régime ne se soit jamais démocratisé et que les retombées économiques ne bénéficient pas à tous ». En 2018, la nomination d'un Premier ministre oromo a apaisé la situation.

L'historien français Bernard Lugan estime, de manière isolée et contestable, qu'il serait fondamental de réorganiser toutes les Constitutions (voire les frontières elles-mêmes) sur une base ethnique⁶⁰. Mais ceci n'aurait pas de sens dans nombre d'États où l'ethnie est peu pertinente (Sahel par exemple). Le Liban donne un modèle très élaboré de Constitution ethnique, qui a inspiré aussi celle de l'Irak post-Saddam Hussein.

Le Burundi est un exemple rare de partage ethnique du pouvoir institutionnalisé par des quotas hutu/tutsi dans l'armée et l'administration. Ce dispositif, introduit par l'accord de paix et de réconciliation d'Arusha (2000), qui mettait fin à une décennie de guerre civile à caractère ethnique, doit être évalué d'ici à cinq ans par le Sénat burundais, selon la nouvelle Constitution (2018)⁶¹.

En dehors des cas éthiopien et burundais, la plupart des responsables africains pensent que les clivages communautaires, là où ils existent, peuvent être dépassés dans un État multiculturel, mais visant l'unité et la modernité. Au Rwanda, il est même interdit d'évoquer l'appartenance ethnique. Il y aurait souvent un aspect rétrograde et

généralement non souhaité par la population, et surtout par la jeunesse urbanisée, à faire de l'ethnie un élément structurant. Une deuxième chambre parlementaire pourrait éventuellement représenter des régions spécifiques, des autorités traditionnelles, voire religieuses, mais cela risquerait aussi de ne pas être en phase avec la jeunesse urbaine et avec la société civile connectée et désenclavée par la globalisation. C'est l'Afrique du Sud blanche, du temps de l'apartheid, qui prônait des bantoustans, mini-États monoethniques, dirigés par des institutions traditionnelles : ils se sont finalement volatilisés dans la démocratie. En revanche, au niveau local et décentralisé, les chefferies traditionnelles peuvent retrouver de l'importance dans certains pays. C'est le cas au Ghana où elles sont actives pour les questions civiles, foncières ou pour la gestion des ressources naturelles.

La redistribution des rentes

Est-elle plus difficile en régime démocratique ? Si un autocrate rationnel et « éclairé » a théoriquement intérêt à veiller à une large redistribution afin d'assurer son maintien au pouvoir (encore plus en cas de monarchie héréditaire comme dans les Émirats arabes), c'est plus difficile pour un président élu sur une base géographique, ethnique ou religieuse, qui peut craindre de conforter son opposition en lui donnant des moyens financiers. L'exemple de la Côte d'Ivoire a été donné à ce sujet⁶². L'autocrate Houphouët-Boigny procédait à une large redistribution, contrairement à ses successeurs démocratiquement élus, H. K. Bédié ou L. Gbagbo. Un régime véritablement démocratique paraît néanmoins une meilleure garantie de bonne répartition de la rente qu'un régime autocratique. On retrouve ici la question des institutions inclusives ou « extractives ». Un président élu, mais s'appuyant en réalité sur un réseau ou un clientélisme restreint, pourra être tenté de maximiser ses profits et ceux de ses soutiens directs, dans un contexte d'incertitude sur sa pérennité.

Pour ces raisons, les élections peuvent être l'occasion de susciter la polarisation géographique, religieuse ou ethnique et de générer des violences, comme, en Europe, dans l'ex-Yougoslavie en 1992. Les élections kenyanes sont très marquées par cette dimension : « Au Kenya, la politique n'est pas une affaire d'idées, mais d'alliances subtiles entre les 44 groupes ethniques », estime Bruno Meyerfeld⁶³. Dans les pays du Sahel, où la dimension ethnique n'est en revanche guère visible lors des élections présidentielles, peut se poser en revanche la question de hiérarchie sociale entre groupes statutaires, les « non-nobles », castés et descendants d'esclaves, étant souvent peu représentés dans les positions de leadership.

Les élections périodiques

Elles favorisent le clientélisme. Dans plusieurs pays sahéliens, la compétition électorale ne recoupe pas un clivage ethnique, mais oppose des personnalités autour desquelles se forme un parti (souvent de taille réduite). La compétition ne se fait guère sur des projets. Il est souvent impossible de distinguer des idéologies ou des « choix de société » : ni droite, ni gauche, ni différence notable de programme. Il s'agit de choisir un « chef », autour duquel il convient de se regrouper pour profiter des avantages qu'il peut distribuer. Ceci explique la prolifération de « partis politiques », mais aussi la « transhumance » des députés élus qui préfèrent finalement rejoindre le parti majoritaire, comme au Sénégal ou au Mali. Le clientélisme se traduit par la fidélisation d'une clientèle, chaque leader cherchant à faire bénéficier ses soutiens reconnus d'avantages divers.

Dans ce cadre, les leaders religieux peuvent être particulièrement courtisés (par exemple au Sénégal avec le rôle des confréries religieuses). Symétriquement, un président ne peut être élu, dans certains cas, que s'il bénéficie du soutien des forces religieuses organisées, bien qu'elles ne forment généralement pas un ensemble homogène. Les associations islamiques jouent un rôle croissant dans les démocraties sahéliennes.



FOCUS

- Le Haut Conseil islamique du Mali a ainsi réussi, en 2011, à faire modifier dans son sens très conservateur le nouveau code de la famille qui avait pourtant été déjà approuvé en 2009 par le Parlement. Le Mali, dans cet effort de « réislamiser la société », a dû ainsi renoncer à appliquer des conventions internationales sur le droit des femmes qu'il avait pourtant signées.
- Inversement, l'Église catholique du Congo-RDC, qui est l'une des principales forces morales structurant la société dans un État extractif mais déliquéscent, s'efforce avec peine de favoriser une transition démocratique.

Les « grands commerçants » interfèrent aussi. Le coût de la campagne électorale est élevé au Niger dans la mesure où « la distribution de la rente électorale est avidement attendue par un grand nombre d'acteurs : les électeurs eux-mêmes, tâchant de monnayer leurs voix, ou leurs clientèles électorales quand ils en ont ; les militants des partis, qui ne se mobilisent que s'ils sont "motivés", c'est-à-dire rétribués ; les personnels techno-administratifs judiciaires ; les prestataires de biens et service (voiture, essence, gadgets,

fournitures...) ; et enfin les prestataires magico-religieux (devins, marabouts, etc.)⁶⁴ ». Pour financer ces dépenses, il n'y a que deux sources importantes (au Niger) : les dons des grands commerçants, les trésors de guerre accumulés par les partis (ceux qui sont au pouvoir). Même les trésors de guerre renverraient aux grands commerçants, car cette accumulation trouve le plus souvent son origine dans des rétrocommissions illicites. Les grands commerçants seraient ainsi au cœur du système électoral nigérien, attendant en retour une protection, une bienveillance fiscale, le placement de leurs parents et clients.

Tendance générale encourageante

Beaucoup de critiques reposent sur une idéalisation du fonctionnement de la démocratie en Occident qui sert de référence⁶⁵. L'existence d'un électeur idéal et rationnel, votant pour un candidat après avoir évalué tous les programmes et les différentes offres électorales, doit être partout relativisée. La familiarisation avec les procédures électorales s'améliore dans une majorité de pays africains. Les élections sont de mieux en mieux encadrées et font généralement l'objet de négociations en amont sur les « règles du jeu » : conditions d'attribution des cartes d'électeurs, commission électorale indépendante responsable plutôt que le ministère de l'Intérieur et observation internationale. Les acteurs politiques et la société civile (ONG...) se mobilisent pour traquer les irrégularités. Peu à peu, les processus démocratiques sont appropriés et prennent racine.

La Fondation Mo Ibrahim, en mesurant, sur la dernière décennie, la participation des citoyens africains, a noté une progression très forte : 78 % des Africains vivent dans des pays ayant amélioré leur participation politique et le droit des femmes. Mais l'expérience démocratique reste jeune, fragile et confrontée au fait qu'une partie importante, souvent majoritaire, de la population est encore analphabète (77 % au Mali, près de 70 % au Niger, 60 % au Sénégal). Des problèmes linguistiques peuvent aussi être un obstacle, les populations rurales de nombreux pays ne maîtrisant pas la langue officielle et les interprétations ou traductions peuvent s'avérer insuffisantes.

Racine africaine de la démocratie ?

Si l'on considère que la démocratie n'est pas seulement une affaire d'élections libres mais, de manière plus vaste, une question de débat public et de redevabilité, il est alors exact d'affirmer que la démocratie a aussi des racines africaines. Le fait qu'elle ne soit pas une invention occidentale a été argumenté de manière convaincante par le Prix

Nobel d'économie indien Amartya Sen⁶⁶. Il montre que la démocratie a des racines dans de nombreuses cultures et qu'il s'agirait d'une valeur universelle parce que « des gens, en tous lieux, ont sans doute bien des raisons de la considérer comme telle », et elle représente une source incontournable de progrès social.

En étudiant les anciens États africains, Maurice Delafosse avait relevé que le pouvoir monarchique était limité par des dispositifs visant à « tempérer notablement les tendances au despotisme et au caprice ». Des historiens⁶⁷ ont aussi estimé que d'anciens royaumes africains fonctionnaient par consensus. Il convient également d'évoquer la charte du Mandé (Mali), qui aurait été parmi les toutes premières déclarations mondiales des droits, datant de 1222 (soit sept ans après la grande charte imposée en 1215 au roi anglais Jean Sans Terre). Transmise oralement par la confrérie traditionnelle des chasseurs, la charte du Mandé, proclamée par le fondateur de l'empire du Mali, Soundiata Keita, a été transcrite plus récemment⁶⁸, ce qui fait que certains contestent sa rédaction ou sa portée. L'anthropologue français J.-L. Amselle a montré qu'il s'agissait plutôt d'une reconstruction d'inspiration « afrocentriste », dans la lignée de Cheikh Anta Diop. Mentionnons enfin l'ouvrage controversé de Martin Bernal sur l'Athènes noire⁶⁹, selon lequel la démocratie athénienne aurait subi l'influence de ses voisins africain (l'Égypte ancienne) et asiatique. Il paraît admis aujourd'hui que l'Afrique noire a bien eu une ancienne expérience démocratique, peut-être millénaire, avant sa colonisation par l'Europe.

Démocratie, bonne gouvernance et développement

Ils ont des liens complexes. La démocratisation relève d'un objectif en soi. Les libertés individuelles, la transparence, la régulation institutionnelle s'imposent comme une alternative à la violence politique. Elles créent des relations de confiance et répondent à une demande sociale de plus en plus pressante. La massification des groupes humains progressivement détachés de leurs traditions et les revendications de la jeunesse montante rêvant d'un autre modèle de société, contestant les vieilles élites, ont accentué cette tendance. Les relations humaines reposent de moins en moins sur le rapport personnel au détenteur du pouvoir ; elles deviennent plus égalitaires et prévisibles. Des institutions plus impersonnelles deviennent ainsi plus désirées. La démocratie donne aussi aux peuples le sentiment de pouvoir peser sur le devenir de leurs sociétés et la pratique de leurs dirigeants.

Le développement a aussi sa logique, mais pas nécessairement la même. Il requiert un cadre institutionnel fiable, permettant de réduire

durablement les incertitudes pour les acteurs économiques et protégeant la propriété privée contre les risques d'expropriation, de fiscalité abusive ou discrétionnaire, de non-exécution des contrats, etc. Il nécessite aussi d'autres conditions mentionnées *infra*. La question du meilleur mode de création de ces conditions reste débattue. Pour certains, il suffirait d'adopter progressivement les prescriptions de la « bonne gouvernance », une notion finalement controversée. Pour d'autres, l'État devrait avant tout jouer un rôle très directif de stratège et de coordinateur, ce qui peut introduire un élément autoritaire.

Il existe, en revanche, un lien fort entre la citoyenneté et le développement. Mais la citoyenneté est entravée par trois obstacles : des élites manquant de sens de l'intérêt collectif, un État qui est quasiment absent de régions périphériques, et enfin l'existence de groupes défavorisés (« cadets sociaux » dans les sociétés claniques, migrants etc.)

Démocratisation, accélérateur ou frein au développement ?

Cela dépend du sens donné au mot « développement ». Si l'on considère ce dernier d'un point de vue purement économique, force est de constater que certains régimes autoritaires (un petit nombre) sont parvenus à des résultats meilleurs que la plupart des régimes démocratiques. Ce sont les performances remarquables de Singapour grâce à Lee Kuan Yew, de la Corée du Sud sous Park Chung-hee (militaire ayant instauré un régime autoritaire à partir de 1961) et de la Chine populaire postmaoïste (mais qu'il faudrait, pour cette dernière, comparer aussi à Hong Kong et Taïwan démocratiques). Si l'on considère aussi d'autres éléments pour définir le « développement » tels que le droit à l'information, le droit à la participation et au contrôle, la dignité, la qualité de vie en matière de liberté, alors la démocratie – si, naturellement, elle fonctionne correctement – est évidemment plus performante. C'est sensible en proportion du caractère répressif du régime (tel le « miracle économique » chilien du général Pinochet, contrebalancé très négativement par une sévère répression).

Un régime autoritaire mais éclairé par un leader providentiel tel Lee Kuan Yew (Singapour) ou, à l'échelle africaine, les remarquables Meles Zenawi en Éthiopie ou Paul Kagame au Rwanda peut s'avérer plus efficace pour un développement économique rapide et bien ordonné. Kagame, apparemment un ascète dévoué au bien supérieur de l'État, a imposé à son pays un régime anticorruption draconien et une discipline sociale, contraignante par définition. Cependant, la grande majorité des régimes autoritaires présente, à l'inverse, un risque majeur pour le développement, comme de nombreux exemples l'attestent (Zimbabwe, Angola, les deux Congo, Guinée équatoriale,

Somalie avant 1991, Érythrée...). Rien n'est pire (sauf la guerre civile) que le despotisme « extractif » non éclairé et institutionnalisant le gouvernement des voleurs.

La démocratisation, selon certains, pourrait biaiser des politiques économiques et causer une plus grande instabilité à cause des pressions des groupes d'intérêt. La satisfaction de ces demandes conduirait notamment à une augmentation de la taille du secteur public creusant le déficit public, plutôt qu'à une amélioration des capacités productives du pays. Elle réduirait la capacité de l'État à inciter aux investissements réellement prioritaires sur le plan économique à cause de dépenses sociales à rentabilité politique plus rapide. Des études ont effectivement montré qu'à l'échelle planétaire, la majorité des pays en développement ayant eu les plus forts taux de croissance était sous forme de régime autoritaire, sur la période 1960-1974. Cependant, si des pays de l'Asie du Sud ont connu des taux de croissance élevés avec des régimes autoritaires, cela n'a pas été le cas avec la quasi-totalité des pays africains sur cette période. Les choses ont cependant changé après 2000 et certains régimes africains autoritaires (Éthiopie et Rwanda) ont réalisé d'excellentes performances économiques. Les pays démocratiques en ont eu de meilleures que les pires dictatures ; cependant, l'efficacité économique des pays démocratiques est moins bonne que celle des dictatures les plus performantes⁷⁰.

L'impact économique

Des études économétriques⁷¹ ont pris en compte les effets négatifs de la démocratie (hausse du déficit public financé par la création monétaire inflationniste ou l'endettement, politiques distributives risquant d'augmenter trop la fiscalité, baisse de l'accumulation du capital, soutien à des activités improductives, instabilité des choix économiques, etc.) et positifs (compétition électorale gage d'efficacité, participation, contrôles et contre-pouvoirs, élévation du niveau d'éducation, etc.). Il en ressort qu'à court terme la démocratie crée une instabilité économique, mais qu'à long terme elle permet la mise en place de bonnes institutions favorisant la régulation économique, la protection de la propriété privée et des libertés favorables à l'initiative et à la croissance économique. La démocratie (lorsqu'elle fonctionne vraiment) serait ainsi une « méta-institution », c'est-à-dire un type d'organisation à partir duquel naissent ou se renforcent les autres institutions. Cela semble avéré dans les pays développés, mais pas clairement dans les pays en développement. L'économiste Paul Collier ajoute même que, dans les pays les plus démunis (il fixe un seuil à 2 700 dollars/habitant), la démocratie, à cause des élections, amplifierait le risque de violences⁷².

La bonne gouvernance, une solution encore crédible ?

La réflexion sur la bonne gouvernance ne s'est imposée qu'assez récemment, quand il a été de plus en plus estimé que la cause principale de l'échec politique et économique des États subsahariens, dans les premières décennies ayant suivi les indépendances (1960-2000), avait été la « mauvaise gouvernance », ou mauvaise gestion des affaires d'une nation, liée, comme indiqué précédemment, aux problèmes de transition vers l'État moderne.

La bonne gouvernance et ses huit principes

Étant donné sa complexité et son aspect qualitatif, la gouvernance n'a pas de définition unique. Selon l'ONU, elle intègre les dimensions suivantes : « représentativité politique, efficacité institutionnelle et solide gestion économique ». Huit principes seraient, selon le PNUD, « acceptés universellement comme les piliers de la bonne gouvernance » : primauté du droit (un système juridique équitable et appliqué de manière impartiale, ce qu'on appelle aussi l'État de droit), équité et inclusivité, participation, consensus (l'État doit servir de modérateur), efficacité et efficience, transparence, responsabilité, réceptivité (les institutions publiques, notamment celles dédiées aux services publics doivent « répondre aux besoins de toutes les parties prenantes en temps voulu »).

Les institutions invisibles et semi-invisibles ou occultes

Pierre Rosanvallon rappelle qu'un pays ne fonctionne pas seulement avec des institutions formelles et des valeurs communes. Il faut aussi que trois institutions invisibles s'établissent : la confiance, l'autorité et la légitimité. La confiance consiste à pouvoir faire une hypothèse valide sur le bon comportement futur d'un gouvernant, d'un fonctionnaire, d'un citoyen. C'est un « économiseur d'institutions et de contrats ». L'autorité, c'est, pour le gouvernant, le fait de pouvoir agir sans recourir à la coercition, ni même à l'explication. Enfin, la légitimité est une notion plus complexe, dans la mesure où elle relève de trois catégories : procédurale, substantielle et d'exercice. La légitimité procédurale provient notamment de l'élection ou, pour un fonctionnaire, de son admission à un concours sur la seule base de ses mérites. La légitimité substantielle découle des qualités intrinsèques d'une fonction. L'agent public représente en lui-même et par son statut quelque chose d'important, et son comportement est réputé exemplaire *a priori*. Le fonctionnaire (idéal) a pu ainsi être qualifié de « prêtre du long terme et de l'intérêt général ». La légitimité

d'exercice relève du comportement réel, du gouvernant ou du fonctionnaire. Un président élu, en particulier, est constamment jugé sur son action. Il acquiert une légitimité d'exercice s'il représente réellement l'intérêt général, au-delà de la légitimité procédurale, qu'il a obtenue par l'élection, ou de la légitimité substantielle liée à sa fonction. En Afrique comme ailleurs, ces trois institutions invisibles ne sont pas toujours effectives. Elles peuvent même paraître incompatibles avec des liens politiques régis par des principes de prédation ou de redistribution de type clientéliste, tels qu'on les rencontre souvent.

Enfin, il faut mentionner ici les institutions « semi-invisibles » ou occultes provenant des hiérarchies et valeurs issues principalement de la tradition (castes, liens de parenté avec le détenteur du pouvoir, chefferies traditionnelles, confréries religieuses, franc-maçonnerie, sorciers, marabouts et féticheurs...). Elles peuvent interférer ou doubler les hiérarchies et organigrammes officiels. D'où le très juste constat de Balandier selon lequel les sociétés africaines « ne sont jamais ce qu'elles paraissent être ou ce qu'elles prétendent être ». Les institutions formelles peuvent parfois n'être qu'une façade comme le prince Potemkine montrait, dit-on, de faux villages exemplaires à l'impératrice Catherine II de Russie.

Des institutions formelles bien souvent déficientes

Les administrations africaines sont marquées par diverses difficultés de fonctionnement : manque de coordination, remaniements ministériels trop fréquents, ingérence ou forte participation des « partenaires techniques et financiers » difficilement appropriée ou procédures budgétaires pas toujours cohérentes entre les prévisions et l'exécution. Parfois, la dépense budgétaire dépend du « caprice » du président, au cas par cas, avec l'institution d'un « comité de trésorerie » présidé par le chef de l'État, décidant de manière discrétionnaire les dépenses, au lieu de suivre la procédure d'automatisme administrative exécutant un budget voté.

Les structures de contrôle des actions gouvernementales sont souvent déficientes : contrôle réduit par le pouvoir législatif (variable selon les pays), contrôle insuffisant ou confidentiel des Cours des comptes ou vérificateurs généraux et autres corps d'inspection. Il est fréquent que les rapports ne soient pas rendus publics, mais transmis à l'exécutif qui leur donne la suite qu'il veut bien. C'est peu dire que le système judiciaire n'est pas suffisamment professionnel, efficace, indépendant et intègre : il est, dans plusieurs pays africains, particulièrement corrompu selon les enquêtes de Transparency International, malgré quelques belles exceptions. La société civile, quant à elle, ne dispose

pas encore suffisamment d'informations fiables et ouvertes sur l'action de l'exécutif, malgré des progrès en ce sens (par exemple l'initiative « publiez ce que vous payez »). La presse elle-même, souvent vénale, n'est ni fiable ni régulée par la justice.

Les cadres administratifs africains ont bénéficié de programmes de formation ayant nettement amélioré leurs compétences : ceux de la Banque mondiale, avec son institut de développement économique et du FMI, avec ses instituts régionaux. L'African Capacity Building Foundation (ACBF), dont le siège est à Harare, a été créée spécialement pour le renforcement des capacités des pays africains.

La gouvernance économique

Elle doit mieux favoriser le secteur privé. Plus les institutions publiques sont à l'écoute et au service impartial du secteur économique privé, en établissant la confiance et la sécurité juridique, plus la croissance est partagée et plus les opportunités économiques apparaissent : il se crée un cercle vertueux. Ces institutions régulent le marché (corrigeant ses défaillances, protégeant les investisseurs et la concurrence), stabilisent le marché (institutions monétaires et budgétaires, instances de réglementation et de contrôle prudentiel) et le légitiment (la démocratie, la fiscalité, le droit du travail, la protection et les assurances sociales). Une critique souvent faite aux plans d'ajustements structurels des années 1980 est d'avoir trop affaibli l'État et réduit son rôle en réaction à l'hyperétatisation précédente. Les organisations internationales soulignent à nouveau la nécessité d'un rôle économique de l'État.

Comment mesurer la gouvernance ?

Il existe de nombreux indicateurs de gouvernance et encore davantage pour la corruption. Le plus connu est celui de la Fondation Mo Ibrahim qui évalue chaque année tous les pays africains (depuis 2006) à partir de 93 indicateurs, regroupés en quatre catégories : sécurité et État de droit, participation et droits de l'homme, développement économique durable et développement humain. Depuis au moins cinq ans, l'île Maurice est classée première et la Somalie bonne dernière avec 70 points d'écart (les pays étant notés de 1 à 100). Les 10 premiers du classement de fin 2017 sont, dans l'ordre : Maurice, Seychelles, Botswana, Cap-Vert, Namibie, Afrique du Sud, Tunisie, Ghana, Rwanda et Sénégal. Les trois plus mauvais sont, sans surprise : Somalie (dernier), Soudan du Sud (avant-dernier) et Centrafrique.



La bonne ou mauvaise gouvernance des pays selon l'indice Mo Ibrahim

La principale puissance économique du continent, le Nigeria, est 35^e du classement (sur 54). Des pays dynamiques comme le Kenya ou la Tanzanie sont classés respectivement 13^e et 17^e, tandis que les francophones Côte d'Ivoire, Cameroun et Gabon sont 20^e, 32^e et 37^e du continent africain.

Le score moyen de gouvernance de l'Afrique a augmenté d'un point

seulement sur la décennie 2006/2015 avec de forts contrastes par pays et par région. Ainsi, 37 pays sur 54, dans lesquels vivent 70 % des Africains, ont amélioré leur gouvernance globale. Cependant, la Fondation Mo Ibrahim relève une baisse de la sécurité dans 33 pays représentant les deux tiers de la population du continent et estime que « le déclin de la sécurité et de l'État de droit est le plus gros problème auquel doit faire face l'Afrique aujourd'hui ».



FOCUS

Mo Ibrahim, milliardaire anglo-soudanais philanthrope et entrepreneur en télécommunications

Depuis 2007, il décerne le prix Mo Ibrahim pour le leadership d'excellence en Afrique, récompensant, par un paiement initial de 5 millions de dollars et un paiement annuel à vie d'un montant de 200 000 dollars (doublé si le bénéficiaire crée une fondation caritative) des chefs d'État ayant « exceptionnellement amélioré la sécurité, la santé, l'éducation, le développement économique et les droits politiques dans leur pays et transféré démocratiquement leurs pouvoirs à leurs successeurs ». Le prix n'a été accordé que 5 fois (il n'y a pas eu de candidats à la hauteur des exigences en 2009, 2010 et 2016). Les bénéficiaires ont été les anciens présidents du Mozambique (J. Chissano), du Botswana (F. Mogae), du Cap-Vert (P. Pires), de Namibie (H. Pohamba) et, pour 2017, du Liberia (E. Johnson-Sirleaf).

L'indice Ibrahim, parfois contesté, demeure une référence, mais il existe d'autres mesures de la gouvernance, notamment celle de la Banque mondiale (classement Country Policy and Institutional Assessment [CPIA]). Il existe aussi, depuis 1995, un index spécifique pour la corruption dans les administrations publiques et la classe politique publié chaque année par l'ONG Transparency International. Il fait appel à des sondages d'experts réalisés par divers organismes indépendants. Selon cette mesure, l'Afrique subsaharienne se distingue par une « corruption étendue ».

Les 10 pays les moins corrompus seraient, en commençant par les meilleurs : Botswana (34^e mondial), Cap-Vert, Seychelles, Maurice, Lesotho, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Sénégal et Swaziland. Les 10 pays les plus corrompus seraient (en commençant par le pire) : Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Érythrée, Angola, Burundi, Zimbabwe, Congo-RDC, Tchad et Congo-Brazzaville.



FOCUS

Évaluation de la gouvernance

Pour évaluer la gouvernance, il faut se référer aussi à d'autres types d'études ou d'enquêtes, notamment :

- le rapport annuel sur la gouvernance en Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, publié depuis 2012 ;
- l'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque mondiale ;
- l'afrobaromètre, établi par un partenariat entre de nombreuses institutions. Il mesure l'atmosphère sociale, politique et économique en Afrique, sur la base d'enquêtes nationales ;
- l'enquête sur l'environnement des affaires et la performance des entreprises, de la Banque mondiale (« Doing Business ») ;
- la « voix du peuple » de Gallup International (constitué des 5 principales sociétés indépendantes des sondages), qui sollicite l'opinion publique sur les questions sociales et politiques ;
- le forum économique, qui établit un indice de compétitivité pour chaque pays et un rapport sur celle-ci ;
- le mécanisme africain d'évaluation par les pairs : c'est une initiative purement africaine chargée d'évaluer la gouvernance. À l'heure actuelle, 34 pays sur 54 y ont adhéré, l'accession étant volontaire.

La gouvernance s'améliore, sauf la corruption

L'Afrique reste perçue comme « extrêmement corrompue ». La perception de la corruption (sa mesure directe étant quasiment impossible) indiquerait une dégradation depuis une dizaine d'années. Mais l'accent plus important mis sur la corruption, à la suite d'une libéralisation politique et de la presse, a rendu la société civile plus attentive et plus exigeante, ce qui augmenterait aussi la perception de la corruption, plus que la corruption elle-même. La Fondation Mo Ibrahim relève une « aggravation de la corruption » perçue depuis dix ans (– 8,7 points sur 100), soulignant que 33 pays auraient vu la corruption s'accroître clairement.

La Banque mondiale a mis au point son propre indice CPIA qui synthétise 16 indicateurs de développement couvrant 4 domaines : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public. Les pays sont notés de 1 à 6 (note la meilleure). Cet indice pour l'Afrique subsaharienne est passé de 2,6 en 1995 à 3,4 sur 6 en 2011, avant de décroître récemment (à 3,2). Le Rwanda est en tête avec une note de 4, suivi du Cap-Vert, du Kenya et du Sénégal.

Faut-il tant insister sur la « bonne gouvernance » ?

L'Anglo-Bangladeshi Mushtaq Khan, professeur d'économie à l'université de Londres, paraît être le premier à avoir montré que la « bonne gouvernance », tout en étant hautement désirable, était en fait

un résultat du développement économique, mais non pas un moyen d'y parvenir, comme il était jusque-là communément admis. Il en résulte une certaine remise en cause des prescriptions tant appuyées par les bailleurs de fonds, souvent d'ailleurs de manière quelque peu moralisatrice.

La démonstration de M. Khan repose tant sur des données historiques et économétriques que sur l'analyse sociologique des sociétés en développement. Il apparaît en effet qu'aucun pays en développement n'est parvenu au décollage économique par l'application des principes de bonne gouvernance (réduction de la corruption, État de droit, participation, transparence, redevabilité, etc.) et que les performances économiques de ces pays ne sont même pas liées à leur amélioration de ces critères, notamment pour la corruption. Le décollage économique est, en revanche, lié à d'importantes mutations institutionnelles qui sont des ruptures de nature largement politique, lesquelles, par définition, ne se font pas graduellement comme la bonne gouvernance. Il convient certes de maîtriser un certain nombre d'outils du développement (par exemple la comptabilité en partie double, le budget, le cadastre, l'organisation éventuelle d'élections...), mais l'imposition générale de règles impersonnelles de type moderne et importées peut avoir des effets déstabilisateurs pour la croissance économique.

Des prescriptions mal vécues et donc souvent détournées

Khan suggère de prendre en compte les incitations reposant sur une motivation réelle des acteurs économiques (par exemple, à un certain niveau d'activité, les normes impersonnelles sont plus pratiques que les relations directes entre personnes). L'effritement lent et inéluctable du mode de production de confiance dans des sociétés encore marquées par la tradition et les relations interpersonnelles n'est généralement pas remplacé spontanément et rapidement par un système de règles impersonnelles importées des pays développés. Il s'ensuit un « entre-deux » incertain qui peut freiner la confiance et l'activité économique. Le cas de la corruption nécessite un traitement plus différencié que le simple objectif de la combattre de manière générale et indiscriminée, souligne Khan⁷³. La corruption fait en effet partie du système lui-même dans les pays en développement. Elle est en partie un moyen de rétablir des liens de nature personnelle et de rémunérer des services directement par l'utilisateur dans un pays où le budget et les salaires sont insuffisants. Il existe en revanche des types de corruption qui peuvent s'avérer très contre-productifs du point de vue économique ou pour la salubrité publique (Khan donne l'exemple des permis de construire achetés sans contrôle minimum de qualité, provoquant ensuite l'effondrement d'immeubles).

Si l'objectif est bien la croissance et le développement, il vaut mieux savoir que le transfert des règles de « bonne gouvernance » est difficile et que ce n'est pas le moyen de déclencher une croissance soutenue, parce que les sociétés des pays en développement ne fonctionnent pas comme celles des pays déjà développés. Les pays pauvres ne deviennent pas riches en se soignant de leurs défauts ou maladies (la non-conformité aux critères de bonne gouvernance), mais en opérant des transformations plus radicales que nécessite le décollage économique.

Mais quelle attitude vis-à-vis de la corruption ?

Elle est à la fois cause et effet de la mauvaise gouvernance. Des raisons historico-institutionnelles et culturelles déjà évoquées l'alimentent en Afrique subsaharienne. Les Nations unies estiment que « la corruption demeure le défi le plus redoutable pour l'élimination de la pauvreté, la création d'un environnement prévisible et favorable à l'investissement ». Selon un rapport officiel de l'ONU, la corruption atteindrait des proportions alarmantes dans nombre de pays africains : « Si cette tendance se poursuit, une corruption de grande envergure et institutionnalisée pourrait rapidement anéantir le discours sur l'Afrique émergente et les objectifs de la transformation structurelle du continent. »

Au total, selon le discours officiel, la corruption a un effet dévastateur sur le développement. La réalité est plus nuancée : condamnable dans son principe, la corruption est une réalité plus complexe ; il faut distinguer ce qui doit être combattu vigoureusement (les formes de corruption qui retardent vraiment le développement, comme l'accaparement des rentes par un clan) et ce qui est malheureusement inévitable, sans pour autant être un obstacle au développement. L'élimination de la corruption de manière indiscriminée est plus le résultat du développement qu'un des moyens nécessaires pour y parvenir.

L'économie criminelle, business prospère d'Afrique ?

États fragiles et espaces marginaux

Ils sont propices à l'économie criminelle⁷⁴. Ils peuvent être le territoire d'origine (espèces animales et végétales menacées, matières premières, trafics humains), ou celui de destination (faux médicaments, armes), ou encore la zone de transit (cocaïne, héroïne, migrants).



Les flux financiers illicites

La Commission économique pour l'Afrique des Nations unies estime à 50 milliards de dollars le flux financier illicite quittant annuellement le continent, soit un montant du même ordre de grandeur que l'aide publique au développement. Ces flux illicites proviennent pour l'essentiel de quatre phénomènes : le blanchiment de l'argent, l'économie criminelle, la corruption, la fraude fiscale et la fraude marchande. Ils représenteraient, pour l'Afrique de l'Ouest, le PIB cumulé de 7 États de cette région.

La situation est contrastée : les pays les plus touchés seraient, selon l'ONU, le Congo-RDC, le Tchad, la Gambie, la Mauritanie et le Nigeria. Il convient d'y ajouter la Guinée-Bissau, considérée comme un narco-État, par lequel arrive la cocaïne sud-américaine, débarquée par l'armée nationale elle-même.

À Madagascar, l'instabilité politique à partir de 2009 et le contexte local ont permis une forte accentuation des trafics (bois de rose, or, tortues, palissandre, hippocampes, ferrailles, et même ossements humains).

Au Congo-RDC, depuis l'effondrement du régime dictatorial de Mobutu en 1997 et l'occupation étrangère à l'est, puis l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila en 2001, l'exploitation illégale des minerais dans l'est du pays a pris une dimension internationale et est l'un des aspects du conflit de cette région. Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé en 2000 (résolution 1291) la création d'un panel d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles au Congo-RDC. Présidé par l'ambassadeur Kassem, il a publié plusieurs rapports à partir de 2002, démontrant que de nombreux belligérants de l'est congolais (groupes armés étrangers : ADF, FDLR, FNL, FOREBU et locaux – divers groupes Maï-Maï) exploitent frauduleusement le commerce de l'or, du wolfram (minerai du tungstène), du coltan (minerai du tantale dont 75 % des ressources mondiales seraient au Congo-RDC), du cobalt (premières réserves mondiales), de la cassitérite (minerai de l'étain).

Les troupes rwandaises, burundaises, ougandaises et certains militaires du Congo-RDC avaient auparavant organisé une extraction active des ressources naturelles par des soldats et des étrangers (surtout rwandais) pour le compte de l'armée ou de certains de ses officiers. Le retrait des armées étrangères à partir de 2002, en l'absence d'autorité locale de l'État de RDC, a laissé place à une prolifération de groupes armés ou milices (120 groupes en 2018), et à

un système plus ou moins organisé de pillage et de fraude, impliquant chefs rebelles, hommes d'affaires et certains dirigeants politiques ou militaires, rwandais ou congolais. Les pays de transit (Rwanda, Burundi, Ouganda et Tanzanie) demeurent les principaux bénéficiaires du pillage de cette rente minière congolaise, avec des connexions en Europe, aux États-Unis et au Moyen-Orient. Le groupe d'experts des Nations unies sur le Congo-RDC a estimé dans un rapport de 2014 que 98 % de l'or produit dans ce pays sort clandestinement, soit environ 10 tonnes d'or par an (180 kg seulement exportés légalement en 2016). Même chose pour d'autres matières premières : ainsi, le Rwanda est gros exportateur du coltan congolais. La dénonciation de ces faits par l'ONU a suscité des réactions timides : certaines sociétés ont décidé d'interrompre leurs activités, d'autres ont vu leurs dirigeants inscrits sur une liste du Comité des sanctions des Nations unies. Néanmoins, le groupe d'experts a mis en lumière (2008) que certaines sociétés (par exemple Emirate Gold) avaient continué à acheter de l'or de provenance « douteuse » après 2007. Il semble qu'aucune action judiciaire n'ait été entreprise contre les sociétés occidentales impliquées dans les trafics, aussi bien dans les pays occidentaux qu'africains concernés et de transit (Rwanda notamment). La force de l'ONU présente sur place (près de 20 000 hommes de la mission de l'ONU pour la stabilisation au Congo-RDC-Monusco) n'est pas non plus utilisée pour réprimer ces pillages (c'est « hors mandat »). L'armée du Congo-RDC, classée 10^e d'Afrique (157 000 hommes mal formés et un budget de défense de 160 millions de dollars seulement), beaucoup trop faible et quasiment laissée à elle-même, ne peut faire face aux très nombreux groupes armés étrangers et locaux. L'approche « institutionnelle » a donc été plus formelle qu'efficace et durable, alors même qu'il s'agit d'une activité économique à la source d'atteintes à la paix et à la sécurité.

L'exploitation illégale des forêts

L'ONG Greenpeace a publié (2013) un rapport⁷⁵ accablant sur le Congo-RDC. Elle y dénonce un « chaos organisé » et un pillage des bois tropicaux, tant par de petites entreprises que par des multinationales, citant de nombreux cas. S'y ajoute une dévastation des forêts pour la fabrication de charbon de bois. Les milices terroristes chebabs de Somalie sont notamment impliquées dans ce trafic en exportant vers le Yémen des cargaisons de charbon de bois originaire de plusieurs pays d'Afrique de l'Est.

La faune sauvage massacrée

Les ultimes refuges que devraient constituer les parcs nationaux sont les principales cibles du braconnage. Le patrimoine naturel africain et

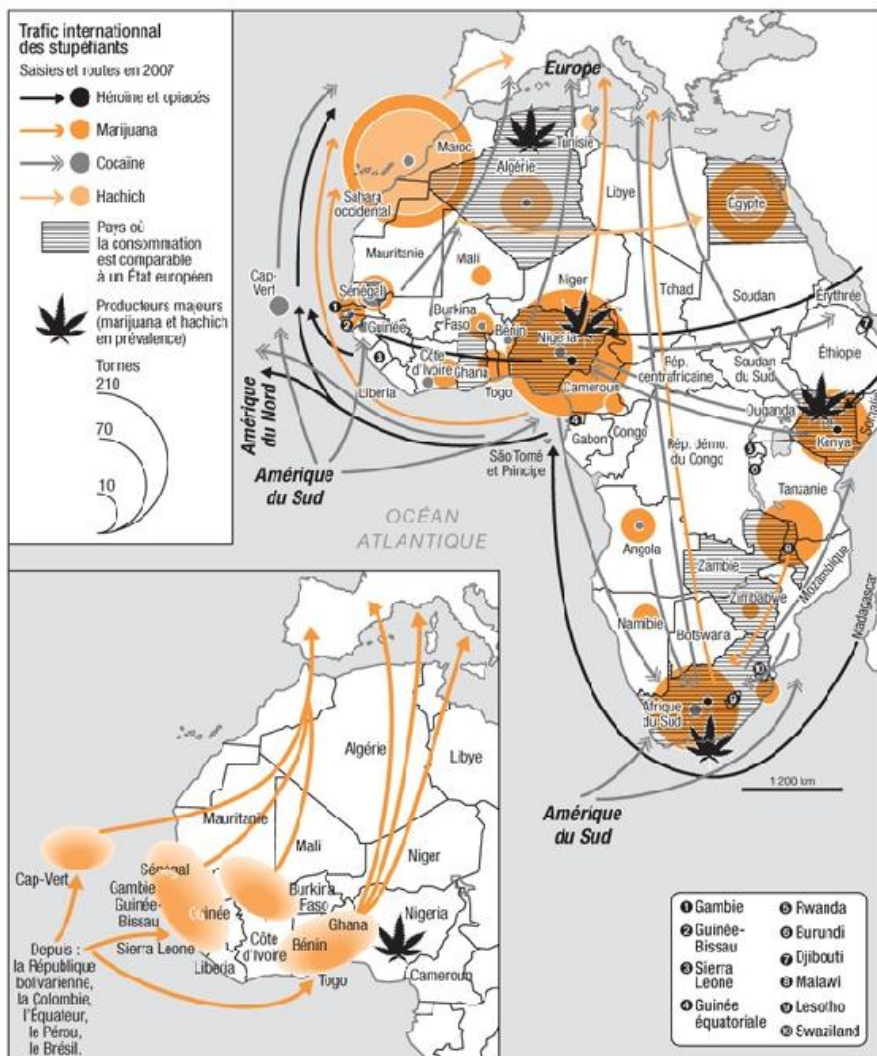
sa biodiversité exceptionnelle risquent l'anéantissement malgré son intérêt universel. L'Afrique est, par exemple, le seul lieu de la planète où l'on peut encore observer des communautés de grands mammifères dans les savanes ou les clairières de forêts. Les éléphants, encore présents dans 37 pays, semblent condamnés à disparaître du continent, dans une relative indifférence. De 1,2 million en 1980, leur nombre est réduit à moins de 500 000 aujourd'hui (dont le tiers dans un seul pays, le Botswana), et le massacre se poursuit sans relâche au rythme d'environ 30 000 par an : le nombre d'éléphants de savane a baissé de 30 % entre 2007 et 2014 et celui des éléphants de forêt de 62 % entre 2002 et 2011. La forte demande d'ivoire des pays asiatiques et de la Chine en particulier alimente désormais ce trafic, malgré des législations devenant plus restrictives. Les cornes de rhinocéros (soi-disant aphrodisiaques) sont également l'objet d'un intense trafic vers l'Asie (Chine, souvent en transitant par le Vietnam) qui menace la survie même des deux espèces africaines. Leur nombre est passé de 850 000 (en 1900) à 25 000 aujourd'hui (environ 20 000 rhinocéros blancs et 5 000 noirs) et ces animaux ont déjà disparu de bon nombre de pays, récemment du Congo-RDC et du Cameroun, après le Tchad, la Centrafrique et auparavant les autres pays sahéliens. Il n'y en a plus un seul en Afrique francophone. La sous-espèce de rhinocéros noirs d'Afrique de l'Ouest a été officiellement déclarée éteinte en 2011. De nombreuses autres espèces emblématiques (gorille de montagne, bonobo, lion, lycaon, guépard, okapi, girafe, addax, gazelle dama, éland de Derby, pangolin...) sont menacées d'extinction rapprochée et d'autres ont déjà disparu (l'oryx algazelle du Sahel vers 1980). Le braconnage impacte directement les perspectives économiques dans la mesure où il compromet le tourisme qui pourrait être très rémunérateur, comme au Rwanda (gorilles).

La drogue illicite, un trafic en extension ?

De plus en plus, le continent est utilisé comme point de transit des pays producteurs vers les marchés situés dans d'autres régions du monde, avec pour corollaire un développement de la consommation locale. Les flux de cocaïne venant d'Amérique du Sud et transitant par l'Afrique de l'Ouest représenteraient 15 % de la production mondiale. Le nombre de consommateurs de cocaïne dans cette zone atteindrait 1,1 million. En Guinée-Bissau, des témoignages ont établi que l'armée était pleinement impliquée dans le narcotrafic. Le transit vers l'Europe a lieu par le Sahel et le Sahara, suivant les mêmes routes que d'autres marchandises de contrebande, ainsi que des milliers de migrants. Ces réseaux sont notamment contrôlés par les groupes armés du Nord-Mali.

La piraterie maritime

Les mesures civiles (protection et vitesse des bateaux) et militaires prises à son encontre sur la côte somalienne l'ont aujourd'hui fortement réduite. Les bases militaires française, américaine, italienne, japonaise et chinoise (depuis 2017) à Djibouti y ont concouru. Depuis les années 1990, c'est le golfe de Guinée qui est frappé par ce fléau contre lequel il n'a pas encore été trouvé de parade efficace. Les attaques en mer y touchent principalement les navires transportant des cargaisons de pétrole.



Source : Cartographier le présent

Les routes de la drogue

Le trafic de faux médicaments

Il a pris une ampleur dramatique. La première conférence africaine consacrée à ce sujet en 2013 à Addis-Abeba, sur une initiative d'Interpol, en a fait le constat. L'Afrique est le continent le plus concerné, avec plus du tiers des médicaments en circulation qui sont falsifiés ou non conformes. Les antipaludéens seraient les plus touchés. On estime à un million le nombre de décès annuels dans le monde dus directement ou indirectement à l'absorption de médicaments contrefaits. En Afrique de l'Ouest, la Chine et l'Inde sont de loin les principaux fournisseurs, parmi les 20 000 producteurs indiens et environ 800 000 distributeurs et un nombre également très élevé (non estimé) en Chine⁷⁶. Ces médicaments contrefaits sont exportés vers les grands ports africains (Lagos, Cotonou, Lomé, Conakry...) et quelques aéroports. Un rapport de l'organisation douanière de 2012 estime que près de 10 milliards de médicaments contrefaits sont introduits chaque année en Afrique pour une valeur de 3,85 milliards d'euros. Ce serait beaucoup plus rentable et moins risqué que le trafic de drogues. La production africaine est embryonnaire (Nigeria). La vente se fait sur les marchés informels des grandes villes, mais affecte aussi les points de vente officiels et les hôpitaux publics. Les réseaux criminels et les organisations impliquées sont de toutes tailles. Les tentatives pour donner une réponse coordonnée et unie à ce problème qui dépasse les cadres nationaux n'ont, pour le moment, pas abouti.

L'immigration clandestine vers l'Europe

On assiste au retour des trafics humains à travers le Sahara, tout comme autrefois lorsque ce désert était un espace de transit pour la traite esclavagiste organisée par les Arabes et acheminée par les Touaregs, les Maures et les Toubous. Aujourd'hui, les passeurs, en relation avec des autorités locales achetées par la corruption, profitent des avantages comparatifs de ce trafic : forte demande de départs, porosité des frontières et faiblesse des systèmes judiciaires et policiers nationaux. Le journaliste Serge Daniel en a décrit les rouages dans un livre-enquête publié en 2008⁷⁷ et Stephen Smith les conséquences dans *La Ruée vers l'Europe*, paru en 2018.

L'enquête mondiale Gallup 2016 a montré que l'Afrique subsaharienne est la région du monde où le souhait d'immigrer est le plus fort, exprimé par 31 % de la population et 42 % des jeunes de 15 à 24 ans. Quelque 32 % des diplômés du supérieur souhaitent aussi quitter leur pays. Cependant, les migrants subsahariens sont nettement minoritaires dans la population immigrée en France et en Europe, en raison notamment des obstacles à leur voyage vers le nord, mais la

pression ne pourra qu'augmenter avec le boom démographique. Stephen Smith a raison de souligner que ce mouvement sera irréversible, à cause des naissances déjà intervenues qui induisent le chiffre de 2,5 milliards d'Africains en 2050, du développement qui ne suit pas et de la dégradation écologique en Afrique. Il estime, de manière plus controversée, que le développement et l'éducation favoriseraient, dans un premier temps, l'émigration. En 2016, les trois principales nationalités de migrants sur les côtes italiennes étaient les Nigériens (plus de 37 000), les Érythréens (plus de 20 000) et les Guinéens (plus de 13 000), en augmentation en 2017.

Au total, la criminalité organisée n'apparaît pas en voie d'être maîtrisée et d'assez nombreux éléments indiquent qu'elle tendrait à se développer. C'est l'un des aspects de la mauvaise gouvernance : dans quelques cas, sans doute isolés, il s'agit de gouvernance crapuleuse à haut niveau (par exemple en Gambie, du temps de l'ancien dictateur Jammeh). Ailleurs, cette criminalité exprime plutôt la faiblesse de la gouvernance africaine à qui échappe le contrôle d'une partie de ses prérogatives.

De l'ethnie à la « lutte des castes », l'Afrique, malade de ses divisions ?

L'ethnie, une maladie expliquant les malheurs de l'Afrique ?

Simplicité ou simplisme ? Méprise ou mépris ? L'ethnie serait à la source des conflits africains qui refléteraient l'expression de haines ataviques et immémoriales entre groupes ethniques enfermés dans leur irréductible altérité. La vague de démocratisation, à partir des années 1990, aurait aussi, par le multipartisme, exacerbé ces revendications identitaires. Ethnie ! que d'erreurs (d'analyse) se commettent en ton nom ! Pour certains, le phénomène ethnique serait censé tout expliquer de l'Afrique passée, présente et future. Cette vision est d'origine coloniale, présentant l'Afrique comme un ensemble de tribus hostiles les unes aux autres que l'homme blanc aurait mission de « civiliser ». Cette Afrique primitive, immuable, est aussi celle des ethnologues de la première génération. Elle a été dénoncée par Balandier⁷⁸ qui a mis fin à cette ritournelle essentialiste, tribale et « anhistorique ». Cet anthropologue a mis en évidence, dans une approche plus globale, le caractère dynamique et évolutif des sociétés africaines, interagissant avec la colonisation, l'urbanisation, les religions. On privilégie aujourd'hui une analyse des rapports sociaux plus rationnelle qui pourrait faire dire de l'ethnie : « Il est de toutes petites vérités qui, à force d'exagération, deviennent de gros mensonges⁷⁹. »

Le concept problématique d'ethnie

Il n'est pas une caractéristique africaine et il a une paternité difficile à porter. Il est apparu à partir du XIX^e siècle, dans des écrits sur la problématique raciale. Dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854), Gobineau utilisait ce terme, concurremment avec ceux de race, de nation et de civilisation. À la fin du XIX^e siècle, le théoricien raciste Vacher de Lapouge développe le concept dans son ouvrage *Les Sélections sociales* (1896).

Une certaine approche historico-anthropologique voit dans l'ethnie une création coloniale. Des anthropologues éminents estiment en effet que l'ethnie serait le fruit de « l'action du colonisateur qui, dans sa volonté de territorialiser le continent africain, a découpé des entités ethniques qui ont été elles-mêmes, ensuite, réappropriées par les populations ». Par exemple, l'ethnie bété de Côte d'Ivoire (celle de l'ancien président Gbagbo) ne coïnciderait pas avec une entité précoloniale, mais résulterait d'une « performance ethnographique de l'État colonial⁸⁰ ».

L'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch est encore plus radicale : « Il est temps de se débarrasser de quelques clichés déformants qui traînent dans les médias. Ainsi l'idée d'ethnie est un faux concept comparable à celui d'identité nationale, aussi mouvant, fluctuant et insaisissable⁸¹. » C'est sans doute excessif (mais cette auteure ajoute aussi « cela ne signifie pas que les ethnies n'existent pas aujourd'hui »), de même que la position diamétralement opposée de l'historien français de l'Afrique, B. Lugan, qui croit encore mordicus que l'ethnie serait l'explication invariante des maux de l'Afrique. Il écrit par exemple : « L'Afrique est minée par ses déterminismes ethniques », ou encore « les problèmes actuels du continent noir sont d'abord ethniques » et reflètent « la permanence de ses déterminismes ethniques⁸² », ce qui nous semble erroné et ne correspond pas au relatif consensus des chercheurs. La deuxième partie de cet ouvrage détaille les causes des conflits africains, notamment le *greed and grievance* ou avidité et sentiments d'injustice, s'exprimant sans contrainte dans les États les plus fragiles. Imaginons un historien africain qui aurait adopté pour l'Europe les mêmes analyses que B. Lugan pour l'Afrique : n'aurait-il pas pu alors écrire que l'Europe a été minée par le déterminisme ethnique et que les guerres franco-allemandes ou franco-britanniques n'étaient en fait que la simple expression de haines ancestrales ? Ce serait évidemment très simplificateur.

Pour montrer le flou du mot « ethnie », on cite généralement son utilisation abusive pour distinguer, au Rwanda, les Hutu et les Tutsi, alors que rien ne les différencie au niveau de la langue, de la culture, de la religion ou du territoire. Cependant, les Tutsi, éleveurs de bétail,

soldats et administrateurs, minoritaires (14 % de la population), incarnaient une sorte d'élite ou de caste dirigeante favorisée un temps par le colonisateur. Les Hutu, constituant 85 % de la population, étaient essentiellement des agriculteurs. Mais il était possible de changer de statut et les mariages mixtes n'étaient pas rares (20 % de la population en était issue). En 1932, la Belgique a introduit des cartes d'identité distinguant Tutsi, Hutu et Twa (pygmées représentant 1 % de la population), cartes qui ont subsisté au Rwanda jusqu'en 1994. Au Congo belge aussi, la carte d'identité indiquait l'ethnie, avant l'indépendance, dans une volonté d'identification monolithique et autoritaire d'autrui.

Sans récuser cette instrumentalisation coloniale, elle ne suffit pas à expliquer la conscience ethnique. La colonisation n'a généralement pas « inventé » les « ethnies » en ce sens que des communautés de langues et de cultures différentes préexistaient évidemment, avec leur propre histoire, mais elle a en effet durablement agi sur elles. « Elle a bureaucratisé les chefferies, et ce faisant elle a créé une sorte d'ordre ethnique⁸³. » Les populations ont souvent été partie prenante de cette entreprise de traditionalisation et d'ethnisation. Face au traumatisme colonial, le recours à la fraternité ethnique a pu représenter une contre-acculturation.

L'ethnie n'est pas une donnée figée

Selon les sociologues, c'est plutôt « une construction historique articulant une expression identitaire, toujours plurielle, évolutive, transformable... investie de sens multiples⁸⁴ ». L'ethnie a une dimension objective fondée sur les caractéristiques communes : langue, coutumes, traditions, une même ascendance supposée et une forme subjective reposant sur la conscience qu'ont les membres d'un groupe de lui appartenir⁸⁵. Ces réalités recouvrent, en dehors du continent africain, des notions sociales ou nationales qui ne sont pas fondamentalement différentes, mais pour lesquelles on utilise peu le terme d'ethnie, mais plutôt ceux de communauté (sous l'Ancien Régime français d'« ordre » et l'on prétendait que les nobles seuls descendaient des conquérants francs et le peuple des Gallo-Romains) ou de nation. Les ethnies ne sont pas non plus les seules catégories d'appartenance et d'identification : les sociétés africaines sont bien souvent hiérarchisées en ordres ou en castes, ainsi qu'en clans et en tribus au sein d'une même communauté.

Après les indépendances, l'ethnicité a été à la fois officiellement niée, mais manipulée dans la stratégie politique clientéliste. Parfois, dès cette époque, une ethnie était réprimée en tant que telle, comme en Guinée, sous Sékou Touré, contre les Peuls (environ 40 % de la

population), avec des accusations de « complot peul » et même des appels au génocide des Peuls. Dans les situations de crise, la communauté, sous ses différentes formes (familiale, religieuse, associative, ethnique), fonctionne comme un système de sécurité collective. Des boucs émissaires peuvent aussi être désignés par des leaders peu scrupuleux se transformant en « entrepreneurs identitaires », comme on l'a vu aussi tragiquement en Europe.

Il faut enfin mentionner la codification amicale existant en Afrique de l'Ouest entre communautés, ethnies, certains groupes ou même entre certains noms de famille par le système de la « parenté à plaisanteries ». Il est fréquent d'assister à ces dialogues moqueurs entre personnes de regroupements différents. Cette impolitesse rituelle permet de désamorcer d'éventuelles tensions, selon ce que des anthropologues ont qualifié d'« alliance cathartique ».

Si l'on considère, à tort ou à raison, que chaque langue définirait une « ethnie », il y a environ 2 000 langues sur le continent (220 au Congo-RDC pour 88 millions d'habitants). Comme il n'y a que 48 États subsahariens, il s'agit donc de pays à sociétés particulièrement multiculturelles, à l'exception principale de la Somalie, qui est homogène tout en étant aussi le pays le plus instable d'Afrique depuis trente-cinq ans. Au niveau mondial, il existe également environ 6 000 langues, mais environ 197 États, donc presque tous pluriculturels. On pourrait soutenir qu'une coïncidence entre État et culture unique n'est pas *a priori* souhaitable, « à la fois parce que, dans le monde contemporain, un État microscopique n'est pas vraiment viable et parce que la présence d'éléments hétérogènes assure le dynamisme de la société ». « Une démocratie moderne n'est jamais une ethnocratie⁸⁶ », écrivait justement Tzvetan Todorov. Il faut d'ailleurs reconnaître que la diversité est une donnée naturelle tandis que l'homogénéité n'est que le produit d'une action volontariste, très souvent autoritaire, généralement d'ordre politique. L'hétérogénéité est la norme et non l'exception. Il serait enfin paradoxal de caractériser l'Afrique par le fait ethnique alors que l'histoire européenne a été spécialement marquée par le principe des nationalités et qu'on y observe encore un regain des mouvements politiques « identitaires » et des discours anxigènes, voire de véritables crispations au sujet du multiculturalisme.

Une culture nationale nécessaire

Comme Todorov l'a rappelé : « Pour accepter d'être solidaire entre eux, donc de se priver d'une partie de leurs revenus au bénéfice de ceux qui en ont moins, les habitants d'un pays doivent aussi éprouver un sentiment de proximité les uns avec les autres, autrement dit de

posséder une certaine identité culturelle en commun. » C'est là le rôle de l'école publique, des services publics, de l'armée, des cultes, des commémorations nationales, du discours des dirigeants politiques, des événements sportifs internationaux... L'État peut avoir en quelque sorte le « monopole de la culture légitime ».

Il y a une distinction classique entre communauté et société, « les deux amours du citoyen », avec la « communauté » traditionnelle, naturelle, objective, qui nous a vus naître (proche de l'« ethnie ») et la « société », qui est une association de consentement, historiquement liée à la modernité, souvent au capitalisme, à la sécularisation et à la division du travail⁸⁷. La société n'a pas gommé les liens de la communauté, chaque individu ayant plusieurs identités culturelles, notamment celle de sa communauté et celle de citoyen. Là où c'est possible, c'est-à-dire dans une majorité – mais pas la totalité – des États africains, la culture commune peut s'articuler autour d'un récit national plus ou moins réinterprété et « réenchanté », faisant de la nation « une âme et un principe spirituel ». Comme l'avait développé Ernest Renan dans sa célèbre conférence de 1882 consacrée au concept de nation, les éléments constitutifs de cette âme et de ce principe spirituel sont la possession en commun d'un riche souvenir, le désir de vivre ensemble et de « continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis... Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qu'on appelle nation ».

Mais cette logique nationale peut parfois s'avérer problématique dans certains États africains très hétérogènes, n'ayant pas de souvenir commun, qui doivent trouver un cadre consensuel à leur multiculturalisme, peut-être en s'inspirant du « patriotisme constitutionnel » théorisé par l'Allemand Jürgen Habermas, consistant à développer un attachement aux institutions démocratiques et aux services publics garantissant le respect des citoyens, quasiment indépendamment de l'histoire nationale.

Les sociétés pluriculturelles peuvent favoriser des conflits dans certains cas particuliers :

- soit lorsque certains groupes perçoivent leur identité comme menacée ou opprimée. Le Burundi est un cas déjà évoqué, ayant abouti à des quotas ethniques prévus par la Constitution. Mais les exemples actuels ne sont pas si fréquents en Afrique, en dehors des mouvements migratoires qui menacent des territoires déjà anciennement occupés (est du Congo-RDC servant de « déversoir » au Rwanda et au Burundi surpeuplés et aux groupes armés d'opposition repoussés par les armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi). En Ituri (Congo-RDC), des Hema, éleveurs, s'opposent aux Lendu, agriculteurs, et

l'arrivée sur place de Hutu migrants a accentué ces tensions, dans un contexte d'absence d'État et de ressources minières livrées au pillage. Au Kasai (Congo-RDC), la répression gouvernementale contre un chef traditionnel luba (ethnie localement dominante et opposée au régime de Kabila) a déclenché une crise interethnique avec les Tchokwé. L'affaiblissement des Luba est exploité par d'autres ethnies et les autorités congolaises laissent faire. La croyance à l'invulnérabilité des combattants qui s'aspergent d'eau « magique », qualifiés de « Maï-Maï » (eau-eau), a alourdi le bilan (3 000 morts en 2018). La sécession du Soudan du Sud, pluriethnique, mais non arabe (en 2011, au terme de 22 ans d'affrontements) ou de l'Érythrée pluriethnique (9 langues), mais nationaliste (en 1993, après 31 ans de guerre civile) ou le conflit du Darfour au Soudan ont une dimension politique. On peut citer aussi la guerre sécessionniste du Biafra (1967-1970) menée par les Igbo (mais l'État du Biafra ne correspondait pas à une entité précoloniale et incluait des non-Igbo). Les indépendantistes anglophones du Cameroun (2018), quant à eux, revendiquent une « Ambazonie » culturelle, mais non ethnique.

- soit lorsque les distinctions ethnoculturelles (le « narcissisme des petites différences » selon Freud) sont instrumentalisées par des dirigeants ou parfois des partis politiques ; c'est le cas le plus fréquent, comme actuellement au Soudan du Sud. Un autre exemple d'instrumentalisation par des entrepreneurs identitaires est le cas du Congo-Brazzaville : de 1993 à 1994, de violents affrontements ont opposé les participants du président sudiste élu, Lissouba, et ceux de l'opposition du Nord ; puis en 1997, alors qu'il s'agissait de renouveler le mandat présidentiel arrivé à son terme. Un affrontement meurtrier a opposé les partisans du président sortant (du Sud : Lissouba), à ceux de l'ancien président (du Nord : Denis Sassou N'Guesso), dégénérant en guerre civile selon l'axe Nord-Sud. Il ne s'agissait pas de confrontation au titre d'une cohabitation difficile ou impossible entre communautés ethniques, mais celle de leaders politiques utilisant la violence et entraînant derrière eux les soutiens de leur région d'origine.
- soit, enfin, lorsque les dirigeants, issus d'une communauté ou d'une région, réservent le bénéfice du développement économique et des services publics à leur communauté ou région d'origine. C'est une problématique qui relève alors autant de la mauvaise gouvernance et du « néopatrimonialisme » déjà évoqué.

Par ailleurs, on ne constate pas, dans l'histoire de l'Afrique subsaharienne depuis les indépendances, contrairement à l'Europe, de conflit visant à réunir une ethnie qui aurait été divisée par des frontières artificielles. Le seul cas qui y ressemble néanmoins serait celui de la Somalie de 1977 : son dictateur Syad Barré a cherché à conquérir (sans succès) l'Ogaden, région éthiopienne d'ethnie somalie. En revanche, la Somalie ethniquement homogène dans ses frontières de l'époque s'est aujourd'hui redécoupée principalement selon deux entités reproduisant les frontières coloniales : Somaliland (ex-colonie britannique) et Somalie (ex-colonie italienne, instable depuis 1991).

Le conflit du Nord-Mali, en 2012, est-il ethnique ?

Il aurait été bien difficile de démontrer qu'une minorité était menacée ou opprimée (c'était néanmoins le cas pendant la brutale répression des Touaregs en 1962-1963) ou même, à l'inverse, délaissée, contrairement aux idées reçues à l'étranger. Une autre conception erronée est de considérer que les Touaregs forment un ensemble homogène. Seule une fraction minoritaire d'entre eux s'est rebellée et les autres s'y sont fortement opposés en constituant soit des groupes armés opposés aux rebelles – comme le Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés (Gatia) –, favorables à Bamako, soit des associations pacifiques de Touaregs loyalistes. Ainsi, a été créée, en 2013, la « Plate-forme des cadres et des leaders kel-tamasheq [les Touaregs se dénomment eux-mêmes des Kel-Tamasheq] pour l'unité nationale du Mali ». Cette association rassemblait notamment un ancien Premier ministre, d'anciens ministres et d'actuels députés du Nord, maires ou conseillers municipaux, tous Touaregs et opposés aux rebelles. Elle était présidée par le plus haut dignitaire traditionnel touareg du Mali, Bajan ag-Hamatou, l'amenokal (chef) des Oulliminden, communauté qui dominait naguère le septentrion malien et qui, en 1916, a résisté à la colonisation et s'est opposée aux Touaregs Ifoghas, alors collaborateurs des envahisseurs français.

Pour comprendre la dernière rébellion touarègue de 2012, il faut d'abord se rappeler qu'elle a commencé avec le retour forcé au Mali de plus d'un millier de militaires touaregs devenus arabophones et anglophones, expatriés depuis parfois des décennies dans l'armée libyenne de Kadhafi. Non désarmés au Mali, pays devenu quasiment étranger pour eux (et Kadhafi avait de surcroît toujours encouragé l'irrédentisme touareg), ils ont pris le commandement militaire de la rébellion en s'associant à des leaders traditionnels ifoghas de la région de Kidal. Ces derniers ont surtout été les porte-parole et les propagandistes très efficaces de leur cause sécessionniste, puis « autonomiste ». Mais quelle cause exactement ? Avec

l'indépendance du Mali, les Touaregs de la région de Kidal voient s'affaiblir ou se dissoudre les liens sociaux de dépendance entre l'aristocratie ifogha et la majorité non noble, tributaire, constituée par les Imghads. Ces derniers, étant majoritaires, bénéficient de la démocratisation des institutions maliennes qui dessaisit progressivement l'aristocratie (les Ifoghas) de ses prérogatives ancestrales « naturelles ». Dans ce contexte, les Imghads tendent à former une communauté distincte, solidaire, loyaliste, « pro-Bamako ». Si ces derniers avaient soutenu les rebelles ifoghas minoritaires, cela n'aurait pu en effet que conduire les Imghads à se repositionner dans une relation de dépendance à l'égard de l'ancienne aristocratie ifogha tribalisée et rebelle, dominant le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA).

La volonté des chefs rebelles d'échapper au contrôle d'un État central s'explique aussi par les trafics illicites divers, surtout de drogues, dans lesquels ils étaient impliqués. Rappelons enfin qu'il n'y a jamais eu de territoire nommé « Azawad » et formant une chefferie quelconque ou un royaume⁸⁸. Les populations du septentrion malien sont d'ailleurs majoritairement non touarègues et, historiquement, ont beaucoup souffert des razzias opérées par les nomades touaregs de diverses tribus, s'affrontant aussi entre elles.

La rébellion du MNLA était enfin un véritable « syndicalisme de la kalachnikov » consistant à arracher par la force des avantages matériels et statutaires, sachant que chaque rébellion se termine par un accord avantageux pour les anciens rebelles, piège dans lequel s'est à nouveau précipité tête baissée la communauté internationale qui n'a cessé d'évoquer le besoin d'une pseudo-« réconciliation nationale » ou de « dialogue Nord-Sud » de nature politique avec les Touaregs soi-disant opprimés et en réalité oppresseurs.

Les Touaregs étaient-ils une minorité écartée des bénéfices du pouvoir par Bamako ? Ce serait difficile à soutenir. Les Touaregs au sens strict, qui ne représentent que 1,7 % de la population malienne (de 15 millions) ou 3,2 % en y agglomérant leurs anciens esclaves, les Bellahs, noirs de même langue tamachèque, bénéficiaient plutôt d'une certaine surreprésentation politique, au niveau local, régional et parlementaire. Ils sont également très minoritaires dans la région que certains d'entre eux ont appelée Azawad.

En revanche, le mouvement rebelle touareg djihadiste Ansar Dine d'Iyad ag-Ghali (grand féodal ifogha au « prestigieux » passé de chef de la rébellion de 1990) avait une motivation à la fois religieuse et féodale : étendre la charia et être le chef d'un émirat au nord du Mali, en opposition aux autres leaders ifoghas.

En bref, ce qu'on appelle « la question touarègue » relève d'abord d'un amalgame entre une minorité turbulente et une majorité tout aussi touarègue mais loyaliste vis-à-vis de Bamako. Il s'agit aussi d'un ensemble de peuples caractérisés par une culture nomade très spécifique (avec son écriture, le tfinagh), mais clairement séparés en tribus ou en communautés rivales, et même opposées les unes aux autres depuis des temps immémoriaux, et en castes distinctes, désormais en conflit entre elles, dans le contexte moderne de l'érosion du pouvoir féodal et de la loi du nombre. Les Touaregs sont en effet la dernière communauté malienne à avoir conservé une structure sociale encore très hiérarchisée en castes (nobles ou « Imagerens », vassaux ou « Imghads », artisans, et anciens esclaves ou « Bellahs »). Le djihadisme a, beaucoup plus récemment, introduit une nouvelle cause de division dans le nord du Mali.

La lutte des castes

La crise malienne en est déjà une illustration : rien de surprenant si l'on songe à l'histoire de France, à la Révolution qui vit s'affirmer le tiers état contre la caste nobiliaire. Alors que la question ethnique retient excessivement l'attention, celle des castes, pourtant plus importante dans certaines régions, est moins connue. Le secrétaire général de la coalition des ONG sénégalaises contre le racisme déclarait (2001) : « Les problèmes ethniques sont moins importants que celui des castes au Sénégal. » La même observation vaut pour l'ensemble de l'Afrique soudano-sahélienne. En effet, l'appartenance à une caste influence les choix politiques, la vie économique et sociale. Ainsi un fils (ou une fille) de « noble » ne pourra généralement pas épouser un « casté ». Au sein des « castés », un fils de griot ne pourra généralement pas épouser une fille de forgeron. D'autre part, un individu issu de la caste des « cordonniers » n'aura guère l'opportunité de devenir président de la République. Un casté est encore aujourd'hui handicapé en politique par rapport à un noble, la situation la pire étant celle du descendant d'esclaves, lorsqu'il est identifié comme tel, malgré un nom souvent « noble ».

Dans son livre *Les Castes de l'Afrique occidentale* (1997), l'anthropologue Tal Tamari entend montrer que cette division sociale s'est développée depuis le XIII^e siècle à partir des régions Mandingue (Mali/Guinée), Soninké (Mali, Sénégal, Mauritanie) et Wolof (Sénégal) vers 14 pays d'Afrique occidentale aujourd'hui. Cette institution remonterait à des événements historiques précis, à savoir le conflit entre Sundiata Keita, fondateur de l'empire du Mali, et son adversaire Soumanguru Kante, « roi-forgeron », au XIII^e siècle. Le Mali naissant aurait inversé les symboles de puissance et de prestige du royaume Sosso, à savoir le fer et la musique en leur imposant un statut

subordonné, d'où la stigmatisation des forgerons et des griots. L'empire du Mali aurait consacré une subdivision sociale en 5 groupes héréditaires et endogames : les nobles, les chasseurs, les marabouts, les gens de caste regroupant principalement les griots, les forgerons, les cordonniers, les bûcherons, les devins ou les médecins traditionnels, ou les mimes religieux, et enfin les serviteurs (serfs et esclaves). Les trois premiers groupes sont aussi appelés « Horon » ou nobles au sens large. Ils sont en principe reconnaissables par leurs noms de famille (Traore, Keita, Maïga, Diara, Sanoga, Ba, Sy, Ly, Diallo, Bakhayokho, Diakité, Sidibé, Sangaré, Koné, Bereté, Tall, Touré, Cissé, Bathily, Coulibaly, Sall, Wade, Sakho, etc.).

Les « nobles » sont, traditionnellement, actifs dans la politique, mais aussi dans l'agriculture. Au Mali actuel, ils peuvent former environ le tiers de la population, voire davantage. Les « gens de caste », exclus traditionnellement de la politique et de la guerre, jouent un rôle divers mais important, en particulier les griots. Ces derniers sont présents dans tous les événements festifs et familiaux. Ils chantent ou disent les éloges de telles ou telles familles. Ils en gardent la mémoire collective et ont un rôle de médiateur dans les différends familiaux (par exemple lors de l'arrivée d'une nouvelle coépouse). Ils sont enfin le porte-parole des nobles qui traditionnellement ne s'exprimaient pas publiquement. Ibn Battuta, au XIV^e siècle, rapporte que le roi du Mali ne s'adressait à ses interlocuteurs que par l'intermédiaire d'un « interprète ». C'est encore le cas avec le grand calife des mourides au Sénégal, en dehors de son entourage.

Les noms fréquents des griots sont : Diabate, Sissoko ou Cissoko (mais qui peut être noble aussi), Kouyaté, Koita, Koné, Jawara, Sumano, Sako, Susso, Niakaté, Tounkakar, Tienkara, etc. Les forgerons conservent un prestige particulier lié au « secret du feu » qui présente un caractère sacré. Certains relient les forgerons au roi-forgeron Soumanguru Kante et à son royaume du Sosso. Les forgerons peuvent être des conseillers politiques. Leurs patronymes les plus fréquents sont : Ballo, Kanté, Doubia ou Doumbia, Fané, Koumare, Bagayogo... Les Garankés, Somaga ou Simaga, Saké et Mbow sont à l'origine des maroquiniers, bottiers, cordonniers.

L'urbanisation et la modernisation ont atténué ces catégories qui correspondent de moins en moins aux nouvelles hiérarchies socio-économiques. Mais, en zone rurale, beaucoup de conflits actuels peuvent venir des frustrations des castes inférieures, parfois instrumentalisées par des djihadistes à l'idéologie égalitariste. Ces castes présentent aussi de très importantes différences avec celles de l'Inde. Dans ce dernier pays, le degré d'impureté d'une occupation professionnelle se reflète sur la pureté relative de la caste qui la

pratique, ce qui n'est nullement le cas en Afrique où la discrimination est réelle, mais plus subtile.

Enfin, les « serviteurs » ou « captifs » ou « esclaves » forment, par leurs descendants, un groupe important, au bas de l'échelle sociale, qualifié d'« esclaves par ascendance ». Leurs ancêtres sont souvent d'anciens prisonniers de guerre (surtout des nobles n'ayant pu racheter ou faire racheter leur liberté par leur famille, car les castés ne pouvaient pas participer directement à la guerre) ou d'anciens proscrits (il n'y avait pas de prisons). Il est en principe très difficile de les reconnaître par leurs noms, car ils portent ceux de leurs maîtres.

Les personnes ayant ce statut social varient de 10 à 50 % de la population selon les régions. La condition servile se transmet en principe par la mère, quel que soit le statut du père. Ils peuvent parfois former des groupes plus ou moins homogènes, notamment les Bellahs chez les Touaregs. Il convient de distinguer le statut social d'esclave et leur condition réelle. Cette dernière se poursuivrait encore en Mauritanie, au Soudan et au Mali. Dans ce dernier pays, il y aurait « au moins 300 000 esclaves à part entière » selon un anthropologue malien qui a publié un livre (contesté) à ce sujet⁸⁹. En Mauritanie, la colonisation française avait émancipé avec laxisme les esclaves. L'esclavage y a officiellement été aboli seulement en 1981. En 2007, le Parlement mauritanien a voté une loi punissant cette pratique de dix ans d'emprisonnement et en 2014 un tribunal spécial dédié aux crimes d'esclavage y a été créé. Selon l'expert Kevin Bales⁹⁰, la proportion d'esclaves dans la population totale de ce pays serait encore de plus de 10 %, bien que le gouvernement local nie la survivance de ce fléau.

En théorie, l'esclavage a été supprimé dans les colonies françaises en 1848 et dès 1838 dans les colonies britanniques, après l'abandon de la traite en 1807. En pratique, les administrateurs coloniaux se sont révélés d'abord incapables d'appliquer une « libération intempestive des esclaves » qui leur posait des problèmes d'ordre public vis-à-vis de leurs maîtres. À partir de 1906, cette réglementation fut strictement appliquée (à l'exception tacite de la Mauritanie). Des associations militent encore aujourd'hui, au Mali et en Mauritanie, pour l'abolition effective de l'esclavage, mais aussi contre le statut social d'esclavage par ascendance. Dans certaines zones rurales, de nombreux citoyens peuvent être « totalement ou partiellement exclus de la possession foncière, ou encore de postes électifs locaux ou nationaux, et de positions de leadership religieux, en raison de leur appartenance aux groupes statutaires des anciens esclaves ou d'autres catégories subalternes⁹¹ ».

Les frontières, un faux problème ?

Il faudrait en finir avec le mythe des frontières « cicatrices coloniales responsables de tous les maux, des conflits et du mal développement⁹² ». Les frontières ont été en réalité bien appropriées par les pays africains, estiment justement le géographe Michel Foucher et la chercheuse Camille Lefebvre⁹³, à rebours d'une opinion encore répandue et des idées panafricaines contestant les divisions étatiques. Le principe de leur intangibilité adopté solennellement en 1964 par une résolution de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été respecté, à de rares exceptions près : indépendance de l'Érythrée (selon une séparation coloniale ancienne) et du Soudan du Sud (sécession soutenue par une forte pression extérieure américaine au nom de la protection des chrétiens contre un pouvoir musulman, validée par un référendum local). Les États africains se seraient donc approprié cet héritage d'une période coloniale pourtant assez brève (1885-1960). Cette situation contraste avec la fragmentation du continent européen (ex-URSS comprise), depuis 1989.

Les frontières africaines tracées depuis l'Europe suivent néanmoins une relative logique géographique, voire parfois historique précoloniale. Elles ne sont pas seulement issues du rapport de force entre colonisateurs. L'essayiste camerounais Achille Mbembe le dit aussi : « Loin d'être le simple produit de la colonisation, les frontières actuelles sont l'expression des réalités commerciales, religieuses et militaires de ces périodes, les rivalités, les forces et les alliances entre les puissances impériales, puis entre elles et les Africains au long des siècles qui précèdent la colonisation proprement dite. Leur constitution relève, de ce point de vue, d'un processus social et culturel de durée relativement longue⁹⁴. »

Selon M. Foucher, les tracés frontaliers sont hydrographiques ou lacustres dans plus du tiers des cas (34 %), suivent la géographie physique dans 14 % des cas, ou bien des lignes géométriques dans 42 % des cas (contre 23 % en moyenne mondiale). Dans 11 % des cas seulement, les frontières actuelles correspondent à des tracés ethniques ou des séparations précoloniales. Mais vu autrement, le fait que les 2 000 ethnies (sur la base des 2 000 langues africaines), qui d'ailleurs sont souvent dispersées géographiquement, soient coupées par des frontières peut permettre de développer un « bon usage » de ces dernières, qui ne doivent pas être une barrière aux populations.

La critique concernant le caractère artificiel des frontières a d'abord été d'origine coloniale, avec l'idée de regrouper les « ethnies » dans une vision que l'on qualifie aujourd'hui d'essentialisme. Dans un deuxième temps, cette critique a été portée par des pourfendeurs de la colonisation, oubliant que bien d'autres frontières, en Amérique ou en Europe, sont tout aussi artificielles.

Les frontières sont nécessaires pour délimiter les compétences et responsabilités d'un État moderne. Elles peuvent être des lieux d'intense circulation et d'échanges, favorisés par les solidarités culturelles et humaines de chaque côté de la séparation. Cette situation idéale ne reflète cependant guère la réalité, sauf au niveau des échanges « informels » qui sont parfois dominants. Selon les chiffres officiels du commerce interrégional, les frontières africaines, en comparaison avec les autres régions du monde, sont bel et bien des obstacles aux échanges et fragmentent considérablement le marché, limitant ainsi les perspectives de développement et d'emploi. Le commerce interafricain est de l'ordre de 10 % seulement du commerce de l'Afrique, contre environ 40 % pour le commerce interasiatique. En somme, l'effet négatif de ces frontières est bien économique et non politique, les frontières ayant été, sauf exception, bien appropriées sur le plan politique.

L'enjeu pour l'avenir est donc de défragmenter économiquement le continent, sachant que le « temps d'attente aux frontières » est anormalement long au sud du Sahara : 35 jours en moyenne à l'exportation et 41 à l'importation, contre 10 jours en moyenne dans les pays développés, et avec un coût double de celui enregistré en Asie de l'Est et dans les pays de l'OCDE. Ces insuffisances ne sont cependant pas uniquement dues aux problèmes frontaliers, mais aussi au manque d'infrastructures et autres obstacles logistiques (absence de pont entre Kinshasa et Brazzaville ou entre le Sénégal et la Gambie), ou encore aux barrages routiers intempestifs divers – mais nombreux – pour « contrôles de sécurité » et qui demandent leur obole.

En revanche, il semble difficile de suivre ici le directeur de l'Institut des futurs africains (IFA), Alioune Sall, lorsqu'il suggère, au nom d'une citoyenneté africaine, de « rompre avec le syndrome westphalien centré sur les frontières et les États » et, de manière plus poétique que réaliste, de « sortir des brumes de Westphalie et des nuits de Berlin et aller au-delà d'Addis ». La capitale éthiopienne avait vu la sagesse prévaloir lorsque l'organisation continentale africaine y avait posé le principe de l'intangibilité des frontières.

LE DÉCOLLAGE DE L'AFRIQUE NÉCESSITE-T-IL UNE RÉVOLUTION CULTURELLE ?



Malaise dans la culture écrivait Freud en 1929 qui se demandait si la civilisation occidentale progressait de manière à surmonter véritablement les pulsions destructrices qui l'animaient aussi. Il faut se demander également si les « ajustements culturels » en Afrique noire préparent et annoncent la croissance économique et la sécurité, sachant que les cultures règlent les rapports entre les sociétés et leur environnement. Par ailleurs, l'Afrique souhaite-t-elle réellement le modèle de développement qui lui est proposé ?

Une culture traditionnelle en voie de désagrégation

Une culture spécifique est un ensemble d'usages, de règles, de coutumes, de croyances, de manifestations religieuses, intellectuelles et artistiques qui définissent ou distinguent un groupe ou une société, et qui orientent plus ou moins consciemment le comportement de ses membres. C'est aussi un ensemble de systèmes symboliques qui règlent les rapports entre le monde extérieur et la réalité sociale. Selon Freud, c'est une réponse sociale aux conflits psychiques individuels réprimant des instincts et des pulsions par le mécanisme de sublimation.

À la suite de Freud, des ethnopsychanalystes comme le Franco-Américain Georges Devereux⁹⁵ et ses successeurs, tel l'ethnopsychiatre français Tobie Nathan⁹⁶, ont fait un lien entre l'anthropologie et la psychanalyse, liant la culture et le psychisme, deux concepts distincts, mais complémentaires, formant « une économie psychique inconsciente à double face permettant de régler la frontière entre le dedans et le dehors ». L'anthropologie s'intéresse aux relations entre la culture et la société, la psychiatrie à celles entre la normalité et l'anormalité, tandis que la psychanalyse introduit la

dimension de l'inconscient (propre à l'individu et idiosyncrasique ou culturel et ethnique). Par conséquent, l'ethnopsychiatrie s'efforce de confronter le concept de culture avec le couple conceptuel de « normalité-anormalité ». Devereux montre ainsi que l'on peut parler de « sociétés malades » souffrant de « désordres ethniques » ou ethnopsychiatriques causés, par exemple, par une adaptation difficile aux défis posés par une culture dominante extérieure (acculturation antagoniste). Ceci peut susciter l'isolement, la régression, les revendications identitaires, le fondamentalisme, etc. La régression est l'effacement de la culture et de ses comportements policés, remplacée par des manifestations pulsionnelles biologiques brutales.

Les représentations culturelles traditionnelles

Elles donnaient une vision du monde partagée, préétablie, à des phénomènes affectant les individus ou les communautés. En voici trois exemples :

- **La maladie** : le groupe doit pouvoir répondre aux questions : d'où vient la maladie ? Quel en est le sens ? Pourquoi cet individu est-il tombé malade et pourquoi à ce moment-là ? L'interprétation traditionnelle en Afrique noire est que la maladie provient d'une force extérieure au sujet. Elle peut résulter d'une transgression d'un interdit fondamental, dont les ancêtres et les esprits ou génies sont les garants. Elle peut aussi provenir d'une possession par un esprit (comme les djinns) ou encore de l'action malveillante d'un sorcier. C'est le marabout ou le guérisseur qui identifiera cette cause, la nature de l'offense et qui préconisera le remède. Les raisons qui entraînent la maladie peuvent avoir la même origine que celles qui produisent la stérilité d'un couple, l'échec de plantations agricoles, voire de mauvaises affaires ou l'échec à un examen, la sécheresse ou des inondations... Il y a là négation du hasard et recherche d'une certaine rationalité mystique, d'une cohérence. La maladie est ainsi considérée comme un cas particulier d'une logique générale, la logique du malheur. La représentation de la maladie ou de la guérison est associée à la notion de force personnalisée, de puissance. Le thérapeute est celui qui est capable de manipuler, de capter, de canaliser rituellement ou de réorienter ces puissances, le traitement individuel étant souvent associé à un traitement d'ensemble du groupe (sociothérapie).
- **L'enfant** : il convient d'accompagner la naissance d'un enfant d'un rituel d'accueil et d'identification du message dont le bébé est porteur. Tout bébé reste un étranger relié au monde invisible des ancêtres et des génies. De nombreux mythes africains

s'accordent ainsi sur l'idée d'une vie antéterrestre qui précéderait la naissance. Les bébés peuvent faire des allers-retours entre le monde des vivants et celui des morts, des rituels étant nécessaires pour fixer ces bébés instables dans le monde des vivants. Il existerait aussi des parents supranaturels qui continuent de s'intéresser à leur bébé à son arrivée dans le monde des humains, jusqu'à son intégration dans le monde des vivants. Le prénom de l'enfant doit permettre d'identifier la nature de l'enfant qui peut être considéré comme un ancêtre réincarné. Il détient alors puissance et connaissance. En Afrique centrale, certains événements, tels que la mort de proches, des malheurs en série sont parfois attribués à des enfants qui sont alors qualifiés d'« enfants sorciers ».

- **La sorcellerie** : ce serait un ensemble logique de pratiques permettant à une société donnée de gérer les tensions existant en son sein. Le sorcier est une personne généralement accusée de manger mystiquement l'âme d'un être humain, la nuit : « meurtrier sans arme ni poison ». Tantôt, il est conscient de son pouvoir ; tantôt, il ne l'est pas. Les sorciers peuvent s'assembler en confrérie. Pour s'y affilier, il faut sacrifier l'âme d'un proche. L'acte de sorcellerie n'est pas forcément une intention de nuire, mais plutôt d'acquérir puissance et richesse. La concurrence entraîne la jalousie qui engendrerait la sorcellerie. Elle révèle aussi un conflit ou un dysfonctionnement de la communion du clan : le sorcier s'apparente au bouc émissaire tel que le décrit René Girard. Le groupe, en s'unissant contre lui, va retrouver une certaine paix. La sorcellerie aurait donc une fonction thérapeutique dont la désignation par le guérisseur fait partie.

Dans certains groupes, la famille dispose de structures de réconciliation qui permettent de réintégrer celui qui est accusé de sorcellerie. Une cérémonie traditionnelle est organisée « où l'on joue sur la demi-confession et les demi-silences pour conclure au repentir et sacrifier une chèvre à la place de la personne visée ». Les représailles sont rares parce que chacun peut risquer de faire un jour l'objet d'une telle accusation. Chez les Songhaï du Mali, c'était au contre-sorcier de découvrir les maléfices. Mais ce personnage restait difficile à distinguer du sorcier : le contre-sorcier est devin, guérisseur, faiseur de pluies... mais peut nouer des relations lucratives avec le sorcier et faire aussi des maléfices.

L'existence du sorcier est enfin une alternative libératrice à l'obligation d'aimer les membres du même groupe et à « l'interdit de détestation » au sein de ce groupe. Cependant, d'autres anthropologues, rejetant l'idéalisation des sociétés traditionnelles, tel le Français Marc Augé,

estiment que la sorcellerie assure avant tout la reproduction de rapports sociaux inégalitaires, sanctionnant les « échappées individuelles » et instaurant même un « totalitarisme sans État ».

Spécificité culturelle de l'Afrique ?

Alioune Sall, directeur de l'Institut des futurs africains de Pretoria, se demande justement « si les changements de mentalité nécessaires pour créer une société développementaliste se produiront à court terme : la destruction créatrice de l'entrepreneur schumpétérien est-elle à l'ordre du jour dans nombre de sociétés où la minimisation du risque, plutôt que la maximisation de la productivité, est préférée par de nombreux groupes ? ».

La modernisation passe par l'acculturation, processus dynamique dans lequel s'engage une culture sous l'influence d'une autre, pouvant susciter un « stress acculturatif » de manière plus ou moins marquée. Les réactions suivent différentes stratégies : la marginalisation en est une lorsque le stress s'avère traumatisant, ce qui entraîne des dysfonctionnements ou des comportements pathologiques. Les autres réactions possibles à l'acculturation : séparation sans marginalisation, assimilation, intégration provoquent aussi un certain stress pour celui qui est confronté à une culture nouvelle et dominante. L'intégration se distingue de l'assimilation : elle est l'adoption sélective de certains comportements, tout en gardant son identité propre. L'étude au cas par cas rend compte des transformations qui peuvent résulter des rencontres culturelles induites par la modernisation : métissage, emprunts réciproques, syncrétisme ou aussi repli et renouveau des pratiques traditionnelles, ou encore pathologie de la déstructuration culturelle.

Le « métissage culturel » et le droit à la ressemblance

Georges Balandier s'est intéressé particulièrement à l'interaction entre les cultures africaines de la tradition et la culture européenne, qui s'est d'abord manifestée par le choc de la colonisation. Cet anthropologue a voulu privilégier les processus de transformation plutôt que d'opposer à la modernité des systèmes culturels réputés intemporels, permanents. Il a porté une attention particulière aux effets de domination et d'importation sur des sociétés africaines en transformation et présentant « plusieurs avenir possibles ». Il a cherché à montrer⁹⁷ que ces sociétés « ne sont jamais ce qu'elles paraissent être ou ce qu'elles prétendent être ». En effet, elles s'expriment selon deux niveaux, l'un superficiel, celui des structures officielles, l'autre profond « qui assure l'accès aux rapports réels les

plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social ». Cette dualité existe au niveau individuel comme au niveau social.

Avant Balandier, l'idée dominante était que les sociétés de la tradition ne pouvaient que difficilement s'ouvrir à la modernité : elles devaient rester immobiles ou bien disparaître dans l'assimilation. Balandier a montré toute la complexité des processus d'acculturation et de contre-acculturation entre le traditionnel et le moderne. Étudiant la communauté Lebou du Sénégal (pêcheurs à Dakar), il a, par exemple, montré que ce peuple, au contact des colons français, maintenait ses rites, mais en changeait la signification. Leur fonction devenait celle de réduire l'angoisse induite par les transformations et de préserver une parcelle d'autonomie. Cet anthropologue a expliqué que, sous l'apparence d'une unification par la culture dominante, les sociétés africaines mettaient en place « des ruses et des stratégies pour préserver les identités culturelles face aux forces exogènes ». Le métissage qu'il décrit est « cette ambiguïté née de la présence à la fois d'acquis occidentaux et de l'attachement aux ancêtres et à la tradition ». Il n'en résulte aucune homogénéisation, mais une participation « de manière différentielle à une modernité émergente... L'actuel n'évacue pas l'histoire qui est retravaillée et réactivée dans ces nouveaux contextes de mutations générant de l'inédit⁹⁸ ».

En bref, la mémoire et la tradition continuant de travailler dans la modernité et la liberté humaine créent une diversité de résultats par rapport aux cultures importées : acceptation passive ou active, opposition passive ou active. On ne peut ainsi « opposer sommairement la tradition et la modernité : la première n'est pas un fardeau de formes mortes qui imposerait son inertie à la seconde, elle est le fournisseur de mémoires où le présent recherche une part de ce qui est utile à son avènement⁹⁹ ». En pratique, il y a bien « un antagonisme entre deux types de forces : celles qui tendent à l'unification et à l'homogénéisation (sociétés dominantes) et celles qui défendent la sécession et le pluralisme (sociétés dominées) en revendiquant l'émancipation sans renoncer à leurs spécificités culturelles¹⁰⁰ ».

Risques et conséquences de la désorientation culturelle

Mais si l'opposition tradition/modernité est souvent trompeuse, la modernité peut cependant aboutir à « une désorientation liée à l'effacement des signes distinctifs et des classements sociaux devant les nouveaux modes de vie¹⁰¹ ». Il peut y avoir une « déperdition de sens par l'effacement des grands systèmes symboliques et explicatifs ». Dans ce cas, la modernité peut conduire, chez

« l'autochtone mondialisé » (selon l'expression de Régis Debray), à l'individualisme et à la situation d'étranger dans sa propre société. Dans son ouvrage *La Culture en mouvement* (1992), Balandier voyait en particulier deux risques pour les Africains : une crise du symbolique, avec la perte de transcendance, et une crise de l'imaginaire, coupé de ses sources anciennes et anémié par le positivisme ambiant. Il y a encore une autre source de choc culturel plus récente en Afrique musulmane : la prédication wahhabite.

Les réponses sont variables et contrastées, en vrac : repli sur une culture et des pratiques imprégnées de passé et de tradition (offrande aux djinns ou aux esprits qui viennent perturber la vie des humains, appel aux ancêtres, écoute des fétiches, sorcellerie), retour au sacré et adhésion à des églises nouvelles (charismatiques, évangélistes...), comme « exigence personnelle de sens », embrigadement dans une secte, ou pire, régression de l'homme, être de culture, vers l'*Homo sapiens* biologique ou, à l'inverse, une recherche de mouvement par la « reprise d'initiative », la prise de risques, par exemple dans la célébration de l'esprit entrepreneurial, dans la recherche de profit et dans la valorisation de la performance. Pour donner un exemple, une réaction récente à l'expansion de l'islam rigoriste (wahhabisme) serait, au Mali, une relance de pratiques traditionnelles, telles les djinnodons (dances de possédés par les djinns) ou le nouveau recours aux bolis (objets sacrés). Les réactions sont donc extrêmement diversifiées, mais Régis Debray a néanmoins théorisé à ce sujet une sorte de « théorème du progrès rétrograde » applicable à certains cas : « Un plus de modernité s'accompagne en général d'un plus d'archaïsme... Chaque déséquilibre suscité par un progrès technique provoque une manière de rééquilibrage ethnique spontané, comme si fonctionnait dans l'inconscient collectif un véritable thermostat de l'appartenance¹⁰². »

Sociétés malades et pathologies de l'acculturation

L'exode rural et l'urbanisation, la télévision et ses programmes importés, Internet, la mondialisation peuvent causer un traumatisme acculturatif. Les dérives sectaires peuvent en être l'un des résultats, car les individus recherchent des réponses que ne peuvent plus leur donner leurs parents ou la communauté d'origine. Adhérer à un mouvement sectaire rend compte d'un double mouvement : s'assujettir à un nouveau groupe de pairs et, d'autre part, se couper de ses croyances d'origine, se délier de ses engagements sociaux ou familiaux.

Selon un spécialiste de l'aliénation sectaire, Emmanuel Diet¹⁰³, contrairement aux religions qui assurent une fonction symbolique « en

soutenant l'acceptation de la castration à travers les représentations de finitude et de culpabilité », les organisations sectaires sont « incapables de toute métaphorisation symbolisante et exigent l'adhésion inconditionnelle à leurs discours de certitude ». Cet auteur souligne aussi que les mouvements sectaires « délient et diabolisent, isolent et interdisent aux adeptes tout contact avec le monde extérieur et ses valeurs, sauf à des fins de prosélytisme et d'infiltration qui justifient leur vision apocalyptique et leur mission messianique ». Et Diet estime que « l'aliénation sectaire est aujourd'hui en passe de prendre clairement le statut de désordre ethnique dans le contexte de la mondialisation libérale ». Boko Haram et le djihadisme en seraient un exemple caractéristique.

Pour un autre expert de la dérive sectaire, « le terreau des sectes, ce sont les vides de notre société, l'absence de visibilité, l'effondrement des grands systèmes idéologiques, la peur de l'avenir, la difficulté de comprendre ce qui nous arrive, individuellement et collectivement¹⁰⁴ », ce qui se produit en Afrique par une combinaison de l'acculturation et de la détresse socio-économique, dans des régions qui ne connaissent pas le développement. Rien d'étonnant donc à ce que les zones les plus affectées par la mouvance djihadiste soient aussi celles que le président de la Banque africaine de développement nomme le « triangle du désastre », de la Somalie au nord du Mali et à celui du Nigeria. Les trois pôles du triangle sont des angles morts de la mondialisation et de l'État de droit.



La religion

Des « pathologies du symbolique » se traduisent par une augmentation des risques des désordres mentaux dans les centres urbains. Il y aurait, en Afrique centrale, une recrudescence des accusations contre les « enfants sorciers ». Le pouvoir de sorcellerie qui était traditionnellement attribué à des personnes âgées tend à se

cristalliser désormais sur des enfants menacés d'exclusion sociale. La crise multiforme servirait d'arrière-fond à ces accusations de sorcellerie. Certaines églises d'obédience évangélique joueraient aussi un rôle dans la désignation de ces enfants comme « sorciers ». Pour une travailleuse sociale au Congo-RDC auprès des enfants des rues¹⁰⁵, ces accusations ne sont plus contrebalancées par le traitement du sorcier qui ne peut se dérouler qu'au village. Un anthropologue spécialiste de l'Afrique centrale¹⁰⁶, explique que la sorcellerie serait devenue « sauvage et imprévisible » ; elle peut s'attaquer à n'importe qui et sans raison, ce qui dans la logique initiale était inconcevable. L'accusation de sorcellerie serait devenue un « argument déculpabilisant pour des familles dans l'impossibilité matérielle d'assumer leurs charges parentales ». La désagrégation du groupe, l'abandon des traditions, l'instabilité des clôtures identitaires induisent de l'angoisse ou un sentiment de persécution et peuvent raviver ces accusations.

Une autre réponse aux défis de l'acculturation

Les religions synchrétiques et prophétiques n'ont cessé de naître et de prospérer dès la période coloniale, comme des réponses apportées par les sociétés africaines aux agressions et aux défis de la colonisation et de la modernité. Elles jouent aujourd'hui un rôle important dans les secteurs de la vie publique et privée : l'Église kimbanguiste chrétienne prophétique au Congo-RDC, le matswanisme au Congo-Brazzaville, le harrisme en Côte d'Ivoire, le mouvement vapostori au Zimbabwe et Watch Tower en Afrique du Sud.

Les religions traditionnelles (qualifiées abusivement d'« animisme » alors qu'Émile Durkheim a démontré depuis 1912 qu'il s'agissait bien de « religion » telle qu'il la définit¹⁰⁷) ont parfois survécu en évoluant et en se réorganisant¹⁰⁸, telle l'Église du Fa au Nigeria en l'honneur d'une divinité yoruba. Mais la créativité religieuse africaine se manifeste essentiellement par la fondation d'une multitude d'Églises qualifiées d'afro-chrétiennes : plus de 200 au Bénin et plus d'un millier au Nigeria. Celles-ci se répartissent en deux grandes catégories : celles fondées par de nouveaux prophètes qui abritent des visionnaires et affectionnent de beaux vêtements ou ornements et, d'autre part, les Églises évangéliques charismatiques, dérivées d'Églises missionnaires en particulier d'Églises pentecôtistes. Ces dernières, empreintes de rigueur protestante, prohibent les visionnaires, ainsi que les vêtements ostentatoires. Les Églises afro-chrétiennes restent généralement fidèles à la Bible, mais ont incorporé dans leurs rites des manières d'être africaines (expression corporelle, langage, danses).



Les nouvelles Églises répondent à quatre grands besoins

- Obtenir des secours spirituels dans un contexte de détresse économique, sociale, professionnelle ou familiale. Se référer à la figure universelle de Jésus-Christ offre l'avantage de ne pas privilégier un groupe traditionnel, famille, classe, caste ou lignage.
- Échapper aux contraintes des coutumes locales qui exigent temps, argent, tractations répétées pour les jeunes citadins qui veulent être indépendants.
- Remplir des fonctions que l'État n'est plus à même d'assumer : aide sociale, assistance médicale et psychologique, formation et enseignement.
- Assurer une certaine animation culturelle de quartier en organisant fêtes et spectacles.

Stephen Smith estime aussi que les Églises pentecôtistes permettent aux « majorités minorées » (jeunes et femmes) de s'émanciper du pouvoir des « vieux sages » et des obligations de la tradition. Elles transformeraient même la réussite individuelle de leurs membres en signe de la grâce divine, jouant alors un rôle développementaliste comparable à l'éthique protestante dans l'essor du capitalisme.

En Afrique musulmane, une certaine diversification est apparue aussi à l'époque coloniale avec, par exemple, la création de deux confréries purement sénégalaises (en plus des confréries tidjaniya et qadiriya, déjà représentées localement) : le mouridisme, né à la fin du XIX^e siècle avec cheikh Amadou Bamba et la confrérie layenne, plus petite, fondée en 1843 en milieu lebou (pêcheurs des environs de Dakar).

REPÈRES

La diversification récente de l'islam en Afrique

Wahhabisme au Sahel, tabligh dans la même zone, izala au Nigeria et au Niger, associations « kalla kato » au Niger et « Goungouniya » originaire du Nigeria, « muslim brothers » chiïtes et « mouvement islamique (chiïte) du Nigeria », chiïtes au Mali, mouvement « Ibadou Rhamane » de tendance salafiste au Sénégal, etc.) principalement inspirés du Moyen-Orient, d'Iran et d'Inde/Pakistan.

Ces influences viennent de pays ayant exercé une active diplomatie religieuse en Afrique, dont on mesure mieux aujourd'hui les effets. Le courant réformiste, influencé par ce prosélytisme étranger d'un islam rigoriste, appartenant au salafisme ou au wahhabisme, critique les confréries et le soufisme africains (notamment le culte des saints), qualifiés d'adaptations culturelles africaines incompatibles avec une

pratique orthodoxe de l'islam dont ils rejettent toute « interprétation » issue de la tradition. Il y a là désormais un très sérieux ferment de division.

Les diverses réactions intellectuelles africaines à l'acculturation

La négritude ou le droit à la différence

En réaction à l'aliénation imposée par la colonisation, véritable « meurtre spirituel » qui niait toute culture africaine, des intellectuels africains ont suscité une prise de conscience, sans laquelle, selon Léopold Senghor, il ne pouvait y avoir de libération politique et économique. La négritude, concept « violemment projeté à la face de l'Europe coloniale¹⁰⁹ » par l'Antillais Aimé Césaire, le Sénégalais L. Senghor et la revue *Présence africaine* autour d'Alioune Diop, était d'abord une affirmation de la dignité de la culture noire et une réévaluation du passé africain, permettant de se sentir, après le traumatisme de la colonisation, sur un pied d'égalité avec le reste du monde. Mais la négritude ne se contentait pas d'affirmer l'égalité de tous les hommes. L'Africain devait « assumer sa négritude », c'est-à-dire « être noir » face au Blanc et lui opposer une sorte de « résistance ontologique » (Sartre). Comme l'a écrit le philosophe sénégalais Alassane Ndaw¹¹⁰ : « L'affrontement du regard blanc n'est plus cette quête de reconnaissance, mais la conquête et l'affirmation de son être propre, dans sa singularité, dans sa différence. » Cependant, ce concept s'est révélé dangereux dans ses excès racistes, par exemple en prétendant inclure la diaspora des Noirs vivant dans les Amériques ou en imaginant des fondements quasi biologiques, devenant du « racisme antiraciste ». Senghor avait ainsi prétendu, en 1939, caractériser les Noirs par « l'émotion, l'intuition ou le rythme » en opposition à la « raison hellène », errements dont il est d'ailleurs revenu. Le philosophe camerounais Marcien Towa avait vivement critiqué Senghor pour cette confusion entre le biologique et le culturel, la « biologisation du culturel » étant une caractéristique du racisme. De nombreux autres auteurs ont dénoncé, à juste titre, cette dangereuse mystification. « Sous cette forme narcissique, la négritude est une étape poétique, mais infantile de la pensée nègre¹¹¹. » Frantz Fanon avait justement écrit : « Le nègre n'est pas. Pas plus que le Blanc », c'est simplement « un homme parmi d'autres hommes », comme a raison de le souligner aussi Achille Mbembe.

L'afrocentrisme ou le droit à l'antériorité, voire à la supériorité

Après avoir hissé la culture nègre au niveau des grandes civilisations mondiales, « certains essayistes africains lui donnent maintenant la priorité et la manifestent comme portant en son sein toutes les

autres », notait Balandier. C'est principalement l'essayiste sénégalais cheik Anta Diop qui a affirmé que la culture égyptienne était d'origine « nègre », que les pharaons étaient noirs, et que l'Égypte avait été le berceau de la civilisation nègre, comme Athènes avait été celui de l'Europe¹¹². La thèse de « l'Afrique berceau de la civilisation du monde », souligne que les premiers savants grecs devaient beaucoup à l'Égypte nègre. Ceci a été argumenté par plusieurs essayistes¹¹³. L'un d'eux affirme que la philosophie grecque aurait été « volée à l'Égypte ancienne ». D'autres insistent sur l'ancienneté de l'Éthiopie en tant que grande civilisation noire, citant le philosophe éthiopien Zera Yacob et son *Hatata*, traité de philosophie rationaliste de 1667, souvent comparé au *Discours de la méthode* de Descartes.

EN SAVOIR PLUS

Cheikh Anta Diop

Son œuvre est admirée (l'université de Dakar porte son nom), mais controversée. On lui reconnaît son combat pour la découverte d'une vérité scientifique libératrice des peuples dominés. Les découvertes récentes lui donnent en grande partie raison : l'ancienneté des civilisations noires, l'origine africaine de l'homme lui-même et de ses premières cultures et, pour les pharaons, une dynastie égyptienne, la 25^e (de – 715 à – 656 av. J.-C.), était effectivement noire, d'origine soudanaise. Chassés ensuite d'Égypte par l'invasion assyrienne, ces Nubiens ont fondé plus au sud, à Méroé, une civilisation originale, vivante jusqu'au IV^e siècle apr. J.-C. Mais une autre partie de ses affirmations est discutée : certains ont vu en lui un des « partisans exaltés d'un retour sentimental au passé, à un passé idéalisé qui pose les peuples noirs en héros civilisateurs¹¹⁴ ».

Les réflexions actuelles sur une spécificité africaine : fumeuses ou fondées ?

Certains intellectuels africains actuels continuent, dans la lignée de la « décolonisation mentale » ou de la « renaissance africaine », à prôner une vision qui serait plus spécifiquement africaine, moins mimétique, afin de « rebâtir une estime de soi » et de se réapproprier les langues locales, l'histoire précoloniale et finalement restaurer ou inventer un modèle africain plus fidèle aux valeurs spirituelles du terroir, devant moins à l'Occident encore ressenti comme dominateur. Ces réflexions poursuivent en partie celles du Béninois Albert Tevodjere¹¹⁵ qui voulait promouvoir une « pauvreté vécue ensemble et partagée par tous » et pensait que « la misère nous poursuit parce que nous n'avons pas choisi la pauvreté ». C'était sous-estimer la gravité de la pauvreté et de ses conséquences. Certains pensent encore qu'il conviendrait de rejeter les notions de « retard économique » ou de « produit intérieur brut », car elles se réfèrent au modèle occidental, ce qui serait un ethnocentrisme inapproprié. Un des penseurs actuels les plus féconds dans cette verve semble être le Sénégalais Felwine Sarr¹¹⁶ qui

conteste le « mythe du développement » projetant une « vision occidentale » négligeant les aspects spirituels, relationnels, humanistes propres aux valeurs et pratiques africaines. Il suggère de « prendre en charge d'autres modes d'appréhension de la réalité que le savoir scientifique tel qu'il s'est constitué jusque-là ». Un auteur zimbabwéen¹¹⁷ propose d'exhumer une « rationalité africaine » produisant des connaissances scientifiques « hors de la dictée européenne ». Certains sont plus radicaux encore, allant jusqu'à l'idée de désoccidentalisation du savoir scientifique : « La déconstruction de la production scientifique et intellectuelle, dans ses soubassements idéologiques et hégémoniques est un impératif catégorique, car sa réappropriation insidieuse étouffe et confine l'Afrique dans une relation à l'Occident vassalique, infériorisante et dévalorisante¹¹⁸. » Plusieurs s'en prennent aux politiques de développement : « Documenter, encore et encore, l'échec et l'imposture des horizons politiques de développement et du modèle libéral démocratique et de marché est une tâche historique majeure qu'une élite intellectuelle engagée sur le terrain ne peut contourner¹¹⁹. » La dénonciation du « néolibéralisme », fourre-tout désignant l'économie de marché et les « manigances » de la finance internationale, paraît parfois devenue une facilité, voire un poncif, souvent mêlée de théorie du complot.

Inversement, d'autres universitaires dénoncent ce « fétichisme des valeurs africaines¹²⁰ » ou ce « principe d'indigénité¹²¹ ». L'économiste et essayiste camerounais Célestin Monga observe que la critique de la science économique est devenue une sorte de mode chez des intellectuels africains : « Or la raison pour laquelle certains pays demeurent pauvres alors que d'autres ont des niveaux de vie élevés tient simplement au fait que les uns produisent moins de biens et services que d'autres. Il faut penser la productivité, en identifier les déterminants, et les intégrer dans les stratégies économiques, au lieu d'élaborer des théories fumeuses sur l'africanité et la négritude ou sur les méfaits de la globalisation¹²². » On peut cependant retenir l'idée de Felwine Sarr de faire une place « aux formes coutumières et traditionnelles qui ont fait leurs preuves... dans des domaines aussi divers que le règlement des conflits, la justice réparatrice, les formes de représentativité et de légitimité¹²³ ».

Il semble qu'une majorité de penseurs africains actuels, à l'instar du Camerounais J.-G. Bidima (inventeur du concept de « traversée » des potentialités ouvertes par la diversité des cultures) ou du Sénégalais S. B. Diagne, prônent, plutôt que la recherche narcissique ou nombriliste d'une « africanité », un universalisme qui pourrait refléter celui théorisé par Michael Waltzer, ou universalisme « démocratique » ou encore « réitératif » ou « latéral » (expression employée par

Merleau-Ponty) qui se distinguerait d'un « universalisme de surplomb » (évoqué par Levinas) par une attention aux particularismes et au pluralisme. Célestin Monga invite aussi à bon droit les intellectuels africains qui font des prescriptions d'avenir à « éviter leur obsession pour la singularité et leur culte frénétique de la différence, pour enfin prendre l'économie au sérieux ». Cela n'implique pas nécessairement le déni des cultures locales.



FOCUS

Black Panther

Ce *blockbuster* hollywoodien aux superhéros noirs, qui connut un immense succès en 2018, présente un État idéal, jamais colonisé et afrofuturiste, le Wakanda, combinant une avance technologique radicale sur le reste du monde et les valeurs assumées de la tradition africaine. Tout en se démarquant du mouvement revendicatif afro-américain dont il emprunte seulement le nom, le film inverse le paradigme d'une Afrique assistée et dépendante de l'Occident. Le film apporte utilement une narration positive sur l'Afrique, susceptible de redonner une fierté à des spectateurs africains. Cependant, certains analystes y ont vu une transposition de stéréotypes occidentaux sur l'Afrique portée par des héros noirs, coupée du reste du continent.

La persistance de valeurs traditionnelles, un frein à la croissance économique ?

Les travaux économétriques

Ils montrent que certaines valeurs seraient mieux adaptées aux exigences de la modernité économique que d'autres. Des universitaires adeptes des sciences humaines ont aussi cherché à mesurer l'impact des facteurs culturels, en particulier par des questionnaires ou des statistiques mises en corrélation avec des résultats économiques (études économétriques). Doivent être mentionnés à ce sujet différents travaux d'universités américaines¹²⁴. Une synthèse¹²⁵ de ces travaux fait ressortir, sans trop de surprise, qu'une culture est favorable au développement si elle permet d'abord de diffuser les progrès techniques et l'esprit d'innovation. Ceci suppose un rapport favorable à la science et un esprit critique par rapport aux explications avancées par les anciens et la tradition ; la culture doit aussi pouvoir favoriser la mise en place d'institutions politiques et sociales qui encouragent la mobilité sociale. Il s'agit notamment de favoriser le mérite personnel par rapport au rang social et aux privilèges issus de la naissance ; cette culture favorable doit

enfin créer un environnement social qui génère des techniques et des institutions permettant les réformes nécessaires à la modernisation et au refus des routines.

À titre d'exemple, le Culture Matters Research Project (université de Harvard) a défini 24 valeurs qui compteraient le plus pour le développement économique, divisées en 4 groupes : comportements sociaux, attitudes économiques, vices ou vertus, ouverture au monde. De ces valeurs, et selon leur corrélation avec des résultats économiques, deux apparaissent particulièrement importantes : d'abord le refus du fatalisme. Si les individus pensent qu'ils peuvent influencer leurs destinées, ils vont s'intéresser au futur, investir dans l'éducation, croire en l'éthique du travail, épargner ou devenir entrepreneur. La deuxième valeur est l'idée que « tout n'est pas possible » et qu'il existe quelques règles de comportement qu'il faut suivre : ponctualité, rigueur, respect de la loi, respect des étrangers.

Le Culture Matters Research Project estime également que les cultures protestantes et confucéennes seraient plus favorables au commerce et au progrès social que celles marquées par l'islam et le catholicisme. Les enquêtes menées par le World Values Survey feraient apparaître que la religiosité en général (forte en Afrique subsaharienne) serait un frein au développement économique. Mais il faudrait évidemment affiner une telle affirmation, ce qu'avait d'ailleurs fait Max Weber dans son ouvrage *Sociologie des religions* (1920). Il distinguait les religions caractérisées par une *éthique ritualiste* de celles qui fondent une *éthique de conviction*. Les premières privilégient les prescriptions et sont, selon Weber, les moins favorables à la rationalisation et au développement économique.

EN SAVOIR PLUS

Le psychologue et sociologue néerlandais Geert Hofstede est connu pour avoir élaboré des indices mesurant une série d'attitudes culturelles.

L'un d'eux met l'accent sur le bénéfice de l'individualisme : il distingue les pays à culture individualiste de ceux mettant l'accent sur la solidarité de groupe : les sociétés holistes (indice de 0 à 50) par opposition aux sociétés individualistes (indices de 51 à 91), sur une échelle de 0 à 100.

Les nations individualistes qui comprennent essentiellement des pays développés du Nord (plus l'Australie, Israël et l'Afrique du Sud) sont toutes « riches » à l'exception de l'Afrique du Sud. Les pays holistes comprennent l'ensemble des pays africains (sauf l'Afrique du Sud), le monde arabe, mais aussi l'Amérique latine et, en Asie, l'Indonésie, le Pakistan, l'Inde, la Corée du Sud, la Chine, le Japon. Si l'individualisme semble un facteur favorable au développement économique, il n'est pas nécessaire comme l'atteste le cas des pays

asiatiques. Les populations holistes seraient plus portées à imiter qu'à innover, mais, dans un second temps, l'éducation et la science ayant réduit les risques de l'innovation, les cultures asiatiques s'orienteraient alors vers l'innovation, comme l'atteste le fait que la Corée du Sud, le Japon et la Chine sont désormais parmi les pays qui déposent le plus de brevets. L'indice d'individualisme est particulièrement bas en Afrique noire (par exemple 15 au Burkina Faso), mais il est difficile d'y voir un obstacle, sachant que la Corée du Sud a également un faible indice (17). Pour la Chine, l'héritage du confucianisme est aussi évoqué, car il encouragerait le succès et sanctionnerait l'échec qui fait « perdre la face » au groupe entier. En bref, pour le succès économique, l'imitation (ou l'assimilation des succès étrangers), le travail et la persévérance seraient donc une voie alternative à l'innovation individualiste.

D'autres indices d'Hofstede

Ils mesurent différentes attitudes culturelles et les résultats sont les suivants, pour 18 pays africains :

- Distance hiérarchique : la majorité des pays d'Afrique noire a un indice élevé, reflétant une société hiérarchisée. L'Afrique du Sud fait exception avec un indice moyen, de 40. Hofstede estime qu'une plus faible distance au pouvoir, une bonne tolérance à l'incertitude (constatée seulement en Afrique du Sud) seraient des facteurs favorables au développement, tout comme l'individualisme, la méritocratie et l'égalité devant le droit.
- Indice de masculinité/féminité : la « masculinité » signifie en réalité la prédominance des motivations professionnelles et la dureté des comportements. Les résultats sont contrastés : l'Éthiopie, l'Afrique du Sud et le Kenya ont des indices supérieurs ou égaux à 60 et sont donc des sociétés masculines où, selon Hofstede, « les gens vivent pour travailler ». Mais une majorité de pays d'Afrique noire a des scores inférieurs à 40, ce qui refléterait des cultures mettant davantage l'accent sur la qualité de la vie, la solidarité de groupe et le consensus.

En utilisant ces mêmes indices, un autre chercheur¹²⁶ a tenté d'expliquer les écarts de développement entre l'Afrique et l'Asie.

Il en ressort que les pays d'Afrique noire et d'Asie ont en commun une distance hiérarchique plutôt élevée (sociétés hiérarchisées) et une mentalité communautaire, holiste. Mais ils se distinguent sur d'autres critères, notamment la « masculinité » (prédominance de la vie professionnelle sur la vie privée et dureté des comportements plus marquée en Asie) et l'attitude face à l'incertitude. Une autre différence est l'orientation à court terme en Afrique noire par rapport à

l'orientation à long terme en Asie (qui serait héritée du confucianisme). Afrique et Asie diffèrent aussi pour « la sagesse traditionnelle » : pour les Africains, elle implique l'esprit de consensus, l'hospitalité, le respect de la tradition, le devoir d'assistance et du partage des richesses pour les individus en disposant. Cette conception s'opposerait au « dynamisme confucéen » qui serait caractérisé par « une discipline morale » incluant une limitation des désirs, un goût pour la modération ou le juste milieu, un désir de rester « désintéressé et pur ». L'importance donnée à la religion distinguerait également les pays africains de ceux d'Asie, à l'exception notamment de la Malaisie où l'islam joue un rôle important.

Un aspect non pris en compte par les indices d'Hofstede concerne l'hétérogénéité ethnolinguistique ou culturelle d'un pays. S'agit-il d'un frein au développement économique ? Des économistes¹²⁷ ont mis au point un indice de fragmentation ethnique (indice ELF) complété par un indice de polarisation qui mesure le poids respectif des différents groupes, pour prendre en compte les risques de conflits plus élevés s'il existe deux communautés de taille comparable plutôt que de nombreux petits groupes de taille équivalente. Ces auteurs estiment, comme d'autres¹²⁸, que la diversité ethnique a un effet négatif sur la croissance économique. Il n'y a pourtant pas de consensus à ce sujet : certains universitaires constatent une neutralité de cette dimension sur la croissance économique et d'autres¹²⁹ estiment que la diversité culturelle favoriserait l'esprit d'entreprise en procurant des opportunités particulières. Reste à savoir si cet élément positif contrebalance les effets négatifs d'un possible cloisonnement du marché ou d'un manque de confiance pouvant exister entre différents groupes culturels.

Faut-il adapter la modernité aux cultures locales ?

Dans la mesure où la tradition ne disparaît pas purement et simplement, ne faut-il pas mieux en tenir compte dans les institutions de la modernité, qu'il s'agisse des grandes entreprises internationales ou des organes politiques ? La question se pose davantage pour de grandes firmes étrangères que pour les institutions politiques africaines qui, d'une manière ou d'une autre, prennent en compte les particularités locales. Philippe d'Iribarne¹³⁰ suggère la mise en place d'un management adapté au contexte culturel local et pense qu'il est contre-productif de considérer les « cultures traditionnelles » comme des entraves au bon fonctionnement des entreprises cherchant à s'implanter. D'autres spécialistes¹³¹ estiment, sans doute de manière trop dogmatique, que cette vision serait « essentialiste », tendant à vouloir fossiliser les cultures traditionnelles.

Une compréhension fine des cultures locales paraît cependant nécessaire pour les bonnes performances sociales et économiques des entreprises. « Dans les trois quarts des entreprises étudiées en Afrique, la méconnaissance, la négligence ou le déni des cultures traditionnelles locales se soldent par différents types de dysfonctionnements, allant de la polysémie des messages à la faillite des entreprises en passant par l'absentéisme et le congédiement des salariés locaux, et l'incapacité des gestionnaires à les mobiliser au travail¹³². » Une synthèse originale doit être trouvée prenant aussi en compte la culture de l'entreprise.

Prendre en compte les spécificités culturelles

En conclusion, il subsisterait bien, selon les études économétriques évoquées, quelques éléments non favorables au développement économique dans les cultures traditionnelles. Le cas de l'obligation de soutien d'une famille élargie et parfois parasitaire est seulement le plus connu. Mais on ne peut en déduire que l'obstacle de type culturel serait plus important que d'autres : les institutions propres à chaque pays (qui intègrent des éléments historiques, politiques et culturels) paraissent par exemple plus déterminantes, comme l'ont souligné les travaux déjà évoqués de l'économiste Douglass North. En outre, ces éléments issus de la tradition n'épuisent pas le sujet des obstacles socioculturels au développement, comme Axelle Kabou l'avait souligné, en estimant notamment que l'Afrique noire serait « profondément humiliée par l'idée même de développement », dans la mesure où celle-ci serait ressentie comme un nouveau type d'injonction venant des Blancs.

Comment faire de la diversité un atout ?

La première tendance prône une complète adaptation à la modernité occidentale ou asiatique : il s'agirait d'imiter ou de s'appropriier les valeurs et « bonnes pratiques » qui ont fait leurs preuves. La seconde tendance vise à mieux prendre en compte les cultures locales en cherchant à les valoriser, à les utiliser à bon escient, plutôt qu'à les nier, ce qui serait contre-productif. Cette dernière approche ne s'oppose pas complètement à la première, car elle admet la nécessité d'emprunts à la modernité.

Le philosophe camerounais Marcien Towa, dans son *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle* (1971), recommande de réagir par la ressemblance dont « la réalisation suppose que l'Africain sorte de sa particularité pour s'élever à l'universel¹³³ ». D'autres intellectuels africains déjà cités recommandent aussi une ouverture sans réserve et sans complexe

aux meilleures pratiques des autres civilisations et l'emprunt de leur efficacité, sans chercher à la réinventer : on ne refait pas les sciences et techniques, on adopte la « rationalité théorique, critique et autocritique », on recherche l'innovation. Cela étant, les « révolutions culturelles » ne se décrètent pas : les régimes totalitaires ont échoué à créer un « homme nouveau ». Seuls les grands mouvements religieux, par des conversions massives, semblent avoir renouvelé les cultures populaires.

Les cultures obéissent à leurs propres logiques de conservation et de changement. Cependant, l'éducation demeure importante dans les évolutions culturelles, conjointement avec la famille, le voisinage, la télévision, Internet et ses réseaux sociaux. La recommandation la plus utile est de perfectionner l'enseignement en mettant l'accent sur l'éducation civique, sans doute trop négligée dans les sociétés africaines pluriculturelles. Elle doit faire prendre conscience d'appartenir à une même nation, de prendre soin des biens publics, parfois considérés comme n'appartenant à personne. Elle doit expliquer les ravages de la corruption, intégrer le respect de l'environnement. L'autre point fondamental est la formation aux sciences, aux techniques et à la philosophie, l'initiation à l'économie, pour favoriser la compréhension du monde et du développement.

Pour des raisons sans doute en partie héritées de la colonisation, le système éducatif d'une majorité des pays africains, notamment francophones, a privilégié les études littéraires et juridiques. Mais quelques pays comme l'Éthiopie, le Kenya et la Tanzanie ont mis l'accent sur l'enseignement scientifique et technique. Le Kenya est en avance sur le plan éducatif : le taux d'alphabétisation y est de 87 % contre 63 % en moyenne au sud du Sahara. La scolarisation dans le secondaire concerne 91 % des jeunes contre 47 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Le Ghana, le Cap-Vert, Maurice et les Seychelles ont également de bonnes performances éducatives.

Deuxième tendance consistant à valoriser les cultures africaines

Certains ont cherché à créer des modèles spécifiquement africains ou à prôner « l'authenticité ». Un pionnier a été l'Américano-Libérien E. W. Blyden : « Nous ne pouvons, dans cette nation [Liberia] accepter que l'Europe modèle notre société, notre politique, nos lois, notre pouvoir et que l'influence étrangère continue de régir nos tribunaux, d'imprégner toute notre vie sociale. » Quelques chefs d'État ont revendiqué aussi l'« authenticité » tels Sékou Touré en Guinée ou Mobutu au Congo-RDC (Zaïre à l'époque).

Il s'agirait d'enraciner le développement dans des bases sociales existantes. C'est le propos du livre de l'économiste sénégalais Felwine

Sarr¹³⁴ qui veut réhabiliter les valeurs africaines de « dignité, hospitalité, pudeur, sens de l'honneur » pour éviter de devenir « une mauvaise contrefaçon de l'Europe ». D'autres mettent en valeur le potentiel des « savoirs endogènes » et estiment que « le développement vrai et durable est celui que nous concevons nous-mêmes et qui est le produit de nos cultures¹³⁵ ». L'école coloniale aurait été une « machine à enseigner au colonisé la haine et le mépris de soi ». Frantz Fanon a souligné ce facteur de déresponsabilisation et de dépersonnalisation du colonisé. Les programmes intègrent mal l'étude des réalités sociales africaines et permettent rarement l'apprentissage dans la langue maternelle, pourtant recommandé par la majorité des experts. Déconnectée de la tradition, l'école n'a pas, pour autant, toujours su recréer une culture adaptée à la modernité. Si l'Afrique va mal, « c'est parce que l'école, qui est le cœur de la société, charrie des valeurs et des normes nocives : corruption, culte de la médiocrité, tricherie, programmes inadaptés¹³⁶ ». Sur l'importance de conserver des racines, Marcien Towa distinguait tradition (qui doit être triée par l'examen critique) et traditionalisme (qui est l'immobilisation par sacralisation).

Au total, le traumatisme colonial, les antagonismes entre les traditions et les acquis de l'extérieur, ainsi que l'impact des religions ou des idéologies importées ont souvent suscité une fragmentation sociale et des divergences marquées entre individus ou groupes. Ainsi, un certain manque d'enracinement culturel commun et de vision partagée de l'avenir paraît préjudiciable au développement. Mais, inversement, la mondialisation apporterait une certaine convergence, voire un ajustement culturel aussi douloureux, mais nécessaire, que le fut l'ajustement structurel en économie. Des valeurs telles que droits de l'homme, égalité des genres, respect des droits de propriété, consentement aux règles d'un État de droit, participation citoyenne, acceptation croissante des forces du marché, régulées, en privilégiant la méritocratie sur la solidarité clanique, émergent en effet. Ceci n'implique pas de renoncer au meilleur des traditions locales. Le Japon avait su réussir cette synthèse, pourquoi pas l'Afrique ?



DEUXIÈME PARTIE

SÉCURITÉ ET GÉOPOLITIQUE : DU CHAOS À LA PAIX

SORTIR DE L'ÉTAT DE GUERRE ET DU TERRORISME, EST-CE ENCORE POSSIBLE ?



Les conflits en Afrique subsaharienne

Alors que la situation du Moyen-Orient s'est progressivement déstabilisée (Irak, Syrie, Yémen, Afghanistan), causant à nouveau des centaines de milliers de victimes, les guerres civiles africaines se sont réduites régulièrement depuis les années 1990. Contrairement au Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne a peu connu récemment d'affrontements violents entre une population excédée et un pouvoir répressif, ni subi les grands séismes géopolitiques et religieux causés par des ambitions impériales et rivales. Ainsi, les conflits graves (plus de 1 000 morts par an) qui affectaient trois pays africains en moyenne pour chaque année précédant 2000 sont passés à un ou deux par an au plus par la suite, avec cependant un regain à partir de 2013 : Centrafrique et Soudan du Sud s'ajoutent alors au conflit du Darfour, la Somalie étant classée soit en « terrorisme », soit en « guerre civile ». En revanche, le terrorisme d'inspiration religieuse, inconnu sous la forme islamiste jusqu'aux années 2000, a fait son apparition, par une contagion venue des mondes arabes et asiatiques, mais envenimant des plaies locales.

Une forme de terrorisme religieux préexistait néanmoins plus au sud, mais sous une inspiration chrétienne extrémiste, depuis 1986, en Ouganda, avec l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army ou LRA), considérée comme « terroriste » à partir de 2001 et aujourd'hui en fort déclin (en 2017, l'armée américaine a mis fin à sa traque contre la LRA en Ouganda et en RCA). Il subsiste d'autres milices de « chrétiens terroristes » (oxymore seulement en théorie) dans l'est du Congo-RDC, tels les Maï-Maï Corps du Christ et Armée de Jésus-Christ. Selon un rapport du secrétaire général des Nations unies de 2013, la LRA avait, en vingt-cinq ans, tué plus de 100 000

personnes et enlevé entre 60 000 et 100 000 enfants, un bilan quatre fois pire que celui de tous les djihadistes réunis au sud du Sahara, car ces derniers ont tué, de 2000 à 2016, environ 25 000 personnes : près de 20 000 pour Boko Haram et près de 5 000 pour les Chebabs, selon le *Global Terrorism Index*.

Environ 30 pays subsahariens, soit les deux tiers des États de cette région, ont connu des conflits armés depuis les indépendances, sans compter les guerres anticoloniales. Mais la proportion de pays ayant été affectés par des guerres est plus importante en Asie qu'en Afrique : 1,88 guerre par pays à comparer avec 1,65 en Afrique¹³⁷. La durée des guerres est également, en moyenne, un peu plus longue en Asie qu'en Afrique. Les transformations des guerres africaines ont fait l'objet d'une importante étude par un chercheur américain¹³⁸ qui montre, de manière difficilement contestable et en s'appuyant sur la base de données de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (PRIO), que les guerres diminuent effectivement en nombre et en intensité en Afrique subsaharienne. Elles ont également changé de modalités.

Les guerres interétatiques, encore plus rares depuis quinze ans

On peut principalement citer : Somalie contre Éthiopie (1977-1978 et 2006), Kenya contre Somalie (2011), Éthiopie contre Érythrée (1998-2000 avec entre 35 et 70 000 morts), Érythrée contre Djibouti (2008), le bref et petit conflit entre le Mali et le Burkina Faso (1985) ou l'escarmouche entre le Sénégal et la Mauritanie (1989-1991). Le principal conflit, qualifié de « Grande Guerre africaine », causant 4 à 5 millions de morts, surtout de famine et de maladies, a concerné le Rwanda et l'Ouganda contre le Congo-RDC (1998-2003). Dans ce dernier cas, appelé aussi 2^e guerre du Congo, neuf pays africains sont intervenus. L'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et le Tchad étaient en appui du Congo-RDC de Laurent-Désiré Kabila contre ses anciens alliés rwandais et ougandais qui l'avaient porté au pouvoir (lors de la 1^{re} guerre du Congo) et dont il avait fini par trouver la tutelle trop pesante, ne supportant plus d'être « la marionnette du Rwanda ».

Les guerres civiles

Leur nombre est, jusqu'à 2013, de deux à trois fois moindre qu'au cours des années 1990. On observe une nette accumulation des guerres civiles dans les trois premières décennies des indépendances, culminant au début des années 1990, puis diminuant de manière significative, avec la pacification de l'Afrique australe et des États côtiers de l'Afrique occidentale et centrale. Leur intensité a diminué également. Ce sont aujourd'hui, pour l'essentiel et de manière typique, des conflits à la périphérie des États, et les combattants tendent à être

des groupes militairement assez faibles et divisés en factions. Il y a de moins en moins de guerres entre forces significatives et comparables, ayant le pouvoir de s'emparer éventuellement de la capitale, de contrôler une large part du territoire ou de créer une sécession. C'était le modèle des guerres passées du Biafra (menaçant de sécession le Nigeria en 1967-1992), des rebelles de l'Unita en Angola (1961-2002), de la Renamo au Mozambique (1975-1992), du FPLT en Éthiopie (1974-1991) du FPLE en Érythrée (1962-1991), du SPLM au Soudan (1983-2005), de la NRM en Ouganda (1973-1994).

Le raid djihadiste provenant du Nord-Mali en janvier 2013 paraît l'une des exceptions à cette tendance à rester périphérique, l'autre étant la descente des rebelles de la Séléka vers Bangui (Centrafrique) en mars 2013. Sans l'intervention de l'armée française (Serval), les groupes armés « djihadistes » pouvaient menacer Bamako. En Centrafrique, contrairement au cas malien, la France a décidé de ne pas arrêter la colonne de rebelles venus du Nord-Est (descendant du Tchad) qui a pu ainsi s'emparer de Bangui et créer une situation qualifiée de « prégénocidaire ».

Ce qui paraît assez caractéristique des conflits armés depuis la fin des années 2000, c'est leur relative basse intensité, tels que ceux de Casamance au sud du Sénégal (une insurrection très ancienne qui était attisée jusqu'en fin 2016 par l'ancien dictateur gambien Jammeh), de l'Ogaden en Éthiopie (conflit intermittent), de la bande de Caprivi en Namibie de 1994 à 1999, du nord de l'Ouganda (LRA), de Cabinda en Angola (officiellement terminé en 2006, il subsiste néanmoins), du Nigeria (Boko Haram ou « livre interdit » au nord), du Tchad (apaisé actuellement), de la RCA, du Soudan (Darfour), du Soudan du Sud (conflit qui s'est intensifié en 2017, créant 1 million de réfugiés et de déplacés), de l'est du Congo-RDC (malgré la signature d'un accord de paix en 2002), du nord du Mali (après la signature de l'accord de paix de 2015). Ces petits groupes armés sont certes capables de semer la terreur et la désolation, mais ils ne disposent pas d'armes lourdes, sauf exception (essentiellement des armes prises à l'armée régulière, notamment au Mali et au Nigeria).

Ces guerres civiles causent, au total, de moins en moins de morts depuis le début des années 1960, à l'exception d'un pic relatif au début des années 1980 et d'un rebond à partir de 2013. En 1962-1963, on comptait ainsi près de 70 000 morts par conflit, chiffre qui passe en dessous de 10 000 à partir de 1970, avec une remontée à 20 000 en 1984. Depuis 1985, les chiffres passent en dessous de 5 000 et, depuis les années 2000, sont inférieurs à 2 000 morts par conflit, sauf après 2013, avec une remontée due principalement au Soudan du Sud. Les victimes sont de plus en plus civiles.



Groupes armés, terrorisme et classement économique des pays

Les massacres (de plus de 10 000 victimes) et les génocides ne sont pas plus fréquents en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions du monde : depuis 1960, 20 épisodes de ce type en Afrique subsaharienne, et 22 en Asie, alors qu'il y a 14 pays de plus en Afrique subsaharienne (48 contre 34). Ces massacres ont connu un

maximum dans les années 1980, mais ont eu aussi lieu avec une sinistre régularité, avec neuf épisodes dans les années 1980 : Ouganda (Obote II), Zimbabwe, Somalie, Tchad, Soudan (deuxième guerre), Éthiopie (en Érythrée), Burundi (1988), Éthiopie (en Ogaden) et Angola ; six épisodes dans les années 1990 : Éthiopie (en Érythrée), Soudan (deuxième guerre), Burundi, Rwanda, Congo-RDC et Angola ; cinq épisodes dans les années 2000 : Congo-RDC, Soudan (deuxième guerre), Darfour, Burundi et Angola. Au début des années 2010, seuls le Darfour au Soudan, le Congo-RDC et, depuis 2013, la Centrafrique, le Soudan du Sud, et toujours le Congo-RDC présentent des cas de massacres et de terribles souffrances imposées à la population civile, que n'empêche pas la présence de forces de casques bleus sur place.

Les changements sociétaux expliquant le déclin des guerres civiles

Le développement des sociétés civiles, la croissance économique et le renforcement des États, la promotion de la démocratie, les efforts de prévention et de médiation, et le déclin des ingérences extérieures en matière d'appui aux rébellions, après la fin de la guerre froide, ont causé cette pacification. Avec la démocratisation, certains « rebelles » sont entrés dans la politique et l'arène électorale. Les rébellions qui persistent sont en effet celles qui contestent le système et veulent changer les règles du jeu. Ainsi, les groupes djihadistes revendiquent un nouveau type de civilisation et les séparatistes veulent, par définition, leur propre État.

Une très forte présence de casques bleus de l'ONU

Sur 16 opérations de maintien de la paix des Nations unies dans le monde, 9 ont lieu en Afrique, représentant 80 % des casques bleus déployés sur la planète et les 2/3 du budget du maintien de la paix. Ces missions se sont transformées : simplement passives au début (sous-chapitre VI de la charte de l'ONU, donc non contraignantes), elles sont devenues progressivement des opérations multifonctionnelles, avec un important volet civil et politique et une composante militaire parfois plus « robuste » (sous-chapitre VII de la charte de l'ONU, pouvant contraindre par la force).

L'évolution des causes des conflits

Elles furent d'abord anticoloniales, dans le contexte de la guerre froide et de l'affrontement idéologique (Angola, Mozambique, Namibie). Puis il y eut les guerres séparatistes du Biafra de 1967 à 1970, du Shaba/Katanga en 1977 et 1978, de l'Érythrée de 1961 à 1991 et du Soudan

du Sud de 1955 à 1972, puis à nouveau de 1983 à 2005. Initialement inspirées par le marxisme-léninisme (Congo et Afrique australe), puis par le « réformisme » (à l'exemple des rébellions de Yoweri Museveni en Ouganda, voire de Kagame au Rwanda), elles ont dérivé vers les seigneurs de la guerre (tels que Charles Taylor en Sierra Leone).

Les groupes armés trouvent leur raison d'être dans la faiblesse de l'État et sont la manifestation (en dehors du cas de l'idéologie djihadiste) de l'avidité, de l'ambition et du ressentiment.

Des individus, des groupes, parfois des forces politiques cherchent alors à contrôler une région ou le pouvoir central, dans une société ne disposant pas de moyens pacifiques ou institutionnels pour régler ces différends. L'absence de culture citoyenne est à la fois une cause et une conséquence de ces déficiences. La dérégulation de l'État et de ses services se combine ainsi avec la dégradation du lien social. Il peut s'agir de « société malade » au sens ethnopsychiatrique de Devereux. Sans culture commune ou sentiment de proximité des habitants d'un même pays, la citoyenneté s'avère sans contenu, les services publics se délitent, les droits ne sont plus reconnus ou défendus, la sécurité se dégrade, la justice n'est plus rendue.

L'État peut être à la source même de conflits par ses carences : zones périphériques qu'il est incapable de contrôler (Mali, RCA, Tchad, Congo-RDC), justice, police et armée inefficaces ou discréditées, captation des ressources nationales par des particuliers. Les habitants ne se sentent alors plus protégés par la puissance publique dans ces « friches étatiques ». C'est en particulier le cas des « États fantômes » (« État sans administration ») ou encore des « États squelettes » (« administration sans État »).

Les États fragiles peuvent aussi être l'enjeu même du conflit, son contrôle étant considéré comme la voie d'enrichissement la plus rapide. C'est le cas des « États prédateurs », où le monopole de la force légale est utilisé pour confisquer la rente minière ou des activités économiques privées ainsi découragées à la source (Centrafrique, les deux Congo). Certains États, comme la Centrafrique et le Tchad, mêlent ces deux aspects étant à la fois fantôme pour leur territoire ou leurs « administrés », et prédateur pour leurs ressources naturelles. Dans ces deux pays, le système politique « fonctionne par des cycles de prise de pouvoir par la force d'un groupe armé, qui lui donne la capacité d'accumulation de ressources importantes. Parallèlement, d'autres groupes armés naissent, potentiels rivaux avec lesquels les autorités doivent soit pactiser, soit les défaire par la force¹³⁹ », analyse justement la chercheuse Sofia Meister.

Les États peuvent enfin utiliser la violence comme « technique » de

gouvernement. En Centrafrique, après la prise de Bangui par les rebelles de la Seleka, ayant chassé le président Bozize (2013), l'État a servi de paravent à des pillages exercés contre la population, l'armée nationale s'étant dissoute ou ayant en partie rejoint des milices antimusulmanes. Nombre de ces attaques étaient le fait de l'État (en réalité de la Seleka au pouvoir), au point que certains croyaient voir le retour de razzias musulmanes esclavagistes provenant des États voisins, qui avaient marqué l'histoire de ce territoire. Le Soudan est un autre exemple d'utilisation de la violence par l'armée nationale (bombardements y compris chimiques) et des milices progouvernementales contre des populations non arabophones et plutôt hostiles au gouvernement, dans les années 1980-1990 au sud, puis au Darfour à partir de 2003. Malgré des forces dites d'interposition (la mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour, depuis 2007), le conflit aurait fait environ 300 000 morts et des dizaines de milliers de déplacés, qui seraient devenus esclaves au nord du Soudan. Le président soudanais Omar el-Béchir a été inculpé en 2009 par la Cour pénale internationale pour ces crimes.

D'autres explications fréquemment mises en avant

La cause « ethnique » supposerait une opposition identitaire, voire raciste et atavique, entre différentes communautés. Cette analyse est le plus souvent insuffisante (hors du cas rwandais en 1994 et de la guerre civile au Burundi, où la surpopulation a aussi eu un rôle) dans la mesure où elle refuse de penser qu'il s'agit généralement de constructions instrumentalisées par des acteurs politiques, les « entrepreneurs identitaires ». Cependant, Freud souligne que la pulsion d'agressivité qui existe chez l'homme rend quasiment nécessaire l'existence d'ennemi. Et, en l'absence d'ennemi « sérieux », les humains peuvent s'en prendre à leurs proches que distinguent de légères différences identitaires, ce que Freud appelle le « narcissisme des petites différences ». Carl Schmitt avait aussi relevé : « L'ennemi politique n'a pas besoin d'être moralement mauvais, ou esthétiquement laid, il n'a pas besoin d'être un concurrent... C'est simplement l'autre, l'étranger¹⁴⁰. »

Autre explication : l'économie, les conflits étant un moyen d'appropriation des ressources naturelles par des seigneurs de la guerre guidés par la cupidité. Cette théorie s'avère également réductionniste si elle néglige le contexte politique de fragilité des États qui permet de telles situations. Néanmoins, dans un État fragile, les facteurs déclencheurs du conflit peuvent en effet être la question de l'accès ou du partage des ressources naturelles, celle des inégalités sociales, statutaires, foncières ou territoriales, les éventuelles rivalités ethniques, statutaires (castes) ou religieuses dans une population

hétérogène, l'antagonisme entre pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires, accentué par la dégradation écologique et enfin les effets d'une crise économico-sociale ou d'une surpopulation (Rwanda, Burundi et environs), éventuellement aggravée par l'arrivée d'immigrants économiques (Côte d'Ivoire) ou climatiques (Nigeria), ou encore politiques (rebelles ougandais repoussés, réfugiés hutu et tutsi, dans l'est du Congo-RDC).

Si l'absence de lien social national (hors des élans populaires lors des matchs de football interafricains) favorise un repli sur des solidarités plus étroites, associatives, religieuses ou identitaires, à l'inverse, le maintien d'une paix relative (sauf dans la zone frontalière orientale) dans un pays immense, hétérogène et aussi exsangue et déstructuré que le Congo-RDC paraît s'expliquer par le lien transversal et l'autorité morale qu'assurent les diverses Églises chrétiennes.

Un accès insuffisant à l'éducation et à la culture contribue aux conflits en rendant plus difficiles les mécanismes de règlement pacifique et en empêchant le refoulement ou la sublimation du ressentiment. Selon Freud, le « moi » (partie visible et consciente de l'individu) doit, dans son comportement, faire la synthèse du « ça » (lieu d'où proviennent les pulsions), du « surmoi » (intérieurisation des interdits) et des contraintes extérieures. Or la culture façonne le surmoi et la déculturation favorise donc le ça et ses pulsions primaires. La pauvreté peut inciter aussi au conflit en abaissant le coût d'opportunité du combat : les individus ont alors peu à perdre en déclenchant ou en rejoignant une rébellion. Le développement, surtout s'il est inclusif, augmente ce coût et fait naître de meilleurs moyens d'améliorer son bien-être. Le besoin d'extérioriser son ressentiment par la violence diminue aussi lorsque les progrès des institutions apportent de nouvelles voies de résolution pacifique des différends et que la société civile s'organise.

Mais une abondance de ressources naturelles peut avoir le même effet que la pauvreté en produisant des rentes ou un « butin » que les individus pourront s'approprier par les armes, et une source de revenus, qui peut servir à financer une insurrection : diamants au Liberia (1989-2004) et en Sierra Leone (1991-2002) ou pétrole au Nigeria lors de la guerre du Biafra (1967-1970), voire Angola (1975-1992), combinant pétrole lié aux forces gouvernementales et diamants liés aux forces rebelles, or et coltan à l'est du Congo-RDC, où la pauvreté coexiste avec un sous-sol très riche. Un clan s'approprie souvent les ressources aux dépens d'autres groupes. Au Congo-RDC, selon la fondation Bloomberg et deux ONG américaines, la famille du président Joseph Kabila a des intérêts dans un empire économique tentaculaire et a accumulé une immense fortune à partir

de rien, depuis sa captation du pouvoir (Laurent-Désiré Kabila entre 1997 et 2001 et Joseph depuis 2001). Les Kabila détiennent notamment plus de 80 entreprises au Congo-RDC et à l'étranger, 71 000 hectares de terres agricoles et toutes les licences d'exploitation de diamants le long de la frontière avec l'Angola.

La « descente aux enfers » d'un État fragile

Elle se fait en trois étapes. Corruption progressive des organes centraux du gouvernement, puis alliance des élites corrompues avec des réseaux criminels et enfin remplacement par des mouvements armés ou mafieux de l'autorité de l'État dans certaines parties du territoire. Dans le cas extrême d'États faillis, dont l'archétype est la Somalie, la Centrafrique ou le Soudan du Sud, le conflit interne n'a plus de rapport avec la définition de la guerre selon Clausewitz (la politique par d'autres moyens). Elle se rapproche davantage de l'« État de nature » où, selon Hobbes, les hommes mus par des passions individuelles et concurrentes s'affrontent « tous contre tous » ou clans contre clans.



La « fragilité » des États

Mesurer la fragilité des États africains

Un index l'évaluant est publié par un *think tank* américain (Fund for Peace) chaque année depuis 2005. L'index tient compte d'une série de critères (réfugiés et déplacés, sécurité, État de droit, services publics, inégalités et développement, etc.). Sa dernière édition compte

6 pays africains parmi les 10 États les plus fragiles au monde : Somalie (1^{er}), Sud-Soudan (2^e), Centrafrique-RCA (3^e), Soudan (4^e), Tchad (7^e), Congo-RDC (8^e).

L'OCDE, par ailleurs, a établi une liste non officielle de 28 États fragiles en Afrique subsaharienne sur 49 dans le monde. Le FMI compte 26 États subsahariens fragiles (soit une majorité), dont 12 seulement seraient susceptibles de se montrer plus résilients à l'horizon 2039, les 14 autres restant prisonniers d'un cercle vicieux implacable de sous-développement, d'instabilité et d'inefficacité des moyens de l'État¹⁴¹.

Le Congo-RDC

Il combine fragilité, jeux du pouvoir, ingérences étrangères et pillages internationaux. La guerre y a connu la plus forte intensité de 1998 à 2003 (l'accord de paix de Sun City signé en 2002 devait théoriquement mettre fin à la 2^e guerre du Congo) et a impliqué tous les États frontaliers, de nombreux groupes rebelles et a fait environ 4 millions de victimes. Aujourd'hui (2018), des troubles perdurent, malgré la force de l'ONU (Monusco) et sa « brigade d'intervention », créée en 2013 pour neutraliser les principaux groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), Hutu opposés au régime de Kigali, et le M23 (Mouvement du 23 mars), créé en 2012 et théoriquement dissous fin 2013, qui était soutenu par Kigali. L'accord de Goma signé en 2009 avec le mouvement rebelle Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) d'ethnie tutsi, puis celui d'Addis-Abeba signé entre 11 pays en 2013, étaient censés ramener la paix dans la région des Grands Lacs, mais, comme les précédents, n'ont que réduit les troubles.

Les causes de ce conflit sont multiples : d'abord le contre-choc du génocide rwandais de 1994 ; plus de 1 million de Rwandais se sont réfugiés au Congo-RDC (alors appelé Zaïre), essentiellement hutu (les « Interhamwe »), supposés menacer le régime rwandais, encore présents aujourd'hui dans les FDLR, dans l'est du Congo. Il s'y ajoutait la volonté, pour le Rwanda et l'Ouganda – eux-mêmes en rivalité – de renverser le président Mobutu du Congo-RDC afin de le remplacer par Laurent-Désiré Kabila (1^{re} guerre du Congo 1996-1997). Puis, en 1998, L.-D. Kabila s'est retourné contre le Rwanda et l'Ouganda (2^e guerre du Congo de 1998 à 2003), avant d'être assassiné en 2001 et remplacé par son fils Joseph. Aujourd'hui, ce sont le pillage des ressources naturelles (coltan, or, etc.), l'exploitation de la population par les seigneurs de la guerre, en complicité avec des responsables politiques ou des opérateurs économiques locaux et étrangers, qui alimentent surtout l'insécurité. Les groupes armés prolifèrent dans l'est

du Congo-RDC, passant d'environ 70 à 120 en 2018 selon les chercheurs Jason Stearns et Christoph Vogel du groupe d'études sur le Congo de l'université de New York. Cette pullulation des milices de bric et de broc sème la terreur quasiment dans l'impunité et souvent sous l'œil impavide des casques bleus, la brigade d'intervention onusienne théoriquement offensive étant tenue en échec depuis quatre ans par le mouvement ADF.

REPÈRES

Les principaux groupes armés de l'est du Congo-RDC

Les groupes étrangers présents au Congo-RDC

- **ADF (Allied Democratic Forces)** : groupe le plus dangereux en 2018. En Ituri et dans la région de Beni. Rebelles ougandais musulmans radicaux (tabligh), présents depuis 1990 en Ouganda (alors soutenus par le président soudanais Al-Tourabi), repoussés au Congo-RDC où ils ont fusionné avec une autre rébellion, les NALU (National Army of Liberation of Uganda). Les ADF-NALU ont évolué vers le djihadisme à partir de 2014. Environ 2 000 combattants (familles comprises).
- **FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda)**, Rwandais hutu et anciens de l'armée du président Habyarimana, réfugiés au Congo-RDC depuis 1994, Nord- et Sud-Kivu. Ne représentent plus une menace pour Kigali, mais pillent leur zone d'occupation au Congo-RDC. Environ 2 000 combattants.
- **FNL (Forces nationales de libération, Burundi)** : groupe de rebelles tutsi (opposés au pouvoir hutu au Burundi), toujours actif depuis 1994.
- **FOREBU** : autre groupe burundais, composé de hutu ayant déserté l'armée burundaise en 2015. Compte entre 300 et 500 combattants au Sud-Kivu (s'appellerait FPB depuis 2017).
- **LRA (Lord's Resistance Army)** : cet important mouvement rebelle ougandais fondé par Joseph Koni n'est plus une menace pour le régime ougandais. La LRA a une présence résiduelle dans le Bas-Uele et le Haut-Uele (région congolaise frontalière du Soudan).

Les groupes congolais

Ils se prévalent tous du nom de « **Mai-Mai** ».

- Les plus dangereux sont les **Mai-Mai Yacutumba**, au Sud-Kivu, alliés au FOREBU.
- Les **Mai-Mai Masembe** sont actifs au Nord-Kivu et sont surtout d'ethnie Nande, comme les **Mai-Mai « corps du Christ »**.
- Les **Mai-Mai Nyatura** sont des Hutu locaux, alliés au FDLR et opposés aux **Mai-Mai Masembe**.
- Les **Mai-Mai NDC (Nduma Defense of Congo)**, d'ethnie nduma sont également alliés au FDLR.

Depuis 2016, les troubles ont gagné le centre (Kasaï), avec les milices Kamwina Nsapu, du nom d'un chef traditionnel luba en conflit avec le pouvoir et assassiné. Ce désastre a causé, en 2017 et 2018 au Kasaï, 1,4 million de déplacés, 3,2 millions d'affamés et entre 3 000 et 5 000

morts. Selon la FIDH (rapport du 20 décembre 2017), le régime Kabila organiserait délibérément le chaos, avec des atrocités de grande ampleur, dans des régions d'opposition pour retarder l'élection présidentielle prévue en décembre 2018. Les diplomates occidentaux sur place estiment plutôt que le régime laisse faire un affrontement ethnique contre les Luba, ethnie traditionnellement dominante au Kasai et opposée au régime. Néanmoins, 24 sur 26 provinces du Congo-RDC restent relativement stables et le revenu moyen par habitant s'est élevé de 154 dollars en 2001 à 444 dollars en 2018.

L'Afrique subsaharienne et ses 5 « États faillis »

Ce sont la Somalie, la Centrafrique, le Soudan du Sud, la Guinée-Bissau, l'Érythrée (dictature totalitaire). Au nord du Sahara, il faut ajouter un sixième pays failli, la Libye, dont la crise a ébranlé le Mali. Leur proportion est cependant nettement plus faible qu'au Moyen-Orient : 6 en Afrique sur 54 pays (ou 55 si l'on compte la RASD du Sahara occidental), soit 11 % et 5 au Moyen-Orient sur 15 pays soit 33 %. Mais d'autres États africains qui ont été « faillis » à certains moments de leur histoire peuvent « replonger ». La question se pose notamment pour le Burundi (en crise depuis 2005), voire pour le Congo-RDC.

La Côte d'Ivoire est aussi un ex-État failli (pendant près de dix ans), en principe guéri, malgré des soubresauts comme les mutineries de 2016-2017.

La Somalie, après le renversement du dictateur Syad Barré en 1991, n'a plus connu que la guerre civile entre factions. En 1992, une force des Nations unies est envoyée sur place, mais s'avère incapable de remplir sa tâche. Elle est aidée, à partir de 1993, par une force internationale coercitive dirigée par les États-Unis (l'Unitaf, de 38 000 combattants, dont 25 500 Américains et 2 200 Français). Une seconde force des Nations unies s'efforce de prendre le relais à partir de 1993, et prenant parti dans la guerre civile, échoue dans sa mission. Quelques milliers de soldats américains sont maintenus sur place jusqu'à la mort de 18 d'entre eux, ce qui provoque le retrait américain en 1994. Après l'échec flagrant de l'intervention internationale, une Union des tribunaux islamiques (UTI) a rétabli un certain ordre en 2006. Cependant, après une invasion de l'Éthiopie (soutenue par les États-Unis), en décembre 2006, un groupe plus radical issu de l'UTI, Al-Shabab, s'est imposé, avec de 5 000 à 9 000 combattants chebabs. L'intervention armée de l'Union africaine (African Union Mission in Somalia – Amisom), à partir de 2007, soutenue par la communauté internationale a pu rétablir un semblant d'autorité (exercée par un président fédéral issu de l'aile modérée de l'Union des tribunaux

islamiques) à partir de 2011 (date de la libération de Mogadiscio), sur une partie de la Somalie. Un nouveau président a été élu par les députés en 2017, sans choc salutaire.

Les groupes djihadistes chebabs prolifèrent aujourd'hui sur une large partie du territoire, en zone rurale, et sont affiliés à Al-Qaïda depuis 2012. Ils sont alimentés par l'incapacité de l'État somalien à assurer un minimum de service public et d'État de droit, par l'absence de perspectives d'emploi pour les jeunes (*chebab* signifie jeunesse) et par l'islamisation de leur radicalisation, conséquence imprévue du wahhabisme importé d'Arabie saoudite. Quelque 22 000 combattants de l'Amisom, formée de contingents de différents pays (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Burundi, Djibouti, Ghana, Nigeria, Sierra Leone), agissant de manière peu coordonnée, ne parviennent pas à bout d'un nombre nettement plus faible de Chebabs. Le salaire des soldats de l'Amisom est assuré par l'Union européenne (près de 25 millions d'euros par mois), pour une efficacité problématique. Depuis 2016, l'UE cherche à réduire sa coûteuse participation.

La République centrafricaine, depuis son indépendance, a été ravagée par une succession de crises et de coups d'État : État fantôme réduit au siège du gouvernement, sur un territoire grand comme la France et la Belgique, peu peuplé (5 millions d'habitants), mais richement doté en ressources du sol (bois, coton...) et du sous-sol (diamants, or, uranium, pétrole...). Ce territoire à peine contrôlé, aux services publics ou sociaux quasiment absents en dehors de ceux assurés par les Églises, est traversé de tensions entre une petite minorité musulmane et la majorité chrétienne ou animiste, depuis 2013. C'est la conséquence de la prise du pouvoir de la Seleka (ce qui signifie « coalition »), colonne de rebelles musulmans venus du Tchad que, contrairement au cas du Mali, la France n'a même pas tenté d'arrêter. Des milices d'autodéfense dites chrétiennes ou animistes (anti-balaka, ce qui signifie « antimachette ») sont alors apparues et les affrontements et massacres ont pris une dimension quasi religieuse, inédite auparavant, la minorité musulmane étant désormais considérée par la majorité chrétienne et animiste comme de connivence avec la Seleka, tandis que cette dernière estime que les musulmans sont discriminés¹⁴².

Les razzias esclavagistes musulmanes précoloniales, le legs colonial lui-même et le délaissement de cet État par la communauté internationale (la France est le seul pays européen à y avoir une ambassade) expliquent en partie le délabrement actuel. La colonisation y avait été, avec celle du Congo belge, une des plus violentes d'Afrique, la moitié du pays étant alors mise en concession avec un travail forcé proche de l'esclavage. Face au cycle actuel de

violence, les efforts de mobilisation internationale ont permis de créer d'abord (décembre 2013) la Mission internationale de soutien en Centrafrique (MISCA) (5 200 hommes en 2014) et la Force française d'interposition Sangaris (1 600 hommes), qui ont permis d'éviter une tragédie de plus grande ampleur. La force des Nations unies, Minusca, de près de 12 000 hommes (casques bleus, policiers et civils), déployée depuis 2014, n'est pas en mesure d'établir l'autorité de l'État. À partir de 2016, le président élu F. A. Touadera tente de relever les défis d'un pays dévasté, mais la situation demeure chaotique : 14 préfectures sur 16 sont encore sous l'occupation des groupes armés (2017) et le nombre de ces groupes a augmenté de 10 à 14. Comme au Mali ou au Congo-RDC et pour des raisons assez semblables, analysées plus bas, la stratégie internationale a échoué à établir la paix. Pour la RCA, le spécialiste Thierry Vircoulon a détaillé cet échec et expliqué pourquoi cette crise allait durer¹⁴³. Mais la Russie a décidé en 2018 de s'impliquer dans la sécurité de la RCA¹⁴⁴.

Le Soudan du Sud, issu d'une sécession approuvée par référendum en 2011 par 98,8 % des votants, a connu des affrontements internes à partir de fin 2013, entre les partisans du président Kiir et du vice-président Machar. Des différences ethniques et religieuses ont été ravivées et instrumentalisées, entre les Dinka, plus nombreux (l'ethnie de Kiir), à majorité catholique et les Nuer (l'ethnie de Machar), surtout presbytériens, et qui redoutent la « domination dinka ». Mais les causes principales de la dislocation du 54^e État africain, avec ses massacres et déplacements massifs de populations, seraient avant tout dues à l'absence de culture civile et politique des dirigeants issus de la rébellion et à l'absence de système administratif et judiciaire. Gérard Prunier, spécialiste de ce pays, estime qu'« il est dirigé par une bande de gangsters incompetents¹⁴⁵ » et pense que le bilan officiel de 80 000 morts à ce jour pourrait atteindre 300 000 voire 500 000, en majorité de faim et d'épuisement. Le DDR ou désarmement et réinsertion des combattants a été également gravement négligé lors de la création de ce pays en 2011, encouragée par les États-Unis qui, selon Gérard Prunier, « ont une responsabilité massive » dans cette situation.

« Silence, on coule »

Le défi des États faillis ne parvient pas à être relevé par la communauté internationale. L'analyse fine de chaque cas particulier devrait être le fondement de l'intervention extérieure. Le manque de compréhension des situations complexes est en effet le talon d'Achille des interventions militaires précipitées, comme l'expérience, voire l'échec, l'a montré quasiment chaque fois, en Afrique comme hors d'Afrique. L'action militaire doit aussi s'inscrire dans un ensemble

global renforçant l'autorité de l'État local à tous les niveaux. Des accords de paix écrits par des étrangers au conflit et imposés aux parties peuvent aussi s'avérer vains ou même contre-productifs.

La Côte d'Ivoire est un cas de réussite, certes laborieuse, de sortie d'une crise de plus de dix années, grâce à la mobilisation de la France. L'absence de réaction forte initiale, lors du coup d'État de 1999, en pleine cohabitation française Jospin-Chirac, mais surtout l'intervention militaire de 2002 qui a mécontenté à la fois les rebelles (Forces nouvelles) et les autorités d'Abidjan (le président Gbagbo) en coupant en deux le pays selon une ligne appelée paradoxalement « zone de confiance » ont fait durer la crise. Après ces tâtonnements, l'intervention française a finalement dénoué la crise en mettant fin, en 2011, à l'usurpation du président Gbagbo qui se maintenait au pouvoir après avoir perdu l'élection présidentielle de 2010. Le pays reste confronté à des défis : réconciliation nationale, absorption des anciens rebelles et autorité sur l'armée, répartition des responsabilités de manière équilibrée du point de vue ethno-politique, maîtrise de la corruption, meilleure insertion dans les chaînes de valeur industrielle de la mondialisation, création d'emplois et enfin gestion politique apaisée de la période « post-Ouattara », à partir de 2020. L'économie a déjà été fortement rétablie à partir de 2016 avec la plus forte croissance du continent (environ 8 %). À plus long terme, l'explosion démographique en cours au Sahel fait peser un risque migratoire majeur pour la Côte d'Ivoire, pouvant entraîner une nouvelle déstabilisation.

Les causes géopolitiques du terrorisme djihadiste

L'expansion générale du terrorisme à partir des années 2000

Dans le monde, le nombre de décès annuels causés par des attentats terroristes a été multiplié par plus de 9 depuis 2000¹⁴⁶ : environ 3 300 morts en 2000 et un pic de près de 33 000 en 2014, pour baisser régulièrement à partir de 2015 et 2016, probablement sous l'effet d'une lutte contre-terroriste, avec près de 26 000 morts d'attentats terroristes dans le monde en 2016. De 2001 à 2016, plus de 61 000 attentats terroristes ont causé la mort de 140 000 personnes sur la planète. L'Afrique subsaharienne, avec près de 11 000 morts du terrorisme pour plus de 1 600 attentats pour la seule année 2014, était la deuxième région du monde la plus concernée, après l'Afrique du Nord/le Moyen-Orient. C'est aujourd'hui seulement la troisième : le nombre de morts par terrorisme au sud du Sahara, selon le GTI, a été de 4 750 tués par 51 organisations distinctes en 2016. Et le GTI inclut dans ces chiffres des cas ne relevant pas clairement du terrorisme

(affrontements entre pasteurs et agriculteurs au Nigeria).

Le terrorisme reste concentré géographiquement, puisque 5 pays seulement, dont un seul africain (le Nigeria), représentent près de 80 % des morts du terrorisme de la planète. Il s'étend néanmoins à de nouveaux pays (par exemple au nord du Nigeria, ou à l'est et au sud du Mali). En 2016, 2 pays africains seulement (Nigeria et Somalie) figurent dans la liste des 10 pays les plus touchés par le terrorisme. Rappelons aussi, même si l'impact est très différent, que le total des morts par le terrorisme reste très inférieur à celui de la criminalité ordinaire (dans un seul pays africain et qui est en paix, l'Afrique du Sud : près de 19 000 homicides par an).

Définition difficile du terrorisme

Il se distingue par son objectif qui est d'abord de terroriser. Il est fortement organisé, sauf le terrorisme « d'inspiration » des « loups solitaires », et frappe souvent des victimes non directement liées au système politique (ou à l'idéologie) que visent en fait ces attaques. Il se distingue de la criminalité par son but qui n'est pas purement financier. Ce fléau spéculé sur les actions répressives qu'il doit susciter : perturber le fonctionnement normal de l'État ou de la société, et enclencher un cycle de violences ou de haines qui lui est finalement favorable. Mais les États ne sont pas parvenus à s'entendre sur une définition internationale, se disputant à propos de l'illégitimité, de la distinction d'avec la « résistance », du « terrorisme d'État » et sur la différence entre terrorisme politique ou mafieux.

Le terrorisme autochtone est ancien en Afrique, mais connaît un renouveau par une contagion en provenance du Moyen-Orient.

Un terrorisme local était déjà répandu, car de nombreux mouvements rebelles ou de résistance avaient recouru à la terreur contre des civils. Un cas particulier actuel est le « mouvement peul » (ou Fulani) du Nigeria, considéré par le *Global Terrorism Index* comme le 4^e plus meurtrier des mouvements terroristes de la planète en 2014, car il a tué au moins 1 230 personnes cette année-là (630 en 2015 et 795 en 2016). Il semble qu'on soit pourtant à la limite de la définition du terrorisme : les pasteurs descendent plus au sud que d'habitude au Nigeria, apparemment à cause du réchauffement climatique. Les rixes et représailles sont certes très meurtrières, mais il est difficile de les qualifier exactement de « terrorisme », faute de motivation clairement politique. Il existe au Mali un mouvement peul plus clairement terroriste, dans le Macina.

Le terrorisme international qui retient aujourd'hui l'attention est celui du salafisme djihadiste bipolarisé par Al-Qaïda et l'État islamique (EI).

Il y aurait, en 2017, environ 52 000 combattants djihadistes en Afrique, dont environ 30 000 affiliés à l'EI¹⁴⁷, chiffre paraissant exagéré. Le terrorisme djihadiste est le résultat de deux phénomènes distincts, mais qui peuvent se rejoindre : la fragmentation d'Al-Qaïda ou de l'État islamique (EI ou Daech), par la création de cellules locales, comme au nord du Mali, vers 2000, avec l'implantation des Algériens du GSPC (groupe salafiste pour la prédication et le combat) devenu AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) en 2007. Des Maliens locaux les ont ensuite rejoints, pour des raisons économiques (emplois) ou sociales (mariages). Le deuxième phénomène est la « djihadisation » d'un radicalisme religieux local salafiste (wahhabite) ou tabligh, à partir de la base, comme ce fut le cas pour Boko Haram (au départ, en 2002, une communauté d'inspiration wahhabite autour d'un imam radical, Mohamed Yusuf), ou pour les Chebabs somaliens (au départ wahhabites). Ces mouvements se sont ensuite affiliés à Al-Qaïda ou à l'EI. Parallèlement au wahhabisme rival, la secte fondamentaliste tabligh Jamaat, fondée en Inde en 1927, s'est propagée en Afrique, à l'ouest (Bénin, Mali, etc.) comme à l'est (Tanzanie), depuis des décennies. Certains groupes djihadistes sont tabligh, au Mali (autour d'Iyad ag-Ghali) et désormais au Congo-RDC (avec l'ADF, d'origine ougandaise-musulmane, devenu récemment le groupe le plus meurtrier du Congo).

L'origine géopolitique de la première génération des djihadistes

Elle s'est faite en trois temps à partir de l'appui américain (CIA), saoudien et pakistanais aux talibans d'Afghanistan, déjà endoctrinés dans des madrasas (écoles coraniques) fondamentalistes de la zone tribale pakistanaise, pendant la période d'occupation soviétique. L'année 1979 paraît être une date charnière, avec l'invasion soviétique de l'Afghanistan, mais aussi l'attaque de la grande mosquée de La Mecque par un commando d'extrémistes religieux saoudiens et, enfin, la révolution islamique en Iran.

REPÈRES

L'origine géopolitique du djihadisme

La 1^{re} phase est celle de l'incubateur afghan : Oussama Ben Laden n'est, à l'origine, qu'un intermédiaire chargé de ventiler les soutiens de l'Arabie saoudite à la résistance islamiste en Afghanistan, tout en participant lui-même à quelques combats (1986). Ben Laden crée Al-Qaïda en 1988.

La 2^e phase se déroule après 1989 avec l'activité d'Al-Qaïda : des anciens combattants islamistes étrangers (Algériens, Égyptiens, Yéménites, Bosniaques, etc.), de retour dans leurs pays ont trouvé dans l'opposition aux États-Unis, à Israël et à l'Occident un nouveau thème mobilisateur sous la direction de Ben Laden, puis de l'Égyptien Ayman al-Zawahiri (à partir de la mort de Ben Laden en 2011). Depuis le Soudan, où il a résidé de 1992 à 1998

(avant son retour en Afghanistan), Ben Laden aurait financé divers attentats terroristes dont ceux contre les ambassades américaines à Nairobi (Kenya) et à Dar-es-Salam (Tanzanie) en 1998.

La 3^e phase correspond à la création de l'État islamique (EI ou Daech) à partir de 2006 en Irak, proclamant un émirat sur l'Irak et la Syrie en 2014, sous l'autorité d'Abou Omar al-Baghdadi (premier émir, tué en 2010) puis d'Abou Bakr al-Baghdadi, un Irakien se faisant appeler calife Ibrahim, en rivalité avec Al-Zawahiri d'Al-Qaïda. L'EI disposait d'une importante implantation en Libye dans la région de Syrte, évaluée à 5 000 combattants avant l'été 2016, dont un tiers de Subsahariens, et qui a été depuis très fortement réduite par des revers militaires, mais avec des risques de retours au Sahel. Boko Haram est affilié à l'EI depuis 2015 (mais il s'agirait d'une affiliation plus théorique que réelle), tandis qu'Al-Qaïda reste dominant dans le reste du Sahel et en Somalie. L'Union africaine estime que le conflit syrien est devenu le nouvel incubateur et chiffre à 6 000 djihadistes ceux qui pourraient rejoindre l'Afrique.

Actuellement, le djihadisme armé tend à s'étendre géographiquement : limité à l'Algérie dans les années 1990, il atteint le Mali vers 2000, la Somalie depuis 2006, le Nigeria depuis 2009, d'autres pays ouest-africains à partir de 2015 (Niger, Tchad, Cameroun, Côte d'Ivoire, Burkina), l'Afrique centrale (Congo-RDC) à partir de 2014 et enfin l'Afrique australe (nord du Mozambique) à partir de 2014 aussi, mais de manière plus sensible depuis 2017.

Sur le plan doctrinal, l'origine historico-religieuse du djihad salafiste armé résulte d'une réinterprétation récente des textes sacrés.

Le Coran présente apparemment des sourates contradictoires sur le recours à la force. Ainsi, le verset 256 de la sourate 2 stipule qu'il n'y a « pas de contrainte en religion ». La sourate 10, versets 99 et 100 dit également : « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur Terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? » Néanmoins, le verset 29 (dit de l'épée) de la sourate 9 recommande de « tuer les idolâtres, où qu'ils soient ». Le verset 14 de la même sourate 9 va dans le même sens (« Combattez-les. Allah, par vos mains les châtiara... »). Les exégètes musulmans modernes relativisent cependant ces passages de la sourate 9 en soulignant qu'il faut les interpréter avec une approche historique et holistique du Coran. Dans la société et la culture arabes du début du VII^e siècle, le recours aux armes était la norme quand la parole était vaine. D'autre part, le Coran comprend 6 300 versets (dont environ 200 normatifs) et il ne faudrait pas en extraire, hors contexte, quelques passages incitant à la violence sans tenir compte de la globalité du message coranique. Faut-il rappeler que la Bible contient également, dans l'Ancien Testament (Deutéronome, Juges, Rois), des passages pouvant légitimer la violence, voire des massacres, contre les tenants des cultes « illégitimes¹⁴⁸ » ?

Le terme « djihad », quant à lui, apparaît dans 35 versets du Coran dont 22 pour indiquer un « effort » d'ordre général, 10 pour faire référence à la « guerre », et 3 pour indiquer un « effort spirituel ». On distingue habituellement le « grand djihad », perfectionnement spirituel, et le « petit djihad », guerrier et désormais qualifié de terrorisme. Les juristes se fondent aussi sur la biographie du Prophète (exil de La Mecque à Médine, marqué par des batailles contre les non-convertis) et sur les « hadith » (propos ou actes du Prophète) où le terme de « djihad » est utilisé pour illustrer le combat des musulmans pour la protection ou la propagation de la foi. Ce djihad de l'épée suppose cependant des règles strictes de comportement, assez peu différentes de celles de la tradition chrétienne médiévale (protection des femmes et des enfants, suicide non autorisé, traitement codifié des dépouilles...). Le prophète Mahomet avait donné des consignes assez précises : « Il y a un ennemi : cet ennemi est armé. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les hommes de religion, tu les laisseras. » Cette guerre au nom de la religion pourrait, dans une certaine mesure, être comparée, dans le christianisme, à la justification de l'emploi de la force contre les hérétiques (donatistes) par saint Augustin¹⁴⁹, mais ne correspond cependant pas à la théorie de la « guerre juste » de saint Thomas d'Aquin.

Dans un cadre moderne, c'est un idéologue égyptien dissident des Frères musulmans et radicalisé, Sayyid Qutb, né en 1906 et pendu en 1966 au Caire, qui va faire du djihad une arme de guerre contre les États arabes modernes (à l'inverse du fondateur réformiste des Frères musulmans). Les idées de Sayyid Qutb (et de quelques autres penseurs musulmans radicaux, comme le Palestinien Abdullah Azzam) donneront ainsi naissance au courant moderne du djihadisme armé à partir des années 1980, d'abord en Égypte (où un groupe djihadiste assassine le président Sadate en 1981), puis en Afghanistan et, au retour des vétérans de ce pays, de manière internationale.

Par ailleurs, le wahhabisme importé est considéré par certains comme un terreau favorable au terrorisme djihadiste d'inspiration salafiste, ce qui reste controversé. La même remarque vaut pour l'implantation au Sahel du mouvement musulman intégriste Jama'at Tabligh (ce qui signifie « association pour la prédication »), devenu international à partir des années 1960, introduit notamment dans la région de Kidal (nord du Mali) par des prêcheurs pakistanais, depuis quelques décennies. Plus récemment, les tabligh sont apparus au Congo-RDC avec le groupe d'origine ougandaise ADF (Allied Democratic Forces). Comme les wahhabites ou autres salafistes, les tabligh ont une interprétation littéraliste mais quiétiste du Coran. Mais en pratique, ils ont souvent servi de pont pour d'anciens musulmans malékites soufis

« convertis » et s'orientant vers le terrorisme djihadiste (c'est notamment le cas des Touaregs ayant suivi le leader Iyad ag Ghali, mais aussi de Peuls autour du prédicateur Amadou Koufa).

Géopolitique de l'expansion du djihadisme salafiste

L'Algérie, hors de notre zone d'étude, a des implications au Sahel. Par ailleurs, l'expérience algérienne plutôt réussie de réconciliation avec les terroristes (repentis) doit être prise en compte : mais elle est encore peu imitée au sud du Sahara, en dehors de la Mauritanie et d'une expérience récente (2017) au Niger (région de Diffa), de main tendue aux repentis de Boko Haram, ainsi que d'une amorce de processus au Mali (projet de loi « d'entente nationale » avec des rebelles repentis).

Près de 1 000 vétérans algériens revinrent d'Afghanistan à la fin des années 1980, formant un noyau de fondamentalistes susceptibles de recourir à la violence. Le détonateur a été l'annulation (janvier 1992) des élections législatives algériennes de décembre 1991 (premières élections libres) dont le premier tour avait été gagné par le Front islamique du salut (FIS), lui-même dissous en mars 1992. D'anciens sympathisants se sont radicalisés et ont créé les Groupes islamistes armés et le Mouvement islamiste armé, également dans un contexte de marasme et de chômage. Plus de 100 000 personnes furent victimes de la guerre civile qui s'ensuivit, pendant les décennies du terrorisme. La réconciliation algérienne s'est faite à travers un dispositif en cascade : loi de 1995 accordant des mesures de clémence destinées, à travers le repentir, à réinsérer les « personnes abusées de bonne foi », loi de 1999 sur la concorde civile et enfin « charte pour la paix et la réconciliation nationale », approuvée par le référendum de 2005. L'Algérie a développé une approche globale en s'impliquant dans des programmes de réinsertion, dans la formation des imams sur les « vraies valeurs de l'islam ». De 35 000 islamistes armés en 1993-1994, la menace aurait été réduite à quelques centaines. Ces irréductibles ont créé le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) implanté en Kabylie, qui s'est rallié à Al-Qaïda en 2006 pour former l'organisation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Ce mouvement s'est implanté en partie au nord du Mali vers 2000, restant en principe sous l'autorité de l'émir Abdelmalek Droukdel (vétéran d'Afghanistan, resté en Kabylie), quoique la branche sahélienne soit relativement autonome.

En Somalie

L'irruption du radicalisme islamique date des années 2000 sous l'influence cumulée du wahhabisme, de l'anarchie et de l'invasion militaire.

La chute du dictateur Syad Barré en 1991 avait été suivie d'une désintégration de l'État et d'une guerre civile que ni l'ONU (1992-1993) ni une force internationale coercitive dirigée par les États-Unis (1992-1995) n'ont pu maîtriser. L'Union des tribunaux islamiques, influencée par le wahhabisme importé, avait tenté d'instaurer un ordre précaire en 2006, interrompu brutalement par une invasion éthiopienne (décembre 2006), puis par une intervention armée de l'Union africaine à partir de 2007. Ces opérations militaires étrangères ont clairement accru la radicalisation. Les groupes Al-Shabaab, branche extrémiste de l'Union des tribunaux islamiques, se sont imposés depuis 2006 et contrôlent désormais la plus grande partie du territoire. Chassés par l'Amisom (22 000 soldats africains) des principales villes à partir de 2011, les Chebabs, affiliés à Al-Qaïda depuis 2009 (et en partie à l'État islamique depuis 2015) restent bien implantés avec de 5 000 à 9 000 combattants. Ils ont entrepris des attentats terroristes en Somalie et dans les États de la région : Ouganda (2010), Kenya (2011, 2013, 2015, 2016 et 2017), Djibouti (2014), et Éthiopie (2014). L'émir d'Al-Shabaab depuis 2014, Ahmed Umar Abou Oubaïda, reste fidèle à Al-Qaïda et s'oppose formellement à l'État islamique, tandis que plusieurs petites factions auraient rallié cette organisation (notamment celle dirigée par Abdiqadir Munin).

Selon les statistiques du *Global Terrorism Index*, l'année 2014 a été la plus meurtrière de la part des Chebabs avec 1 201 morts causés par près de 500 attentats, soit le double du nombre de l'année 2013 (les chiffres américains officiels sont un peu plus faibles, avec 659 morts dans 241 attaques terroristes en 2015 et une hausse en 2016, avec 740 morts dans 359 attaques). L'année 2017 poursuit la hausse et a été marquée à Mogadiscio par l'attentat le plus meurtrier avec 520 morts et 70 disparus (14 octobre). Une autre agence américaine, l'Africa Center for Strategic Studies, donne des chiffres plus élevés : 3 536 morts par an en moyenne depuis 2014 et 4 557 morts en 2017 dus aux Chebabs : ces derniers seraient devenus, devant Boko Haram, le groupe le plus meurtrier d'Afrique (593 attentats contre 500 pour Boko Haram en 2017).

Comment venir à bout des Chebabs ? Les 22 000 soldats africains de l'Amisom n'y parviennent pas, ni les drones tueurs américains tirés depuis Djibouti (34 pour l'année 2017). Les Chebabs gardent l'initiative et leurs attentats augmentent : + 12 % de morts de 2015 à 2016. Les Chebabs infiltreraient la plupart des structures du faible État fédéral somalien et paraissent en symbiose avec la population, collectant peut-être plus d'impôts que le gouvernement. Ils animent deux radios et une agence de production vidéo, Al-Kataib, qui diffuse ses programmes en swahili, somali, arabe et anglais¹⁵⁰. Les Chebabs ont

mis en place une certaine administration locale et gèrent des tribunaux. Impopulaires à cause de leur extrémisme (Charia, interdiction des smartphones, destruction des tombes soufies), ils seraient cependant respectés comme source nécessaire d'autorité et pour leur relative intégrité¹⁵¹ par rapport à un régime très corrompu.

Les Chebabs ont néanmoins subi d'importants revers. Quelques chefs ont été tués par des drones américains régulièrement tirés depuis Djibouti, où les États-Unis ont une base militaire de 4 000 hommes : le leader historique Ahmed Abdi Godane (alias Mokhtar Ali Zubeyr) a ainsi été tué en 2014. Un corps d'élite somalien entraîné par les Américains, le *thunder commando*, de près de 600 hommes, a porté aussi des coups. En 2017, les Américains reconnaissent la présence de 400 conseillers militaires en Somalie. Les fractures idéologiques locales créées par l'irruption de l'État islamique (EI) et les purges anti-EI, suivies de défections, ont également affaibli l'organisation terroriste. En sens inverse, l'Amisom s'est révélée peu professionnelle et mal coordonnée. Elle est ressentie comme une force d'occupation qui motive une résistance nationaliste des Chebabs. Par ailleurs, l'Union européenne se lasse de payer seule les salaires de 22 000 soldats africains (pour plus de 20 millions d'euros mensuels). Mais surtout, Al-Shabab prospère sur les divisions claniques et sur l'incapacité du gouvernement somalien à proposer une vision unitaire, malgré l'élection en 2017 du président américano-somalien Abdullahi Mohamed, dit Farmajo. La perception des populations reste que le gouvernement est lié à certains clans locaux, tandis que les Chebabs seraient plus habiles à paraître médiateurs et proposent une idéologie religieuse plus unitaire. Ce borbier menace de famine 6 millions d'habitants et durera aussi longtemps que les autorités locales ne peuvent pas recréer sur place une administration acceptable après la neutralisation des Chebabs.

Boko Haram

Au nord du Nigeria, Boko Haram est né de la marginalisation d'une région naguère centrale et de la répression brutale d'un mouvement salafiste à partir de 2009.

Boko Haram (qui signifie « livre interdit » ou « l'éducation occidentale est interdite ») a été créé par le prédicateur radical Mohamed Yusuf en 2002, sous le nom de « groupe sunnite pour la prédication et le djihad ». Il vise au retour à un ordre ancien de la colonisation islamique, sans école pour les filles, où l'homme est seul maître et propriétaire des femmes, y compris en harems. Le nouveau leader nommé en 2016 par l'État islamique (Daech) est Abou Mosab al-Barnaoui (réputé être le fils du fondateur Mohamed Yusuf), dont le

bras droit est Mamane Nur. Mais Abubakar Shekau a contesté cette nomination et dirige une autre faction.

Boko Haram déborde sur le Niger, le Cameroun et le Tchad (zone d'ethnie kanouri) et fait référence à l'ancien califat de Sokoto, créé par le djihad (1804-1808) non salafiste de l'imam peul Ousman dan Fondio, ainsi qu'aux anciens royaumes locaux du Kanem (XIII^e/XIV^e siècle) et surtout du Bornou (du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle au nord). La secte témoigne du désarroi des populations qui occupent aujourd'hui un angle mort du Nigeria, alors qu'elles étaient autrefois le cœur de l'empire du Bornou¹⁵².

REPÈRES

Les quatre phases de l'évolution de Boko Haram¹⁵³

- De 2002 à 2009 : une période de prédication par Mohamed Yusuf qui cherchait à dénoncer la corruption et le sous-développement de la région, mais aussi les valeurs occidentales.
- De 2009 à 2013, après l'exécution par la police de Yusuf en 2009, le mouvement devient clandestin et offensif. La brutalité de la police et de l'armée nigériane expliquerait le recours au terrorisme (arme du faible) par Boko Haram. Selon l'index international évaluant la qualité des forces de police, le Nigeria est classé dernier au niveau mondial. Abubakar Shekau prend la tête de Boko Haram en 2010, et s'associe à AQMI. L'armée parvient à prendre le contrôle de la capitale de l'État du Borno, Maiduguri, mais sans être soutenue par la population. La lutte s'intensifie dans une logique de représailles réciproques.
- De 2013 à 2015, l'état d'urgence est déclaré et l'armée met en place des milices progouvernementales. Boko Haram commet alors des massacres pour dissuader la population de s'allier avec l'armée, dans une stratégie de terreur dissuasive.
- À partir de 2015, le conflit entre dans une 4^e phase, caractérisée par une certaine réconciliation des populations avec le pouvoir civil, après l'élection à la présidence de la République d'un musulman du Nord Mahammadu Buhari (2015). Aujourd'hui, le président n'est pas encore parvenu à reformater l'armée, particulièrement corrompue, ni à détruire Boko Haram, mais il aurait redonné un espoir. Et une force africaine multinationale mixte (FMM, incluant Cameroun, Tchad, Niger, Bénin et Nigeria), basée au Tchad, l'y aide désormais. Parallèlement, Boko Haram s'est affilié à Daech en 2015, devenant « la Province de l'ouest de l'organisation de l'État islamique ».

L'activité terroriste des 6 000 à 8 000 membres et les affrontements avec l'armée ont fait plus de 30 000 morts de 2009 à 2016, dont environ 19 000 pour les seuls attentats. Les victimes sont à 90 % des musulmans. Quelques otages étrangers ont été enlevés à partir de 2013, et 276 lycéennes à Chibok en 2014 (219 ont disparu), parmi plus de 1 000 enlèvements la même année (et 1 341 en 2015). Les attaques ont culminé en 2014 causant 6 136 morts en un an, puis ont baissé depuis 2015, même si les attentats ont gagné les États

frontaliers (en 2015 : 1 081 morts du terrorisme au Cameroun, 649 au Niger et 206 au Tchad). L'Unicef avance aussi le chiffre de 2 000 mineurs enlevés depuis deux ans : « Les garçons deviennent combattants, tandis que les filles sont exploitées sexuellement. » Ils sont transformés en kamikazes en quinze jours de « lavage de cerveau ».

Les zones occupées par Boko Haram ont diminué depuis les coups portés en 2015 et 2016 par la Force multinationale mixte. Le nombre croissant des attentats par explosifs paraît dû à une formation donnée par d'autres groupes (le nombre de morts par attentats à la bombe a été multiplié par 14 de 2013 à 2014). L'année 2015 a confirmé la tendance, avec 156 explosions. La Kalachnikov AK-47 reste cependant l'arme la plus utilisée, comme lors de l'attaque contre la ville de Baga (État de Borno) en 2015, considérée comme le pire acte terroriste depuis le 11 septembre 2001, avec environ 2 000 morts. En plus des victimes directes du terrorisme, il faut tenir compte des morts dans les affrontements avec les forces armées : en 2014 et au seul Nigeria : 6 136 morts dans des attentats ou attaques terroristes, mais 8 233 morts de plus dans les affrontements avec les forces armées (selon le GTI).

Au Nigeria

D'autres mouvements terroristes se sont développés au Nigeria.

Selon le département d'État américain (2017), Boko Haram ne représente plus que 38 % des attaques. En 2016 : mouvements peuls (Fulani), 146 attaques (40 % du total) causant 795 morts ; Boko Haram : 137 attaques (38 %) et 762 morts (un chiffre quatre fois plus bas que celui de l'Africa Center for Strategic Studies) ; groupes divers dans le delta du Niger (22 %) : Niger Delta Avengers, 47 attaques ; Niger Delta Greenland Justice Mandate : 10 attaques, militants Ijaw : 11 attaques. Au total, le nombre de morts dans des attentats au Nigeria est passé de 4 940 en 2015 à 1 832, soit une baisse de 80 %. Les enlèvements ont également diminué (858 personnes en 2015 et 265 en 2016).

À l'est du Congo-RDC

Les ADF islamistes tablighs sont devenus le groupe le plus dangereux de ce pays qui en compte plus d'une centaine.

Soutenu dans les années 1990 par le président soudanais Al-Tourabi pour déstabiliser son voisin ougandais (qui appuyait alors la rébellion au sud du Soudan), ce mouvement rebelle a été repoussé au Congo-RDC (Nord Kivu) où se trouvait déjà une autre rébellion ougandaise pro-Idi Amin, les NALU, avec qui il a fusionné. Un ancien catholique

devenu islamiste radical tabligh, Jamil Mukulu, a dirigé d'une main de fer cette milice. En 2007, les effectifs passent de 500 à 1 500 et environ 2 000 aujourd'hui (familles comprises). L'organisation ne communique pas et reste secrète. Elle a développé un business local. Elle massacre les populations à partir de 2014, ainsi que 14 casques bleus musulmans tanzaniens en décembre 2017.

Au nord du Mozambique

Le groupe islamiste Al-Sunnah s'y serait implanté dès 2013 ou 2014, mais a attiré l'attention à partir de 2017 et surtout 2018, attaquant des villages et massacrant des dizaines de civils au nom du djihad. Les membres de ce groupe qui portent des tenues distinctes, ont des crânes rasés et arborent de longues barbes, seraient, à l'origine, des jeunes marginalisés scolairement et économiquement, d'ethnie mwani. La province où ils agissent est à majorité musulmane (58 % contre 18 % au Mozambique en moyenne¹⁵⁴).

Au nord du Mali

Au nord du Mali, trois éléments simultanés : l'implantation de terroristes algériens, la chute de Kadhafi et l'ambition d'un chef féodal touareg, Iyad ag-Ghali, expliquent la crise de 2012.

Première étape

La rébellion touarègue de 1990 s'était conclue par « le pacte national » signé à Bamako en 1992, avec 5 groupes armés. Dans le « statut particulier » accordé au Nord-Mali étaient prévus un retrait des forces armées maliennes et la création « d'unités spéciales » composées majoritairement d'ex-rebelles intégrés. Des combattants ont été intégrés dans l'armée malienne, des structures civiles de développement économique ont été mises en place, relativement inefficaces, le statut particulier a été remplacé par la décentralisation dont ont bénéficié toutes les régions. Mais les « unités spéciales » n'ont pas vu le jour et la zone a été laissée sans autorité militaire étatique, quasiment incontrôlée.

Deuxième étape

L'installation sur place de terroristes algériens : une partie du groupement salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), fuyant l'armée algérienne, a trouvé refuge au nord du Mali vers 2000. En 2007, le GSPC devient Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), tout en restant sous l'autorité de l'émir Abdelmalek Droukdel basé en Algérie. AQMI se scinde au Mali en trois groupes concurrents, la katiba de Mokhtar Belmokhtar (toujours active, même si son chef aurait été tué fin 2016), celle d'Abou Zeid (tué en 2013), puis celle

d'Abdelkrim al-Targui (tué en 2015). Le GSPC s'est financé principalement en prenant des otages hors du Mali, libérés après négociation au Mali, selon une procédure devenue routinière, incluant certains leaders touaregs (Iyad et Bahanga) et des officiels maliens et burkinabés. Selon le *New York Times*, les pays européens (États et entreprises privées) auraient versé, de 2008 à 2014, 128 millions d'euros de rançons, dont 58 venant de France. Il existait, de 2000 à 2012, un accord tacite de non-agression entre AQMI et Bamako sous le président Amadou Toumani Touré, violé exceptionnellement (en 2009, Abou Zeid avait exécuté un otage britannique et les autorités maliennes avaient organisé des représailles). Exceptionnellement aussi, un otage a été capturé au Mali même (un Français à Menaka en 2012). Selon le *gentleman's agreement*, AQMI (et d'autres groupes armés) était toléré s'il contrôlait seulement les trafics : drogue, cigarettes, essence, migrants. Moktar Belmoktar, vétéran algérien de l'Afghanistan (1991-1993), était alors appelé « Mr Marlborough ».

Troisième étape. Les connivences entre AQMI et Iyad ag-Ghali



FOCUS

Iyad ag-Ghali, terroriste hybride : trafiquant, chef religieux, criminel et politicien

Ancien leader de la rébellion touarègue de 1990, Iyad a été converti au fondamentalisme islamique vers 1998, comme d'autres notables touaregs ifogha, par le mouvement d'origine indienne tabligh, présent à Kidal. En 2012, n'ayant pu réussir à diriger le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA, créé fin 2011) contrôlé par des militaires revenus de Libye et ne pouvant pas être amenokal (chef traditionnel) des Ifogha, il crée son propre mouvement touareg islamiste Ansar Dine. Le charismatique Iyad disposait d'une quadruple légitimité : fortune considérable (acquise dans les trafics et les libérations d'otages), haute noblesse locale (lignage guerrier ifogha), chef spirituel local des Tablighs et prestige militaire de leader rebelle. Il devient, comme en 1990, le personnage clé de la rébellion de 2012 : stratège et clé de voûte entre AQMI et les autres groupes armés, qu'ils soient touaregs (MNLA), arabes (Mouvement islamiste arabe – MIA) ou pluriethniques à dominante peule (Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest-MUJAO, groupe dissident d'AQMI, la brouille étant liée au partage inégal des rançons entre Arabes algériens et Noirs maliens).

Quatrième et dernière étape

Après le renversement de Kadhafi par le Conseil national de transition libyen (en octobre 2011) et la mise à mort du dictateur par les soldats libyens deux mois plus tard (à la suite d'un bombardement de l'OTAN), au moins un millier de Touaregs de l'armée nationale libyenne

rejoignent, en passant par l'Algérie, le nord du Mali (principalement des membres des tribus ifoghas, idnanes et imghads), où ils ne sont pas désarmés (ils reçoivent même un pécule !) et le Niger (pour d'autres tribus), où ils sont désarmés. Le colonel Mohamed ag-Najim, de l'armée libyenne, et Bilal ag-Acherif, étudiant à Tripoli, deviennent alors le fer de lance du MNLA. Ils décident d'attaquer l'armée malienne en revendiquant l'indépendance du nord du Mali (« libération de l'Azawad ») que n'aurait pu tolérer la majorité, non touarègue, de la population du territoire concerné qui s'étend de Tombouctou à Kidal et Gao.

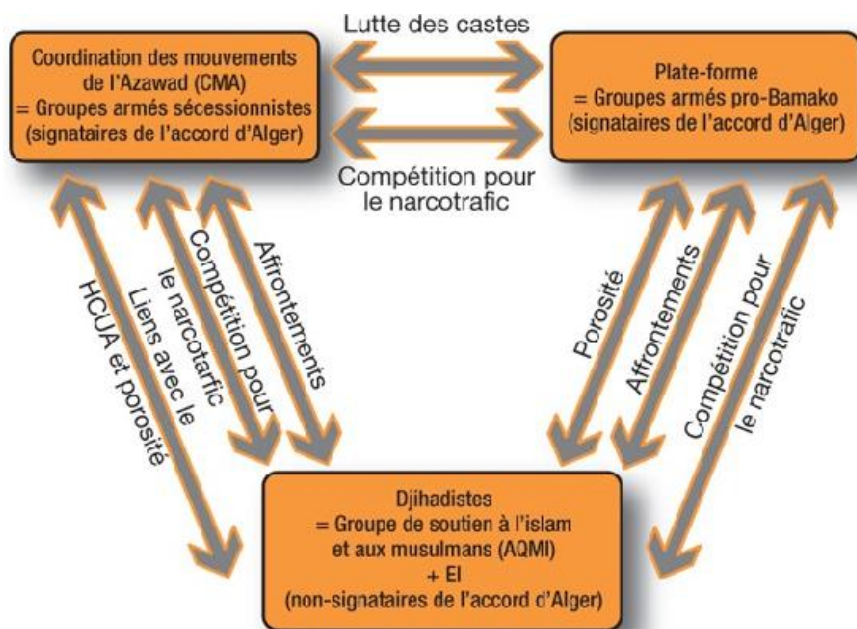
En janvier 2012, à l'initiative d'Iyad ag-Ghali, les rebelles touaregs (MNLA et Ansar Dine) déclenchent une nouvelle rébellion (la 4^e depuis l'indépendance du Mali). Grâce à Iyad, ils s'associent rapidement à AQMI et au MUJAO, et s'emparent progressivement des villes du Nord-Mali (Kidal, Tombouctou et Gao), profitant des retournements d'une partie (environ 1 000) des militaires maliens ex-rebelles intégrés dans l'armée dans le cadre de la fin de la rébellion précédente. Après le massacre d'Aguelhok (où les Touaregs rebelles assassinent 85 militaires maliens prisonniers, en janvier 2012), le MNLA proclame l'indépendance de l'Azawad, en avril 2012.

Cependant, en raison notamment du ressentiment d'Iyad ag-Ghali à l'égard de la chefferie des Ifogha, les « indépendantistes » touaregs du MNLA sont à leur tour écartés par leurs anciens alliés islamistes. Sous l'autorité tacite d'Iyad, des Touaregs, des Arabes algériens, et des Noirs maliens, membres d'Ansar Dine, d'AQMI et du MUJAO dominent alors tout le Nord-Mali, avec au maximum 3 000 combattants aguerris. D'avril 2012 à janvier 2013 (date de l'intervention militaire Serval française), la charia est appliquée au nord dominé par ces groupes armés. Cependant, la charia « totale » (avec amputations et flagellations) n'est pas mise en œuvre à Kidal même, sous l'influence d'Iyad, plus modéré dans son propre fief. Des documents découverts en 2013 ont montré aussi que l'émir Droukdel d'AQMI demandait à sa branche malienne de faire preuve de modération pour ne pas s'aliéner la population, mais il n'a pas été obéi localement, notamment par le MUJAO.

Le MNLA lui-même, présenté comme un groupe indépendantiste laïc, avait signé, en mai 2012, un protocole d'accord avec Ansar Dine, annonçant une fusion MNLA/Ansar Dine et créant un conseil transitoire de l'État islamique Azawad, avant que le MNLA ne soit finalement chassé des villes du Nord par les autres groupes (Ansar Dine, MUJAO et AQMI), à partir de fin juin 2012. Les razzias et autres exactions du MNLA, en particulier à Gao (où le MNLA avait établi son quartier général), avaient fait le lit de groupes islamistes plus

disciplinés et qui ont instauré une justice et un ordre islamique, que les populations préféreraient encore aux pillages et à l'anarchie.

En définitive, AQMI a réussi à parasiter une rébellion sécessionniste touarègue locale du Nord-Mali (issue de Kidal) pour la marginaliser finalement, grâce à une association ambiguë entre les chefs algériens d'AQMI et Iyad ag-Ghali. Ce dernier espérait prendre le pouvoir au Nord, au détriment de la chefferie héréditaire ifogha, de la majorité des autres Touaregs (les non-nobles Imghad et les Bellah de la caste des esclaves ou les tribus touarègues rivales des Ifogha), des autres communautés non touarègues du Nord (Songhaï, Arabes, Peuls, Soninké, Bambara, Dogon, Bozo, etc.) et bien entendu de l'État malien. AQMI, de son côté, souhaitait utiliser à son profit le prestige d'Iyad, espérant pouvoir le contrôler.



Les trois pôles des groupes armés au Mali

La paix

Elle n'a guère progressé depuis l'accord de paix d'Alger/Bamako de 2015. Celui-ci a tout de même permis un cessez-le-feu entre l'armée malienne et les groupes signataires, mais qui ne sont pas aussitôt désarmés. Signé (sous médiation algérienne et forte pression internationale) en 2015 entre les autorités maliennes, une « coordination » des mouvements de l'Azawad ou CMA regroupant des sécessionnistes et narcotrafiquants (MNL ; Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad – HCUA ; Mouvement arabe de l'Azawad – MAA),

qui s'est depuis fracturée (2016) avec la création de nouveaux groupes (tels le Mouvement pour le salut de l'Azawad, rassemblant des membres des tribus des Daoussaks et des Chamanammas naguère ralliées au MNLA). Le troisième signataire est une plate-forme de groupes loyalistes pro-Mali (Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés – Gatia, MAA loyaliste, Coalition du peuple pour l'Azawad-CPA, Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad-MPSA).

Mais cet accord n'incluait pas les groupes islamistes, prédominants, mais rejetés de la négociation et considérés définitivement comme terroristes, que certains espéraient ainsi isoler. Ces mouvements, en particulier AQMI, Al-Mourabitoune (issu d'une fusion, en 2013, entre le MUJAO et les Signataires par le Sang, groupe dissident d'AQMI du franc-tireur Mokhtar Belmokhtar) et Ansar Dine ont donc poursuivi ou même accru leurs attaques terroristes. En 2017, sous la houlette d'Iyad ag-Ghali reconnu formellement pour leur chef commun, les principaux mouvements djihadistes (Ansar Dine, AQMI, Al-Mourabitoune) ont annoncé leur « union » sous la forme d'une nouvelle entité : « le groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ».

Affrontements entre signataires, recrudescence du djihadisme

Le cessez-le-feu prévu par l'accord d'Alger de 2015 avec les mouvements armés non djihadistes est respecté vis-à-vis de l'armée malienne, mais les factions touarègues rebelles et loyalistes s'affrontent régulièrement. La situation sécuritaire s'est continûment dégradée, avec une recrudescence des attaques terroristes, malgré le dispositif militaire français Barkhane.

Un nœud gordien non tranché est qu'en 2012, les autorités maliennes ont été empêchées par l'armée française de rétablir leur autorité à Kidal (où flotte toujours le drapeau rebelle de l'Azawad). Cette ingérence étrangère a créé une instabilité en opposant les Ifoghas de la CMA (ex-rebelles), maîtres de Kidal, aux Imghads loyalistes de la « plate-forme ». Le sondage Afrobaromètre de 2017 montre que 88 % des habitants de Kidal se plaignent de l'insécurité et que leurs affaires ont été détruites. Les casques bleus de l'ONU (Minusma) ne peuvent empêcher ni cette rivalité ni le risque de sécession durable de Kidal.

Des connivences existent aussi entre les « groupes signataires » et ceux qui n'ont pas signé l'accord de 2015 (les djihadistes). Enfin, aucun des groupes signataires n'a été désarmé, car ce qui devait théoriquement intervenir « sous soixante jours » doit être le terme d'un long processus (le DDR). Les centres de cantonnement construits sont restés vides. Aujourd'hui, les groupes signataires prétextent aussi la présence des djihadistes armés pour ne pas désarmer. Par ailleurs, la dissolution de l'autorité traditionnelle d'Iyad et de ses réseaux ne se

décrète pas.

De fortes rivalités, qui paraissent principalement liées au contrôle du trafic de drogues, continuent aussi d'opposer entre eux les groupes armés signataires, notamment les Ifoghas « nobles », ex-rebelles (principalement du MNLA et du HCUA) et les Imghads, majoritaires, « non nobles » et « loyalistes » (principalement membres du Gatia). Ag-Gamou, ennemi juré d'Iyad ag-Ghali, se partagerait entre ses trois occupations théoriquement incompatibles : général (en activité) de l'armée malienne, chef « traditionnel » autodésigné des Imghads et de leur milice (le Gatia) ou encore trafiquant de drogue (selon une forte rumeur). Mais d'autres observateurs estiment que Bamako instrumentalise la milice Gatia.

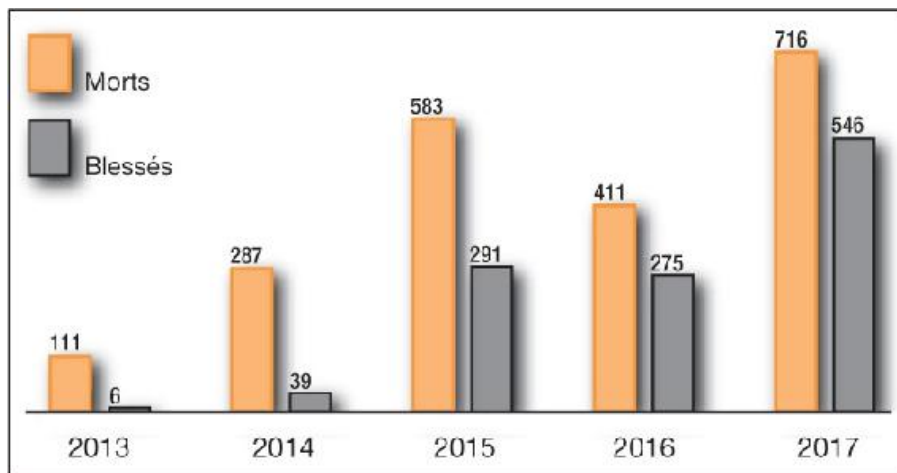
Le jeu trouble des puissances extérieures

Il se dit que Iyad, traditionnellement proche des services spéciaux algériens, profiterait encore de leur protection, ce dont Alger se défend. Il est plausible que l'appui avéré de la France, de la Mauritanie et du Maroc au MNLA ait aussi suscité, en réaction, un appui algérien au mouvement rival Ansar Dine, créé par Iyad, qui n'est cependant pas une marionnette algérienne¹⁵⁵.

Le MNLA, ancien allié bien encombrant de la force française Serval, est de plus en plus déconsidéré sur place : statut minoritaire, opposition persistante au drapeau malien, implication dans les trafics. L'autre groupe touareg rebelle et signataire, le HCUA, dominant à Kidal, est considéré comme le « faux nez » d'Iyad lui-même et a donc de fortes connexions djihadistes : des adeptes du Tabligh islamique se trouvent à la fois au HCUA et à Ansar Dine, et des membres du HCUA étaient auparavant à Ansar Dine, notamment son chef (secrétaire général du HCUA) Alghabass ag-Intalla (l'un des trois fils de l'ancien aménokal des Ifoghas). D'abord rallié au MNLA, il l'avait quitté pour rejoindre Ansar Dine, avant de créer finalement le HCUA.

La force des casques bleus Minusma, en moins de trois ans, a perdu 130 hommes dans des attentats terroristes, devenant l'opération des Nations unies la plus meurtrière après celle ayant quitté la Somalie (151 morts). Tout en étant quasi incontrôlable par Bamako, elle s'avère pour le moment incapable d'assurer l'autorité militaire qui fait tant défaut au Nord-Mali, en attendant que l'armée malienne puisse peut-être un jour le faire, ce qui serait le plus souhaitable. La force onusienne souhaiterait stabiliser le *statu quo* et accompagner la mise en œuvre de l'accord de paix. Mais beaucoup de Maliens croient voir des connivences entre les militaires français, les casques bleus et les ex-rebelles, ce qui alimente sur place l'idée d'une volonté française ou occidentale de s'accaparer des richesses minières supposées du nord

du Mali, en appuyant une autonomie des « ex- » rebelles. C'est une des conséquences de l'absence de neutralité de la France qui avait cru devoir s'allier avec un groupe sécessionniste, le MNLA.



Les victimes de la crise au Mali

Source : Parena

De septembre 2013 à fin 2017, au moins 2 108 personnes environ ont trouvé la mort au Mali, au cours de divers incidents armés, dont 716 en 2017 (source Parena, Bamako), bataille armée/ex-rebelles de mai 2014 non comprise.

Plusieurs tendances préoccupantes restent à suivre :

- la contagion djihadiste : le non-désarmement des groupes touaregs signataires a suscité des réactions d'armement ou de recherche de protection, y compris auprès des djihadistes. Par exemple, dès 2012, des Peuls ont rejoint le MUJAO pour se protéger des Touaregs Daoussak qui avaient alors adhéré au MNLA. Il y a aussi une contagion géographique. Des attentats organisés depuis le septentrion malien ont eu lieu à Bamako en 2015, à Ouagadougou et en Côte d'Ivoire (Grand Bassam) en 2016. Depuis 2017, le groupe Ansarul Islam fondé par le prêcheur Malam Ibrahim Dicko, au nord du Burkina Faso, exploite aussi des griefs sociaux et locaux ;
- l'extension de l'insécurité vers le centre du Mali, avec le pseudo-« Front de libération du Macina », branche locale d'Ansar Dine, dirigée par le prédicateur peul Amadou Koufa, qui aurait adhéré à la Jamma'at Tabligh depuis 2004 et aurait effectué à ce titre un séjour au Pakistan. Il s'agit aussi d'exploiter pour certains la faible présence de l'État et de militariser des frustrations (sentiment des Peuls du Macina d'être marginalisés) et des

conflits fonciers locaux, entre Peuls de castes différentes et des rivalités provenant d'une stratification sociale et religieuse sclérosée (famille maraboutique dominante)¹⁵⁶ ;

- l'apparition du groupe État islamique (EI) dans un paysage terroriste se référant essentiellement à Al-Qaïda. Le groupe Al-Mourabitoune de Belmokhtar s'est ainsi récemment scindé en deux, dont une faction a rallié l'EI, avec Abou Walid el-Sahraoui, « émir de l'État islamique au Grand Sahara ». Iyad aurait aussi rencontré cet « émir », en 2018 ;
- les difficultés qui étaient très prévisibles du processus politique : beaucoup de communautés locales sont restées à l'écart du conflit, alors même que les différents groupes rebelles ou loyalistes n'ont toujours pas été désarmés en 2018. Il s'est produit alors une fragmentation par repli identitaire, insécurité persistante due aux hommes armés, et dépit d'être écarté des bénéfices de l'accord d'Alger de 2015. Ceci a suscité de nouveaux mouvements armés sur une base tribale : outre le Mouvement pour le salut de l'Azawad, déjà cité, le Congrès pour la justice dans l'Azawad, qui veut représenter la tribu touarègue des Kel Ansar (région de Tombouctou), qui se sentait non prise en compte. Les Songhaï, majoritaires au nord, ont créé en 2017 leur propre mouvement politique : Irkanda (ce qui signifie « le pays »), englobant aussi des Peuls et des Bellahs de culture songhaï. Enfin les Bellahs ont également formé une association « Temedt » et des groupes armés depuis 2016 (Bouctou, MBGM, FACO et MPFR2). On assiste ainsi à une véritable tribalisation armée, conséquence logique de l'accord d'Alger de 2015 ;
- l'impunité des crimes et des attentats divers pousse les populations à s'armer et/ou à rechercher la protection d'une milice, djihadiste ou pas. La présence prolongée de forces étrangères et non musulmanes sur place ne va pas de soi et alimente une propagande nationaliste ou djihadiste. Il faudrait une police de proximité malienne, et traiter certains crimes pour ce qu'ils sont et par voie judiciaire, sans toujours vouloir classer leurs auteurs dans une catégorie irréductible à traiter seulement par la voie militaire. De nombreux individus avaient adhéré au MUJAO non par conversion au djihadisme, mais pour se procurer des armes et une formation, dans un contexte d'insécurité. Certains sont « récupérables » par un processus *ad hoc* à condition de ne pas les ostraciser systématiquement comme « terroristes » ;
- par ailleurs, des signataires ex-rebelles de l'accord d'Alger, conscients de leur statut ultraminoritaire, rechignent aux

élections et les ont localement empêchées, ce qui présage mal de la suite. Dans ce contexte, la formation d'« autorités intérimaires » faisant la part belle aux anciens rebelles est aussi une source de tensions (l'ex-rebelle Hassan Fagaga, président à Kidal) ;

- lyad a gardé du prestige et une forte capacité de nuisance. Il semble aussi conserver l'initiative comme l'a montré son autorité sur un rapprochement des différentes katibas terroristes en 2017 (le « groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ») ;
- la contre-insurrection militaire française de Barkhane, très utile à court terme, peine, c'est peu dire, à contenir les attentats au Sahel ;
- enfin, la mise en œuvre de l'accord d'Alger prévoit que les présidents des régions, dotés de larges pouvoirs, seraient directement élus au suffrage universel au lieu de l'être par l'assemblée régionale. Ceci devrait être vigoureusement dénoncé comme une source d'éclatement du Mali. Le sondage Afrobaromètre de 2017, sur 1 200 Maliens interrogés, montre que déjà 38 % d'entre eux pensent que leur pays sera amputé à l'avenir (77 % le pensent à Gao).

Le secrétaire général de l'ONU note « l'influence grandissante des groupes terroristes et auteurs de troubles » et leurs « méthodes de plus en plus sophistiquées », alors que le nombre d'attaques a pratiquement triplé de 2015 à 2016. De son côté, la FIDH a compté, pour 2016, 385 attaques terroristes au Mali, ayant coûté la vie à au moins 332 personnes dont 207 civils et, au cours du 1^{er} trimestre 2017 « au moins 45 attaques terroristes ayant causé la mort de 110 militaires ». Le rapport d'octobre 2017 du secrétaire général de l'ONU estime que la situation sécuritaire s'est « nettement détériorée » et que « presque aucun progrès n'a été fait dans l'application de l'accord de paix ».

Trois causes du radicalisme

Elles convergent dans le « triangle du désastre », du Sahel à la Corne de l'Afrique et sont : l'insatisfaction, l'idéologie et enfin une dynamique de groupe¹⁵⁷. Ce dernier facteur rattache le djihadisme au phénomène sectaire, déjà évoqué : un jeune déraciné recherche un nouveau groupe sur lequel il peut s'appuyer.

L'insatisfaction

Ses sources peuvent être politiques ou socio-économiques, favorisées par l'explosion démographique. Parfois, ce sont seulement des jeunes

désœuvrés qui ont trouvé le seul emploi disponible. Une étude des Nations unies (PNUD) de septembre 2017, fondée sur une enquête auprès de 495 recrues volontaires d'organisations extrémistes telles que Boko Haram et les Chebabs, montre que le dénuement et la marginalisation, accentués par la faiblesse des pouvoirs publics, sont les principales raisons qui poussent de jeunes Africains vers l'extrémisme violent. Mais cette enquête révèle également que « les actes de violence ou d'abus de pouvoir supposés de la part de l'État constituent souvent l'élément déclencheur de la décision de rejoindre un groupe extrémiste » : d'après 71 % des recrues interrogées, les agissements du gouvernement ont été pour eux l'élément déclencheur. L'étude du PNUD éclaire sur « le rôle nuancé de la religion comme motif d'extrémisme », car « contrairement aux idées reçues, ceux qui rejoignent les groupes extrémistes ont tendance à avoir des niveaux plus bas d'éducation religieuse ou formelle, ainsi qu'une compréhension plus limitée des textes religieux... même si plus de la moitié d'entre eux ont invoqué la religion pour justifier leur ralliement à un groupe extrémiste ».

L'idéologie

Le djihadisme salafiste était inconnu localement avant 2000. Il s'oppose en premier lieu à l'islam traditionnel du Sahel, de rite malékite. Ce dernier est ancien, venu de la Mauritanie, berceau de l'Empire almoravide au XI^e siècle, conquérant l'empire du Ghana qui existait depuis le VIII^e siècle sur le Mali actuel. L'islamisation a gagné les élites lettrées des empires suivants, celui dit du Mali aux XIII^e et XIV^e siècles et l'empire Songhaï aux XV^e et XVI^e siècles. L'islam malékite s'est également diffusé par le commerce, puis à nouveau par des guerres saintes ou djihads confrériques créant de nouveaux États théocratiques à partir du début du XIX^e siècle, juste avant la colonisation européenne. Il s'agissait toujours d'un islam malékite soufi, mettant l'accent sur la tradition et accordant une certaine place aux coutumes locales. Le soufisme développe une spiritualité autour d'un guide spirituel et a donné naissance à plusieurs confréries, dont la plus ancienne est la Qadiriya, remontant au XI^e siècle. Mais tous les musulmans, même soufis, ne sont pas membres d'une confrérie. La Qadiriya dominait la région avant la guerre sainte (djihad) d'El-Hadj Omar Tall, érudit peul toucouleur originaire du nord du Sénégal, diffusant, à partir de 1850, la confrérie Tijaniya (née au XVIII^e siècle). Quelques autres confréries existent aussi dans la région : toutes suivent l'enseignement d'un cheikh fondateur charismatique et mettent l'accent sur la spiritualité ou le mysticisme.

La situation de l'islam sahélien

Elle a évolué au XXI^e siècle sous les influences arabes et asiatiques. Les bourses d'études dans les pays du Golfe et la survenue de prédicateurs et d'organisations non gouvernementales (ONG) du monde arabe et asiatique ont introduit de nouvelles influences : Frères musulmans d'origine égyptienne, mouvances chiites d'influence iranienne (mouvement islamique du Nigeria). Mais le salafisme a un fort impact. Bien que nettement minoritaire, il est en expansion sous trois formes : quiétiste, politique réformiste et enfin violent (dijihadiste).

Les salafistes quiétistes du Sahel sont des wahhabites (origine saoudienne et qatarienne) ou des adeptes de la Dawa Tabligh d'origine indo-pakistanaise. Divers penseurs de ces courants ont développé une interprétation littérale du Coran non contextualisée, antisoufie, et une idéologie également antilaïque et anti-occidentale et néopatriarcale (statut inférieur pour les femmes). Partisans d'un islam « pur et dur », ils estiment que l'islam africain aurait dérivé. Ils dénoncent généralement la démocratie comme une idolâtrie. Les wahhabites ont une identité vestimentaire et des mosquées distinctes où ils se distinguent aussi des malékites (ou soufis) en priant les bras croisés et posés sur la poitrine. Les salafistes préconisent un retour à la religion supposée originelle des ancêtres (salafs). Tout en visant ce passé idéalisé, c'est bien une réforme récente et donc paradoxalement « moderne » mais réactionnaire¹⁵⁸, puisqu'elle s'oppose à l'islam traditionnel, ce dernier étant plus à l'aise avec la diversité et donc avec la démocratie. Le salafisme n'est pas un mouvement conservateur au sens strict, mais une tentative de retour en arrière, contre quatorze siècles de tradition et de construction théologique. C'est un refus de l'islam classique et de ses formes populaires, de l'islam des parents et des grands-parents, au nom d'un hypothétique islam des ancêtres. Ils reprochent aux soufis d'être des innovateurs introduisant des pratiques étrangères à l'islam (entre autres le culte des saints). Quant aux soufis, ils reprochent aux salafistes leur attachement à l'aspect formaliste et littéral des textes et leur négligence de l'aspect spirituel et introspectif de la religion.

Le terme « islamisme » est ambigu, car il regroupe au moins deux types de mouvements différents : d'une part l'islam politique, représenté surtout par les Frères musulmans, principalement en Mauritanie, qui acceptent la tradition de l'islam, et dont le but est de prendre le pouvoir légalement pour imposer une morale religieuse rigoureuse dans le cadre politique existant et, d'autre part, le salafisme, qui vise en théorie à créer une sorte de contre-société, « dont le modèle est la communauté primitive de Médine¹⁵⁹ ».

Le salafisme quiétiste est plus religieux et social que politique : il s'oppose avant tout aux confréries soufies et au culte des saints. Le

salafisme politique réformiste (tel le parti Al-Nour en Égypte), en principe non autorisé sous forme de partis politiques au Sahel laïc, prône le changement politique par voie pacifique pour subordonner la société au salafisme.

En Arabie saoudite même, son « laboratoire certifié », le wahhabisme est légitimiste et conservateur, mais, après être exporté au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, son effet a été très différent, car il a créé une division des musulmans et a suscité une tendance à l'anti-occidentalisme et à la radicalisation. La critique salafiste d'une corruption étendue qui mine la politique et qui serait liée aux institutions démocratiques trop inspirées de l'Occident trouve aussi de nombreux sympathisants. Par ailleurs, le Tabligh propagé par des prêcheurs pakistanais, gambiens et mauritaniens s'est rapidement étendu (Burkina Faso, en 1982, puis au Nord-Mali au milieu des années 1990). En 2001, 35 prêcheurs pakistanais du Tabligh avaient été expulsés de Bamako et 4 autres de Kidal en 2003¹⁶⁰. Le Tabligh, bien que fondamentaliste, est fréquemment critiqué par les wahhabites. Sa réputation souffre aussi de ses liens avérés avec le djihadisme d'Ansar Dine et, à l'est du Congo-RDC, avec l'ADF, groupe très meurtrier.

Le fondamentalisme quiétiste, un terreau favorable au djihadisme armé ?

Les djihadistes sont-ils d'abord des salafistes ou des tablighs qui se sont radicalisés ou bien sont-ils des personnes en révolte pour des raisons n'ayant rien à voir avec la religion, tout en donnant ensuite une couleur religieuse à leur radicalisation ? Selon le sociologue franco-iranien Farhad Khosrokhavar, le fondamentalisme n'encourage pas à passer à l'islam radical : « Dans l'écrasante majorité des cas, ces types de croyance sont au contraire une barrière à la radicalisation¹⁶¹. » En sens inverse, Adrien Candiard, de l'Institut dominicain d'études orientales du Caire, estime que « la grande majorité des salafistes est absolument pacifique. Mais, guerrier ou non, le salafisme crée les conditions intellectuelles et spirituelles de la violence. Sans lui, les grandes internationales djihadistes qui terrorisent notre époque n'auraient jamais vu le jour¹⁶² ».

Une question assez similaire sépare aussi les politologues français Olivier Roy et Gilles Kepel, spécialistes de l'islam. Selon Olivier Roy, le djihadisme serait avant tout l'expression d'un nihilisme meurtrier d'une fraction de la jeunesse (« islamisation du radicalisme »), l'aspect religieux n'arrivant qu'en appui d'un phénomène de révolte et de contre-culture. Dans le même sens, l'anthropologue Alain Bertho estime que « la violence djihadiste est née de la perte d'espérance »

et du besoin d'un « contre-récit mobilisateur ». Le politologue François Burgat souligne aussi le rôle du contexte politique postcolonial et géopolitique dans la radicalisation (humiliation du monde arabo-musulman, aggravée par le conflit israélo-palestinien et le rôle partial des États-Unis). Selon Gilles Kepel, plus « culturaliste », l'aspect religieux serait dominant, car le concept de djihad connaît une résurgence au sein même de l'islam (« radicalisation de l'islam »), avec les idées de Sayyid Qutb.

Radicalisation individuelle et radicalisation de la religion

Le salafisme développe une idéologie anti-occidentale pouvant favoriser une empathie à l'égard des actes violents entrepris par une petite minorité djihadiste, si les cibles concernent des objets de piété soufie (tombeaux de saints à Tombouctou) ou des personnes de culture occidentale.

À l'occasion de l'occupation du septentrion malien par des groupes djihadistes en 2012, l'imam Mahmoud Dicko, président du Haut Conseil islamique de Bamako et haut représentant de la faction wahhabite du Mali¹⁶³, s'est déclaré favorable à l'instauration d'une république islamique au Mali « sous réserve du respect du jeu démocratique ». Après des atermoiements, interprétés comme un soutien implicite, il s'est résigné à condamner la destruction de mausolées de saints à Tombouctou. Devant la réprobation générale des violences de la charia au nord, il a décidé de se rendre en zone occupée pour y rencontrer Iyad ag-Ghali, expliquant qu'il voulait humaniser la pratique de la charia et ajoutant : « Si c'est une question de religion, on peut la régler sans les armes... mais, dans le cas contraire, nous nous rallierons derrière nos autorités car le Mali est un et indivisible. » L'autorité principale des djihadistes maliens, Iyad, de son côté, a expliqué (juillet 2012) qu'il ne connaissait qu'un seul canal de négociation avec le Mali : « les frères du HCIM », c'est-à-dire les wahhabites. La démarche pouvait paraître ambiguë : humaniser la charia en zone occupée et ainsi retirer un prétexte à une intervention armée occidentale¹⁶⁴. Cela étant, une discussion avec certains djihadistes par le canal des wahhabites, comme alternative au cercle vicieux de la violence militarisée, pourrait être une éventualité, mais probablement hasardeuse (l'imam Dicko, en 2015, avait estimé qu'une attaque djihadiste à Bamako était « une punition de Dieu contre un monde perverti par l'homosexualité »).

La théorie de la barrière quiétiste non opérante

En zone malienne occupée en 2012, notamment à Gao, les salafistes quiétistes s'étaient ralliés aux djihadistes. Les wahhabites locaux,

anciennement implantés, ont été l'objet de représailles en 2013 et 2014. Un anthropologue établi au Niger depuis des décennies¹⁶⁵ estime qu'« une idéologie salafiste radicale a fait son trou au sein de la société nigérienne. Elle a pu se développer en surfant sur la vague wahhabite, autrement dit un islam fondamentaliste qui a déferlé sur le Niger et les pays sahéliens depuis une bonne vingtaine d'années, promu par l'Arabie saoudite et le Qatar à coups de financements massifs, de formations de clercs... C'est sur cette base fondamentaliste que le salafisme radical a pu prospérer, en faisant de l'intolérance une vertu cardinale, en multipliant les prêches anti-occidentaux et antichrétiens enflammés, en confortant les outrances, et en reconnaissant dans les djihadistes des soldats de l'islam. Le recours à la violence s'est ainsi trouvé de plus en plus légitimé ».

Mais dans la majorité des cas, les djihadistes ne sont pas, à l'origine, des salafistes ayant passé du quiétisme à la violence.

Ce sont bien des personnes radicalisées (essentiellement des jeunes) pour des raisons de détresse socio-économique, comme l'étude précitée du PNUD l'a montré. Et la très forte natalité au Sahel combinée à la misère ambiante est un incubateur de radicalisation. Il peut s'y ajouter des raisons subjectives : ressentiment contre l'État et les élites locales jugées corrompues, ou même contre la politique occidentale pro-israélienne. Mais l'élément déclencheur de la radicalisation est, souvent, plus objectif : répression disproportionnée (voir Boko Haram à partir de 2009 ou les Chebabs après l'intervention militaire étrangère depuis 2006-2007). Il y a donc bien, le plus souvent, islamisation du radicalisme.

Aucun parti religieux islamiste, variante Frères musulmans ou salafiste, n'est au pouvoir au Sahel, sauf au Soudan.

- Au Soudan, un régime dirigé par le général Omar el-Béchr depuis le coup d'État militaro-islamiste de 1989, est d'inspiration « Frères musulmans ».
- La Mauritanie, est une république islamique depuis l'indépendance (1961). C'est, avec la république du Soudan, le seul régime non laïc du Sahel (le Nigeria n'est que partiellement laïc). Hors Sahel, les Comores sont aussi une république islamique depuis l'indépendance en 1978 et la Gambie de fin 2015 à début 2017 seulement. Le régime mauritanien n'est pas « islamiste » (sa législation est d'inspiration avant tout moderne), mais applique néanmoins une morale religieuse stricte, tandis que la population y subirait, mais peut-être moins qu'ailleurs, une influence salafiste quiétiste (wahhabite) mais surtout de type « Frères musulmans ». Un parti d'opposition (RNRD) y incarne

cette dernière tendance (16 députés sur 147). Ce parti des Frères musulmans serait soutenu financièrement par le Qatar, selon les dénonciations officielles de Nouakchott.

- Au Nigeria, 9 États fédérés sur 36 appliquent pleinement la Charia et 3 États l'appliquent partiellement.
- Le cas du Niger « laïc » est particulier, car, lors de l'élaboration de la Constitution (1999), le débat a été houleux entre les partisans de la laïcité, formés au modèle français, et des groupes socioculturels religieux se voulant plus proches du terroir. Le compromis adopté a fait disparaître le mot « laïcité » au profit de « non-confessionnalité de l'État ». Les partisans de l'inscription de l'islam comme religion d'État espèrent que la dynamique actuelle conduira inévitablement à un État islamique. Aujourd'hui, la dynamique en ce sens est variable. Par exemple, selon un islamologue sénégalais¹⁶⁶, l'islam d'inspiration wahhabite aurait pris le contrôle de toutes les instances de décisions musulmanes au Niger. Le mouvement réformiste Izala, d'inspiration wahhabite, s'est fortement développé au Niger dans les décennies 1980-1990 et a été à l'origine d'affrontements avec les marabouts tidjanes. L'encadrement de l'islam africain traditionnel résiste au Niger, mais la nouveauté est l'entrisme des wahhabites et autres fondamentalistes, qui concerne la quasi-totalité des instances quasi publiques représentant les religieux (Haut Conseil islamique)¹⁶⁷.
- Au Mali, l'islam traditionnel malékite, qui représenterait environ 90 % des musulmans¹⁶⁸ résiste à d'importantes poussées wahhabites. Cependant, le Haut Conseil islamique malien (HCIM), créé en 2002, a élu en 2008 (dans un vote contesté) pour président l'imam salafiste quiétiste (wahhabite) déjà cité Mahmoud Dicko. En réaction, l'imam Cherif Ousmane Madani Haidara a fini par quitter le HCIM et a créé une organisation religieuse malékite (le Groupement des leaders spirituels musulmans du Mali).
- Au Sénégal, les confréries soufies restent encore un rempart relatif contre le salafisme, mais de nombreux jeunes tendent à être davantage attirés par le salafisme : la situation doit être suivie de près. Selon une enquête publiée en 2016 par le Timbuktu Institute auprès de 300 jeunes de la banlieue de Dakar, 90 % d'entre eux pensent que les confréries du Sénégal représentent bien l'islam. Mais plus de 8 % de ces jeunes se disent « prêts à s'engager dans un groupement qui défend la cause d'un islam plus radical ». Cette minorité déclare aussi ne pas faire confiance aux pays occidentaux¹⁶⁹.

Alors que la concurrence est rude entre salafisme et islam classique traditionnel, une partie non négligeable des musulmans ne sont pas dans un camp ou l'autre. Mais ils en subissent l'influence et force est de reconnaître que celle du salafisme est grandissante.

La mémoire historique

Elle peut stimuler l'argumentaire des groupes armés. Des djihads non salafistes ont marqué l'histoire subsaharienne au XIX^e siècle, avec quatre guerres saintes successives en Afrique de l'Ouest, créant les derniers empires théocratiques : Usman dan Fodio (érudit de la confrérie Qadiriya, d'origine peule toucouleur) a créé le califat de Sokoto (1804-1808), au nord de l'actuel Nigeria. C'était un grand et puissant État africain au XIX^e siècle, supraethnique, du fleuve Niger au lac Tchad, ayant duré près d'un siècle. Au Mali, Sékou Amadou fonde en 1818-1820 le royaume peul théocratique du Macina (« Dina »), également de la confrérie Qadiriya, mais de tendance rigoriste, au centre du Mali actuel. Ses fils et petit-fils lui succèdent. Débordant le Mali également, Omar Tall, érudit et calife de la Tidjaniya pour le Soudan occidental, crée un Empire peul toucouleur à partir de 1850 sur le Sénégal et le Mali, en envahissant les royaumes malinké et bambara du Tamba, du Kaarta et de Ségou. Son armée était équipée d'armes légères européennes provenant des Britanniques de la Sierra Leone. Il s'est confronté aussi au royaume précité du Macina – ces batailles entre Peuls musulmans auraient fait 70 000 morts – et enfin à l'armée coloniale française de Faidherbe. Une révolte locale, appuyée par le chef de la dynastie arabe musulmane Kunta de Tombouctou, mit fin en 1884 à la carrière de ce grand conquérant. Enfin, Samory Touré, d'origine dioula et guinéenne, se convertit à l'islam pour justifier ses conquêtes à partir de 1867, de la Guinée au Mali jusqu'au nord de la Côte d'Ivoire. L'armée française en vint difficilement à bout en 1898.

En Afrique orientale aussi : le « Mahdi » (Muhammad Ibn Abdallah) déclenchait la guerre des mahdistes, chassant l'occupant turco-égyptien et prenant Khartoum en 1885 contre le général Gordon, fondant un empire théocratique (jusqu'en 1898) sur le Soudan.

Certains djihadistes d'aujourd'hui évoquent ces anciens djihads, même si leurs motivations étaient différentes. Il s'agissait d'étendre un islam soufi, voire simplement de se créer un empire, mais aussi (Omar Tall et Samory) de résister à l'invasion concurrente de l'armée coloniale française. Seul point commun possible : l'anti-occidentalisme et, pour le Macina, peut-être la ferveur rigoriste.

La nostalgie de l'âge d'or

En remontant plus loin dans le temps, le Sahel a connu un « âge d'or »

du VIII^e au XV^e siècle, lorsqu'il était un centre important de la mondialisation économique, avec le commerce transsaharien de l'or, du sel et des esclaves. Les trois empires successifs du Ghana, du Mali et Songhaï, ainsi que, plus à l'Est, le royaume du Kanem-Bornou et les sultanats qui lui ont succédé jusqu'au XIX^e siècle en ont vécu. Cette prospérité a décliné à partir du XVI^e siècle à la suite du contournement maritime et de l'importance prise par les régions côtières, de la fin du quasi-monopole de l'exportation d'or et finalement de l'abolition de l'esclavage. Les communautés vivant en partie de ces échanges au sud du Sahara (Touaregs, Arabes kountas et bérabiches, Songhaï, Maures, Peuls et Soninké) ont alors eu peu de possibilités de reconversion en dehors des trafics illicites qui se sont développés, quasiment par nécessité. Cette activité criminelle (trafics de drogues, d'êtres humains, de cigarettes, d'essence) et les prises d'otages très rémunératrices ont alors financé les groupes armés qui en ont pris le contrôle.

L'incubateur du sous-développement sahélien

La démographie hors contrôle du Sahel représente un risque majeur pour les prochaines décennies. La bande sahélienne qui englobe environ 100 millions d'habitants devrait en avoir 150 millions dans seulement dix ans. Chaque année, plusieurs centaines de milliers de jeunes (500 000 par an au Niger et au Mali réunis) se retrouvent dans cette région sans activité. Le choix qui s'offre à eux est soit de s'exiler, essentiellement vers les pays africains côtiers (où leur manque de formation technique les condamne à des métiers subalternes), soit d'aller gonfler la masse des sous-employés des banlieues et bidonvilles, soit encore de prendre tous les risques pour fuir leur misère et d'être alors recrutés par des entrepreneurs de violence ou seigneurs de la guerre, ou des réseaux criminels voire terroristes. Le djihadisme peut donner à un jeune marginalisé une fierté nouvelle. De dominé et passif, un jeune déculturé et désocialisé peut espérer devenir un acteur, voire un « héros » ou un « martyr ».

La dualité de l'enseignement et la frustration des arabophones

L'enseignement francophone (ou anglophone) officiel, de médiocre qualité, est doublé par un réseau d'écoles coraniques, d'institutions islamiques et par la langue arabe, financées surtout par des pays du Golfe, sans contrôle des autorités locales. Ce choc des modèles culturels et religieux est porteur de tensions. En outre, de nombreuses familles, en milieu rural, rejettent l'enseignement laïc en langue française jugé non conforme à leurs valeurs traditionnelles. Au Niger, avec une population à près de 85 % rurale, l'école publique s'est peu développée. À l'inverse, il y aurait près de 50 000 madrasas ou écoles

coraniques. L'Arabie saoudite y a aussi financé l'université islamique de Say, ouverte depuis 1986. Au Mali, une université islamiste financée par les pays du golfe Persique a également vu le jour en 2012. On observe ainsi une contestation croissante de l'islam malékite traditionnel et paisible par les nouvelles élites plus ou moins arabophones. Ces dernières, qui peinent à trouver des débouchés dans des États officiellement francophones, sont frustrées par la domination politique des cadres francophones et laïcs qu'elles tendent à contester. L'islamisme radical n'est plus limité à la jeunesse marginalisée ou analphabète. On observe une « élitisation » progressive de l'extrémisme religieux dans les universités du Sahel, facilitée par la quasi-disparition des idéologies de l'extrême gauche, mais aussi de l'insuffisance des créations d'emplois pour les nouveaux diplômés. Au Sénégal, les mosquées des universités de Dakar et de Saint-Louis sont ainsi passées sous le contrôle des salafistes. L'anthropologue Olivier de Sardan (2015) considère que, face à l'influence fondamentaliste, et au Niger, « l'école n'est plus un lieu d'apprentissage de valeurs civiques et de pensée critique ; l'université n'est plus un site de résistance, c'est désormais un espace largement ouvert au salafisme ».

La frustration des populations de castes « inférieures »

C'est un autre facteur favorable aux mouvements armés, djihadistes ou autres. Cette stratification sociale traditionnelle détermine des inégalités d'accès aux ressources, notamment foncières, et aux positions de leaderships. Pour certaines communautés marginalisées, le djihadisme a été une opportunité d'accéder à un statut social qui leur était refusé : c'est par exemple le cas de la tribu arabe Al-Wasra au nord du Mali (vers Taoudeni). De tout temps, le recours aux armes a permis à des groupes de s'imposer et de s'élever socialement. Les mouvements armés existant exploitent les griefs des populations défavorisées, comme au centre du Mali, en profitant de la faible présence de l'État ou de son rejet. À des causes aussi diverses du terrorisme, une réponse plus globale s'impose (voir deuxième partie, chapitre 2, « La riposte globale au terrorisme et aux entrepreneurs de violence »).

L'APPUI INTERNATIONAL PEUT-IL RENDRE L'AFRIQUE PLUS STABLE ET PLUS SÛRE ?



L'Union africaine soutient un dispositif inadapté

L'obscur clarté de « l'architecture de paix et de sécurité »

Alors que l'Europe n'a pu organiser sa propre défense sans s'abriter derrière les États-Unis, l'Afrique avance à grands pas, mais en pure théorie, vers une défense commune et intégrée. Sur le papier, il existe une architecture de paix et de sécurité en Afrique élaborée autour d'un conseil de paix et de sécurité de quinze membres élus, appuyé par la commission de l'Union africaine (UA), par un groupe des sages de cinq personnalités africaines, ainsi que par un système continental d'alerte rapide, une force africaine prépositionnée et un fonds spécial (non alimenté).

La force prépositionnée ou Force africaine en attente (FAA) est un ensemble virtuel de « contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles et militaires, stationnés dans leur pays d'origine et prêts à être déployés rapidement, aussitôt que requis ». Ce dispositif mort-né est victime de sa complexité, de son ambiguïté, de sa naïveté. Quelles relations entre ce conseil de paix et de sécurité et les autres organes de l'UA (la commission et son président, la conférence des chefs d'État) ? Avec les organisations régionales ? Avec le Conseil de sécurité des Nations unies (seul compétent juridiquement pour autoriser le recours à la force, hors les cas de légitime défense) ? Quel financement ? L'Union africaine a d'abord paru estimer qu'en agissant pour la paix et la sécurité en Afrique, elle prenait en charge une partie des responsabilités de la communauté internationale et que le coût devrait donc être aussi pris en charge par cette dernière. Le Conseil de sécurité des Nations unies a estimé cependant que le budget de l'ONU n'était pas ainsi à la disposition de

l'UA, et qu'un financement *ad hoc* des opérations africaines spécifiques devrait donc être trouvé sur une base volontaire (hors casques bleus). Quelques exceptions concernent un appui temporaire de l'ONU, tel le paquet logistique apporté à l'Amisom. Une appropriation africaine suppose un fonds alimenté par une taxe perçue en Afrique. L'Union africaine s'est donné, en 2015, un objectif de financer 25 % des opérations de maintien de la paix qu'elle mettrait elle-même en œuvre. Depuis 2016, l'UA a décidé d'appliquer une taxe de 0,2 % sur les importations.

La Force africaine en attente est en principe elle-même composée de cinq brigades axées sur les organisations régionales, étant entendu cependant que les dissensions politiques internes à l'Union du Maghreb arabe n'ont pas permis un début de matérialisation dans ce cas particulier. Les quatre autres brigades ont déjà obtenu leur certification opérationnelle au terme d'un exercice de validation, même s'il est admis que certaines sont moins prêtes que d'autres, celle de l'Afrique de l'Ouest, ou Ecobrig, étant « la mieux préparée¹⁷⁰ ».

Un retard perpétuel

Malgré tous les efforts de coopération internationale militaire déployés pour aider cette force en attente, et malgré cette « certification opérationnelle » bien trop hâtive, l'Ecobrig ne s'est pas manifestée au moment de la crise malienne (2012). Cependant, l'organisation régionale, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), a créé une force régionale *ad hoc*, en réaction à l'attaque du Mali : la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (Misma), à laquelle devait se joindre le Tchad (hors Cedeao). Cette Misma a été autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies fin décembre 2012, après des mois de négociations franco-américaines (les États-Unis estimaient qu'elle serait inefficace contre les mouvements terroristes). La Misma devait soutenir l'armée malienne dans la reconquête du nord du Mali, et donc y déloger les groupes armés, principalement islamistes. Ses longs délais de déploiement visaient septembre 2013. Mais cette force *ad hoc* a été tuée dans l'œuf par deux événements imprévus : l'attaque des forces djihadistes vers le sud du Mali en janvier 2013 (pour profiter de l'absence d'adversaire dans ce délai) et l'intervention française Serval pour contrer cette attaque (qui a beaucoup surpris les djihadistes après les annonces françaises de non-intervention armée dans la crise malienne). Après le départ de Serval, il a été décidé de créer une force de casques bleus, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), purement défensive et qui comprend aussi des non-Africains. Elle est elle-même appuyée par le dispositif offensif français Barkhane.

Les quatre forces en attente sous-régionales devaient être en principe prêtes à l'emploi en 2010, puis en 2015. L'Union africaine elle-même a pris acte de ces prolongations répétées en suscitant un autre projet théoriquement intérimaire, la Capacité africaine de réaction rapide (Caric), supposée être plus rapide et plus directement pilotée depuis Addis-Abeba, projet tout aussi mort-né et qui ajoute encore à la confusion.

Ignorance de cette architecture théorique par les forces africaines

Certaines forces ont été issues directement d'organisations régionales économiques qui n'étaient pas initialement conçues pour jouer un quelconque rôle sécuritaire : la Cedeao d'Afrique de l'Ouest a ainsi mis sur pied une armée temporaire (l'Ecomog) dès le début des années 1990, d'abord au Liberia, puis en Sierra Leone et en Guinée-Bissau.

En Centrafrique, une force régionale, la Fomuc (Force multinationale en Centrafrique) a été déployée en 2002, sous l'autorité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), organisation plus restreinte que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cefac), et hors architecture officielle validée par l'Union africaine. Elle a cependant laissé la place en 2008 à une autre force, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (Micopax), sous l'autorité de l'autre organisation économique régionale, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Cette force Micopax s'est néanmoins révélée incapable d'empêcher les rebelles de la Seleka de progresser, depuis le Tchad, vers Bangui dont ils se sont emparés en 2013. La Micopax a alors été remplacée par la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (Misca), placée sous l'autorité directe de l'Union africaine. La Misca elle-même a été fondue en 2014 dans une force des Nations unies, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies à la Centrafrique (Minusca), toujours présente actuellement.

En Somalie, l'Amisom est une opération créée directement par l'Union africaine en 2007, mais qui ne s'inscrit pas dans le schéma de la Force africaine en attente. L'Amisom est supposée être sous le commandement direct de l'Union africaine, mais, en pratique, les contingents nationaux obéissent à leurs capitales, avec une coordination réduite au minimum contribuant à sa faible efficacité.

Deux autres forces ont également été créées directement par l'UA, sans non plus correspondre à l'architecture théorique : la Mission de l'Union africaine au Soudan (Amis), qui agissait depuis 2004 au Darfour, avec des financements de l'Union européenne. L'Amis a été intégrée à partir de 2007, dans une « force hybride UA/ONU » : la

Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (Minuad) de 20 500 hommes.

Un renforcement des armées nationales plus efficace

L'inadaptation du dispositif conçu à Addis-Abeba a des raisons techniques, théoriques et politiques. Techniquement, très peu de pays africains sont en mesure de fournir des unités militaires performantes et projetables. Les armées africaines manquent de moyens et ne sont guère interopérables. Le système des FFA supposerait aussi un système de bases logistiques régionales, dotées d'équipements tels que véhicules, matériels de communication, armements... et des états-majors régionaux.

De manière générale, les armées africaines souffrent de nombreuses insuffisances et souvent d'une défiance de la part des autorités politiques redoutant un rôle trop important des militaires (menaces de coups d'État). Les forces armées peuvent être ainsi divisées entre une garde présidentielle (parfois mono-ethnique) et différentes unités en concurrence les unes avec les autres. Celles-ci se sont d'ailleurs affrontées après le coup d'État de 2012 au Mali : bérets verts contre bérets rouges.

La crise du Mali aurait pu être évitée (et son coûteux traitement international) si l'armée malienne avait pu s'imposer aux groupes armés du Nord, qu'ils soient narcodjihadistes ou narcosécessionnistes. Bamako a été finalement contraint de signer des accords politiques, sous forte pression internationale, avec certains de ces groupes, qui sont ainsi valorisés et pérennisés, indépendamment des besoins et de la représentation politique des populations locales, au détriment de la démocratie et de l'État de droit.

Le coût du renforcement et de la restructuration de l'armée malienne aurait été aussi bien moindre que celui du déploiement des forces Serval (plus de 600 millions d'euros pour la France), Barkhane (plus de 600 millions d'euros/an pour la France) et des casques bleus de la Minusma (900 millions d'euros/an dont la France paye 4,86 % soit environ 45 millions d'euros par an). De surcroît, la présence prolongée de forces étrangères crée de nouveaux problèmes. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer à la Centrafrique ou au Congo-RDC.

L'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine inapplicable

Il ne s'agit pas de retards, car les difficultés sont consubstantielles au projet : les organisations régionales et les États ne reçoivent pas d'ordres d'Addis-Abeba en matière sécuritaire. La défense touche de

trop près aux prérogatives d'un État pour être confiée à une institution supranationale. Tout au plus peut-on concevoir que l'Union africaine donne sa bénédiction politique à une décision prise et mise en œuvre au niveau régional et par consensus. L'organisation continentale gagnerait à se positionner en mécanisme d'accompagnement et non en compétiteur, en coordonnateur ou incitateur plutôt qu'en meneur des opérations. Lorsqu'un État africain n'est pas lui-même en mesure de faire face à la situation, il est plus judicieux de donner aux organismes régionaux la responsabilité des questions sécuritaires. Un universitaire¹⁷¹ a justement estimé que l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) présente « toutes les caractéristiques d'un discours verbomoteur autotracté » et que « tout est bon pour cacher l'inertie du processus ». Il conviendrait, même si ce n'est pas un scénario probable, de tirer les leçons de cet échec et de ne plus le financer par le contribuable européen.

Enfin, la volonté politique ne paraît pas à la hauteur des ambitions. Une véritable appropriation africaine suppose des efforts plus importants de financement africain. Un début est intervenu avec la décision évoquée de taxe de 0,2 % sur les importations, appliquée, en 2018, par plus d'une vingtaine d'États, mais refusée par d'autres. Le président Kagamé du Rwanda s'est vu confier (2016) le soin de faire des propositions de réforme. L'objectif évoqué est que l'Union africaine, d'ici à cinq ans, puisse financer, par ses États membres, ses coûts administratifs, 75 % de ses programmes et 25 % de ses opérations militaires. Jusqu'à présent, les États africains payent mal leurs cotisations ordinaires à l'UA, dont le budget a été longtemps couvert à plus de 90 % par des donateurs non africains (principalement l'Union européenne) et encore à 73 % en 2017 (pour un budget de 782 millions de dollars). Il y a progrès : le financement de l'administration par les États membres serait passé de 3 % en 2012 à environ 50 % en 2018. Mais la gestion est améliorable : les employés de l'UA ont fait, en 2017, 11 000 voyages facturés 19 millions de dollars¹⁷².

Telle une boulangerie sans farine, le projet sécuritaire de l'UA ne peut fonctionner, à ce stade, faute de doctrine crédible et de financement.

La riposte globale au terrorisme et aux entrepreneurs de violence

La riposte doit englober une série d'actions sécuritaires, judiciaires, politiques, économiques, sociales, mais aussi religieuses.

Renforcer les capacités sécuritaires des États fragiles

Les défaites, en 2012 et à nouveau en 2014, de l'armée malienne contre les rebelles du nord du Mali, profondément déstabilisatrices, soulignent la nécessité de reconstruire les armées nationales des pays du Sahel. Le problème est comparable au Congo-RDC où le contrôle national des richesses minières suppose un monopole de la force, alors que des groupes armés se sont emparés des gisements à l'est. Cette question présente des aspects budgétaires, mais aussi politiques : légitimité de l'autorité, constitution de l'armée qui doit être représentative de la population (ni monoethnique ni monoreligieuse), intégrité et compétence des officiers devant être choisies sur le seul mérite. L'armée malienne avait souffert à la fois de corruption, de manque de motivation, d'absence de doctrine, voire de formation, et de l'intégration d'anciens rebelles non diplômés (mais plus expérimentés) et surtout peu loyaux, qui résultait de l'accord de 1992 passé avec la rébellion. Bon nombre de ces intégrés ont retourné leur veste en pleine bataille en 2012, ce qui explique en partie la défaite de l'armée gouvernementale. L'armée du Congo-RDC, après les accords de paix de Sun City (2002), avait dû aussi intégrer 130 000 miliciens rebelles et recommencer après l'accord de Goma (2009), tandis que les rebelles intégrés par ce dernier accord se sont mutinés en 2012.

Sur le plan budgétaire, les dépenses de sécurité entrent en concurrence avec celles du développement et approchent désormais 4 à 6 % du PIB dans les pays du Sahel. Les montants absolus restent cependant très insuffisants par rapport aux besoins. Le principal budget militaire au Sahel est celui du Mali : 180 millions de dollars en 2009 et 365 millions en 2014, à comparer avec 5,3 milliards pour l'Algérie. Un vaste pays fragile et menacé comme le Niger n'avait qu'un budget de défense de 72 millions de dollars en 2014¹⁷³, somme dérisoire par rapport aux enjeux. En 2009, il n'y avait que 7 750 militaires au Mali, 5 300 au Niger, à comparer avec 147 000 en Algérie. Au Congo-RDC, le budget militaire (2017) n'est que de 162 millions de dollars pour plus de 150 000 hommes, sous-payés et mal équipés.

Les dépenses militaires ne peuvent être prises en compte au titre de l'aide publique au développement, en dépit des discours sur le lien entre la sécurité et le développement. Actuellement, la prise en charge, notamment par l'Union européenne, la France ou les États-Unis reste très faible et se limite à un certain nombre de formations et à un tout petit peu de matériel. L'Union européenne, sur sa Facilité de la paix (instrument du Fonds européen de développement) finance également des salaires, mais à ce stade pour la seule Amisom en Somalie (dont le coût s'élève de 20 à 25 millions d'euros par mois). Une prise en charge plus étendue (matérielle notamment) et

applicable au Sahel, quasi inexistante, serait pleinement justifiée, comme l'a souligné aussi Serge Michailof : cela coûterait infiniment moins cher qu'une intervention internationale, souvent devenue inéluctable ; la sécurité de ces vastes régions constitue un bien public régional, voire mondial ; enfin, c'est sans doute l'un des moyens pour éviter, à terme, une « somalisation » ou « afghanisation » du Sahel.

Ce sont bien les armées nationales, en définitive, qui comptent pour la stabilité d'une nation, même si une action commune comme celle de la force du G5 Sahel est utile. En pratique, c'est l'intervention française Serval qui a épargné au Mali une extension de la zone nord contrôlée par des groupes armés « djihadistes », mais avec aussi de sérieux revers pour ce pays et la région : déresponsabilisation partielle, occupation, imposition par l'étranger d'un accord de paix donnant des avantages aux groupes qui ont recouru à la force, non désarmés aussitôt et avec un effet de contagion (armement des autres communautés et tribalisation).

En Centrafrique, l'incapacité de l'armée locale et l'absence d'intervention militaire française contre une colonne de rebelles descendant sur Bangui ont été suivies de massacres ayant finalement déclenché une intervention *a posteriori* (Sangaris) qui a momentanément (de fin 2013 à octobre 2016) gelé la situation sans régler le problème, transmis rapidement à l'ONU et à ses casques bleus. Or ces derniers n'apportent pas non plus de solution, prolongeant en fait la situation actuelle de guerre civile. Le chercheur Thierry Vircoulon a expliqué que l'armada onusienne, malgré ses 11 000 hommes et son coût de près de 1 milliard de dollars par an, n'était pas en mesure de s'imposer par rapport aux groupes armés « invités mais non contraints à négocier ».

Aujourd'hui, au Mali, la Minusma, malgré plus de 10 000 militaires et plus d'un millier de policiers, ne lutte ni contre les terroristes ni contre les narcotrafiquants (ce serait hors de son mandat) et n'a bien sûr pas mandat de désarmer de force les groupes signataires invités aimablement depuis 2015 à négocier leur DDR (désarmement, démobilisation, réinsertion). La lutte antiterroriste a été déléguée au dispositif français Barkhane (créé en 2014) qui dispose d'environ 4 000 militaires, 200 véhicules logistiques, 200 blindés, 4 drones d'observation (pouvant devenir armés à partir de 2018), 6 avions de combat, une vingtaine d'hélicoptères et une dizaine d'avions de transport.

Comprendre l'impuissance de Barkhane

L'impuissance de la puissance militaire est illustrée par l'échec de militaires de haut niveau à réduire les attaques de petits groupes

hostiles, au nord du Mali : les conditions du succès d'une contre-insurrection, telles que théorisées par le spécialiste David Galula, n'ont pas pu être réunies. Pour pacifier une zone et mobiliser sa population au profit des autorités légitimes, il faudrait que la neutralisation des groupes hostiles soit aussitôt suivie d'une occupation du terrain par la gendarmerie locale, la police, un sous-préfet, un instituteur motivé, quelques services publics et travaux d'intérêt général pour la population. Or ce « quadrillage régalien » du territoire ne se produit pas, ni au nord du Mali, ni d'ailleurs en Somalie (après l'action de l'Amisom). Sans relève, le territoire est de nouveau dominé par les groupes rebelles.

D'autres circonstances aggravantes peuvent être avancées : Barkhane, en tant que force étrangère, venant de surcroît de l'ancien colonisateur, même en agissant de concert avec les soldats africains, pourrait avoir du mal à gagner les cœurs et les esprits de la population. La propagande des groupes armés tend à diviser la population en collaborateurs cibles de représailles et résistants nationalistes à une occupation qui se prolonge (6^e année en 2018). Autre difficulté : la force Serval n'avait pas complètement libéré le nord en 2013, car elle n'avait pas imposé le désarmement à tous les groupes ni rendu Kidal à la souveraineté malienne. Elle avait pris parti dans un conflit interne en favorisant un groupe armé touareg « sécessionniste » très impopulaire, d'abord allié puis opposé aux djihadistes, le MNLA. Cela a entraîné deux conséquences :

- La création de nouveaux groupes armés qui tendent à proliférer par auto-défense en raison du maintien sur le terrain de groupes touaregs et arabes non désarmés minoritaires mais signataires de l'accord d'Alger de 2015. Une partie de la population s'est même rapprochée des djihadistes pour chercher des armes ou une protection.
- Le soupçon par les populations que l'armée française aurait un agenda caché (favoriser une autonomie pour ensuite permettre à la France de piller les ressources).

Il peut aussi paraître choquant que Barkhane tolère la présence des groupes armés sous prétexte qu'ils sont « signataires » (de l'accord d'Alger de 2015), alors que certains occupent toujours Kidal et autres localités, où le drapeau malien a été remplacé par l'étendard des rebelles, en violation de l'esprit et de la lettre de l'accord d'Alger qui stipulait dans son préambule que toutes les parties étaient attachées à l'unité et à l'intégrité nationale. De surcroît, ces groupes ou leurs membres ont des connexions avérées avec les « non-signataires » djihadistes. Ajoutons enfin que Barkhane n'a pas réussi à neutraliser Iyad ag-Ghali, chef et stratège des djihadistes. Mais encore, selon le

journal *Le Monde*¹⁷⁴, alors que les militaires français avaient lyad à portée de fusil, les autorités françaises auraient cru bon de prendre l'avis d'Alger avant d'agir. Les Algériens auraient envoyé à Paris le message : « Ne vous occupez pas d'Iyad, nous en faisons notre affaire. »

Les forces onusiennes inadaptées lors de crise longue

Certaines opérations de maintien de la paix des Nations unies se sont avérées utiles pour stabiliser une situation postconflictuelle lorsque le cessez-le-feu était bien respecté, avec un réel apaisement : au Mozambique, après l'accord de paix de 1992 mettant fin à la guerre civile, le déploiement de la force Onumoz (1993-1995) a été un succès. L'ONU a eu également un rôle bénéfique à la fin de la guerre civile de la Sierra Leone (1991-2002), qui était alimentée par le contrôle des zones diamantifères et qui causa de 100 à 200 000 morts, dont de nombreux enfants soldats. De même au Liberia, la mission de l'ONU (2003-2018) a permis d'accompagner le désarmement et les élections de 2005. En revanche, en situation d'instabilité prolongée, les casques bleus ont généralement démontré leur inefficacité, sauf s'ils sont adossés à une force extérieure très réactive, comme pour la mission des Nations unies en Côte d'Ivoire qui n'a pu réussir que grâce à la force française Licorne. C'est aussi le partenariat voulu au Mali, entre la mission de l'ONU et la force française Barkhane.

Une opération de maintien de la paix ne remplace ni une solution militaire, ni un règlement politique, mais peut s'avérer utile dans leur étroit intervalle, accompagnant alors un véritable processus de paix. À défaut, les casques bleus sont peu efficaces, mais très coûteux, et servent surtout à accompagner des conflits non résolus et de relative « basse intensité ». Ils traduisent alors le faible intérêt de la communauté internationale à s'investir davantage dans la résolution du problème : casques bleus alors « camions poubelles de la diplomatie » ?

Un exemple frappant d'inefficacité est celui des dix-sept ans de présence de l'ONU au Congo-RDC¹⁷⁵. Par exemple, en 2012, la ville de Goma, à l'Est, qui était théoriquement défendue par des casques bleus indiens, a été prise par le mouvement rebelle M23 (Mouvement du 23 mars). L'absence de toute défense avait alors mis en évidence l'inutilité militaire de la Monusco. En réaction, la création de la « brigade d'intervention » à caractère offensif (cas unique), en 2013, avait permis de venir finalement à bout du M23. Aujourd'hui, cette mission paraît avoir perdu son capital politique et militaire, tenue en échec depuis 2014 par le groupe armé islamiste ADF. Le bilan semble

globalement négatif, malgré plus de 10 milliards de dollars dépensés, s'agissant de la plus importante et coûteuse opération actuelle de l'ONU. Même doute sur l'efficacité de la force onusienne en Centrafrique, faute de solution militaire et politique.

Le bilan sécuritaire de l'opération onusienne au Mali est également problématique, même si son mandat est moins ambitieux (elle est purement défensive) : par exemple, elle n'a pas empêché le massacre de hauts fonctionnaires maliens à Kidal en mai 2014 par l'un des groupes rebelles pourtant signataire de l'accord de paix partiel de Ouagadougou en 2013 (MNLA).

Au Darfour, région périphérique du Soudan, où s'opposent depuis 2003 des milices arabes (janjawids) soutenues par le gouvernement militaro-islamiste soudanais à des groupes rebelles constitués à partir des populations non arabes du Darfour (Four, Zaghawa et Massalit), un conflit ayant causé 300 000 morts selon l'ONU (et qualifié de « génocide » par les États-Unis et le procureur de la CPI), le bilan de la Minuad déployée depuis 2007, apparaît médiocre, même en tenant compte des obstructions du régime soudanais. L'armée soudanaise aurait procédé à des attaques chimiques contre la population en 2016. Marc Lavergne (directeur de recherche au CNRS), spécialiste français du Darfour, évoque une « crise enlisée dans le chaos ».

Béatrice Pouligny a analysé les raisons de l'inefficacité des forces onusiennes dans son livre *Ils nous avaient promis la paix*¹⁷⁶ : au lieu des approches classiques tendant à faire de l'intervenant (les casques bleus) un acteur unique confronté à des « obstacles », cette chercheuse décrit les interactions complexes entre les membres des missions onusiennes et les populations locales, dans un enchevêtrement d'actions et de réactions, mal pris en compte par les « faiseurs de paix » qui préfèrent s'en tenir à des approches stéréotypées ignorant la société locale. La démarche de cette chercheuse s'inscrit dans la lignée de la sociologie compréhensive, se plaçant au plus près du point de vue des acteurs locaux, s'efforçant d'entrer dans leur subjectivité : « Les équipes onusiennes sont ainsi captées par le jeu sociopolitique local en même temps qu'elles l'affectent... À ce titre, l'ingénierie de la paix mise en œuvre par les missions onusiennes souffre de nombreuses ambiguïtés et insuffisances. »

Faire revenir les services publics de base

Leur manque est à la source des frustrations et des désordres. Ils doivent être organisés par l'État, avec l'aide des bailleurs de fonds. Mais ceci suppose de créer des incitations financières ou symboliques (décorations...) pour les fonctionnaires affectés dans les zones rurales

périphériques. La solution n'est probablement pas dans une décentralisation poussée (comme envisagée dans l'accord d'Alger pour le nord du Mali), si celle-ci doit se traduire par un retrait des services que l'État doit assurer (sécurité, justice, santé, éducation, électrification), mais, à l'inverse, dans une présence réelle ou renforcée de l'autorité étatique dans les zones mal contrôlées. Les groupes armés rempliront inévitablement le vide si le gouvernement central délaisse d'immenses régions rurales. Un désenclavement par des routes goudronnées doit aussi accompagner le processus de prise en charge de ces régions.

Renforcer les États par les institutions judiciaires et régaliennes

Légitimité et confiance doivent évidemment être consolidées dans les États fragiles. Contrairement à ce qui est fait, un appui international devrait être apporté en priorité aux institutions judiciaires et policières, gendarmerie comprise, pour les États ayant des autorités légitimes. Il existe en particulier un besoin insatisfait de justice. D'une enquête auprès de personnalités représentatives du Mali à laquelle a procédé l'Institut d'études et de sécurité, il ressort que « la priorité qui a peut-être été considérée comme la plus urgente a été la nécessité d'en terminer, de façon visible, avec l'impunité des criminels et des trafiquants ». Cette attente de l'opinion a pourtant été ignorée par la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue à Paris en 2015 sur le thème « Bâtir un Mali émergent ».

Accords de paix avec des groupes rebelles

Le principe de tels accords doit être abordé avec réticence et ne peut être admis qu'exceptionnellement. Depuis son indépendance, le Mali a connu quatre rébellions armées au nord du territoire (1962-1963, 1990-1992, 2006, 2012-2013) qui ont donné lieu à une série d'accords de paix. Pour certains, la répétition de ces rébellions serait due à la mauvaise application des accords. Pour d'autres, il convient de rechercher les causes ailleurs. Elles ont plusieurs origines : d'abord dans les avantages divers accordés aux groupes rebelles qui encouragent à reprendre les armes régulièrement. Il semble qu'une motivation importante des trois dernières rébellions touarègues maliennes soit une résistance des autorités traditionnelles, les Touaregs nobles (Ifoghas), vis-à-vis des règles démocratiques de la majorité, imposées par Bamako, qui transféreraient localement le pouvoir à des Touaregs tributaires, de castes inférieures, les Imghads (les historiens indiquent d'ailleurs que la rébellion des Touaregs Oulliminden, en 1916, contre la France coloniale, avait la même cause : le bouleversement de la hiérarchie sociale). C'est pourquoi il

était malvenu pour la communauté internationale de soutenir le MNLA formé par le groupe social minoritaire des nobles ifoghas, oppresseur se faisant passer pour opprimé.

De manière générale, toute prime à la violence ou à la rébellion devrait être évitée, car elle présente deux inconvénients : un encouragement pour l'avenir à recourir de nouveau à la violence sous le prétexte répété que les accords précédents n'auraient pas été appliqués de manière satisfaisante et une frustration pour les communautés ou collectivités qui n'ont pas pris l'initiative de recourir à la violence (populations sédentaires du Nord, autres communautés nomades touarègues ou arabes, Peuls de la région du Mopti et du Macina, au centre du Mali).

Il aurait été bien préférable de neutraliser (pour les « terroristes ») ou de désarmer (par la force si besoin) préalablement tous les groupes, sans exclusion, et de veiller à ce que leurs griefs soient traités selon les voies politiques internes, sans médiation internationale, comme a su le faire le Niger avec son efficace Haute Autorité pour la consolidation de la paix, depuis 1995. Certaines demandes formulées par les groupes rebelles pouvaient en théorie être examinées et même parfois jugées légitimes. Mais la méthode employée (en particulier par le MNLA) ne l'était certainement pas. Le recours à la force par une minorité a profondément déstructuré l'équilibre existant entre les différentes communautés du Nord-Mali (Touaregs rebelles contre Touaregs loyalistes, Songhaï, Peuls, Kountas, Bérabiche, Bellahs, Soninké, Dogon ou Bambara). Le principe d'un accord de paix imposé par une médiation extérieure signifie trop souvent l'impunité pour ceux qui ont choisi la violence et la survalorisation de ces individus. Il est cependant exclu d'abandonner pour le moment la référence à l'accord de paix d'Alger-Bamako, quitte à en réviser certaines clauses : il faudrait tenter de l'appliquer de manière pragmatique et non dogmatique, en se montrant ferme à l'égard de toute forme de milice et en défendant d'abord l'autorité légitime (Bamako) et l'intégrité du Mali.

Dans d'autres pays africains, des traités signés entre un gouvernement et des rébellions se sont aussi révélés problématiques. Les accords de Linas-Marcoussis signés en 2003 entre les autorités ivoiriennes (alors le président Gbagbo) et les « forces nouvelles », sous la pression de la France, en sont un exemple. Ils n'avaient pu apporter la paix attendue, pour des raisons assez similaires : imposés de l'extérieur à des réalités locales complexes, ils n'avaient pas été appropriés.

Au Congo-RDC également, les accords signés à Sun City en 2002 étaient censés ramener la paix, tout comme ceux de 2009 à Goma et

de 2013 à Addis-Abeba. La reprise des troubles à l'est de ce pays s'explique de plusieurs manières : un certain retour à la logique antérieure à l'accord de Sun City, où chacun des quatre anciens mouvements rebelles ou courants politiques instrumentalise des milices locales pour faire avancer ses revendications ; l'absence de l'État et de ses services dans la région, la pauvreté des populations locales alors que, sous leurs pieds, le sous-sol regorge de richesses (or, coltan), dont des groupes armés tentent de s'emparer.

L'intégration des anciens rebelles et les avantages qui leur ont été accordés ont généralement été le talon d'Achille de tous ces accords. Ainsi, les rebelles congolais du CNDP intégrés dans l'armée ou dans le champ politique grâce à l'accord de Goma (à l'est du Congo-RDC) se sont mutinés en 2012 pour fonder un nouveau groupe armé le M23. La victoire militaire finale sur le M23 en 2013 a permis, pour la première fois, de ne pas autoriser ces individus à occuper des fonctions importantes dans l'armée ou la politique, comme l'a souligné le chercheur Christoph Vogel.

Des processus de « réconciliation » plus judicieux

L'exemple algérien a montré la possibilité de voies complémentaires à l'action sécuritaire, notamment la politique de « main tendue » et de réinsertion contre la repentance. Un début d'expérience est actuellement tenté au Niger avec des adeptes de Boko Haram. Au Mali, un projet de loi d'entente nationale pour les « égarés » n'ayant « pas de sang sur les mains » a été annoncé en 2018. La Mauritanie (seule, avec le Sénégal, à maîtriser le terrorisme) a mis en œuvre une stratégie pluridimensionnelle : renforcement des forces de sécurité et de renseignement, dialogue religieux et volet de déradicalisation des djihadistes mauritaniens : 50 « repentis » ont été libérés et restent « suivis ». Un seul a repris le maquis. En principe, le cas mauritanien prévoit aussi un effort relatif en direction de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté.

La nécessité de refondation nationale

La création de groupes armés, leurs exactions, l'impunité persistante ont profondément ébranlé le sentiment d'appartenance à une même nation. Par un cercle vicieux, les conflits intercommunautaires déclenchés par le premier qui recourt aux armes (au Mali, le MNLA) ont amplifié la défiance entre les différentes communautés et les rancœurs engendrées par des actions impunies. Les populations éprouvent alors un sentiment d'abandon de la part de l'État. La faiblesse de ce dernier ou son absence prolongée dans les zones périphériques renforcent ces frustrations et font le lit de nouveaux

conflits infra et intercommunautaires. Dans le septentrion malien, en particulier, nombre de citoyens n'ont plus conscience d'appartenir à un ensemble collectif national guidé par une volonté commune de vivre ensemble. Le même phénomène est perceptible dans l'est du Congo-RDC ou en Centrafrique.

L'un des apports positifs de l'accord de paix malien pourrait, en principe, être la création de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR). Cette dernière s'est donné pour priorité d'enquêter sur le cas de violation grave des droits de l'homme et « d'atteinte à la mémoire individuelle ou collective et au patrimoine culturel », d'établir la vérité et de favoriser un processus de réconciliation locale. La commission prévoit d'organiser des cérémonies de retour des réfugiés, de pardon et de réintégration communautaire. Elle proposera aussi des mesures de réparation ou de « restauration ». Il sera difficile, mais incontournable de réconcilier les citoyens avec l'État, par l'écoute des populations et la délivrance impartiale de services publics. Au Niger, la Haute Autorité à la consolidation de la paix s'est avérée un succès durable dont le Mali peut s'inspirer.

Donner une attention particulière au réseau des écoles publiques

C'est un besoin particulier dans les zones rurales du Sahel. Il peut s'agir d'une meilleure adaptation de l'école « laïque » et publique pour prendre en compte la demande sociale : utilisation, lorsque c'est possible, des langues nationales locales, intégration d'un enseignement religieux encadré, pour ne pas en laisser le monopole à des écoles coraniques incontrôlées (émanant souvent d'ONG wahhabites). Il devrait s'agir d'une véritable urgence, compte tenu de la situation très dégradée de l'enseignement public et de la jeunesse montante et sans emploi.

Engager l'action politico-religieuse

La religion doit être l'objet de toute l'attention du pouvoir politique. Il faudrait en principe pouvoir débattre sereinement de sa place dans la société, mais il y a des risques d'affrontement passionnel ou de débordement par lequel un groupe religieux activiste impose son agenda à un régime théoriquement laïc, mais manquant d'autorité. C'était ainsi le cas au Mali du président Touré, par exemple, où un « code de la famille » voté par une large majorité de députés a été finalement modifié sous la pression du groupe le plus intégriste. Le débat sur la place de la religion est rendu délicat par le fait que les activistes religieux sont principalement des représentants des courants fondamentalistes (wahhabite, tabligh, izala), que les tenants de l'islam

africain traditionnels n'osent souvent pas affronter de peur d'être taxés de mauvais musulmans. L'anthropologue Olivier de Sardan estime ainsi qu'au Niger : « Ce sont les musulmans extrémistes qui tiennent le haut du pavé, ce sont eux qui marquent chaque jour des points. Ils sont en guerre idéologique et n'ont pas de combattants face à eux. Ils sont devenus quasi intouchables. »

Il faudrait prévoir au Sahel, comme cela existe déjà dans les pays arabes (non laïcs), un contrôle public sur la mise en œuvre des services religieux (enseignement et prêches), afin d'en éviter la dérive. Pour porter ses fruits, cette interprétation de la religion respectueuse de la paix civile doit être défendue d'abord par l'État, puis relayée par les élites intellectuelles, spirituelles, politiques des pays à majorité musulmane¹⁷⁷. La laïcité (ou « non-confessionnalité » pour le Niger) des États sahéliens (sauf la Mauritanie et le Soudan) ne devrait pas être interprétée comme un laisser-aller sur ces sujets sensibles.



TROISIÈME PARTIE

DE L'ASSISTANCE À L'ÉMERGENCE

LES PAYS RICHES DOIVENT-ILS ENCORE AIDER L'AFRIQUE ?



L'aide contribue-t-elle vraiment au développement ? Renforce-t-elle les États fragiles ? L'aide publique au développement est constituée des ressources répondant à une série de critères : venir des États ou d'organismes publics, viser au développement économique ou à l'amélioration du niveau de vie, être formées de dons ou de prêts nets à taux préférentiel (avec un « élément don » égal à 25 % au moins). Depuis 2017, seuls les dons ou « équivalents dons » (le coût réel pour le bailleur de fonds d'un abaissement du taux d'intérêt d'un prêt) sont pris en compte, réforme nécessaire pour ne plus privilégier excessivement les prêts par rapport aux dons.

L'efficacité problématique de l'aide

L'impasse sur les facteurs politiques bloquant le développement

L'idée selon laquelle le Nord développé devrait « venir au secours » du Sud sous-développé, telle que l'avait exprimée le président américain Harry Truman en 1949, paraît déjà faire largement l'impasse sur les causes du retard de développement, celles pouvant relever de la responsabilité des pays du Nord autant que celles propres aux pays du Sud. Par exemple, verser des milliards de dollars dans des pays au sein desquels des questions aussi importantes que l'efficacité des institutions et des politiques publiques ne sont pas résolues peut évidemment conduire au gaspillage, voire à l'aggravation de la situation. Cette réalité paraît souvent perdue de vue, malgré des exemples aussi frappants que l'Afghanistan, mais constatés aussi en Afrique. Le dernier rapport public du Bureau de l'inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Afghanistan (Sigar) montre que les États-Unis ont « activement contribué à saper les efforts de stabilisation en injectant des millions de dollars dans l'économie afghane sans mettre en place des mécanismes de gestion, de suivi et

de responsabilisation de l'aide ». Le rapport va plus loin en concluant que la corruption générée par l'aide civile et militaire a permis à l'insurrection d'exploiter à son avantage les griefs et sentiments d'exclusion de la population¹⁷⁸.

Aide mal adaptée dans les pays fragiles ou en crise

Les réformes institutionnelles, politiques, sociales et la mise en place de mécanismes d'incitation seraient des préalables. Mais les dirigeants politiques qui maintiennent des institutions dont ils profitent (ou qui profitent à un groupe particulier) n'acceptent en général pas de plein gré la perte de leurs intérêts ou même l'application de quelconques réformes institutionnelles. La conditionnalité de l'aide ne fonctionne guère, car « on ne peut acheter les réformes » (Elliot Berg). Il est en tout état de cause difficile à des étrangers (les « bailleurs de fonds ») d'agir sur les causes globales de la pauvreté dans un pays et ils préfèrent donc en faire abstraction pour agir sur ses effets, quitte à renouveler indéfiniment leur aide, ce qui ne les dérange pas forcément, s'agissant du « fonds de commerce » des agents spécialisés.

Débat animé sur l'utilité économique de l'aide

Deux écoles s'affrontent : les opposants à l'aide les plus connus sont les économistes Milton Friedman, Peter Bauer, William Easterly et Dambisa Moyo. Les défenseurs sont notamment Jeffrey Sachs, Joseph Stiglitz et Nicolas Stern. Les pourfendeurs de l'aide soulignent qu'elle ne s'attaque pas aux racines du mal provenant des dysfonctionnements du marché. L'économiste hongrois Peter Bauer est connu pour s'être opposé¹⁷⁹ à la thèse selon laquelle les pays pauvres auraient besoin d'aide pour sortir d'un « piège » ou cercle vicieux de la pauvreté. Selon ce concept, le manque d'épargne les empêcherait d'investir dans le développement. Selon lui, il n'existe pas de tel cercle vicieux et la solution est de créer des opportunités de profits privés. Le rôle des gouvernements ne serait pas d'élaborer des plans et d'en rechercher le financement, mais plutôt de protéger le droit de propriété, le droit des contrats, l'égalité de droits, la justice, de minimiser l'inflation, de maintenir la taxation à un niveau raisonnable et de favoriser l'économie de marché. Il estime que l'aide internationale a été contre-productive ou, au mieux, gaspillée. William Easterly¹⁸⁰ croit également à l'échec de l'aide au développement et s'appuie sur des études statistiques qui montrent que certains pays se sont développés sans aide et que d'autres qui ont reçu une aide importante ont stagné, faute d'incitation économique réelle et endogène.

L'économiste zambienne Dambisa Moyo¹⁸¹ a publié un pamphlet à succès *L'Aide fatale* (2009) faisant valoir qu'une assistance sans modération aux gouvernements africains aurait favorisé la dépendance et la corruption et, en fin de compte, perpétué la gouvernance médiocre et la pauvreté. Selon elle, l'aide détruit les incitations à évoluer, à se réformer, à se développer. Dambisa Moyo recommande d'autres remèdes pour l'Afrique : s'ouvrir davantage au commerce extérieur et aux investissements étrangers, ce qui suppose une sécurité juridique et politique... Autre piste : supprimer les protections ou subventions européennes et américaines aux agriculteurs (qui abaissent les cours des matières premières agricoles), se financer par des émissions d'obligations sur les marchés de capitaux, etc. Le cas du Botswana est cité en exemple.

Les défenseurs de l'aide comme Jeffrey Sachs admettent que les institutions sont importantes, mais estiment qu'elles n'expliquent pas tout, car la pauvreté n'a pas une cause unique. D'autres obstacles doivent être pris en compte : l'isolement des pays enclavés, les maladies telles que sida, paludisme et tuberculose dont les populations africaines sont spécialement victimes, la faible technologie, le manque de ressources disponibles. Les réformes institutionnelles n'apporteraient pas de réponse suffisante à ces questions. Le désenclavement de régions pauvres, l'amélioration de la santé, de l'éducation, des techniques agricoles ou la construction de grandes infrastructures ne peuvent pas trouver de financement par des mécanismes de marché. Il existerait véritablement une « trappe à pauvreté » dont certains pays « défavorisés » sont victimes pour des raisons tenant à la géographie, voire à l'Histoire. En outre, une logique purement libérale impliquerait que les populations des régions les plus défavorisées émigrent massivement vers les zones plus développées, ce que le système international interdit pratiquement. En conséquence, Jeffrey Sachs¹⁸² plaide pour une très forte augmentation de l'aide au développement.

Ce débat se prolonge, chacun détenant une part de vérité. Esther Duflo, spécialiste française, devenue professeure d'université aux États-Unis, explique que la pauvreté a des causes multiples : la croissance d'un pays pourrait certes la réduire, mais en l'absence de solution macroéconomique simple ou de mutation institutionnelle (qui ne peut provenir de l'extérieur), il faut agir en faveur d'améliorations sur le terrain, par la diffusion d'innovations adaptées. Esther Duflo a développé une méthode de microéconomie expérimentale pour apporter, au cas par cas, des réponses précises à des problèmes pratiques. Ceci serait plus réaliste qu'une volonté d'éliminer globalement la pauvreté. Un exemple est le « microcrédit », réinventé

par l'économiste bangladaise Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix en 2006) qui surmonte l'obstacle du prêt aux pauvres.

Le manque d'efficacité de l'aide *in situ*

L'ancien directeur général de l'Agence française de développement, J.-M. Severino indiquait : « Le nombre excessif d'intervenants bilatéraux à la poursuite chacun des marottes de ses dirigeants ou de ses parlements crée un désordre et une saturation des capacités de gestion des pays bénéficiaires de l'aide, qui est accru par l'hypertrophie des appareils multilatéraux aux chevauchements multiples. Ce nombre d'acteurs excessif n'est pas compensé par des procédures de coopération rigoureuse : malgré les efforts entrepris dans la dernière décennie, la coopération demeure une figure de rhétorique imposée, mais peu pratiquée. Enfin, l'aide demeure éparpillée sur les myriades de projets, aux impacts incertains. Il y a en fait peu de politiques publiques qui soient aussi mal gérées globalement, et auxquelles si peu ait été demandé en termes de justification formelle d'efficacité opérationnelle. »

Le risque d'affaiblir l'État bénéficiaire en se substituant à lui

L'anthropologue français africaniste J.-P. Dozon a souligné que l'aide, dans les pays fragiles, déchargeait l'État bénéficiaire de sa fonction centrale de développement, prise en charge par la « communauté internationale », en réalité, comme déjà indiqué, par des bailleurs désordonnés et dépendant de lobbies voire de lobbies dans leurs capitales. Il en résulte un affaiblissement supplémentaire de l'État receveur, voire sa délégitimation par la population, surtout pour l'aide transitant par les ONG (l'« ong-isation » du pays aidé). L'économiste américain du développement Elliot Berg avait aussi montré que l'inefficacité de l'aide provenait de ses effets pervers sur les capacités locales, dans les pays fragiles, alors même que le renforcement de ces capacités aurait dû être l'objectif premier. Le comportement dominateur et intrusif des bailleurs, même les mieux intentionnés, démobilise les « bénéficiaires ». Le recrutement des meilleurs cadres publics par les agences d'aide étrangères affaiblit également les administrations résiduelles.

Les motivations contradictoires de l'aide

Elle a en principe trois motivations : éthico-compassionnelle, géostratégique, économique. Pour la Chine qui pratique encore une « aide liée » (ce que les pays de l'OCDE se sont interdit), il s'agit surtout de promouvoir ses exportations. Mais il faut ajouter un quatrième fondement relevant de la sociologie des organisations : les

agences d'aide suivent leurs propres logiques entrepreneuriales et tendent à privilégier ainsi des activités bancaires rentables et aussi indépendantes que possible de l'État au nom duquel elles sont censées agir. Il a même fallu forcer l'ancienne caisse centrale de coopération économique française, mais se considérant comme une organisation internationale indépendante, à incorporer une référence à la France dans son nom (aujourd'hui « Agence française de développement »). Ce fondement sociologique des agences va résolument à l'encontre d'un appui aux pays bénéficiaires les plus pauvres et fragiles qui ont besoin de dons, d'assistance technique et de soins personnalisés et non de prêts.

En dépit des critiques fondées dont l'aide au développement fait l'objet, sa croissance se poursuit depuis les années 1990 : elle a atteint le niveau record de 129 milliards de dollars (aide des pays de l'OCDE seule) en 2010 et de 142,6 milliards en 2016 (8,9 % de plus qu'en 2015), ce qui reste cependant bien inférieur aux envois de fonds des migrants vers les pays en développement qui atteignent 450 milliards d'euros en 2017, selon la Banque mondiale. Les montants de l'aide ne sont pas loin des volumes que recommandait l'économiste Jeffrey Sachs pour « éliminer la pauvreté » : il croyait nécessaire pour cela d'augmenter le volume, de 65 milliards en 2002, à un montant compris entre 135 et 195 milliards de dollars d'ici à 2015. Cependant, l'objectif reste plus ambitieux que les montants, fussent-ils croissants.

Ainsi, la réduction de la pauvreté, effectivement constatée (de 26 % de la population mondiale en 1970 à 18 % aujourd'hui) résulte-t-elle de l'aide ou de la globalisation financière et commerciale, c'est-à-dire de l'incorporation d'un nombre croissant de pays en développement dans l'économie mondiale, ou simplement de réformes institutionnelles dans ces pays ? D'autres causes peuvent aussi jouer un rôle : cours des matières premières ou ouverture des marchés des pays développés, par exemple. Cette réduction de la pauvreté globale est d'ailleurs surtout due aux performances de la Chine et de l'Inde, mais aussi de l'Amérique latine et de quelques pays africains. En Afrique subsaharienne, la pauvreté est passée, en quinze ans, de 57 % (en 1990) à 41 % de la population.

Le leurre de l'aide sociale

L'aide s'est transformée en cherchant à intégrer dans une certaine mesure les critiques qui lui étaient faites. Son augmentation s'est trouvée ainsi justifiée à la fois par la croyance selon laquelle ses faibles résultats provenaient de ses montants insuffisants, par sa focalisation relative sur la réduction de la pauvreté, comme le recommandait Jeffrey Sachs, et surtout par la création, en 2000 des

objectifs du millénaire qui lui ont redonné du sens, en lui fournissant un récit qui lui manquait jusqu'alors.

La croissance ne serait désormais plus l'objectif premier de l'aide : le soutien social des populations pauvres est, en théorie, devenu l'objectif prioritaire. En pratique, une partie importante des contributions, 44 % dans le cas de la France et près de 90 % pour l'aide bilatérale, est toujours octroyée sous forme de prêts et donc à des pays capables de rembourser ou bien, pour les prêts « non souverains », à des projets rentables plutôt que sociaux. Les plus pauvres demeurent globalement les moins aidés : sur 9,5 milliards de dollars annuels environ d'aide publique française (y compris les annulations de dettes et le coût des étudiants en France), on ne compte que 300 millions environ de dons réservés aux pays les plus pauvres. En 2015, les 17 pays « prioritaires » (19 depuis 2018) de l'aide française, presque tous africains et pauvres, n'ont en fait reçu que 8 % des financements. Même en comptant les annulations massives de dettes et le coût des études en France, la part de l'Afrique subsaharienne a décliné dans l'aide française : de 55,5 % du total en 2006 à 36,5 % en 2015 et 34 % en 2016. Les 10 premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale française sont, dans l'ordre (2016) : Maroc, Colombie, Côte d'Ivoire, Sénégal, Brésil, Viêtnam, Indonésie, Cameroun, Chine, Afrique du Sud. La part de l'aide française consacrée aux pays les moins avancés (PMA) est de seulement 18,8 % en 2015 (source OCDE).

Quant aux institutions multilatérales qui font, pour certaines, plutôt de l'aide sociale, le risque est d'en faire un programme permanent et à la charge des pays développés puisque certains pays africains peinent à se développer, pour des raisons souvent institutionnelles et politiques. Certains sont allés jusqu'à suggérer un changement d'appellation en faveur de « politique sociale mondiale ». En pratique, la part de l'aide des institutions multilatérales consacrée aux PMA a chuté de 45 % en 2006 à 25 % en 2015 (source OCDE).

Les montants dérisoires consacrés à l'éducation dans les pays démunis

Alors que l'éducation et la formation sont, dans de nombreux pays africains, dans un état désastreux, et qu'elles sont incontournables, ce secteur motive peu les bailleurs et ne représente que 7 % de l'APD mondiale. Le seul fonds multilatéral qui lui est dédié, le partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ne représente, pour 65 pays à faibles revenus, que 1 milliard de dollars par an. Pour 420 millions d'enfants en âge d'être scolarisés rien qu'en Afrique, l'aide totale (qui traite aussi des pays non africains) correspond à moins de 3 dollars par enfant et

par an, ce que Jeffrey Sachs a qualifié de « farce¹⁸³ ». Un autre paradoxe français est le désintérêt pour le pauvre et immense Congo-RDC, pourtant premier pays francophone par sa population à croissance rapide (déjà 85 millions et 130 prévus en 2030).

Prise en compte de l'avenir de la planète

Une deuxième série d'objectifs a également contribué à redonner une légitimité à l'aide : la défense des « biens publics mondiaux ». Ce concept¹⁸⁴ évoque des biens cruciaux pour l'avenir de la planète, mais qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de l'économie de marché, tels que l'environnement, la sécurité publique, le patrimoine culturel, etc. Il faut donc des mécanismes non marchands pour les préserver. L'aide apparaît alors comme un correctif nécessaire aux angles morts du système économique international. Ainsi, la protection de la biodiversité africaine, qui est d'intérêt planétaire, nécessite des mécanismes spécifiques d'aide internationale, en particulier dans les pays pauvres. Le même raisonnement a été appliqué dans l'accord de Paris de décembre 2015 avec le fonds vert pour le climat.

Des objectifs du millénaire aux objectifs de développement durable

Les réflexions sur les finalités de l'aide ont abouti, en deux phases (2000 et 2015), à la restructurer de manière à mieux cibler son impact et à mesurer ses résultats. D'où l'élaboration en 2000 des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au nombre de 8. En 2015, une nouvelle génération, les objectifs de développement durable (ODD) au nombre de 17, avec 169 cibles, a été décidée pour la période 2015-2030. Ces nouveaux objectifs, contrairement à ceux du millénaire (de 2000), ont été adoptés par consensus dans le cadre des Nations unies, après de longues consultations des experts internationaux et des organisations non gouvernementales. Pour la première fois, les nouveaux objectifs (ODD) couvrent l'ensemble des politiques du développement, y compris le changement climatique ou la gouvernance. Ils établissent aussi des liens entre eux, contrairement aux anciens OMD dont l'approche était cloisonnée. Enfin, des mécanismes de suivi sont prévus à différents niveaux.

Il reste à savoir si le nombre élevé d'objectifs (17) et de « cibles » (169) ne risque pas de conduire à laisser de côté une partie de ce programme ambitieux. Et les nouveaux objectifs pourraient encore pécher par l'oubli de sujets aussi fondamentaux pour l'Afrique subsaharienne que la maîtrise de la fécondité et du développement rural.

Pour la période précédente, de 2000 à 2015, les 8 OMD ont déjà contribué à mobiliser l'opinion publique, à mieux mesurer les résultats, à clarifier le domaine de l'aide, à lui redonner du sens. Les OMD rassemblaient une série très concrète de thèmes auxquels les citoyens pouvaient s'identifier : le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour, ou de petites filles scolarisées, ou de personnes souffrant de la faim. Ils ont introduit des objectifs chiffrés avec une échéance précise. Tous les éléments d'une histoire compréhensible par tous étaient enfin réunis, ce qui explique en bonne partie la relance de l'aide constatée à partir de 2001.

Cependant, les 8 anciens objectifs (OMD) présentaient des insuffisances, relevées notamment par J.-M. Severino : « Ils sous-estiment la croissance économique et le revenu et surestiment les dimensions sociales du développement ; ils donnent trop d'importance à certaines questions (la santé par exemple) et ils en minorent d'autres (telles que l'eau) ou en excluent totalement d'autres encore (l'énergie). » Ils avaient aussi le défaut de mettre l'accent sur la seule éducation primaire, et mesurée sur le plan quantitatif, au détriment de son évaluation qualitative. Autre manque : l'ignorance du planning familial ou encore du développement agricole qui emploie 80 % de la population. Il n'en reste pas moins que le bilan des OMD a été présenté par le secrétaire général des Nations unies (Ban Ki-moon) comme « le mouvement de lutte contre la pauvreté le plus réussi de l'Histoire », ayant « permis de sortir plus de 1 milliard de personnes de l'extrême pauvreté ». Ce résultat est en fait difficile à départager de celui de la mondialisation ou de l'amélioration des politiques des pays en développement.

Un bilan en demi-teintes des OMD

Peu de « cibles » ont été atteintes en Afrique pour ces 8 objectifs, malgré d'importants progrès à partir d'un faible point de départ.

Une réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

La cible était de « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour ». Fin 2011, toutes les régions en développement, excepté l'Afrique subsaharienne, avaient atteint cette cible. Pour le sud du Sahara, la proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour, entre 1990 et 2015, est passée de 57 à 41 %, soit une réduction de 28 % (et non de moitié). La proportion de la population souffrant de la faim est estimée aujourd'hui à 23 % en Afrique subsaharienne (contre 33 % en 1990).

L'éducation primaire pour tous n'a pas été atteinte

Un seuil minimal de 97 % est fréquemment utilisé pour déterminer si la scolarisation universelle a été réalisée. Cette cible est presque atteinte dans toutes les régions, sauf en Afrique subsaharienne, avec 80 % (contre 52 % en 1990 ou 60 % en 2000). L'ONU estime que 33 millions d'enfants d'Afrique subsaharienne (sur 57 millions dans le monde) ne vont pas du tout à l'école, en majorité des filles.

Une réduction notable, mais très insuffisante de la mortalité des enfants

La cible était de réduire des 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En Afrique subsaharienne, ce taux a été réduit de 52 %, passant de 179 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 86 décès en 2015, taux de mortalité infantile qui reste néanmoins le plus fort du monde. La région supporte près de la moitié du fardeau des décès des enfants de moins de 5 ans dans le monde : 3 millions en 2015. La mortalité maternelle en Afrique subsaharienne reste aussi la plus élevée du monde, avec 510 décès de mères entre 15 et 49 ans, pour 100 000 naissances.

Des progrès contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

L'Afrique subsaharienne reste néanmoins la région du monde la plus affectée par le VIH, avec 1,5 million de nouvelles infections en 2013 (près de la moitié de ces infections ont lieu dans trois pays : Afrique du Sud, Nigeria et Ouganda). En Afrique subsaharienne, seulement 30 % des jeunes femmes et 37 % des jeunes hommes avaient une connaissance précise du VIH en 2014. C'est encore dans cette région que 78 % des personnes vivant avec le VIH ne reçoivent aucun traitement antirétroviral.

S'agissant du paludisme, le taux mondial d'incidence a diminué de près de 37 % depuis quinze ans, malgré 214 millions de cas et environ 300 000 décès en 2015, concentrés sur l'Afrique. L'épidémie d'Ebola à travers l'Afrique équatoriale aurait concerné, en 2015, plus de 27 000 cas et 11 300 décès, démontrant la vulnérabilité de pays dépourvus de service de santé de base et de capacité de détection précoce.

Un environnement durable n'a pas été assuré

Cet objectif a été le moins bien respecté, mais pas seulement en Afrique. Ce dernier continent, avec l'Amérique du Sud, a connu les plus grands déboisements de la planète dans la décennie 2000. Par ailleurs, la surexploitation des pêches maritimes augmente et menace même les moyens de subsistance. D'autre part, la réduction de la perte de la biodiversité ne paraît pas avoir été freinée significativement. Au niveau planétaire, on estime que 26 % des 5 500 espèces de mammifères, 13 % des 10 400 espèces d'oiseaux, 41 % des 6 000 espèces d'amphibiens, 33 % des 845 coraux constructeurs

de récifs et 63 % des 340 cycadées (plantes primitives) sont menacés d'extinction. S'agissant de l'accès à l'eau potable, l'Afrique subsaharienne est restée en deçà de l'objectif. Elle a cependant amélioré de 20 points (en pourcentage de 48 % en 1990 à 68 % en 2015) l'accès de sa population à l'eau potable. Pour la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, elle est la plus forte du monde, avec 55 % des urbains y vivant en 2014 (contre 65 % en 2000).

Un partenariat mondial pour le développement reste à poursuivre

Après avoir diminué au début de la décennie 1990, l'aide a augmenté de 66 % entre 2000 et 2014. Elle ne contribue que de manière marginale à la croissance économique mais, dans les pays les plus démunis, elle reste nécessaire pour les infrastructures, l'éducation, l'agriculture, la santé et les situations humanitaires d'urgence. L'aide représente encore 30 % du financement du développement en Afrique subsaharienne.

Un manque de pilotage politique

La tendance à négliger les plus pauvres s'accroît : alors que l'aide globale a augmenté de plus de 7 % de 2015 à 2016, celle aux PMA a diminué de près de 4 %. De même, l'aide à l'éducation a été réduite de 30 % au niveau mondial, de 2010 à 2016 (OCDE). Cela tient à deux raisons techniques : l'inadaptation des prêts (par rapport aux dons) et la faiblesse institutionnelle des pays receveurs pour gérer l'aide (la capacité d'absorption). En 2016, sur les 4 milliards d'euros d'aide bilatérale française, 20 % étaient des dons, ou 10 % seulement hors conversions de dettes, au détriment des pays pauvres, pourtant surtout francophones.

Les 5 pays francophones sahéliens et fragiles, par ailleurs bénéficiant de la coûteuse opération militaire Barkhane contre le terrorisme, sont peu aidés par la France : le Mali est seulement le 18^e pays bénéficiaire (109 millions de dollars en 2013), le Niger le 27^e (60 millions de dollars). Un seul PMA africain, le Sénégal, figure dans la liste des 10 pays les plus aidés par la France en 2015 (liste qui compte la Colombie, le Brésil, l'Indonésie et la Chine). La France, cinquième contributeur d'aide mondial, ne figure pas dans la liste des 10 principaux fournisseurs d'aide bilatérale aux PMA, alors que 34 sur 48 PMA sont africains. Le désengagement de la France est encore plus frappant pour l'éducation, cette aide ayant été divisée presque par 3 de 2010 à 2016 (de 819 millions de dollars en 2010 à 307 millions de dollars en 2016, dont 20 millions seulement pour l'éducation primaire). Le décalage est frappant par rapport à l'effort strictement militaire. Ces données ont fait écrire à la journaliste spécialisée Laurence Caramel :

« La crise des migrants, l'insécurité grandissante au Sahel conduiront-elles M. Macron à moins d'inconséquence¹⁸⁵ ? »

Les bailleurs de fonds ont, en priorité, tout comme la France, aidé plutôt les pays qui démontraient une bonne utilisation de l'aide. En Afrique, le pays le plus aidé par habitant, en 2015, est le Cap-Vert, qui n'est plus un PMA depuis 2007 (293 dollars par personne, contre 43,5 dollars au Niger, 27,3 dollars au Togo ou 15,2 dollars au Bénin, trois PMA). Les Seychelles reçoivent aussi 136 dollars d'aide internationale par habitant, alors que ce pays non PMA a le plus fort IDH (indice de développement humain) de l'Afrique subsaharienne, après Maurice et le deuxième plus fort PIB/habitant, après la Guinée équatoriale. C'est le « soutien aux gagnants » qui a transformé en « orphelins de l'aide » les plus fragiles. L'OCDE le reconnaît : « Le volume de l'aide consentie aux États fragiles, abstraction faite de ceux qui sortent d'un conflit violent, paraît exceptionnellement faible, même compte tenu de la médiocre performance de ces pays. »

Par ailleurs, les besoins sécuritaires de ces pays ne peuvent être comptabilisés dans l'aide, en dépit de la rhétorique sur le lien entre développement et sécurité. Il semble, à ce stade, très difficile de modifier la définition de l'aide publique pour inclure de telles dépenses, car certains pays de l'OCDE (scandinaves en particulier) s'y opposent. Un effort de plaidoyer diplomatique est donc nécessaire. Au-delà de la facilité (aider les gagnants qui rembourseront les prêts) ou de la charité, les questions épineuses posées par les États fragiles n'ont pas, à ce stade, été traitées correctement par l'aide, même si une prise de conscience a juste commencé à ce sujet. Un renforcement du pilotage politique s'avère indispensable.

VERS L'ÉMERGENCE



Le redressement économique pendant les Quinze Glorieuses de 2000 à 2015, avec une croissance supérieure à 5 % en moyenne au sud du Sahara, a enfin donné l'image d'une Afrique émergente et porteuse d'espoir. Mais les obstacles qui demeurent conduisent à se demander si ce redressement, déjà ébranlé par la baisse du cours des matières premières à partir de 2014, est durable et donc quel sera l'avenir, tout en soulignant que l'Afrique noire, aux histoires et institutions contrastées, n'est pas un ensemble homogène.

L'engouement afro-optimiste

Des éléments théoriques et objectifs

Les bases d'une croissance économique forte ont fait leur retour au sud du Sahara à partir des années 2000. La croissance, mesurée par un agrégat, le produit national brut, dont le chiffrage est sujet à caution, doit être distinguée du véritable développement, qui suppose des changements structurels, une diversification des productions et des progrès sociaux. Le développement est davantage un processus d'élargissement du choix des habitants d'un pays qu'une simple augmentation du revenu national, particulièrement si ce revenu demeure très inégalement réparti.

REPÈRES

Les 14 arguments en faveur d'un fort développement économique

- **l'amélioration du cadre macroéconomique : les dividendes des ajustements structurels, des stratégies appropriées, des annulations de dettes et l'ouverture des économies à l'international ;**
- **l'amélioration des termes de l'échange, par la baisse des prix des biens d'équipement importés par rapport aux exportations (matières premières) ;**
- **la diversification des activités économiques, au-delà du secteur primaire ;**
- **le boom démographique qui peut accroître l'offre et stimuler la**

demande, par la consommation interne et l'accroissement d'une classe moyenne ;

- l'urbanisation qui crée de nouveaux marchés et des opportunités ;
- l'essor des technologies numériques ;
- le développement de l'éducation et de la formation ;
- la réduction des inégalités entre hommes et femmes ;
- le potentiel considérable des ressources naturelles (minérales et agricoles) encore très partiellement exploitées ;
- l'amélioration de la gouvernance et de l'État de droit ;
- l'augmentation des flux de financement internes et externes ;
- la baisse des risques sécuritaires ;
- la « révolution entrepreneuriale » caractérisée par l'émergence de millions de petites et moyennes entreprises, moins dépendantes du secteur public ;
- la délocalisation en Afrique d'industries chinoises de mains-d'œuvre, surtout en Afrique orientale et australe (Éthiopie, Afrique du Sud et Kenya).

Ces arguments ne sont pas forcément tous étayés par des exemples probants : il convient donc de les préciser et d'examiner aussi les obstacles.

Une forte amélioration du cadre macroéconomique

Les ajustements structurels des dépenses aux recettes budgétaires, effectués au cours des trente dernières années, si décriés en Afrique, ont pourtant globalement réussi. Malgré leur coût humain, malgré un certain nombre d'errements dans leur conception ou application, ils ont sorti de nombreux pays africains d'une situation d'impasse économique qui ne pouvait souvent déboucher, sans l'intervention de « pompier économique » du Fonds monétaire international, que sur une catastrophe sociale, politique et sécuritaire. L'étatisation de l'économie et la fonctionnarisation accélérée avaient provoqué des déséquilibres structurels rendant des États insolvables et ne pouvant plus payer leurs fonctionnaires, même leurs forces de sécurité. Des réformes profondes étaient incontournables. Pour tenter de contrebalancer l'influence occidentale du FMI, une nouvelle organisation internationale dominée par les États du Sud, la Cnuced (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) a été créée en 1964, en tant qu'institution permanente. Mais il n'y a plus guère aujourd'hui d'opposition entre ces deux organismes.

La réduction de l'endettement, un virage stratégique

Les rééchelonnements de dettes des années 1980 ont été complétés, à partir de 1990 par des annulations du service de la dette bilatérale publique et privée, décidées en club de Paris (dette publique) et en

club de Londres (dette privée), afin d'en répartir équitablement la charge entre les créanciers. Le processus a été élargi à partir de 1996 par l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) qui prévoit que ces pays, ayant rempli une série de conditions, bénéficient d'une annulation quasi intégrale du stock de la dette publique bilatérale (et non plus seulement, au coup par coup, du service annuel de la dette). Mais les créances du FMI ou de la Banque mondiale devaient encore être remboursées. À partir de 2005, l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) a permis aux pays ayant achevé le processus PPTE de bénéficier également de l'annulation de 100 % de leur endettement auprès du FMI, de l'AID (guichet concessionnel de la Banque mondiale), du Fonds africain de développement et de la Banque africaine de développement. Ainsi, la contrainte du remboursement a été, en grande partie, effacée pour les pays pauvres et allégée pour les autres (ceux dits « à revenu intermédiaire »). Cependant, de nombreux pays africains se sont depuis lors endettés de nouveau auprès de la Chine, premier créancier bilatéral. La dette publique en Afrique subsaharienne représente à nouveau 45 % du PIB fin 2017, en hausse de 40 % en trois ans.

L'effet supposé positif de l'explosion démographique

Il est particulièrement souligné par les afro-optimistes¹⁸⁶. Le quadruplement de la population active au cours des 40 prochaines années doit permettre la densification du territoire. Au cours des 10 prochaines années, près de 200 millions d'Africains de plus vivront dans des villes et la population deviendra majoritairement urbaine à partir de 2030 (le taux d'urbanisation est le plus rapide du monde). La jeunesse (déjà 60 % de la population africaine a moins de 25 ans) dynamisera l'économie. Mais la condition est que ces jeunes puissent être formés et que des emplois aussi nombreux soient créés. À défaut, l'effet est inverse et déstabilisateur.

Les technologies numériques et les drones

La progression du numérique est fulgurante en Afrique, même si moins d'un tiers de la population a actuellement accès à Internet. La pénétration des smartphones, encore récemment inférieure à 5 %, augmente considérablement, atteignant déjà 50 % ou plus dans les pays leaders et, selon McKinsey, 30 % globalement, grâce à la 4G. À partir de 2010 et de manière exponentielle, les Africains ont pu acquérir des smartphones chinois à des prix abordables. Selon le cabinet Deloitte, le continent comptera 660 millions de smartphones en 2020, soit le double qu'en 2016, ce qui représentera un taux de pénétration de 55 %.

Un indice iGDP ou iPNB mesure la contribution d'Internet à la

croissance. Pour le continent africain, cet indice pourrait croître pour atteindre 5 à 6 % de croissance induite, selon McKinsey. D'ores et déjà, deux pays sont en avance en ce domaine : le Sénégal, avec un indice iGDP de 3,3 % et le Kenya, avec 2,9 %. Le Kenya a particulièrement développé un système de *mobile banking* (M-Pesa) permettant le transfert d'argent par SMS. Les trois quarts des Kenyans ont accès au système bancaire par ce système combiné au microcrédit : en 2012, 17 millions de comptes M-Pesa étaient enregistrés au Kenya. Au Mali, le paiement mobile prend de l'ampleur au point que les transactions traitées par Orange Money représenteraient plus de 20 % du PIB. L'impact de l'accès à Internet, essentiellement par les smartphones, doperait six secteurs : les services financiers, l'éducation (avec des cours en ligne), la santé (diagnostic à distance, voire autoprévention par le suivi de paramètres individuels sanitaires), le commerce de détail, l'agriculture (accès aux informations météo, techniques et commerciales, irrigation à distance), la gouvernance (impôts, formalités administratives, réduction de la corruption par l'e-administration et la traçabilité).

Au Rwanda, pays pionnier dans l'innovation, une quinzaine de drones sont utilisés pour apporter du matériel médical à des populations éloignées¹⁸⁷.

Les ressources naturelles, considérables et encore peu exploitées

La domination africaine est importante sur les matériaux stratégiques de première génération (manganèse, chrome, cobalt, uranium...) comme de deuxième génération (tantale, niobium, germanium, platine, lithium)¹⁸⁸. Le continent possède 40 % des réserves en or connues du monde. L'Afrique du Sud, 1^{er} producteur jusqu'en 2007, est désormais derrière 4 pays (Chine, Australie, États-Unis, Russie) pour la production d'or, mais conserve les premières réserves mondiales prouvées (6 000 tonnes). Elle produit en moyenne 300 tonnes d'or par an, le Ghana plus de 75 tonnes, le Mali et la Tanzanie 50 tonnes chacun, la Guinée, le Zimbabwe, le Congo-RDC de 10 à 20 tonnes chacun par an. Ainsi, 34 pays africains produisent de l'or pour 600 tonnes environ par an. L'Afrique est, de loin, le premier producteur de diamants (Botswana, 1^{er} producteur mondial) et possède aussi 90 % du platine et 60 % du cobalt.

S'agissant du pétrole, le continent africain ne représente que 6,2 % de la production mondiale, mais 10 % environ du marché mondial (compte tenu de sa faible consommation). Toutefois, cette part tend à augmenter. Les principaux producteurs sont le Nigeria (11^e producteur mondial), l'Angola (14^e), la Guinée équatoriale, le Gabon et le Congo-Brazzaville. Mais d'autres pays ont découvert du pétrole : les deux

Soudan, le Tchad, le Niger, la Mauritanie, le Ghana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, le Mozambique et récemment le Sénégal. Le Botswana fait la démonstration qu'en Afrique comme ailleurs (Norvège, Australie, Suède, Chili), les ressources naturelles peuvent être transformées en prospérité au moyen d'un État de droit et d'institutions démocratiques au service de l'intérêt général.

L'Afrique, un grand réservoir foncier

Actuellement, l'Afrique a les plus faibles rendements agricoles de la planète (moins de 1 tonne de céréales à l'hectare, contre 7 à 10 en France, un demi-litre de lait par vache contre 25 en France). Mais l'Afrique représente 60 % des terres agricoles peu ou non cultivées du monde et seulement 2 % des exportations agricoles mondiales, pour 22,5 % des terres émergées. À titre d'exemple, le Congo-Brazzaville n'exploite que 3 % de ses terres arables.

La Chine en Afrique

Depuis le début du XXI^e siècle, le commerce avec la Chine a augmenté de 20 % par an pour occuper désormais la première place de partenaire bilatéral (l'Europe – UE – occupe encore la première place). La Chine a massivement accordé des prêts et, plus récemment, a accru ses investissements directs, mais octroie une aide au développement inférieure à 4 milliards de dollars par an, selon l'OCDE (moins que la Turquie ou les EAU). Il y aurait plus de 10 000 firmes chinoises actives en Afrique représentant 12 % de la production industrielle et près de la moitié des contrats internationaux de construction, selon McKinsey. Cette agence classe les partenariats avec la Chine en quatre catégories : robustes avec l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, solides avec le Kenya, le Nigeria et la Tanzanie, limités avec l'Angola et la Zambie, naissant avec la Côte d'Ivoire.

Il y a deux avantages pour les entreprises chinoises à produire en Afrique : elles contournent ainsi les droits de douane vers l'Union européenne et elles bénéficient de coûts salariaux désormais plus faibles. Les droits de douane sont nuls pour des produits fabriqués en Afrique, contrairement au cas des produits fabriqués en Asie, grâce à la convention de Cotonou liant l'UE et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Selon l'ouvrage *Entreprenante Afrique*¹⁸⁹, il y aurait 812 entreprises chinoises prévues en Éthiopie, dont 191 sont opérationnelles en 2017. Plus de 60 % de ces entreprises concernent le secteur manufacturier (chaussures notamment). Au Kenya, en Afrique du Sud et au Cameroun, des entreprises chinoises ont annoncé leur intention de construire des automobiles (Chery Automobiles, Fodor Motors...). La percée chinoise s'est accompagnée d'une émigration importante : entre 1 et 4 millions de Chinois résident

en Afrique.

Partenariats économiques (source : McKinsey et Cnuced)

	STOCK	NAMES	ESSE	MENT
	(M...	DES	INFRASTRUCTURES	
Chine	100	70		
Royaume-Uni	50	71		
Éthiopie	30	53		
Algérie	30	30		

Des exemples de réussite et d'émergence

La forte croissance moyenne du continent africain pendant une quinzaine d'années, la deuxième après l'Asie, est le résultat le plus visible. La hausse des cours des matières premières, cyclique, mais positive sur la période 1999/2010, combinée à l'amélioration de la gouvernance économique, explique en bonne partie ce résultat.

Six sur dix des économies à la croissance la plus forte du monde sont africaines, de 2000 à 2010 et, de nouveau, en 2018.

Jusqu'en 2010, ce sont : Angola, avec 11,1 % de moyenne annuelle, Nigeria avec 8,9 %, Éthiopie avec 8,14 %, Tchad et Mozambique avec 7,9 % et Rwanda avec 7,6 %¹⁹⁰. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que l'environnement juridique et fiscal des affaires est resté le plus souvent difficile. Ainsi, la première puissance économique d'Afrique, le Nigeria, n'est que 169^e du classement « Doing Business » (facilité à faire des affaires), ce qui implique qu'il y a encore un fort potentiel d'amélioration de ses performances. Avec le ralentissement depuis 2014/2015 subi par les pays dotés de ressources naturelles (pétrole, gaz et minerais), ce sont les pays d'Afrique de l'Est qui connaissent les taux de croissance les plus élevés (6,3 % en 2015), devant l'Afrique de l'Ouest (3,3 %) et l'Afrique centrale (3,7 %), puis l'Afrique australe (avec 2,2 % en 2015).

En 2018, les 6 pays africains du Top 10 mondial sont, dans l'ordre : Ghana (8,3 %), Éthiopie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Sénégal et Tanzanie.

Malaise dans l'afro-optimisme

Croissance économique atone

Elle est retombée, en 2016, à son plus bas niveau depuis plus de vingt ans, pour se redresser mollement à partir de 2017. Le FMI estime qu'un cycle décennal de hausse des matières premières « semble se terminer ». Le Nigeria et l'Afrique du Sud, qui représentent à eux seuls 55 % du PNB des 48 pays au sud du Sahara, ont été particulièrement

touchés par la baisse des cours, ainsi que l'Angola, troisième économie au sud du Sahara. Le Nigeria a connu une récession de – 2,3 % en 2016. Près de la moitié des pays subsahariens dépendent des exportations de ressources naturelles et la baisse des cours à partir de mi-2014 explique le fléchissement : 3 % en 2015 (déjà le plus bas niveau depuis une quinzaine d'années) et + 1,3 % seulement en 2016, le plus faible niveau depuis plus de vingt ans, ce qui implique une baisse du revenu moyen par habitant (environ – 1,2 %). Le redressement en 2017 (+ 2,4 %) correspond à peu près à l'augmentation démographique et ne permet pas de réduire la pauvreté. Selon la Banque mondiale, la croissance moyenne pour l'Afrique subsaharienne devrait être de 3,2 % en 2018, puis 3,6 % jusqu'en 2020, mais avec un endettement public croissant (44 % du PIB en moyenne, alors qu'il n'était que d'environ 25 % en 2010). Cependant, environ un quart des pays connaissent encore une croissance vigoureuse, surtout parmi les importateurs de pétrole et 6 pays africains sont dans le Top 10. Mais 40 % de la population africaine ont vu leurs revenus diminuer.

l'échelle africaine, avec plus de 6 000 dollars de revenu annuel par habitant. À l'autre extrémité, plus de la moitié des pays (27 sur 48) ont une croissance faible et un PNB par habitant inférieur à 1 000 dollars.

Les pays les plus pauvres du monde sont tous africains.

Selon l'indice de développement humain (combinant la santé et la longévité, le savoir ou niveau d'éducation et le niveau de vie), les 17 plus mal classés au niveau mondial sont tous africains, derrière l'Afghanistan. Les pays subsahariens les mieux classés sont : Maurice (64^e mondial) et les Seychelles (65^e). Presque tous les autres figurent dans la catégorie à indice faible, les « moyens » étant : Ghana, Gabon, Guinée équatoriale, Congo-Brazzaville, Botswana, Namibie, São Tomé, Afrique du Sud et Zambie.

Trois Africains sur quatre vivent dans un pays n'assurant pas actuellement un développement humain acceptable, contre un sur cinq à l'échelle planétaire. Environ 880 millions d'Africains vivent aujourd'hui dans un pays à indice de développement humain faible. Selon les prévisions des Nations unies (PNUD), ce nombre devrait cependant baisser de 880 à 456 millions en 2030.

De grandes inégalités internes

Les mauvais indices de développement humain soulignent que la majorité des gouvernements africains n'est pas parvenue à transformer la richesse produite par la croissance en opportunités pour les populations les plus pauvres, ce qui affaiblit les liens de confiance et de solidarité qui constituent le tissu social. Selon le coefficient de Gini qui mesure l'inégalité des revenus dans un pays, entre 0 (tous les revenus sont identiques) et 1 (une seule personne reçoit tous les revenus), l'Afrique subsaharienne est, après l'Amérique latine, la région la plus inégalitaire. Les 5 pays classés les plus inégalitaires au monde sont tous africains, dans l'ordre : Namibie, Lesotho, Sierra Leone, RCA, Botswana. La Banque africaine de développement estime que « la forte inégalité en Afrique subsaharienne jette de sérieux doutes sur la possibilité de réduire la pauvreté grâce à la croissance ». La pauvreté n'a reculé que de 0,5 % par an en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2008, contre 2,3 % en Asie de l'Est.

Depuis 2017, il existe un indice annuel de gouvernance des ressources naturelles (publié par le Natural Resource Governance Institute) permettant de mesurer la manière dont ces ressources bénéficient ou non à la population. Seul le Botswana a un indice « satisfaisant ».

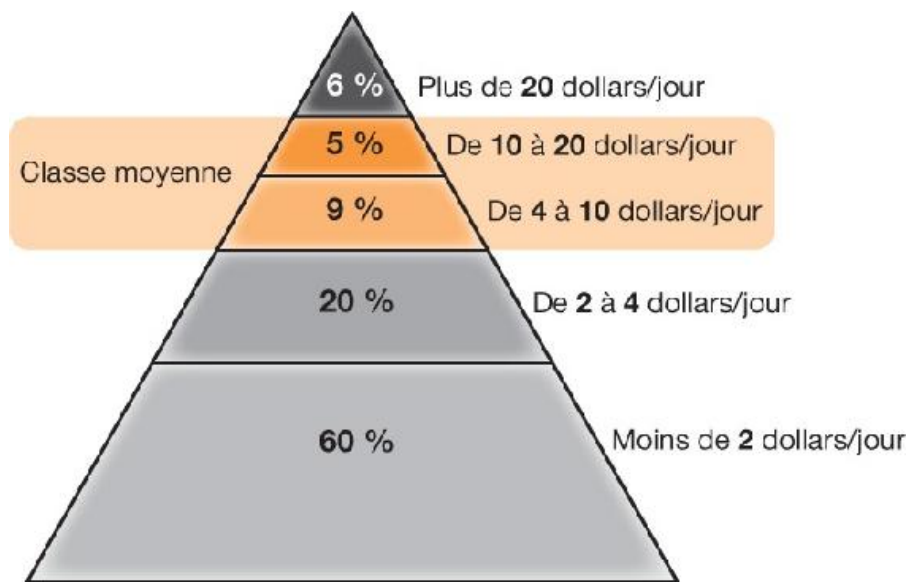


La gestion des ressources

La trop lente émergence de la classe moyenne

La taille de la classe moyenne divise les experts. Un rapport souvent cité de la Banque africaine de développement (BAD) de 2011 avait évalué cette classe à 350 millions de personnes, soit 34 % de la population. Mais la BAD avait adopté une définition particulièrement

large incluant toutes les personnes gagnant entre 2 et 20 dollars par jour. Mais 60 % d'entre elles dépensent en réalité entre 2 et 4 dollars par jour. L'évaluation a été ensuite revue à la baisse : la Standard Bank sud-africaine, selon des critères stricts (revenu annuel d'au moins 5 500 dollars) l'a estimée en 2014 à seulement 15 millions de personnes. Une autre étude (Ipsos et Bearing Point), moins stricte, l'évalue à près de 80 millions de personnes en 2010. Définie comme la population dont le revenu est compris entre 12 et 50 dollars par jour, elle représenterait 13 % de la population (143 millions de personnes), soit 2 % de la classe moyenne mondiale et 1 % de pouvoir d'achat.



La classe moyenne en Afrique

Source : Le Monde du 8 avril 2018

La détérioration de la compétitivité

Le rapport du FMI, *Afrique subsaharienne, faire face à un environnement qui se dégrade* (2015), estime que la plupart des indicateurs révèlent une détérioration de la compétitivité ces dernières années, en particulier dans les pays exportateurs de produits de base. Cette compétitivité « faible et déclinante » apparaît à différents niveaux :

- les taux de change monétaire : après une dépréciation prolongée de 1995 à 2002, rendant les exportations plus compétitives, on observe une forte « appréciation » des monnaies des pays africains après 2002 (+ 40 % en moyenne pour les exportateurs de produits de base) ;
- dans la composition détaillée des prix : coûts du travail, du

transport, des communications et de l'électricité. Ainsi, les salaires horaires réels en dollars « semblent plus élevés en Afrique subsaharienne que dans d'autres pays émergents et en développement ». Et, si l'on tient compte de la « productivité plus faible » de l'Afrique subsaharienne, « l'écart par rapport aux coûts unitaires de main-d'œuvre d'autres régions est encore plus marqué ». Les coûts moyens du transport, des communications et de l'électricité sont plus élevés que dans d'autres régions comparables, détaille le FMI. Les produits locaux sont devenus plus chers que les importations. L'un des goulets d'étranglement est la question des infrastructures : électricité, routes, ports, mais aussi l'accès à la formation professionnelle, à l'éducation et à la santé.

Au total, ces facteurs font que l'Afrique subsaharienne est globalement la région la plus mal classée au regard de l'indice mondial de compétitivité. Les pays ayant le plus mauvais indice (Guinée, Tchad, Angola, Burundi et Sierra Leone) sont parmi les derniers du monde. Cependant, quelques pays : Maurice, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Botswana, la Namibie, le Kenya et les Seychelles ont un indice global de compétitivité comparable à celui des pays émergents. Une conséquence est la faible part de produits manufacturés dans les exportations africaines : moins de 25 % en 2010, contre 83,5 % pour l'Asie (et 67,5 % au niveau mondial).

L'accès à l'éducation

Il est dramatique, à l'exception d'une minorité de pays (Kenya, Ghana, Cap-Vert, Maurice, Seychelles). En nombre d'enfants fréquentant une école, l'Afrique a certes enregistré des progrès importants, même si c'est la seule région à ne pas avoir réalisé la scolarisation universelle : 80 % des enfants allaient à l'école primaire en 2015, contre 60 % en 2000. Mais encore, 33 millions d'enfants africains, selon l'ONU, ne vont pas à l'école, en majorité des filles. La faible scolarisation, après l'école primaire, reste un problème majeur : plus de la moitié (57 %) des jeunes de 15 à 17 ans ne vont pas à l'école, et plus d'un tiers (36 %) des jeunes adolescents de 12 à 14 ans. Les chiffres meilleurs pour les enfants de 6 à 11 ans (21 % seulement ne vont pas à l'école) ne reflètent qu'une partie de la réalité : 12 millions d'enfants abandonnant l'école primaire en cours de route, dont bon nombre dès les premières classes. Au Mali, seul un écolier sur trois atteint la dernière classe du primaire et l'acquisition du français (langue officielle) n'est constatée que chez 8 % des élèves de 6 à 14 ans, alors que ce devrait être le cas de tous après deux ans de scolarité. La moitié des enfants maliens scolarisés ne savent pas lire les chiffres et 9,5 % seulement réussissent à calculer, selon le rapport annuel des

Nations unies (PNUD) sur le Mali. Ce rapport estime que le système éducatif malien est « en état de crise » avec « une qualité en détresse ». Au Niger, un enfant fréquente en moyenne l'école primaire pendant un an et demi seulement, et 8,5 % des enfants maîtrisent la lecture en fin de primaire (PASEC, 2014). En Zambie, 90 % des enfants vont à l'école, mais la moitié des enfants en dernière année de primaire n'atteignent pas les normes d'alphabétisation de base. Ces données sont dramatiques.



Le taux d'alphabétisation

Les raisons du taux d'abandon élevé de l'école primaire varient selon les pays : le coût (manuels, notamment), les mariages précoces pour les filles, la qualité insuffisante de l'enseignement, les travaux agricoles impliquant un travail des enfants, enfin le rejet de l'école publique, souvent encore qualifiée d'école « française » en Afrique

francophone sahélienne par des parents qui estiment que l'enseignement qui y est dispensé diffuse de « mauvaises valeurs » occidentales. L'influence des religieux fondamentalistes, le peu d'estime accordé au secteur public souvent corrompu et inefficace, l'offre d'un système éducatif alternatif (plutôt que complémentaire) généreusement financé par des fondations originaires des États du golfe Persique contribuent au délabrement ou à l'érosion du service public de l'éducation. L'anthropologue J.-P. Dozon a ainsi évoqué « l'islamisation d'un système éducatif en perdition ». Le nombre des écoles coraniques au Niger est de 50 000 et leur création ne nécessite aucune procédure administrative.

Le déficit éducatif de l'Afrique

Il n'est pas limité à l'éducation primaire. Le continent compte environ 20 millions d'adolescents n'ayant pas été scolarisés. Au Niger, 80 % de la population active n'ont aucune formation. Sur les 175 millions d'Africains âgés de 15 à 24 ans, la majorité d'entre eux accède au monde du travail avec une éducation limitée. « Seule une minorité a fréquenté l'école secondaire, la majorité n'ayant pas achevé le primaire. » Selon un rapport de la Banque africaine de développement : « L'Afrique détient le record mondial de la médiocrité du système d'enseignement et de la faiblesse des taux de scolarisation, si bien que plus de 90 millions d'adolescents se disputent des emplois mal rémunérés dans le secteur informel. » Cette institution estime que seulement 3 millions d'élèves par an, soit 23 % des enfants inscrits dans le primaire, obtiennent des diplômes de l'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne. Au Burkina Faso, 1 fille sur 100 termine l'école secondaire. La même institution souligne qu'il y a un « énorme décalage entre les compétences produites par le système éducatif et les besoins du marché du travail ». Seulement 22 % des diplômés de l'université le sont dans les sciences et techniques (source Banque mondiale). Le ratio de scientifiques et de chercheurs est seulement de 79 pour 1 million d'habitants, à comparer à une moyenne mondiale de 1 081 pour 1 million d'habitants.

On estime que l'Afrique a besoin d'environ 4 millions d'enseignants supplémentaires, surtout en sciences et technologies. Contrairement à l'Afrique, l'Asie du Sud-Est a connu un « investissement massif dans l'éducation à tous les niveaux », souligne la Banque africaine de développement. En 2012, seuls 8 % des jeunes Africains en âge d'accéder à l'enseignement supérieur y étudiaient, contre 32 % en moyenne mondiale, mais c'est toutefois une progression par rapport à 1970, où ce taux n'était que de 1,4 %. Selon le bureau régional de l'Unesco pour l'éducation en Afrique, la part déjà trop faible des

effectifs des élèves de l'enseignement technique et professionnel aurait encore diminué ces dernières années en Afrique : de 9 % en 2000 à 7 % en 2008. Et l'aide à l'éducation (7 % seulement de l'APD mondiale) n'a cessé de décliner depuis 2010.

L'Afrique subsaharienne, qui comptait 140 millions d'analphabètes en 2000 (39 % de la population), en compterait aujourd'hui 153 millions. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, 40 % des jeunes ayant fréquenté l'école primaire pendant cinq ans n'ont ni les compétences de base indispensables pour ne pas retomber dans l'analphabétisme ni les qualifications minimales pour prétendre à un emploi. L'Unesco met en garde contre « une politique du chiffre » (l'objectif de scolarité universelle) qui « dans la plupart des pays » s'est faite au détriment de la qualité, beaucoup d'instituteurs recrutés étant mal ou non formés.

Diversification insuffisante et industrie manufacturière en recul

La forte dépendance à l'égard des cours des matières premières provient de la faiblesse de la diversification et de l'industrialisation, contrairement à l'Asie du Sud. Les combustibles et minerais représentent les deux tiers des exportations de marchandises du continent et les biens manufacturés environ 13 % des exportations de l'Afrique vers le reste du monde. Un exemple typique est le Nigeria qui n'a pas profité de ses ressources pétrolières pour se diversifier. Inversement, Maurice, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal apparaissent comme les champions africains de la diversification (selon le FMI), atteignant pour certains un niveau comparable au Brésil, au Mexique, au Chili ou à l'Indonésie.

Le protectionnisme des industries naissantes est autorisé pour les pays africains vis-à-vis des importations européennes, selon la Convention de Cotonou et dans la limite des accords de partenariat économique. Il est appliqué pour protéger les industries naissantes, telle l'industrie automobile sud-africaine, protégée par une taxe de 20 % à l'importation des véhicules. Au Nigeria, une liste de produits susceptibles d'être fabriqués localement est interdite d'importation.

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique souligne une « désindustrialisation » relative de l'Afrique : ainsi, de 1980 à 2013, le secteur manufacturier a décliné, passant de 12 à 11 % de l'économie du continent. Ces pourcentages sont les plus faibles des pays en développement et la part de l'industrie africaine dans celle du monde est passée de 3 % en 1970 à 2 % en 2013. Le secteur manufacturier ne représente en Afrique que 6 % des emplois en moyenne, de manière relativement stable sur plusieurs décennies. En Asie, la proportion des emplois dans ce secteur est passée de 11 à 16 % sur la même période. Une des raisons freinant l'industrialisation

est la faiblesse des infrastructures : l'électricité coûte, en moyenne, trois fois plus cher en Afrique qu'en Asie du Sud. À cela s'ajoutent l'enclavement intérieur, des ports encore congestionnés, une main-d'œuvre moins bien formée, des coûts salariaux et des droits du travail parfois plus contraignants pour les investisseurs (en Afrique francophone en particulier).

À l'inverse de la tendance, l'Éthiopie a pu cependant développer son secteur manufacturier de 10 % par an de 2006 à 2014, avec des investissements chinois, turcs, néerlandais... La Tanzanie également a développé ce secteur, de 7,5 % par an de 1997 à 2012, et le Rwanda aussi, dans une moindre mesure.

Une agriculture handicapée

L'Afrique subsaharienne demeure, malgré son réservoir de terres arables non cultivées, incapable de se nourrir elle-même et la situation se détériore même. De 1961 à aujourd'hui, la part des importations dans les disponibilités alimentaires est passée de 5 % environ à 25 %. L'aide alimentaire (en dons) représente globalement 3 % de la consommation de céréales, mais jusqu'à 20 % pour certains pays. Les importations de nourriture sont évaluées à 40 milliards de dollars par an et sont en augmentation régulière, vers 120 milliards prévus en 2030, sauf en cas de forte amélioration de la productivité. En outre, un tiers de la population africaine au sud du Sahara est sous-alimentée et certaines régions restent exposées à des risques de famine, en particulier là où la guerre se combine avec la sécheresse (Nigeria, Somalie et Soudan du Sud en 2018).

Un manque criant d'infrastructures

La production d'électricité se limite à 90 gigawatts, dont la moitié est concentrée dans la seule Afrique du Sud. L'Espagne consomme plus d'électricité que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. À l'exception de l'Afrique du Sud, la consommation moyenne se situe à 162 kWh, contre une moyenne mondiale de 7 000 kWh. Deux Africains sur trois (soit environ 650 millions de personnes) n'ont pas accès à l'électricité. Le tiers de la population qui en bénéficie paye jusqu'à 7 fois plus cher la consommation d'électricité que dans les autres continents. Au Nigeria, superpuissance de l'exportation de pétrole (89 milliards de dollars en 2013), plus de 90 millions de personnes sont privées d'électricité : la production d'électricité du Nigeria est inférieure à celle de la Corée du Nord.

Près de 4 personnes sur 5 utilisent des combustibles solides pour la cuisine, d'où une pollution tuant 600 000 personnes par an en Afrique (pour moitié des enfants de moins de 5 ans), soit bien plus qu'une

quelconque maladie infectieuse ou parasitaire. Quelque 80 % des écoles primaires n'ont pas accès à l'électricité. Même en Afrique du Sud (qui représente 60 % de la consommation électrique de l'Afrique subsaharienne), les pénuries d'électricité freinent fortement la production industrielle. La Fondation Mo Ibrahim note aussi un « déclin de l'offre d'électricité en Afrique depuis dix ans », l'indice correspondant ayant baissé en moyenne de 4,7 points sur 100 entre 2006 et 2015. Cette fondation précise que 40 % de la population du continent a vu se détériorer son accès à l'électricité depuis dix ans.

Les routes goudronnées sont également très insuffisantes : un Africain sur trois seulement a accès à une route en dur à moins de 3 km de son domicile. Seulement 20 % des 2 300 000 km de routes sont bitumés et la densité du réseau routier est faible : 7,6 km/1 000 km² à comparer à une densité de 40 km/1 000 km² en Europe. Le réseau ferroviaire comprend environ 74 000 km, soit une densité de 2,5 km/1 000 km² contre 53 km/1 000 km² en France. En Afrique, ce réseau est principalement constitué d'une voie unique, souvent à faible écartement, depuis un port vers l'intérieur, avec peu d'interconnexions.

De nombreux obstacles au commerce international et interrégional

Le commerce international représente près de 40 % du PIB du continent africain, mais il ne pèse guère plus de 3 % du commerce mondial, niveau comparable à celui des années 1980, après un déclin de 1980 à 2000 (de 3,3 à 1,6 %). Il n'est constitué que pour 13 % de biens manufacturés (mais 40 % au niveau interrégional, entre pays africains). La part du commerce intra-africain est remarquablement faible, par comparaison avec d'autres régions, moins de 13 %. Cette proportion est à comparer avec 50 % pour le commerce intra-asiatique ou 70 % pour le commerce intra-européen.

Selon l'« indice de performance logistique » de la Banque mondiale, 6 pays africains figurent parmi les 10 derniers de la planète : Djibouti, Érythrée, Congo-RDC, Congo, Somalie et Soudan. Le nombre de documents à produire pour l'exportation varie de 9 (Afrique centrale) à 7,3 (Afrique australe), contre 4,4 en moyenne pour les pays industrialisés. Les délais d'exportations sont entre 2,5 et 3,2 fois plus longs que pour les pays industrialisés. Le coût de transport d'un conteneur varie de 3 721 dollars (Afrique centrale) à 1 891 (Afrique de l'Ouest), contre 1 106 en moyenne dans les pays industrialisés. Des obstacles non tarifaires variés empêchent de tirer parti des accords régionaux qui créent des unions douanières ou des zones d'union monétaire (zone franc en Afrique de l'Ouest et centrale, réunissant 14 pays). Un projet d'accord de libre-échange continental a été lancé par

l'Union africaine en 2018.

Par rapport aux autres régions en développement, les pays africains ont bénéficié d'un accès plus facile aux marchés mondiaux, grâce au traitement commercial préférentiel et non réciproque accordé par l'Europe, depuis les années 1960 et actuellement sous le régime de la Convention de Cotonou (2000-2020) et par les États-Unis avec l'Africa Growth and Opportunity Act (AGOA) depuis 2000. Ce dernier régime est cependant octroyé sous condition politique et économique et peut donc être suspendu pays par pays, à l'initiative des États-Unis. Les exportations africaines vers les États-Unis sont principalement pétrolières et 80 % proviennent de 3 pays seulement : Nigeria (près de la moitié), Angola et Afrique du Sud. Pour les produits manufacturés, seule Maurice a effectivement tiré un réel avantage de ces possibilités en développant ses industries de textiles. Madagascar, le Lesotho et le Kenya l'ont fait dans une moindre mesure à l'égard des États-Unis. Les exportations africaines subissent des droits de douane trois fois plus élevés vers les pays émergents BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) que vers les pays du Nord.

Mais le régime préférentiel accordé par l'Union européenne à l'Afrique, discriminant à l'égard des autres pays en développement, doit être progressivement rendu compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui suppose une ouverture croissante des marchés africains et d'éventuelles barrières nouvelles à l'accès des marchés des pays développés sauf, en principe, pour les pays les moins avancés, selon le programme « Tout sauf les armes » qui supprime droits de douane et quotas pour les exportations de ces pays. Pour éviter un accès au marché européen régi par les règles du système des préférences généralisées (SPG), accordé de manière unilatérale, l'UE a négocié des accords bilatéraux avec les pays et les régions africaines : les APE ou accords de partenariat économique. Cette négociation a été laborieuse (elle devait théoriquement être conclue avant 2008) et a abouti en 2013 avec l'Afrique australe, suivie de l'Afrique occidentale (2014) et de l'Afrique orientale (2014). Certains accords ne sont pas encore entrés en vigueur.

Les financements, loin de couvrir les besoins

Les financements disponibles pour le développement de l'Afrique sont le total des apports financiers extérieurs, des recettes fiscales et de l'épargne locale mobilisable. Les flux financiers provenant de l'extérieur sont à la fois privés (transferts des migrants, investissements de portefeuille, prêts bancaires nets et investissements directs étrangers) et publics (prêts et aide publique au développement). Bien que, pour les pays africains à faible revenu,

l'aide publique reste la principale source de financement, en moyenne pour l'ensemble de l'Afrique, ce sont les apports privés qui dominent désormais le financement extérieur. Ces ressources privées sont ainsi passées, en moyenne, de 63 % du total des financements extérieurs de l'Afrique sur la période 2002-2006 à 70 % sur 2010-2014. Les apports financiers extérieurs représentent au total 212 milliards de dollars en 2014 et 208 milliards de dollars en 2015, soit environ 8 % du PIB africain.

Les transferts (envois d'épargne) des migrants restent la plus importante source de financement extérieur.

Ils ont été multipliés par 6 depuis 2000 et dépassent 63 milliards de dollars en 2015, un montant supérieur à l'aide publique au développement (55 milliards de dollars la même année). Mais les transferts des travailleurs migrants sont concentrés sur un nombre réduit de pays, la part du lion revenant à l'Égypte et au Nigeria : les pays à faible revenu n'en reçoivent que 10 %. Ces montants sont utilisés surtout pour la consommation et le logement, et difficilement utilisables pour les projets d'infrastructures. Certains pays, tels l'Éthiopie et le Kenya, ont tenté des émissions d'obligations destinées à leur diaspora, mais n'ont guère rencontré de succès en ce sens.

De timides investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique

L'Afrique reçoit entre 40 et 50 milliards de dollars d'investissements directs étrangers par an (en comptant les IDE internes à l'Afrique) contre plus de 420 milliards chaque année en Asie (dix fois plus). Moins de 3 % des IDE mondiaux vont vers l'Afrique, contre un peu plus de 30 % pour l'Asie et 20 % pour l'Amérique latine. En ne comptant que les investissements étrangers destinés aux pays en développement (53,6 % des IDE totaux), la part de l'Afrique n'est encore que de 7,3 % et il n'y a aucun pays africain parmi les 20 premiers pays d'accueil de ces investissements. Les IDE vers l'Afrique baissent depuis 2015, atteignant 42 milliards de dollars en 2017 (selon la Cnuced).

Environ 18 % des IDE destinés à l'Afrique sont des investissements intra-africains. Ce sont l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigeria qui investissent le plus dans d'autres pays africains (les entreprises sud-africaines se taillent la part du lion avec environ la moitié des projets). Les principaux bénéficiaires des IDE sont l'Afrique du Sud, le Mozambique (infrastructures, secteur gazier), le Congo-Brazzaville (pétrole), le Ghana (télécommunications et commerce de détail), l'Éthiopie, l'Ouganda, la Tanzanie, le Nigeria. Le Kenya devient un pôle d'activités privilégié. L'Éthiopie vise à attirer les capitaux asiatiques pour développer son secteur manufacturier et devenir

« l'atelier de la Chine ». Selon la Rand Merchant Bank, en 2018, 7 pays subsahariens sont dans le Top 10 continental des plus attractifs pour l'investissement : Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Kenya, Tanzanie, Rwanda et Côte d'Ivoire. Le Nigeria, première économie africaine, n'est classé que 13^e en attractivité.

L'origine des investissements (en stock) en Afrique est principalement européenne (44 %), puis nord-américaine et africaine (environ 15 % chacun). L'Inde est à l'origine de 5 % des investissements et la Chine de seulement 3 %, mais avec des flux en progression récente et très rapide.

Les investissements de portefeuille restent volatiles

Ils ont fluctué autour de 20 milliards de dollars, jusqu'à 25 en 2006 (année record), mais sont retombés à 13 milliards de dollars en 2015 (la chute étant due au Nigeria). Ils proviennent notamment des emprunts souverains émis de plus en plus par des pays africains (conséquence des allègements de dettes) et des émissions d'actions ou d'obligations par des entreprises. Depuis 2011, une dizaine de pays ont émis pour la première fois des obligations souveraines sur les marchés internationaux pour financer des infrastructures. Ces pays profitent des bas taux d'intérêt internationaux et offrent des taux plus attractifs. Des entreprises émettent également des obligations libellées en dollars. Le cabinet international PWC estime qu'entre 2010 et 2014, près de 40 milliards de dollars ont été levés sur les Bourses africaines en faveur des entreprises locales, avec 90 introductions en Bourse.

L'aide publique au développement relativement stable, sauf pour les plus pauvres

Elle a continûment augmenté depuis 2000, puis lentement décliné à partir d'un pic à près de 56 milliards de dollars en 2013 pour remonter à 64 milliards de dollars en 2015, pour le continent (source OCDE), dont 54 pour le sud du Sahara. Cependant, les pays à faible revenu tendent à recevoir moins d'aide (en moyenne plus de 10 % de leur PIB en 2010 et environ 8 % à partir de 2012) en raison de la réduction progressive des dons par rapport aux prêts qui bénéficient surtout aux pays à revenu intermédiaire.

De faibles crédits bancaires

Le flux de crédits des banques commerciales vers l'Afrique est devenu très faible en termes nets (500 millions de dollars en 2015), les apports, en baisse en 2015, restant à peine supérieurs aux remboursements, en hausse. Les apports bruts à l'Afrique sont retombés à 3,8 milliards de dollars en 2015 (contre 9,5 en 2014). En

Afrique subsaharienne, le Congo et la Côte d'Ivoire sont les pays qui recourent le plus à des emprunts publics bilatéraux, surtout à travers des accords passés avec la Chine.

Des impôts problématiques

Le recouvrement est bas et la pression fiscale insuffisante. Les rapports des organisations internationales (BAD, OCDE, PNUD) soulignent l'insuffisance des impôts africains. Entre 2003 et 2013, le volume des prélèvements fiscaux a cependant été triplé, passant de 157 à 507 milliards de dollars, mais l'essentiel (43 %) provient de la taxation des ressources naturelles et est donc volatil. La part des recettes fiscales dans le PIB est passée de 8,2 % en 2010 à 10,2 % en 2014, contre 34,4 % en moyenne dans les pays industrialisés. Les pays africains pauvres en ressources sont incités par les organisations internationales à relever leurs ratios impôts/PIB au seuil minimal de 20 %, soit un doublement. Les obstacles à une meilleure imposition sont bien connus : large secteur informel, faible taux de recouvrement effectif, secteurs immobiliers et fonciers souvent non imposés en l'absence de cadastre fiable, forte évasion fiscale, inefficacité, corruption ou impuissance relative des administrations fiscales, mais certains pays progressent à ce sujet (Éthiopie, Kenya, Rwanda).

L'épargne faible et le crédit bancaire insuffisant et cher

L'Afrique est la région ayant le taux d'épargne le plus faible du monde, une situation qui freine les investissements. Ce taux est en recul depuis 2009, et s'est encore effrité en 2015 (FMI) pour atteindre 15,4 % du PIB seulement. Dans l'ensemble des pays émergents et en développement, ce taux est de 31,9 % du PIB en moyenne. Il en résulte que l'accès aux financements est difficile et cher (souvent à deux chiffres) pour les entreprises : il s'agit du premier frein au développement des entreprises, selon la Banque africaine de développement. Le crédit au secteur privé ne pèse que 20 % du PIB en Afrique, contre 30 % en Asie, 40 % en Amérique latine. Seules 6,4 % des entreprises africaines déclarent avoir eu accès à un financement. Les imperfections de la législation du droit de propriété freinent aussi le crédit bancaire, en particulier l'absence fréquente de cadastre, empêchant les titres fonciers et généralement les garanties bancaires. Mais, en dépit de ces difficultés, le crédit bancaire augmenterait de 10 % par an, grâce à l'émergence de banques régionales telles que la Nigériane Ecobank, la Marocaine Attijariwafa Bank ou l'Ivoirienne NSIA.

Les sorties illicites de capitaux importantes

Selon les estimations récentes, l'Afrique perdrait ainsi en moyenne environ 60 milliards de dollars par an (entre 2003 et 2012) soit plus que l'aide publique au développement ou que les investissements directs étrangers (l'aide s'élevait en moyenne par an à 41 milliards de dollars sur cette période et les investissements à 35 milliards de dollars). Ces sorties illicites, souvent effectuées par des surfacturations ou sous-facturations, sont étudiées par un groupe de haut niveau et un forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, réunissant 126 pays, dont 18 d'Afrique subsaharienne.



La croissance de la population

Au total, force est de constater que les conditions ne sont pas encore réunies pour financer l'énorme effort nécessaire pour la transformation radicale des conditions de vie des Africains, pour accompagner la très forte croissance démographique, l'urbanisation et les infrastructures.

La croissance de la population : chance ou risque ?

Pour bénéficier de la croissance démographique, il y a des conditions impératives. En premier lieu, la démographie doit être entrée en transition. Autrement dit, seule une baisse de natalité permet de tirer profit de la forte croissance démographique qui la précède. En effet, la proportion de personnes adultes devient alors supérieure à celle des enfants, tandis que le nombre de vieillards reste encore modeste. Plusieurs autres conditions sont encore incontournables : l'éducation et la formation des jeunes adultes, l'existence d'emplois créés par des politiques économiques appropriées, la soutenabilité écologique et, naturellement, la sécurité.

Or l'Afrique subsaharienne, pour de nombreux pays (Sahel, Somalie, Congo-RDC, Ouganda, Éthiopie, Zambie, Malawi...), ne remplit pas encore ces conditions impératives¹⁹¹. Comme pour la croissance économique, la situation démographique varie fortement selon les pays.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont les plus en retard et d'assez nombreux pays n'ont même pas amorcé le processus de transition. Au Niger, qui détient déjà le record du monde de la natalité, celle-ci continuerait peut-être d'augmenter (sous réserve des statistiques peu fiables, en l'absence d'état civil) : 7,2 enfants par femme en 2010 et 7,6 en 2015, avec un « désir d'enfants », selon des enquêtes d'opinion, de 9,7 pour les femmes interrogées et 11,9 selon leurs maris. La transition démographique devrait cependant intervenir aussi, mais dans un délai incertain, avec l'urbanisation et avec l'éducation, et pas suffisamment vite en l'absence de politique publique de planning familial volontariste. Par ailleurs, l'éducation et la formation ne suivent pas le boom démographique, avec plus de 20 millions de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail. Enfin, facteur aggravant, les politiques économiques ne sont pas suffisamment créatrices d'emplois dans ces pays.

Actuellement, la population au sud du Sahara augmente de 2,7 % par an contre 1,2 % au niveau mondial ou 1 % hors Afrique (0,4 % en Europe) et plus de 4 % par an au Niger et plus de 3 % par an dans une série de pays. Selon les projections de l'ONU de 2017, 6 pays africains vont voir leur population multipliée par « au moins 5 » entre 2017 et 2100 : Angola, Burundi, Niger, Somalie, Tanzanie et Zambie, et 26 pays africains vont « plus que doubler » leur population d'ici à 2050. Au niveau du continent africain, le nombre moyen d'enfants par femme est encore de 4,72, contre 2,5 en moyenne mondiale (chiffres de 2015).

Le maintien d'une forte fécondité

Elle s'explique par une série de raisons :

- l'importance des besoins non satisfaits de contraception. L'offre de services de qualité en planification familiale est faible. Seules de 10 à 20 % des femmes en union, en Afrique de l'Ouest, mais 30 % en Afrique orientale et australe, utilisent des moyens contraceptifs ;
- la tradition pronatalité : des enquêtes (source AFD) sur le nombre moyen idéal d'enfants donnent des résultats élevés. Hors Niger (plus de 9), dans la plupart des pays, ils sont entre 5 et 6, sauf au Togo avec 4,5 (ce qui reste élevé par rapport aux pays émergents) ;
- la faible éducation et scolarisation des filles, la pauvreté de la population, l'absence de retraite ;
- des politiques de population encore insuffisantes, bien qu'elles aient commencé à faire leur apparition depuis les années 2000.

Avec une croissance démographique de 3 % par an, il faut 35 ans pour doubler le PIB/tête si la croissance économique est de 5 % par an, mais 24 ans si la croissance démographique est réduite à 2 %. L'émergence doit autant aux politiques de population (y compris éducation et santé) qu'aux politiques économiques et sociales, comme l'a montré l'Asie du Sud-Est.

La surpopulation locale

La capacité écologique d'une région à supporter une forte croissance démographique semble sous-estimée par ceux qui mettent en avant le « sous-peuplement » de l'Afrique. René Dumont est l'un des premiers à avoir tiré le signal d'alarme à ce sujet. Le continent « sous-peuplé » englobe en fait le plus grand désert du monde (le Sahara, soit 30 % du continent) et d'autres zones désertiques ou sèches, et le deuxième plus grand massif forestier du monde (le bassin du Congo) dont le défrichement serait une catastrophe écologique et climatique. Le Sahel est confronté à l'extension de la désertification dont les causes sont intimement liées aux activités humaines telles que le surpâturage et le déboisement. La réalisation de forages en zones sèches par la coopération internationale et la fixation des troupeaux jadis transhumants, autour de ces forages, ont accéléré la dégradation écologique. Le changement climatique en cours aggrave aussi l'irrégularité des précipitations. Les zones forestières ont également une fragilité spécifique. Il est néanmoins vrai que certains pays sont peu peuplés, tels que la Centrafrique, fertile et plus grande que la France, avec 5 millions d'habitants.

Une particularité africaine (le démographe Henri Leridon parle d'« énigme démographique¹⁹² ») est que la fécondité est restée élevée, presque inchangée depuis soixante ans, malgré la division par 3 de la mortalité infantile depuis 1950 (passant de 30 à 10 %). Selon

les prévisions onusiennes, la population de l'Afrique subsaharienne qui comptait 670 millions d'habitants en 2000 et 860 millions en 2010 serait comprise entre 1,7 et 2,2 milliards en 2050, et entre 2,3 et 4,8 milliards en 2100. Le chiffre de 4,5 milliards d'Africains à l'horizon 2100 est la dernière prévision moyenne (2017) de l'ONU. Le scénario élevé (qui n'anticipe pas de baisse significative de la natalité) prévoit 6 milliards d'habitants pour l'Afrique subsaharienne en 2100. « De telles progressions, que l'humanité n'a nulle part jamais connues, paraissent très difficilement gérables, pour ne pas dire ingérables¹⁹³. »

Les dernières révisions des Nations unies, concernant le Sahel, adoptent les chiffres de 5 enfants par femme au Niger en 2050 (2,5 en 2095) et 4,2 au Mali en 2050 (2 en 2095). Sur cette base, le Sahel peuplé aujourd'hui de 125 millions d'habitants atteindrait une population de 330 millions d'habitants en 2050 et de plus de 650 millions en 2100, en supposant que les gens restent sur place, ce qui est très peu probable. Le démographe Michel Garenne¹⁹⁴ qui a analysé en détail la situation des 6 pays francophones du Sahel (Sénégal, Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) met en garde contre « une situation insoutenable ». Ces 6 pays sont sur une trajectoire portant leur population de 90 millions en 2015 à 240 millions en 2050 et 540 millions en 2100. Le Niger seul abriterait plus de 200 millions de personnes contre une quinzaine aujourd'hui. Le Nigeria, pays déjà le plus peuplé d'Afrique avec 180 millions d'habitants aujourd'hui devrait, selon l'hypothèse moyenne, atteindre 433 millions d'habitants en 2050 et 800 millions en 2100, devenant le 3^e pays le plus peuplé du monde. Le Congo-RDC, de son côté, pourrait avoir 190 millions d'habitants en 2050, et l'Éthiopie 165 millions.

Les risques sécuritaires de l'explosion démographique

Serge Michailof, spécialiste du développement, estime également que la démographie explosive du continent en fait un véritable « baril de poudre », en privant sa jeunesse de perspectives. Il anticipe un désastre humanitaire et environnemental, avec des risques de dérives criminelles et terroristes pour la jeunesse désœuvrée et pouvant se radicaliser ou entreprendre une migration massive. Un rapport officiel¹⁹⁵ de 2015 concluait que, sauf politiques très volontaristes adaptées à chaque pays (planning familial, éducation et formation des femmes), cette catastrophe était plausible pour une partie de l'Afrique subsaharienne.

Le contexte des affaires très difficile

L'indice de la Banque mondiale Doing Business évalue la qualité et l'efficacité du système réglementaire pour créer et gérer une

entreprise. Selon l'index de 2018, 7 pays d'Afrique subsaharienne seulement sont classés parmi les 100 premiers, sur 190 pays : Maurice, Rwanda, Kenya, Botswana, Afrique du Sud, Zambie et Seychelles. Les pays francophones sont tous mal classés, les moins mauvais étant la Côte d'Ivoire (139^e) et le Sénégal (140^e). En Afrique de l'Ouest, les deux premiers sont le Ghana et le Cap-Vert, suivis de la Côte d'Ivoire et du Sénégal (le Nigeria n'est que 145^e). *Forbes Magazine* a publié en 2017 un autre classement un peu plus favorable à l'Afrique : le Sénégal est remonté à la 81^e place, c'est-à-dire mieux que l'Inde (85^e), que le Brésil (91^e) ou la Chine (102^e).

La dégradation écologique

Cinq causes provoquent une forte dégradation de l'environnement africain : la croissance démographique accélérée, la gouvernance, la concentration de l'économie sur l'exploitation des ressources naturelles, le réchauffement climatique, la déforestation qui est le triple de la moyenne mondiale, avec 4 millions d'hectares déboisés par an au sud du Sahara¹⁹⁶. Ce déboisement est intense en Afrique de l'Ouest et à Madagascar où près de 80 % des forêts denses humides vierges ont été dévastées. Avec le 2^e massif forestier du monde (après l'Amazonie), dans le bassin du Congo, le continent ne représente déjà plus que 16 % de la superficie forestière mondiale. Les causes sont triples : utilisation du bois de feu et du charbon de bois comme source principale – 80 % – de la consommation énergétique, agriculture itinérante en zone humide et incendies volontaires en zones sèches (savanes). L'Afrique est le seul continent où la consommation de bois pour l'énergie devrait continuer à croître pendant les prochaines décennies. La forêt africaine abrite une des plus importantes biodiversités de la planète, avec environ 10 000 espèces de plantes, 400 espèces mammifères et 1 000 espèces d'oiseaux. L'eau est également une ressource menacée en Afrique, avec 82 % des terres considérées comme arides ou semi-arides et 9 % seulement des ressources en eau potable renouvelables de la planète pour 22 % des terres émergées. Les ressources halieutiques (poissons), le long des 37 000 km des côtes africaines, sont surexploitées, notamment par les chalutiers chinois et russes, très peu contrôlés. Enfin, selon le rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « d'ici 2080, 600 millions d'habitants de l'Afrique subsaharienne pourraient, en raison du changement climatique, être exposés à des risques de famine ». C'est particulièrement préoccupant au Sahel, déjà victime de sécheresses périodiques. Les mesures montrent que le réchauffement y a été plus rapide que dans le reste du monde : + 0,2 °C par décennie pendant les années 1980 et + 0,6 °C à la fin du xx^e siècle. Les modèles prévoient la poursuite de

ce phénomène.

L'émergence de l'Afrique

Elle est possible en surmontant des défis bien identifiés.

REPÈRES

Les défis

- faire de la jeunesse un atout grâce à la transition démographique et à une éducation mieux adaptée aux besoins de l'économie ;
- financer les investissements de manière endogène (améliorer la fiscalité, bancariser, épargner) et exogène (attirer les investissements étrangers) ;
- infrastructures : rattraper le retard en électrification, transports, urbanisation ;
- favoriser l'ouverture internationale et l'élargissement des marchés africains ;
- diversifier l'économie ;
- déclencher une révolution agricole et foncière, à la fois juridico-institutionnelle (droit de propriété) et technique ;
- ouvrir les institutions et améliorer la gouvernance, le cas échéant par des ruptures ;
- réduire les risques sécuritaires.

Maîtriser la démographie et former la jeunesse

La priorité, dans une partie de l'Afrique, est d'assagir la natalité pour bénéficier du « dividende démographique ». Les donateurs se sont jusqu'à présent très peu engagés à promouvoir des politiques de planning familial : cela ne représente que 0,2 % de leur aide totale, bien que le coût soit modéré (8,3 dollars environ par femme et par an). Actuellement, 5,5 milliards de dollars par an sont consacrés à la contraception. Il est probable que les gouvernements locaux accepteraient d'appuyer un plus important programme de régulation des naissances, car il s'agit d'un impératif pour développer leurs pays, même si certains leaders d'opinion peuvent s'y opposer. Un partenariat de Ouagadougou, associant 9 pays francophones d'Afrique de l'Ouest, a été engagé depuis 2011 pour accentuer la planification familiale. De nombreux pays, musulmans ou non, surtout hors d'Afrique subsaharienne, sont parvenus à assagir la natalité (par exemple le Bangladesh). En pratique, la technique la plus simple consiste à donner accès à la contraception aux femmes en leur rendant visite dans leurs villages ou en les convainquant de se rendre au centre de santé le plus proche. Le Kenya, le Ghana, le Zimbabwe ou Madagascar y sont déjà parvenus.

Réformer les systèmes éducatifs nationaux

Encourager un enseignement technique, scientifique et professionnel correspondant aux besoins d'une économie en transformation suppose une forte volonté politique et des financements qui font défaut (les perspectives d'accroissement de l'aide sont limitées, mais sa réorientation possible). Un important retard a été pris dès l'école primaire et sera difficile à rattraper.

Une part importante des diplômés de l'université ne trouve pas d'emplois (sur 23 pays africains étudiés, à peine plus de 50 % des diplômés de 25-34 ans avaient trouvé un emploi dans le secteur formel). En plus de meilleures politiques de création d'emploi, ces jeunes pourraient enseigner, mais l'obstacle est budgétaire et technique : ce sont rarement des étudiants en sciences. Les États doivent fortement encourager les formations scientifiques, techniques et professionnelles, en limitant les autres formations et en subventionnant les plus nécessaires. L'exemple des pays asiatiques devrait en particulier être suivi : en Corée du Sud ou à Singapour, entre 40 et 50 % des étudiants sont dans des filières techniques et professionnelles.

Quelques pays africains appliquent déjà des régulations pour permettre à l'enseignement d'être en phase avec les besoins de l'économie. En Afrique du Sud, les objectifs fixés sont : 30 % pour l'enseignement supérieur lié à l'économie et aux affaires, 30 % pour les sciences et techniques et 40 % pour les sciences humaines. L'Éthiopie a décrété en 2008 que les universités devraient modifier leur programme afin que 70 % des étudiants soient dans des filières scientifiques et technologiques et 30 % dans les sciences sociales ou juridiques. L'obligation s'est cependant heurtée à un manque d'enseignants spécialisés dans les disciplines techniques et scientifiques, de sorte que son application est progressive.

Le secteur privé devra être associé à l'organisation de l'éducation technique et professionnelle qui devra être privilégiée. Il est possible aussi d'utiliser davantage les nouvelles technologies, en particulier les applications sur smartphones et tablettes pour remplacer en partie les manuels d'enseignement. L'enseignement à distance et les formations en ligne (MOOC) peuvent également être plus utilisés. L'objectif doit être de former une force de travail qualifiée qui manque tant par rapport à d'autres régions en développement.

Résoudre le déficit d'infrastructures et de financements

L'insuffisance d'infrastructures locales et régionales est reconnue comme un des principaux obstacles au développement du continent.

Ce dernier est le moins intégré du monde, avec un faible niveau d'échanges infrarégionaux et la plus petite part du commerce mondial. Les chefs d'État en ont pris conscience et ont approuvé (2012) un Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui a évalué des projets régionaux pour l'énergie, le transport, l'eau et les nouvelles technologies de communication. La Banque africaine de développement en est l'organe d'exécution. Le coût sur la période 2011-2040 a été chiffré à 360 milliards de dollars, dont 60 % pour l'énergie, 37 % pour le transport et 2,5 % pour l'eau (les télécommunications représentent moins de 1 % du total). Il a été reconnu que ce montant dépassait les financements publics prévisibles. Il convient donc d'attirer des financements privés, ce qui nécessite de mettre en place un cadre économique et juridique approprié, avec une perspective de stabilité. Cependant, les consommateurs pauvres ne pourront pas payer des services incluant le coût des investissements : la collectivité devra donc, par ses taxes et impôts, contribuer au financement, avec des aides extérieures. Des projets importants sont en cours d'exécution : l'Éthiopie, par exemple, a spectaculairement développé son réseau routier (+ 224 % entre 1997 et 2013). Des chemins de fer sont également en construction, financés essentiellement par la Chine (Nairobi-Mombasa, Addis-Abeba-Djibouti...).

En matière énergétique, la situation impose des efforts considérables puisqu'on estime nécessaire de multiplier par 5 l'offre d'électricité, de 2010 à 2040. L'Afrique est la seule région du monde où le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité (650 millions) est en augmentation. L'investissement nécessaire concerne tant la production et sa diversification que les réseaux de distribution, pour faire face à une demande en croissance très rapide (+ 45 % entre 2000 et 2012). L'Afrique a cependant la chance d'être abondamment pourvue de ressources énergétiques tant fossiles que renouvelables. Quelques grands projets hydroélectriques sont déjà lancés tel le barrage éthiopien de la Renaissance (qui inquiète l'Égypte placée en aval). Les ambitieux projets sur le fleuve Congo (Inga 3) se heurtent à l'absence de perspectives politiques rassurantes. Le gaz naturel offre également d'importantes possibilités, en particulier au Mozambique.

L'accroissement de l'offre d'électricité permettrait la croissance de secteurs essentiels comme l'industrie, le commerce et les services. L'augmentation de la taille des réseaux par des interconnexions, le développement des technologies renouvelables et numériques (comptage, pilotage de la demande), l'amélioration de la gouvernance des opérateurs électriques, une attention politique plus forte pour l'énergie (Fonds vert pour le climat, initiative américaine Power Africa,

Fondation Énergies pour l'Afrique de Jean-Louis Borloo) sont des éléments encourageants. Il reste cependant prévisible que les besoins immenses seront difficilement satisfaits.

L'ouverture internationale

Elle doit s'accompagner de l'élargissement des marchés africains. La réduction du morcellement de l'Afrique en petits marchés nationaux peu attractifs pour les investissements privés suppose à la fois des infrastructures et une simplification drastique des formalités et aux autres obstacles freinant le transport et le commerce.

La diversification de l'économie

Elle peut résulter de la combinaison d'atouts naturels (ressources), d'une main-d'œuvre qualifiée, d'infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une fiscalité plus juste et efficace, de marchés régionaux intégrés, d'un climat macroéconomique et réglementaire favorable à l'investissement étranger et aux PME africaines, de l'ouverture sur l'extérieur, d'institutions qui favorisent la prise de risque. Mais la diversification ne se décrète pas et certaines tentatives de la susciter par des investissements publics ont entraîné des distorsions et des gaspillages. La diversification provient avant tout d'un environnement porteur pour le secteur privé. L'île Maurice a notamment utilisé des zones franches d'exportation, tout en laissant aux entreprises la liberté de décision dans un environnement favorable.

Un *think tank* basé au Ghana, le centre africain pour la transformation économique (ACET) a étudié les transformations nécessaires à la diversification économique des pays africains. Il a établi un index de transformation africain, notant et classant 21 pays africains pour lesquels les données sont disponibles. Les 10 pays les mieux classés sont, dans l'ordre : Maurice, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, l'Ouganda, le Kenya, le Gabon, le Cameroun, Madagascar et le Botswana.

La proportion de valeur ajoutée par l'activité manufacturière dans le produit intérieur brut des pays subsahariens est, en moyenne, de 10 %, contre 25 % environ dans 8 pays en développement émergents (Brésil, Chili, Indonésie, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande et Vietnam). La diversification de la production reste donc un enjeu majeur.

J.-M. Severino et J. Hajdenberg, dans leur livre *Entreprenante Afrique*¹⁹⁷, soulignent la nécessité d'adopter des *small business acts* ou lois pour les petites entreprises, en regroupant une variété de

dispositions en faveur des PME et de la création d'entreprises. Ils citent l'exemple de la Tanzanie qui a enregistré des succès dans ce domaine. Ces auteurs rappellent que la diversification de l'économie s'impose pour répondre à la démographie qui va porter sur le marché 450 millions de jeunes, alors que « le rythme de la croissance africaine actuelle ne permet d'espérer que la création de 250 millions d'emplois. Le fossé est angoissant. S'il n'est pas comblé, les conséquences seront dramatiques ».

La « révolution » agricole et foncière

L'agriculture africaine, encore dominée par l'exploitation de subsistance sur des parcelles individuelles de moins de 1 hectare (80 % des terres cultivées), au rendement faible, aux techniques dépassées, avec un droit foncier coutumier ne garantissant pas la propriété à l'exploitant, doit faire l'objet d'une transformation radicale pour, au minimum, nourrir la population, compte tenu des espaces non cultivés disponibles. La Banque mondiale a fait des propositions en ce domaine et un certain nombre de pays ont entrepris des réformes ambitieuses (par exemple le Malawi depuis 2004, ou le Rwanda avec Vision 2020).

La gouvernance et les réformes structurelles, un facteur clé

Il s'agit d'attirer l'investissement étranger, d'éviter la fuite des capitaux africains ou celle des cerveaux et de permettre une économie plus performante, favorable aux PME. Cela suppose le plus souvent des changements institutionnels qui ne sont pas nécessairement voulus ou acceptés par des dirigeants politiques dont ce n'est pas toujours l'intérêt personnel (ou celui de leurs soutiens locaux). La très faible proportion des investissements étrangers en Afrique (3 à 4 % seulement des IDE mondiaux) s'explique d'abord par une défiance à l'égard de la gouvernance : faible protection juridique (garantie du droit de propriété, efficacité et intégrité de la justice), corruption, pesanteur réglementaire, instabilité politique, insécurité. Ces incertitudes s'ajoutent au déficit d'infrastructures et de formation des hommes.

L'amélioration de l'environnement des affaires est un besoin incontournable, comme le montrent les mauvais classements d'un grand nombre de pays africains. Les investissements d'infrastructures auront eux-mêmes une efficacité réduite si de multiples procédures superflues, mais créant des rentes et des opportunités de corruption, ne sont pas combattues.

S'inspirer des pratiques des pays asiatiques ayant particulièrement réussi

Comme beaucoup de pays africains, Singapour, petit État, est une nation jeune et pluriculturelle (70 % de Chinois parlant plusieurs dialectes différents, originaires de Malaisie et d'Indonésie, 7 % d'Indiens, 13 % de populations d'autres origines). Singapour a contrôlé la fertilité de sa population (de 6 enfants par femme en 1960 à 1,8 en 1992), a créé des services publics efficaces et non corrompus, a encouragé l'investissement, l'épargne, les affaires, la production industrielle à prix concurrentiels, l'enseignement technique. Ce succès remarquable¹⁹⁸ s'explique par trois éléments : une scolarisation très développée, un fort taux d'investissement et une large ouverture au monde. Au départ, en 1947, le niveau de scolarisation à Singapour était l'un des plus bas du monde : plus de 75 % de la population n'avait aucune éducation. Le contexte politique était en outre des plus instables, la cité-État étant secouée tout d'abord par l'insurrection communiste en Malaisie dans les années 1950, puis par la guerre entre l'Indonésie et la Malaisie dans les années 1960. Son décollage n'a commencé qu'en 1967.

Les pays africains, pas tous au même rythme

Certains ont des territoires immenses et mal contrôlés, de vastes ressources minérales, d'autres non. Certains sont côtiers, d'autres profondément enclavés. Certains, comme le Congo-RDC ou la Centrafrique, souffrent de désordres internes ou de problèmes majeurs de gouvernance, d'autres sont pacifiques et quelques-uns sont gérés avec efficacité, comme le Botswana ou le Rwanda.

Beaucoup se trouvent encore à la croisée des chemins. Qui peut dire, par exemple, si le Nigeria, pays le plus peuplé, représentant à lui seul environ 20 % du PIB subsaharien, qui a tant de dynamisme et d'atouts va enfin réussir ? Surmontera-t-il ses handicaps ? Corruption, mauvais classement Doing Business, démographie non contrôlée, terrorisme, affrontements entre Peuls et agriculteurs au centre et divers nouveaux groupuscules armés au sud dans la zone d'extraction pétrolière du delta du Niger, piraterie maritime, répression démontrant une grande brutalité de l'armée (le massacre de Zaria contre un mouvement chiite extrémiste aurait fait plus de 700 victimes en 2015). Il faut encore ajouter à ces incertitudes l'état de santé de son président, Mahammadu Buhari et la capacité d'un leader à surmonter des problèmes colossaux dans un État fédéral multipolaire.

Une différenciation croissante entre pays

Une Afrique faillie : celle des « malades »

C'est le cas actuel de la Somalie, de la RCA, ou du Soudan du Sud, de l'Érythrée et de la Guinée-Bissau, mais aussi de vastes régions

périphériques de plusieurs États (est du Congo-RDC, Nord-Mali, ouest du Soudan...). Mais cette situation n'est en rien une fatalité et les perspectives peuvent encore être rendues positives, même si un cercle vicieux paraît difficile à briser. La Chine elle-même a été un État failli au XIX^e siècle.

Une Afrique démunie et fragile

Elle compte de nombreux pays les moins avancés (PMA) : « les pauvres ». Ce sont en particulier les États sahéliens, durement affectés par la géographie et un manque de ressources, sauf exception (pétrole du Tchad et du Niger, quelques ressources minières au Mali et au Niger, et bientôt au Sénégal avec le pétrole et le gaz). Il s'y ajoute des pays potentiellement riches, mais dont la fragilité a des causes principalement institutionnelles et politiques (Congo-RDC, Guinée, Madagascar, Soudan, etc.) qui ne paraissent pas simples à résoudre (voir Congo-RDC). Les principaux défis sont l'éducation, le planning familial, les moyens de faire respecter une autorité étatique (armée, police, justice, lutte anticorruption contre les abus les plus déstabilisants pour le développement) et l'accomplissement de certaines réformes juridiques prioritaires, telles que celles touchant le droit foncier agricole qui concerne la majorité de la population.

Une Afrique minière ou pétrolière : « les rentiers »

Ils bénéficient de ressources très importantes en pétrole et en gaz, tels le Nigeria, l'Angola (néanmoins encore classé PMA), la Guinée équatoriale (également classée PMA malgré son plus haut PIB moyen par habitant du continent !), le Congo-Brazzaville, le Gabon, ou diamantaires, notamment le Botswana, la Namibie, l'Angola ou minières comme l'Afrique du Sud... Un certain nombre de pays « à fort potentiel », mais encore très pauvres, tels la Guinée, la Sierra Leone, le Congo-RDC... ont vocation à rejoindre ce groupe si leur contexte politique le permet. La rente peut être aussi agricole, mais elle suppose alors une mise en valeur adaptée : Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, notamment. Le Mozambique dispose de très importantes réserves de gaz naturel qui pourraient en faire le 3^e exportateur mondial si les investissements nécessaires sont réalisés. Il présente aussi un riche potentiel agricole, mais 11 % seulement de la superficie est actuellement cultivée. Les principaux défis des « rentiers » sont d'ordre institutionnel et donc plus difficiles à relever, pour viser l'inclusivité politique, économique et sociale permettant seule la redistribution équitable des ressources naturelles, la diversification de l'économie pour créer des emplois et *in fine* l'État de droit. Il s'agit de passer d'un « ordre social à accès limité » à une société ouverte et régulée, créant la confiance, où chacun a les mêmes droits et peut

réussir selon ses seuls mérites. Une telle mutation ne peut généralement se faire sans se heurter à de solides résistances.

Une Afrique performante

Il s'agit de nations sorties de la fragilité et ayant réussi une certaine diversification économique tout en parvenant à une croissance durable et mieux répartie. Les « performants » ou « lions » passent aussi progressivement d'une économie d'exportation à une économie de consommation : Maurice (l'exemple le plus probant), Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Cap-Vert, Seychelles. Des pays comme le Rwanda, le Ghana, la Tanzanie, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire, le Malawi, l'Éthiopie et peut-être le Nigeria, le Sénégal, le Bénin et le Mozambique dans le futur, peuvent à leur tour intégrer ce groupe. Mais certains partent de très bas (l'Éthiopie) et doivent surmonter leurs fragilités dans la durée : l'Éthiopie gère habilement son économie, mais reste fragile en raison de son hétérogénéité ethnolinguistique et de son régime autoritaire.

L'émergence difficile à définir

Pour l'OCDE¹⁹⁹, c'est la situation d'un pays dont l'économie peut soutenir un rythme de croissance dynamique pendant une longue période de temps de sorte que son produit intérieur brut par habitant puisse au moins doubler en une vingtaine d'années. Selon l'OCDE, l'émergence ainsi définie, proche du « décollage économique », n'est pas encore véritablement confirmée pour des pays subsahariens, hormis pour trois d'entre eux : l'Afrique du Sud, Maurice et le Botswana. L'économiste Paul Derreumeaux²⁰⁰ définit l'émergence comme un « saut qualitatif et quantitatif de grande ampleur, durable et peu prévisible de nombreux indicateurs, et qui met en évidence une profonde transformation de structures économiques et sociales du pays concerné ».

L'émergence a été, jusqu'à présent, surtout observée en Asie et en Amérique latine, d'abord au Japon et, après la Seconde Guerre mondiale, dans les « dragons » ou « tigres » asiatiques à partir des années 1960-1970 et s'accéléralant dans les années 1980-1990, en Chine à partir de 1978, au Viêtnam à partir de la fin des années 1980-1990. Les stratégies économiques y ont d'abord franchi certains points de passage obligés : paix durable, sécurité juridique, réforme agraire, transition démographique, libéralisme économique et valorisation de l'initiative individuelle, volontarisme de l'État, accumulation du capital, haut niveau d'éducation et insertion dans le mouvement des échanges. Ces stratégies ont été généralement divisées en trois phases : des réformes permettant l'essor d'une classe moyenne et d'une demande interne ; puis une forte extraversion avec

une industrialisation recherchant la conquête de marchés tiers ; et enfin une délocalisation des activités de main-d'œuvre, une montée en gamme des productions, grâce à un fort investissement en éducation/formation.

Même si ces exemples ne sont pas nécessairement directement transposables, ils constituent des réussites reposant sur un des points communs dont les pays africains peuvent s'inspirer avec profit.

Les pays ayant décollé ont su créer une confiance ne reposant pas, dans un premier temps, sur la « bonne gouvernance ». Cette dernière repose sur le strict respect de règles de droit impersonnelles qui risque de heurter le fonctionnement habituel des sociétés en développement. Ces pays ont créé la confiance sur une autre base : celle d'un État stratège et coordonnateur, dans le respect de l'économie de marché et de l'ouverture internationale, en exploitant des avantages comparatifs, mais surtout en s'impliquant fortement dans les infrastructures indispensables aux entreprises, en permettant la formation des employés et des cadres, en faisant partager une vision de l'avenir commun et en stimulant les secteurs prioritaires par différents types de moyens, même hétérodoxes dans les pays développés (zones franches, droit du travail et droits syndicaux limités, etc.). Ces pays sont souvent passés par une phase autoritaire avant de se libéraliser progressivement et de finir par converger avec les pays développés, y compris, *in fine*, avec la « bonne gouvernance » qui répond alors à une demande sociale.



CONCLUSION

Une hétérogénéité croissante

Même s'il faut « allier le pessimisme de la raison à l'optimisme de la volonté », selon la formule de Gramsci, il serait irréaliste de ramasser en une formule le sort des 48 pays de l'Afrique subsaharienne, comme le font certains afro-optimistes béats. Les forces et les fragilités africaines, matérielles ou morales se combinent de manière très variable selon les gouvernements et les régions, et l'avenir a « mille et un chemins » (J. Lesourne). Néanmoins, l'écart entre deux Afrique, l'une enlisée dans le marasme et l'autre qui va de l'avant, s'accroît. Dans la première catégorie, deux régions connaissent des risques, mais non inéluctables, de délitement voire d'effondrement : le Sahel, du Mali à la Corne de l'Afrique, et le cœur du continent, du Congo-RDC, à la Centrafrique et au Soudan du Sud.

La zone saharo-sahélienne, jusqu'à la Somalie, est confrontée à des défis graves, cumulés et spécifiques : enclavement (sauf Somalie), pauvreté des ressources, extrême faiblesse des services publics notamment éducatifs, analphabétisme, démographie hors contrôle, porosité des frontières et trafics en tous genres au Sahara (drogues, armes, cigarettes, migrants), vague de fond du salafisme quiétiste et djihadiste, dégradation sérieuse des écosystèmes et enfin enracinement de divers groupes armés depuis le début des années 2000 avec, de manière symétrique, une présence prolongée de forces étrangères. Parmi ces pays déjà faibles, déresponsabilisés, ONGisés, le Mali s'est vu imposer de l'extérieur des « accords de paix » intérieure fondés sur des diagnostics et des remèdes problématiques. Et il doit en plus subir une véritable tutelle occidentale pour les appliquer, sous menace du Conseil de sécurité. Les pays sahéliens, hétérogènes entre un nord aride peuplé de pasteurs nomades et un sud à la population agricole sédentaire sont, aussi en matière politique, à la croisée des chemins : les populations s'interrogent entre une orientation pro-occidentale, que pratiquent leurs gouvernements actuels, et une éventuelle inflexion, dans les décennies à venir, vers un islamisme, comme norme d'action et de comportement, qui les rapprocherait de certains modèles moyen-orientaux et aussi de leur tradition précoloniale. Mais une mobilisation des élites locales s'efforce, pour le moment, de stopper cette dérive lente, qui affaiblirait, dans ces pays, les valeurs réputées universelles auxquelles tiennent

les nations démocratiques. La francophonie en pâtirait évidemment aussi. Des leaders sahéliens en ont pris conscience et cherchent à renforcer la cohésion nationale et les forces démocratiques contre l'extrémisme religieux et la violence politique. Mais un échec éloignerait ces pays du modèle auquel ils sont encore attachés. Sans doute faudrait-il, pour les pays occidentaux, les y aider de manière plus efficace et respectueuse, sans leur dicter leur politique intérieure, comme on le voit malheureusement pour le Mali. L'Europe prend aussi lentement conscience que cette région devient sa frontière migratoire, ce qui donne une raison supplémentaire pour renforcer l'appui et la coopération. Il reste aussi aux décideurs de mieux comprendre les sociétés sahéliennes, l'enchevêtrement de leurs clivages et discordes, sur fond de recul des États.

Plus éloigné, le vaste cœur du continent, en plein délitement, n'est pas moins préoccupant : la Centrafrique, grande comme la France et la Belgique réunies, mais quasiment dénuée d'autorité au-delà de sa capitale, pourrait rester longtemps une vaste zone de misère et d'anarchie, malgré ses importantes ressources naturelles et sa faible densité de population.

Le Congo-RDC, grand comme l'Europe occidentale, virtuellement si riche, mais pillé et mis en péril à la fois par le régime de Kabila et par les groupes armés, pourrait, sauf redressement radical, maintenir sa grande pauvreté, ses désordres et ses tueries heureusement localisées, voire peut-être imiter la RCA dans sa descente aux enfers. Un sursaut favorable nécessiterait des bouleversements improbables dans le délaissement actuel de ces situations par la communauté internationale. Prendre au sérieux le lien entre sécurité et développement impliquerait une aide militaire occidentale de type « Barkhane » pour neutraliser les groupes armés qui pillent les ressources minières à l'est du pays. Moins dispersées qu'au Mali, ces milices seraient plus facilement attaquables, comme l'a montré l'opération Artémis de 2003, première (et dernière ?) mission militaire offensive de l'Union européenne, dont la France était « nation-cadre ». Artémis fut un succès local, en Ituri, mais trop bref : quatre mois seulement. Pour être durables, les réussites militaires supposent aussi que les territoires libérés des coupe-jarrets soient administrés par l'État et ses services. Par ailleurs, un nouveau leader congolais providentiel, comme naguère Mandela en Afrique du Sud, serait absolument nécessaire pour relever tant de défis. Il est tout aussi difficile de prévoir une sortie de crise du Soudan du Sud, si richement doté en pétrole. Les casques bleus présents sur place sont une réponse assez dérisoire et inadaptée : il n'y a encore ni trêve ni processus de paix.

Cependant, à plus long terme, pourquoi ne pas espérer ? Qui pouvait prédire, au XIX^e siècle, le succès remarquable mais tardif de la Chine qui était alors un État failli et qui resta un pays de famine jusqu'aux années 1970 ?

Trois scénarios d'évolution

Le devenir d'aucun de ces pays n'est écrit à l'avance, le fatalisme n'y ayant aucune place, chacun étant à la croisée de trois possibilités, qui peuvent aussi se combiner localement :

1. Un scénario toujours possible de dégradation si les menaces déjà visibles ne sont pas conjurées : démographie incontrôlée, faillite de l'éducation nationale, désunion nationale aggravée par le détournement des règles et des ressources, déception populaire vis-à-vis du régime démocratique, clientélisme, tribalisation ou ethnicisation de la vie publique, abandon des postes par les forces de sécurité et les fonctionnaires craignant pour leur vie et laissant la place aux obscurantistes, remplacement de la justice républicaine par la charia, populations abandonnées et espérant se placer sous la protection de groupes armés, accaparement des biens par les dirigeants du pays et leurs proches... Dans les cas extrêmes, des conflits internes disloquent l'État, les groupes armés pullulent, les entrepreneurs identitaires s'affrontent, la criminalité organisée et les seigneurs de la guerre pillent les ressources, des fondamentalistes, des fétichistes, des néoprophètes imposent localement un régime rétrograde et de terreur, la population victime de drames humanitaires se regroupe selon des clivages communautaires et se déplace massivement. Quelques pays vivent ou ont vécu cette situation.
2. Un scénario « moyen » qui prolongerait les situations et tendances majoritairement présentes ou améliorerait à la marge le sort des États le plus mal en point. Dans ce cas, des pans entiers de la population vivent dans l'économie informelle et la débrouille, de manière déconnectée à la fois de l'État, déconsidéré, et des systèmes mondiaux. Les plus démunis ne survivent que grâce à la solidarité locale et l'aide étrangère. L'exportation de ressources naturelles demeure le lien avec le marché mondial, mais une faible redistribution de la rente et un manque de diversification de l'économie maintient la pauvreté de la très grande majorité de la population. Le pays reste soumis aux aléas des cours des matières premières, avance en dents de scie et reste vulnérable aux risques environnementaux et sécuritaires.

3. Un scénario de sortie de crise pour les plus menacés et de décollage pour les pays actuellement pré-émergents. Le prospectiviste Alioune Sall l'appelle : « Les lions sortent de leur tanière et se lancent à la conquête des marchés extérieurs. » Des réformes structurelles sont réalisées, concernant les institutions politiques, éducatives et économiques. Le pays bénéficie alors d'importants investissements étrangers (IDE) et d'une industrialisation, principalement comme « atelier à bas prix », en substitution de l'Asie, tout en suivant son modèle, avec décalage (par exemple par la stratégie dite du « vol d'oies sauvages »). Une progressive montée en gamme est alors possible dans les chaînes de valeur internationale. L'île Maurice en est déjà une illustration réussie, le Kenya et l'Ouganda pourraient y parvenir et l'Éthiopie s'est apparemment donné cet objectif. Le Rwanda s'inspire aussi de Singapour, éternel modèle que la Chine elle-même a imité. Certains, tels l'économiste Pierre Jacquemot²⁰¹ ou Alioune Sall, ont aussi pensé à une variante (voire, pour eux, un quatrième scénario) sous la forme d'un volontarisme étatique plus marqué, d'un développement plus autocentré ou endogène, s'appuyant sur des marchés régionaux protégés (« Les lions marquent leur territoire »). Cependant, les expériences de développement autocentré paraissent avoir été des échecs et ne correspondent pas au modèle extraverti qui a favorisé le décollage de plusieurs pays asiatiques dans les cinquante dernières années. En revanche, un État stratège et développeur est bien en effet le modèle asiatique qui a réussi.

Comment favoriser le meilleur scénario ?

La plus grande part des éléments favorisant un scénario plutôt que l'autre relève du leadership des pays africains ou parfois de soulèvements populaires imposant un changement de dirigeants. Les responsables politiques sont déjà de mieux en mieux informés des réalités macroéconomiques et disposent en permanence d'un « tableau de bord » élaboré par les indices d'évaluation de la Banque mondiale, de la Fondation Mo Ibrahim, et du dialogue économique quasi permanent avec le FMI et d'autres instances. Il y a aussi le « mécanisme d'évaluation par les pairs », mais il ne fonctionne pas très bien. La question essentielle est la détermination du chef d'État, la vision et l'énergie à faire prévaloir des réformes structurelles et l'intérêt général sur celui d'une faction, clientèle ou groupes divers profitant du *statu quo*. Cela suppose souvent une rupture politique ou une mutation culturelle, comme en Chine à trois reprises au XX^e siècle : avec Sun Yat Sen proclamant la République (1911), avec la naissance du parti

communiste (1921) et avec l'avènement de Deng Xiaoping (1977). De tels bouleversements se sont produits en Éthiopie après le renversement de l'empereur Haïlé Sélassié (1974) puis du despote militaro-marxiste Mengistu (1991) et au Rwanda après le génocide de 1994, mais sont loin d'être fréquents. Pour les États pauvres et fragiles, une part non négligeable relève aussi des initiatives et des aides de l'extérieur de l'Afrique, un domaine fortement améliorable.

Les germes de changement vers l'émergence

De nombreux pays butent sur trois obstacles : la maîtrise de la natalité, l'efficacité du système éducatif, les institutions insuffisamment intègres et ouvertes à ceux qui veulent accéder aux responsabilités politiques ou au marché. Cette nécessité d'être plus inclusif est liée, chez les élites politiques, au civisme, au sens de l'État et à la volonté de renforcer la cohésion sociale. Ceci peut impliquer un « ajustement culturel », comme évoqué précédemment.

Que faire pour aider les pays les plus fragiles d'Afrique ?

Les forces onusiennes (opérations de maintien de la paix) ne se sont guère adaptées aux défis spécifiques de la fragilité, se contentant généralement d'accompagner les guérisons déjà en cours. Pourquoi ne s'impliqueraient-elles pas davantage dans la restructuration des fonctions régaliennes africaines : justice, police et armées nationales ? Pourquoi ne sont-elles généralement composées elles-mêmes que de ressortissants de pays en développement, parfois également peu formés ? Faut-il maintenir la situation actuelle où les pays riches payent (cher et sans résultat), mais où seules les nations pauvres exécutent ?

Quant à l'aide publique au développement, force est de reconnaître qu'elle n'a pas relevé les défis des pays fragiles ou malades : elle s'est même défiée de ces États qui compliquent sa tâche, lui préférant nettement les « gagnants ». Cette tendance est accentuée par les organisations non gouvernementales (ONG) et les Églises qui traitent directement avec la population, en se substituant aux autorités étatiques, au risque de les affaiblir encore plus. La priorité serait pourtant bien d'aider ces pays à reconstruire leurs armées, leurs gendarmeries, leurs systèmes judiciaires, leurs systèmes fiscaux, pour plus d'efficacité, d'autonomie et moins d'inégalité, et leurs services publics, à commencer par l'éducation primaire, secondaire et supérieure. Pourquoi la France et d'autres pays du Nord n'envoient-ils plus de professeurs dans les écoles et les universités africaines ? L'enseignement et le transfert de compétences ne sont-ils plus aussi des priorités, malgré l'essor démographique ?

Non-assistance à pays en danger ?

Il conviendrait de remédier aussi aux errements tels que la proportion dérisoire des dons consacrés à ces pays pauvres pourtant en majorité francophones, amis de la France et démocratiques : environ 2 % seulement de l'aide française²⁰². Cela est dû en partie au fait que les dons sont surtout réservés aux institutions multilatérales, par exemple l'Onusida, dont la France est paradoxalement le deuxième contributeur mondial avec 360 millions d'euros par an, à comparer avec de 200 à 300 millions pour les dons bilatéraux annuels à partager entre près de 20 pays dits « prioritaires ». Un petit effort supplémentaire a été annoncé en 2018, avec la création d'un fonds baptisé « Minka » (410 millions d'euros pour la période 2019-2024 en faveur des pays africains en crise).

Il faut convaincre aussi l'Union européenne et les agences internationales d'appuyer davantage les fonctions régaliennes des États fragiles (justice, forces armées, services fiscaux), ainsi que l'éducation plutôt que le développement économique des pays déjà performants. Les grandes institutions privilégient en effet les émergents, comme la Chine, l'Inde, le Mexique ou l'Indonésie, qui reçoivent la plus grande part de l'aide. L'ancien Premier ministre britannique Tony Blair plaide aussi pour repenser l'aide au Sahel de manière plus stratégique, car c'est le devenir du Sahel qui aura le plus lourd impact sur ses voisins européens. L'Union européenne, grande pourvoyeuse d'aide et destination privilégiée des migrants, a bien du mal à admettre la nécessité de s'impliquer davantage dans les questions régaliennes et sécuritaires au Sahel, au-delà de ses timides efforts de formation militaire, insuffisants sans restructuration des forces et sans équipements. Cependant, la haute représentante de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a annoncé, en 2018, son intention d'inclure enfin l'achat d'armes létales dans la nouvelle « facilité européenne de paix », dotée de 10 milliards d'euros, sous réserve de l'accord des États membres de l'UE.

Aider directement les armées africaines (et non l'Architecture de paix et de défense de l'Union africaine), tout en contractualisant leur restructuration suppose une meilleure relation de confiance avec les responsables africains et donc de sortir d'un certain sentiment de supériorité qui inspire encore les décideurs politiques et militaires des pays donateurs. Ils ont tendance à juger globalement les pays africains « corrompus », alors qu'il existe de nombreux cadres intègres et patriotes.

La solution n'est donc pas véritablement dans l'augmentation globale de l'aide au développement, en général et en tant que telle, trop souvent présentée comme un remède miracle, sans trop se demander

où, à qui et à quoi elle sert. L'objectif purement quantitatif a jusqu'à présent incité à gonfler les chiffres en favorisant les prêts par rapport aux dons, au détriment des plus pauvres qui sont insolvables, car la totalité du prêt bonifié (et non seulement la bonification) est jusqu'à présent comptabilisée (moins l'échéance de remboursement). Le problème est plus qualitatif et géopolitique que quantitatif. Il importe de prendre en compte, pour la France et les pays européens, leurs intérêts prioritaires qui sont d'éviter que les pays fragiles et voisins de leur sud immédiat ne basculent encore plus dans des crises provoquant des exodes : ceci suppose un pilotage plus géopolitique de l'aide. Mais le « développement » reste l'affaire des techniciens et mobilise encore peu les diplomates, les experts en géopolitique ou autres stratégies et autorités politiques. Ces dernières agissent aussi selon des modes ou des coups de cœur, à l'occasion d'événements médiatiques (annonces lors de G8 ou G7, conférences thématiques sur l'eau, la femme, l'enfant...).

Il convient aussi de repenser les relations des « partenaires techniques et financiers » avec les pays africains, surtout les plus fragiles, médusés ou au moins démunis devant la cacophonie et les redondances des bailleurs de fonds qui dictent leur loi. Les « partenaires » ne parviennent pas à se coordonner mais, en tant que payeurs, décident *in fine*, quitte à déresponsabiliser les « bénéficiaires ». Une amélioration simple serait déjà que les États membres de l'Union européenne délèguent à celle-ci l'essentiel de leurs aides bilatérales au lieu du double système actuel (chaque État membre plus l'UE), en se mettant préalablement d'accord sur les priorités.

L'idée de privilégier les questions régaliennes telles que la sécurité et la justice dans les zones fragiles risque aussi de hérisser la sensibilité de nombreux pays européens, en particulier scandinaves, qui se méfient de tout ce qui est militaire et policier. C'est une difficulté qui nécessiterait un effort de plaidoyer. Actuellement, ces secteurs sont largement hors du champ de l'aide publique au développement.

Mieux comprendre la sociologie africaine

Le traitement par des interventions militaires extérieures a des inconvénients désormais reconnus : impacts complexes et mal anticipés sur les populations concernées et difficulté à avoir une stratégie cohérente permettant une reprise sous contrôle civil efficace des zones « pacifiées ». La force extérieure ne remplace pas la nécessité patiente de remédier aux causes profondes et de réduire la fragilité institutionnelle de ces pays. Les cellules de crises, avant de prendre des décisions « lourdes », n'associent que très rarement, en

France au moins, les chercheurs et les spécialistes du pays concerné. Beaucoup reste à faire pour décloisonner chercheurs et décideurs, universités et administrations, pour sortir de l'« entre-soi » des diplomates, militaires et services de renseignements qui manquent d'humilité, de recul et de culture anthropologique, voire historique. Les erreurs politiques et militaires de la France lors du génocide au Rwanda en 1994 eurent des conséquences dramatiques.

Mieux associer les chercheurs et les connaisseurs aurait aussi évité à la diplomatie française et ses suiveurs leurs confusions et ingérences sur la question des Touaregs du Mali, croyant distinguer, parmi les groupes armés, les « bons » (les sécessionnistes) et les « mauvais » (les djihadistes), dans une démocratie qui consiste en principe à ne régler aucun différend par la force, mais qui doit faire respecter le monopole de celle-ci par l'État. La difficulté à appliquer l'accord d'Alger de 2015 sur la paix au Mali et l'insécurité actuelle résultent d'abord de ces erreurs. Un autre paradoxe a été, après l'intervention armée française, de confier en aveugle le dossier politique à l'Algérie, acteur problématique de la crise.

L'encouragement occidental aux pays en crise à signer des traités de paix avec des groupes armés semble, en général, une fausse bonne solution. Difficilement applicables, souvent signés sous la contrainte et non faits leurs par les intéressés, ces accords traduisent avant tout la faiblesse d'un État qui se voit obligé de reconnaître la place de coupe-jarrets non représentatifs sur son territoire, même si le document signé vise théoriquement à y mettre fin. Le fait de devoir renouveler régulièrement des traités avec des mouvements armés successifs est une circonstance aggravante. Cela ne signifie pas que les accords précédents auraient été mal appliqués (même dans le cas d'une application défectueuse), mais essentiellement qu'il est encore payant d'utiliser la violence pour des entités non étatiques et minoritaires. Le recours aux armes, hors de tout monopole étatique, devient à la fois un business concurrentiel lucratif, une occupation de prestige et un moyen de promotion sociale. Les milices deviennent alors, sinon permanentes, en tout cas récurrentes, obtenant chaque fois de nouveaux avantages, en toute impunité, par le « syndicalisme de la kalachnikov ». La vie politique, dans les cas extrêmes, n'est plus qu'une rotation de groupes armés prenant le pouvoir !

Au Mali, en Côte d'Ivoire et au Congo-RDC, les mêmes types de causes ont conduit aux mêmes pseudo-remèdes imposés de l'extérieur, de manière quasi rituelle : accords avec des rebelles, déploiements de casques bleus, appels au dialogue pour le désarmement, démobilisation, réintégration (DDR). Il est nécessaire d'imaginer des formules plus efficaces, moins stéréotypées et plus

innovantes, parfois seulement plus simples et moins coûteuses : prévenir la crise en soignant la fragilité du pays (justice, police, gendarmerie, fiscalité, aide économique spécifique aux régions défavorisées, désenclavement routier). Les cas de la Centrafrique, du Mali et du Congo-RDC montrent aussi qu'il est naïf de miser sur le simple « dialogue » ou la négociation par principe avec les groupes armés, des coupe-jarrets, comme s'il s'agissait de citoyens de bonne volonté. De même, un gendarme ne « dialogue » pas avec un criminel, il l'arrête. Une exception est le dialogue individualisé d'offre de pardon pour les repentis, qui est encore sous-utilisé au Sahel et qui peut être une alternative importante voire nécessaire à la force. Le monopole étatique de la violence légitime est un principe qu'on tend trop à oublier : il suppose au moins un rapport de force inverse de celui qu'on observe en Centrafrique, au Congo-RDC ou au Mali. Carotte et bâton, principes diplomatiques élémentaires, restent possibles avec des groupes criminels, mais la carotte (l'accord accordant des avantages) ne devrait pas prendre le dessus, sinon elle devient la récompense au recours aux armes par des mouvements ou trafiquants divers. L'insurrection devient alors contagieuse, comme le montre le cas du Mali.

Il reste (vaste programme) à susciter des institutions judiciaires et pénitentiaires solides, intègres et efficaces : ce secteur est gravement délaissé par l'aide internationale qui ne mesure pas bien le besoin de justice dans les pays fragiles. Comme l'a déclaré si justement le président de la FIDH : « La lutte contre l'impunité est une stratégie gagnante pour la paix et la sécurité. Elle permet à la fois d'obtenir vérité, justice et réparation des victimes, de rétablir la confiance dans l'État, d'écarter du terrain les acteurs de la violence. »

Un dimanche à Bamako...

Ce jour-là se tenait une conférence intitulée « Esclavage, colonisation, mondialisation ». Le titre en disait déjà long sur l'état d'esprit des organisateurs. L'ambassadeur de France et son épouse étaient les seuls Blancs parmi l'auditoire, et placés au premier rang de la petite salle de conférence. De dignes universitaires encravatés et des représentants d'associations d'étudiants se succédaient au micro pendant plusieurs heures, en des discours parfois exaltés, parfois d'une rigueur froide. Était dénoncée unanimement la fatalité implacable qui avait fait se succéder ces trois maux dans la grande marche de l'Histoire. Les malheureux peuples africains étaient en quelque sorte convoyés depuis des siècles sur un immense tapis roulant qui, à travers l'esclavage puis la colonisation, les déversait aujourd'hui dans le chaos de la mondialisation. Sur la décélération, l'accélération, ou l'arrêt du tapis roulant, ils n'avaient aucune prise. Les

manettes étaient dans les mains des peuples du Nord.

Un peu gênés tout de même par cette charge verbale ininterrompue, les quelques amis maliens présents de l'ambassadeur français étaient venus, à la sortie, lui serrer chaleureusement la main, comme s'ils venaient étrangement lui présenter leurs condoléances.

Cette soirée avait bien illustré ce que dénonce Achille Mbembe²⁰³ : le paradigme de la victimisation, au cœur duquel se trouve « une vision de l'Histoire en tant que série de fatalités », une Histoire « essentiellement gouvernée par des forces qui nous échappent, suivant un cycle linéaire dépourvu d'accidents, toujours le même, spasmodique, qui se répète un nombre infini de fois, selon la trame du complot ». Quant à la perception de la globalisation, accusée d'accroître seulement les fractures et la marginalisation au niveau international, de prospérer sur l'exploitation des plus démunis, comme le croient généralement aussi les altermondialistes, notamment français²⁰⁴, elle semble à la fois profondément injuste et contre-productive.

Injuste : faut-il rappeler que pour une grande partie du tiers-monde, la mondialisation et l'économie de marché se sont révélées une formidable opportunité de sortie de la pauvreté de masse et un accroissement des possibilités de choix de vie ? L'émergence des pays asiatiques a concerné plus de 2 milliards d'hommes et celle de certains pays africains paraît lancée. La part de l'Asie dans la richesse mondiale (PIB mondial) est ainsi passée de 23 % en 1970 à 44 % en 2008, tandis que celle de l'Europe déclinait de 30 à 19 % dans la même période²⁰⁵. En 2000, les pays développés représentaient 76 % de l'économie mondiale, mais cette proportion ne sera plus que de 44 % en 2032, tandis que les anciens pays en développement constitueront 56 % de l'économie planétaire (selon l'Institut GEBR). Et 4 sur 5 des principales puissances seront asiatiques (Chine, Inde, Japon et Indonésie). Comme le rappelle aussi l'économiste camerounais Célestin Monga : « Il y a moins de quarante ans, le revenu par habitant au Cameroun était cinq fois supérieur à celui de la Chine [...] en l'espace d'une seule génération, la Chine est parvenue à sortir quelque 700 millions de ses citoyens de la pauvreté [...] Le savoir économique existe donc. »

Contre-productive : le rejet mental de la mondialisation ne risque-t-il pas de renforcer la déresponsabilisation et un anti-occidentalisme s'apparentant au repli, à une clôture, ou, dans le meilleur des cas, à la recherche théorique d'un « autre monde » ? N'est-ce pas un exemple d'éthique de la conviction qui s'oppose à l'éthique de la responsabilité (selon la distinction célèbre de Max Weber) ? Il ne s'agit pas de nier que la mondialisation, globalement bénéfique pour les pays

émergents, ait créé de nombreux problèmes restant à réguler ou encore qu'elle ait aussi ses victimes qu'on ne peut ignorer. La globalisation malmène incontestablement les systèmes économiques et sociaux anciens pour en faire surgir de nouveaux. C'est l'illustration concrète de la « destruction créatrice » qu'avait théorisée l'économiste Schumpeter. Sans prétendre développer ici le débat sur la mondialisation « heureuse²⁰⁶ » ou « malheureuse²⁰⁷ », elle est une réalité incontournable dont l'Afrique doit chercher à tirer le meilleur parti possible. Pourquoi ne serait-elle pas une grande opportunité pour elle aussi, après l'Asie ?

Il convient certes de réinventer, par de puissantes réformes, une croissance plus respectueuse de l'environnement et de la dignité humaine, plus stricte pour réprimer la criminalité économique, fléau de l'Afrique, combinant plus harmonieusement l'économie de marché et la régulation par l'État. Mais « le bon sens, que beaucoup de philosophes africanistes semblent désormais négliger, produit encore des miracles en économie. L'Afrique est très bien placée pour profiter des expériences des autres régions du monde », écrit justement Célestin Monga. De nombreux pays africains perçoivent les dividendes de la mondialisation. C'est cela même qui a suscité, depuis une quinzaine d'années, le renouveau du discours afro-optimiste, qui se concrétisera là où tous les défis qui se présentent peuvent être relevés. « Chaque peuple, dès lors qu'il dispose de liberté suffisante, accède à la responsabilité de sa propre histoire », écrivait déjà en 1957 Georges Balandier.

NOTES



1. Stephen Smith, *La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Grasset, 2018.
2. Jean-François Bayart, *Le Serpent sécuritaire du Sahel*, analyse AOC, 2018.
3. Catherine Coquery-Vidrovitch, *Petite Histoire de l'Afrique*, La Découverte, 2016, p. 21.
4. Maximin Emagna, « L'Afrique, une question sensible », *Question sensible*, PUF, 1998, p. 331-332.
5. Ryszard Kapuscinski, *Ébène*, Plon, 2000.
6. Marcella Alsan, « The effects of the tsetse fly on African development », *American Economic Review*, vol. 105, n° 1, janvier 2015.
7. Jeffrey Sachs et Andrew Warner, « Sources of slow growth in African economies », *Journal of African Economies*, vol. 6, n° 3, 1997, p. 335-376 ; voir aussi William Easterly et Ross Levine, « Africa's growth tragedy: Policies and ethnic divisions », *The Quarterly Journal of Economics*, 1997 ; Paul Collier et Jan Willem Gunning, « Explaining African economic performances », *Journal of Economic Literature*, vol. 38, 1999.
8. Nathan Nunn, « The long-term effects of Africa slaves trades », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 123, n° 1, 2008, p. 139-176.
9. Nathan Nunn et Léonard Wantchekon, « The slave trade and the origins of mistrust in Africa », *American Economic Review*, 101, décembre 2011, p. 3221-3252.
10. Olivier Grenouilleau, *Les Traités négrières. Essai d'histoire globale*, coll. « Bibliothèque des Histoires », Gallimard, 2004.
11. Tidiane N'Diaye, *Le Génocide voilé. Enquête historique*, coll. « Continents noirs », Gallimard, 2008, p. 187-203.
12. Général Faidherbe, *Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale*, 1889.
13. Catherine Coquery-Vidrovitch, *Petite Histoire de l'Afrique*, *op. cit.*, p. 75 sur le traitement des esclaves, p. 131 sur le nombre d'esclaves en Afrique, p. 215 sur la repentance.

14. Adam Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Belfond, 1998.
15. Paul Vigné d'Octon, *La Gloire du sabre*, 1900, ou *La Sueur du bournous. Les crimes coloniaux de la III^e République*, 1911.
16. Moussa Konaté, *L'Afrique noire est-elle maudite ?*, Fayard, 2010.
17. Leo Frobenius, *Histoire de la civilisation africaine*, Gallimard, 1936.
18. Gérard Galtier, « Un exemple d'écriture traditionnelle mandingue : le "masaba" des Bambara-Masasi du Mali », *Journal des Africanistes*, 1987, p. 255-266. Voir aussi Simon Battestini, *Écriture et texte, Contribution africaine*, Présence africaine, Presse de l'Université de Laval, Québec, 1997.
19. Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, 1984.
20. Élise Huillery, 2008, *Le Coût de la colonisation française pour les contribuables français*, École des hautes études en sciences sociales et sciences économiques, thèse de doctorat.
21. R. Robinson et J. Gallagher, *Africa and the Victorian Imperialism*, Londres, 1961.
22. Dont l'un des fondateurs est l'Américain A. G. Frank.
23. Théorie développée par le Franco-Égyptien Samir Amin.
24. Anne-Cécile Robert, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Éditions de l'Atelier, 2004 et 2006.
25. Achille Mbembe, *Critique de la raison nègre*, La Découverte, 2015.
26. L'ITIE, ou initiative pour la transparence dans les industries extractives, est une norme visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources pétrolières, gazières et minières des pays qui en sont pourvus. La norme est appliquée par des gouvernements (volontaires), en collaboration avec des entreprises et la société civile. Les pays qui mettent en œuvre l'ITIE divulguent l'information ayant trait aux paiements d'impôts, aux licences, aux contrats, à la production et à d'autres éléments clés liés à l'extraction des ressources. Cette information accessible au plus grand nombre permet d'améliorer le débat public sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles d'un pays. Il devient ainsi possible de demander des comptes aux dirigeants à propos de leurs décisions. Près d'une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne sont membres de l'ITIE (parfois suspendus telle la RCA ou menacés de suspension, telle la Guinée), dont les principaux producteurs de pétrole (sauf l'Angola, le Gabon et la Guinée équatoriale). L'ITIE est complétée par l'initiative

« publiez ce que vous payez », lancée en 2002 par une coalition de sociétés civiles. Cette initiative impose de publier ce que les sociétés extractives versent à chaque gouvernement national.

27. Le Forest Stewardship Council (FSC) ou Conseil pour la bonne gestion des forêts est un label créé en 1993 qui assure que la production du bois (ou d'un produit à base de bois) respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts, en matière environnementale, sociale et économique. L'impact de ce label repose sur le comportement et l'éducation des consommateurs de bois, qui doivent donc y être sensibilisés. L'Union européenne a renforcé le contrôle sur les importations de bois par le règlement bois de l'Union européenne qui interdit l'importation de bois illégalement récoltés.

28. Le processus de Kimberley est (depuis 2000) un régime international de certification de diamants bruts. Il réunit les gouvernements concernés (47 pays membres), les industriels du diamant, et des entités de la société civile avec pour objectif d'éviter l'achat, sur le marché mondial, de diamants exploités ou prélevés par des mouvements rebelles. Ce problème s'est posé en particulier en Angola, en Sierra Leone, au Congo-RDC, au Zimbabwe et en RCA.

29. La déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Elle prévoit notamment des principes directeurs que les 30 pays membres de l'OCDE s'engagent à appliquer pour le comportement de leurs entreprises multinationales, en matière d'éthique (lutte contre la corruption) et de respect de normes environnementales et sociales.

30. Voir le 4^e rapport sur la gouvernance en Afrique de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies ou CEA, 2015.

31. Philippe Hugon, « Les blocages socioculturels du développement en Afrique noire », *Revue Tiers-Monde*, 1967.

32. Jean-Michel Severino et Olivier Ray, *Le Temps de l'Afrique*, Odile Jacob, 2010.

33. Gunnar Myrdal, *Asian Drama: an Inquiry into the Poverty of Nations*, 1968.

34. Bert Hoselitz, « Non-economic barriers to economic development », *Economic Development and Cultural Change*, n° 1, 1952 ; « Tradition and economic growth », 1961. Lawrence Harrison, *Underdevelopment Is a State of Mind*, Madison Books, 2000 ; *Culture Matters: How Values Shape Human Progress*, Basic Books, 1997, avec Samuel Huntington.

35. Jean-Michel Severino et Jérémy Hajdenberg, *Entreprenante*

Afrique, Odile Jacob, 2016.

36. Bonaventure Mve Ondo dans *Les Ateliers de la pensée*, « Écrire l'Afrique-Monde », 2017, p. 201-206.

37. Maurice Soudieck Dione dans *Les Ateliers de la pensée*, *op.cit.*, p. 128-129, et citant Jean-Pascal Daloz et Patrick Chabal, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Karthala, 1999.

38. Cité par le Dr Blondin Cisse dans *Les Ateliers de la pensée*, *op. cit.*, p. 152 ; Fabien Eboussi Boulaga, *La Crise du Muntu*, Présence africaine, 1977, p. 22.

39. L'universitaire canadien John Berry a théorisé les réactions d'acculturation en tenant compte de deux facteurs, le souci des individus de préserver leur propre culture, leur ouverture à la société dominante. Berry décrit quatre stratégies possibles pour les individus d'un groupe non dominant culturellement : l'assimilation, la séparation, l'intégration et, enfin, la marginalisation. Dans l'intégration, le groupe conserve une certaine intégrité culturelle mais tient, en même temps, à participer à la collectivité.

40. Daron Acemoglu et James Robinson, *Why Nations Fail*, Crown Business, 2012. Ce livre populaire s'inspire des travaux du prix Nobel d'économie Douglass North, mais systématise la théorie institutionnelle à l'exclusion d'autres handicaps expliquant aussi le retard du développement. Voir aussi Douglass North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performances*, Cambridge University Press, 1990, ainsi que *Violence and Social Order*, avec J. Wallis et B. Weingast, Gallimard, 2010.

41. B. J. Ndulu, *Challenge of African Growth*, Banque mondiale, 2007.

42. Jean-Michel Severino et Olivier Ray, *Le Temps de l'Afrique*, *op. cit.*

43. Paul Collier, *The Bottom Billion*, Oxford University Press, 2007.

44. Célestin Monga, *Penser l'Afrique aujourd'hui*, Seuil, 2017.

45. Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Armand Colin, 2012.

46. Michio Morishima, *Capitalisme et Confucianisme. Technologie occidentale et éthique japonaise*, Flammarion, 1987.

47. Gérard Donnadiou, « Confucius et Bouddha : sources du développement asiatique ? », Buddha Line, février 2001.

48. Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, Jean-Michel Wachsberger, *L'Énigme et le Paradoxe. Économie politique de Madagascar*, IRD, 2017.

49. *Idem.*

- 50.** Bertrand Badie, *L'État importé*, Fayard, 1992.
- 51.** Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, 1922.
- 52.** Voir François-Xavier Fauvelle, *Le Rhinocéros d'or. Histoires du Moyen Âge africain*, coll. « Folio », Gallimard, 2013 et Basil Davidson, *Old Africa Rediscovered*, traduit en français en 1962 (*L'Afrique avant les Blancs*).
- 53.** Jean-François Médard, « La spécificité des pouvoirs africains », *Pouvoirs*, n° 25, 1983.
- 54.** Sonia Le Gouriellec, « Crises de l'État ou dans l'État ? Réflexions sur la prolongation des conflits dans la Corne de l'Afrique », *Revue Défense nationale*, été 2016.
- 55.** Economist Intelligence Unit.
- 56.** Il existe deux Congos : la République du Congo (à l'ouest) et la République démocratique du Congo (à l'est). Pour éviter toute confusion, nous appellerons le premier « Congo-Brazzaville » et le second « Congo-RDC », à l'exception des cartes où nous indiquerons simplement « Congo » pour le premier et « République démocratique du Congo » pour le second.
- 57.** BAD, OCDE, PNUD, 2015.
- 58.** Comme le rappelle Babacar Gueye, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, Seuil, 2009.
- 59.** Comme le rappelle Babacar Gueye, art. cit.
- 60.** Bernard Lugan, *Osons dire la vérité à l'Afrique*, Éditions du Rocher, 2015, p. 147 sq.
- 61.** Stef Vandeginste, *Exit Arusha ? Trajectoires d'éloignement du partage du pouvoir au Burundi*, Université d'Anvers, 2018.
- 62.** Serge Michailof, *Africanistan*, Fayard, 2015.
- 63.** Bruno Meyerfeld, « Six clés pour comprendre les élections générales au Kenya », *Le Monde*, 3 août 2017.
- 64.** Jean-Pierre Olivier de Sardan, anthropologue français et nigérien, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales de Marseille, auteur de nombreux ouvrages, dont *Anthropologie et Développement*, Karthala, 1995.
- 65.** Comme l'ont souligné notamment les chercheurs Vincent Darracq et Victor Magnani in *Ramsès*, Dunod, 2012.
- 66.** Amartya Kumar Sen, *La Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot et Rivages, 2006.

- 67.** Tels Meyer Fortes et Edward Evans-Pritchard, *Systèmes politiques africains*, PUF, 1964 et Maurice Delafosse, *Les Nègres*, 1927.
- 68.** La charte du Mandé a été révélée en français pour la première fois en 1960 par le livre *Sunjata ou l'Épopée mandingue* de Djibril Tamsir Niane, puis par Youssouf Tata Cissé dans son ouvrage *Soundjata, la gloire du Mali*, Karthala, Association ARSAN, 1991. Jean-Loup Amselle a fait le point sur ce sujet dans son article « L'Afrique a-t-elle inventé les droits de l'homme ? », *Syllabus Review*, n° 2, 2011.
- 69.** *Black Athena : The Afroasiatic Roots of Classical Civilization*, 1987, 1991 et 2006.
- 70.** Pr Aimé Gogue, président du parti Alliance des démocrates pour le développement intégral, Togo.
- 71.** Abdoul Mijiyawa, 2010, *Institutions et Développement : Analyse des effets macroéconomiques des institutions et des réformes dans les pays en développement*, Université d'Auvergne-Clermont, thèse.
- 72.** Paul Collier, *Democracy in Dangerous Places*, Harper Perennial, 2010.
- 73.** Mushtaq Khan a beaucoup publié, notamment « Governance and growth: History, ideology and methods of proof, challenges for Africa » p. 51-79 et « Governance and growth challenges for Africa », dans un ouvrage collectif, *Good Growth and Governance in Africa: Rethinking Development Strategies*, Oxford University Press, 2012.
- 74.** Comme le souligne Alain Antil dans le rapport *Ramses*, Ifri, 2016.
- 75.** « Exploitation forestière en RDC : un chaos organisé ! », rapport du 26 mai 2015.
- 76.** Camille Niaufre, « Le trafic de faux médicaments en Afrique de l'Ouest », note de l'Ifri, mai 2014.
- 77.** Serge Daniel, *Les Routes clandestines. L'Afrique des immigrés et des passeurs*, Hachette, 2008.
- 78.** Georges Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, 1971.
- 79.** Marie d'Agoult, *Esquisses morales*, 1849.
- 80.** Christian Coulon, chercheur du Centre d'étude d'Afrique noire.
- 81.** Catherine Coquery-Vidrovitch, *op. cit.*, p. 54 et 60.
- 82.** Bernard Lugan, *Afrique, l'histoire à l'endroit*, Perrin, 1989, p. 181.
- 83.** Jean-Pierre Dozon, anthropologue et spécialiste de l'Afrique, auteur de nombreux ouvrages, dont *Afrique en présences. Du monde atlantique à la globalisation néolibérale*, Éditions de la Maison des

sciences de l'homme, 2015.

84. *Idem.*

85. Selon Xavier Kitsimbou, chercheur congolais.

86. Tzvetan Todorov, *La Peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations*, Robert Laffont, 2008, p.118-119.

87. Astrid von Busekist, *Penser la politique*, Presses de Sciences Po, p.172-173.

88. André Bourgeot, directeur de recherche émérite au CNRS et auteur de nombreuses publications sur les Touaregs et le Mali, notamment, dans *Dynamiques internationales*, « Le Mali : d'espérances en déliquescentes (1968-2016) ».

89. Naffet Keita, anthropologue à l'université de Bamako et coordonnateur du livre *L'Esclavage au Mali*, L'Harmattan, 2012.

90. Kevin Bales, président de l'ONG Free the Slaves est professeur de sociologie à l'université de Roehampton de Londres. Il est l'auteur de *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*, University of California Press, 2005.

91. Comme l'ont notamment relevé les chercheurs Bruno Charbonneau et Camille Jourde, du centre FrancoPaix, projet Mali, (Montréal) et la chercheuse Camille Lefebvre (CNRS).

92. Michel Foucher, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Éditions du CNRS, 2014.

93. Camille Lefebvre, *La Décolonisation d'un lieu commun, l'artificialité des frontières africaines*, *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2011.

94. Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, La Découverte, 2016.

95. Georges Devereux, *Essai d'ethnopsychiatrie générale*, Gallimard, 1977.

96. Tobie Nathan, *Le Sperme du diable*, PUF, 1988 ; *La Folie des autres*, Dunod, 2013.

97. Comme l'a relevé Yves Le Pogam dans son étude « Corps et métissages dans l'anthropo-sociologie générative critique de Georges Balandier », *Corps et Cultures*, n° 6/7, 2004.

98. *Idem.*

99. Georges Balandier, *Sens et puissance* (chapitre « Sociologie de la colonisation »), Paris, PUF, 1971.

- 100.** Georges Balandier, *Conjugaisons*, Paris, Fayard, 1997.
- 101.** *Idem*.
- 102.** Régis Debray, *Un mythe contemporain : le dialogue des civilisations*, CNRS, 2007.
- 103.** Emmanuel Diet, « L'aliénation sectaire, syndrome ethnique dans la mondialisation libérale », *Le Coq-Héron*, 2007.
- 104.** Anne Fournier et Michel Monroy, *La Dérive sectaire*, PUF, 1999.
- 105.** Aurore d'Haeyer, *Enfants sorciers entre magie et misère*, Bruxelles, Labor, 2004.
- 106.** Filip De Boeck, « Les enfants-sorciers en RDC », *Politique africaine*, n° 80, 2004.
- 107.** Émile Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, 1912
- 108.** Père Albert de Surgy, CNRS, auteur de plusieurs ouvrages, dont *L'Église du Christianisme céleste*, Karthala, 2001 et *Synchrétisme chrétien et rigueur anti-pentecôtiste en Afrique noire occidentale*, L'Harmattan, 2002.
- 109.** Alassane Ndaw (1922-2013), philosophe sénégalais, auteur de *La Pensée africaine*, 1983.
- 110.** *Idem*.
- 111.** *Idem*.
- 112.** Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et cultures*, 1954.
- 113.** *Black Athena* de Martin Bernal et dans l'ouvrage *Stolen Legacy* (l'Héritage volé), de Marcus Garvey, publié en 1954. Le Jamaïcain M. Garvey est considéré comme un fondateur de l'afrocentrisme contemporain, avec le Sénégalais C.A. Diop, le Congolais Théophile Obenga et l'Américain Molefi Kete Asante (fondateur du *Journal of Black Studies*).
- 114.** Alassane Ndaw, *La Pensée africaine*, *op. cit.*
- 115.** A. Tevodjere, *La Pauvreté, Richesse des peuples*, Les Éditions ouvrières, 1977.
- 116.** Felwine Sarr, *Afrotopia*, Philippe Rey, 2016.
- 117.** Clapperton C. Mavhunga, « What science, technology and innovation mean for Africa », Boston, MIT Press, 2017, dans *Les Ateliers de la Pensée*, *op. cit.*, p. 42.
- 118.** Maurice S. Dione, enseignant à l'université de Saint-Louis du Sénégal, dans *Les Ateliers de la Pensée*, *op. cit.*, p. 132.

119. Dr. Abdourhamane Seck, enseignant à l'université de Saint-Louis du Sénégal, dans les Ateliers de la Pensée, *op. cit.*, p. 330.

120. Parfait Akano, enseignant à l'université de Yaoundé (Cameroun), dans Les Ateliers de la Pensée, *op. cit.*, p. 276.

121. Achille Mbembe, dans *Les Ateliers de la Pensée*, *op. cit.*, p. 381.

122. Célestin Monga, « Penser la famine et la peur », dans Alain Mabanckou (dir.), *Penser et écrire l'Afrique aujourd'hui*, Seuil, 2017.

123. Felwine Sarr, *Afrotopia*, *op. cit.*

124. Il faut citer : les travaux de l'université de Chicago, en particulier ceux du Center on Economic Development and Cultural Change de l'économiste austro-américain Bert Hoselitz ; les travaux réalisés tous les cinq ans dans près de 100 pays par le World Value Survey (WVS), dirigé par Ronald Inglehart ; le programme de recherche Culture Matters Research Project dirigé par Lawrence Harrison et Samuel Huntington de l'université de Harvard ; les travaux de Geert Hofstede, psychologue et sociologue néerlandais. Cet auteur a élaboré une grille d'analyse culturelle et a mis en exergue quatre dimensions culturelles ou indices culturels, spécifiques des cultures nationales (permettant d'étudier les divergences entre les cultures nationales), en particulier les valeurs liées au travail et les attitudes des personnels des grandes entreprises implantées dans divers pays : la distance au pouvoir ou hiérarchisation, l'acceptation de l'incertitude ou du risque, la masculinité ou la féminité d'une société. Ce dernier indice distingue les sociétés selon le rôle attribué aux hommes ou aux femmes. Les sociétés masculines (indice supérieur à 50 sur 100) se caractériseraient par la prédominance de la vie professionnelle sur la vie privée et la dureté des comportements. Une société « féminine » mettrait l'accent sur la cordialité et la coopération. Le quatrième indice est l'individualisme/collectivisme ou holisme (solidarité de groupe). Hofstede a par la suite ajouté une cinquième dimension à ses indices culturels : l'orientation à long terme/court terme, puis une sixième dimension : l'indulgence/retenue définie comme la tendance à contrôler ses désirs et impulsions (une tendance faible est appelée indulgence).

125. François Facchini, « Culture, diversité culturelle et développement économique », *Revue Tiers Monde*, n° 195, 2008.

126. Maurice Fouda Ongodo, « Différences culturelles et relations d'affaires entre pays d'Afrique et pays émergents d'Asie », *Revue française de gestion*, n° 167, 2006, utilisant notamment les indices d'Hofstede.

127. William Easterly et Ross Levine, « Africa's growth tragedy:

Policies and ethnic divisions », art. cit.

128. Jose Montalvo et Marta Reynal-Queyral, *Ethnic Diversity and Economic Development*, *Journal of Development Economics*, vol. 76, 2005.

129. François Facchini « Culture, diversité culturelle et développement économique », art. cit.

130. Philippe d'Iribarne, *Le Tiers-Monde qui réussit. Nouveaux modèles*, Odile Jacob, 2003.

131. Philippe Pierre et Nicolas Delange, « Note de lecture de l'ouvrage de Philippe d'Iribarne », ethnographiques.org, 2003.

132. Evalde Mutabazi, chercheur franco-rwandais, qui a aussi créé un bureau de conseil en management pour l'Afrique.

133. Marcien Towa, cité par le Dr Blondin Cissé, dans *Les Ateliers de la pensée*, *op. cit.*

134. Felwine Sarr, *Afrotopia*, *op. cit.*

135. Paulin Hountondji et Joseph Ki-Zerbo (dir.), *Les Savoirs endogènes, pistes pour une recherche*, Karthala, 1994 et Joseph Ki-Zerbo, *Le Monde africain noir*, Hatier, 1972.

136. *Idem.*

137. Scott Straus, « Wars do end! Changing patterns of political violence in Sub-Saharan Africa », *African Affairs*, 111 (443), 2012, p. 179-201.

138. Sofia Meister, « Réseaux sociaux et mobilisations citoyennes. Le nouvel activisme tchadien, l'Afrique en question », n° 32, Ifri, avril 2017.

139. *Idem.*

140. Carl Schmitt, *La Notion de politique*, Flammarion, 1932, p. 57.

141. FMI, Enrique Gelbard (dir.), *Accroître la résilience dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne*, 2015.

142. Thierry Vircoulon, « À la recherche de la paix en Centrafrique. Médiations communautaires, religieuses et politiques », Notes de l'Ifri, juin 2017.

143. *Idem.*

144. La Russie a signé un accord de coopération militaire avec la RCA en août 2018 et assure des formations sur place. Cela est interprété comme une volonté de retour de la Russie sur le continent, en choisissant un pays délaissé mais à fort potentiel.

- 145.** Laurence Caramel, entretien avec Gérard Prunier, « Le Soudan du Sud est dirigé par une bande de gangsters incompetents », *Le Monde Afrique*, 1^{er} mars 2017.
- 146.** Base de données Global Terrorism Index, novembre 2015 et 2016.
- 147.** Aurélie Bazzara, *Le Point Afrique*, 2017, d'après le comité de l'ONU contre le terrorisme et les bases de données.
- 148.** Voir le séminaire *De la Violence*, de Françoise Héritier, 1996, p. 169 *sqq.*
- 149.** Voir lettre 185 de saint Augustin à Boniface.
- 150.** Bruno Mayerfeld, journaliste spécialisé sur l'Afrique.
- 151.** Roland Marchal, ainsi que l'International Crisis Group (C. Barnes, Z. Yusuf et A. Khalif).
- 152.** Selon le spécialiste Marc-Antoine Pérouse de Montclos.
- 153.** *Idem.*
- 154.** Peter Fabricius, *Is another Boko Haram or al-Shabaab erupting in Mozambique ?*, ISS Consultants, 2018.
- 155.** Yvan Guichaoua et Mathieu Pellerin, *Faire la paix et construire l'État, Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali, Études de l'Irsem*, n° 51, 2017.
- 156.** Adam Thiam, *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée*, Institut du Macina, mars 2017 ; Aurélien Tobie, *Le centre Mali : violences et instrumentalisations croisées*, Sipri, décembre 2017.
- 157.** Asiem el-Difraoui, *Le Djihadisme*, coll. « Que sais-je », PUF, 2016.
- 158.** Comme l'analyse l'islamologue Adrien Candiard, *Comprendre l'islam*, coll. « Champs », Flammarion, 2016.
- 159.** *Idem.*
- 160.** Alessandra Fiorentini, anthropologue.
- 161.** Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2014.
- 162.** Adrien Candiard, *Comprendre l'islam*, *op. cit.*
- 163.** Alessandra Fiorentini, anthropologue.
- 164.** Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, *op. cit.*
- 165.** Jean-Pierre Olivier de Sardan.

- 166.** *Idem.*
- 167.** Alessandra Fiorentini, anthropologue.
- 168.** Boubacar Haidara, 2017, *Les Formes d'articulation de l'islam et de la politique au Mali*, université de Bordeaux-Montaigne, thèse de doctorat en géographie humaine.
- 169.** Bakary Sambe, directeur du Timbuktu Institut (Sénégal).
- 170.** Selon le général Clément-Bollée, alors directeur de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du ministère français des Affaires étrangères, in *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique. Bilan et perspectives*, L'Harmattan, 2014, p. 102 et 103.
- 171.** P. Klaousen, in Matthieu Fau-Nougaret, Luc Marius Ibriga (dir.), *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique*, L'Harmattan, 2014, p. 281.
- 172.** Joan Tilouine et Ghalia Kadiri, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », *Le Monde*, 7 février 2018.
- 173.** Source : IISS-The Military Balance.
- 174.** Seidik Abba, « Comment Alger protège le djihadiste Iyad Ag-Ghali avec l'aide de Paris », *Le Monde*, 6 octobre 2016.
- 175.** Thierry Vircoulon, « Ambiguïtés de l'intervention internationale en RDC », *Politique africaine*, n° 98, 2005.
- 176.** Béatrice Pouligny, *Ils nous avaient promis la paix*, Presses de Sciences Po, 2004.
- 177.** Tzetan Todorov, *La Peur des barbares*, op. cit. ; *Les Ennemis intimes de la démocratie*, Robert Laffont, 2012.
- 178.** Lola Cecchinél, « Le Mali est-il un nouvel Afghanistan ? », L'ENA hors les murs, mars 2017.
- 179.** Peter Bauer, *Dissent on Development*, Harvard University Press, 1972.
- 180.** William Easterly, *The Elusive Quest for Growth*, MIT Press, 2000 ; *The White Man's Burden*, Penguin Books, 2007.
- 181.** Dambisa Moyo, *Dead Aid*, Penguin Books, 2009.
- 182.** Jeffrey Sachs, *The End of Poverty*, Penguin Books, 2005.
- 183.** *Idem.*
- 184.** Développé par Inge Paul, Isabelle Grumberg, et Marc Stein dans leur rapport *Global Public Goods*, publié par le PNUD en 1999.

- 185.** Laurence Caramel, « Les trop belles promesses d'Emmanuel Macron à l'Afrique ? », *Le Monde*, 1^{er} février 2018.
- 186.** Jean-Michel Severino et Olivier Ray, *Le Temps de l'Afrique*, *op. cit.*
- 187.** *Idem.*
- 188.** Apoli Bertrand Kameni, *Minerais stratégiques. Enjeux africains*, *Le Monde*/PUF, 2013.
- 189.** Jean-Michel Severino et Jérémy Hajdenberg, *Entreprenante Afrique*, *op. cit.*
- 190.** David Canning, Sangeeta Raja, Abdo Yazbeck, *Africa's Demographic Transition: Dividend or Disaster?*, rapport conjoint AFD/Banque mondiale.
- 191.** *Idem.*
- 192.** Henri Leridon, « L'Afrique, énigme démographique », *Le Monde diplomatique*, novembre 2015, p. 15.
- 193.** Julien Darmon, professeur associé à Sciences-Po, 2016.
- 194.** Michel Garenne, « Le Sahel est une bombe démographique », *Le Monde*, 16 janvier 2016.
- 195.** David Canning, Sangeeta Raja, Abdo Yazbeck, *op. cit.*
- 196.** FAO, *Évaluation des ressources forestières mondiales*, 2010
- 197.** Jean-Michel Severino et Jérémy Hajdenberg, *Entreprenante Afrique*, *op. cit.*
- 198.** Daniel Cohen, *Richesse du monde, pauvreté des nations*, Flammarion, 1997.
- 199.** Jean-Claude Berthélemy et Ludvig Söderling, *L'Afrique émergente : est-ce possible ?*, OCDE, 2011.
- 200.** Paul Derreumaux, président d'honneur de la Bank of Africa.
- 201.** Pierre Jacquemot, *Économie politique de l'Afrique contemporaine*, Armand Colin, 2013 ; *L'Afrique des possibles. Les défis de l'émergence*, Karthala, 2016, qui a en premier décrit les trois scénarios.
- 202.** Serge Michailof, *Africanistan*, *op. cit.*, qui souligne la part dérisoire de l'aide française en dons pour les pays sahéliens.
- 203.** Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit*, *op. cit.*
- 204.** Anne-Cécile Robert, journaliste au *Monde diplomatique*, *L'Afrique au secours de l'Occident*, L'Atelier, 2004 et 2006.

- 205.** A. Zacharie, *Mondialisation : qui gagne, qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Bruxelles, La Mouette au bord de l'eau, 2013.
- 206.** Alain Minc, *La Mondialisation heureuse*, Pocket, 1997.
- 207.** Thomas Guénolé, *La Mondialisation malheureuse*, First, 2016.

INDEX



A

Accord de paix 45, 101, 108, 125, 127, 130, 145-147, 149, 151
Acemoglu Daron 22
Ag-Ghali Iyad 71, 114, 117, 122-127, 129, 133, 146
Aide publique au développement (APD) IX, 38, 59, 144, 155, 184-186, 205, 207
Allied Democratic Forces (ADF) 59, 109, 114, 117, 121, 132, 147
Altermondialisme 12, 209
Alternance 40, 44
Ansar Dine 71, 123-124, 126-128, 132
Ansarul Islam 128
Anti-balaka 111
AQMI 114, 118, 120, 122-124, 126
Arabes 9, 63, 123-125, 137
Architecture de paix (de l'Union africaine) 139
Assistance 91, 153, 157
 – de l'ONU 41
 – médicale 85
 – technique 159
Autocratie 39-40, 43
Autosuffisance alimentaire 11
Azawad IV, 70, 123-126, 129
Azzam Abdullah 117

B

Badie Bertrand 34
Balandier Georges VIII, 19, 21, 52, 64, 80-81, 86, 210
Barkhane 126, 129, 140, 142, 145-146, 164, 202
Barré Syad 110, 118
Bellahs 70-71, 73, 125, 129
Boko Haram 82, 100-101, 114-115, 117-121, 130, 134, 150

C

Captation 15, 104, 106

Carré de Malberg Raymond 36

Castes 18, 52, 64, 66, 71-72, 105, 128, 138, 149

Césaire Aimé 7, 16, 86

Cheikh Anta Diop 48, 87

Classe moyenne 168, 176, 199

Clientélisme 37, 44, 46, 203

Climat 4, 105, 114, 161, 189, 191, 194

Cohen Daniel 5

Collier Paul 25, 27-28, 51

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) 141

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao)
140-141

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac)
141

Compétitivité 56, 177

Complot 12, 88, 209

– peul 66

Confréries 85-86, 131

– religieuses 46, 52

– soufies 132, 135

Coquery-Vidrovitch Catherine 6, 65

Coutumes 16, 24, 36, 66, 77, 85, 131

Croyances 16, 20, 24, 35, 77, 82

D

Debray Régis 81-82

Décollage 26, 77, 196, 203-204

– économique IX, 13, 23, 57-58, 198

Démographie VI, 137, 188, 190, 192, 195, 197, 201, 203

Dépendance 11-12, 25-26, 70, 157, 180

Dérives

– criminelles 190

- sectaires 21, 82
- terroristes 190

Désorientation culturelle 21, 81

Déterminisme 11

- ethnique 65
- géographique 29
- historique 24, 29

Diamond Jared 4

Diversification 85, 167, 180, 194-195, 198, 203

Djihadisme 21, 71, 82, 109, 115, 117, 126, 129-133, 137-138

Drogue 61, 123, 127, 137

Dumont René 5, 189

E

Économie criminelle 13, 58-59

Église 47, 84-85, 111

El-Sahraoui Abou Walid 129

Émergence 23, 167-168, 172, 176, 186, 189, 192, 198-199, 204, 209

Endettement 12, 26, 50, 168-169, 174

Énergie 162, 191, 193-194, 204

Environnement 14, 93, 160, 163, 190-191, 203, 210

- social 89

Esclavage 5, 7, 11, 31, 73, 111, 137, 209

Essentialisme 15-16, 29, 74

État islamique (EI ou Daech) 114-115, 118-120, 128, 135

États fragiles IX, X, 33, 38, 58, 65, 104, 107-108, 143, 148, 155-156, 158-159, 164-165, 204-206, 208

Etounga-Manguelle Daniel 15, 19

F

Fanon Frantz 86, 94

Faune 13, 60

Fiscalité 50, 53, 192, 194, 208

- abusive 49
- discrétionnaire 49

Flux

- de cocaïne 61
- de crédits 185
- financiers 59, 168, 183

Fondamentalisme 21, 78, 123, 132, 203

Forces nationales de libération (FNL) 59, 109

FOREBU 59, 109

Forêts 14, 60, 191

Francophonie 42, 202

Frères musulmans 116, 131-132, 134-135

Freud 68, 77, 105-106

G

Gbagbo Laurent 44, 46, 65, 112, 149

Génocide X, 8, 30, 66, 103, 108, 147, 204, 207

Gide André 8

Glissant Édouard 20

Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés (Gatia) 69, 126-127

H

Harrison Lawrence 16

Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) 125, 127

Hobbes Thomas 34, 38, 106

Hofstede Geert 90

Hoselitz Bert 16

I

Idéologie IX, 10, 72, 104, 113, 119, 130-131, 133-134

Ifoghas (Touaregs) 69-70, 123-127, 149

Imghads (Touaregs) 70, 124-127, 149

Immigration 63

Impôts 14, 119, 170, 186, 194

Indice de développement humain (IDH) 3, 164

Industrie 10, 14, 27, 168, 171, 180-183, 194, 196

Inégalités 105, 108, 138, 168, 174

Ingérences 103, 108, 207

K

Kamwina Nsapu 109

Katiba 122, 129

Konaté Moussa 8, 17

L

Léopold II 8

Lévy-Bruhl Lucien 9

Locke John 35

Londres Albert 8

Lord's Resistance Army (LRA) 99, 101, 109

M

Maï-Maï 59, 68, 99, 109

Mandela Nelson 31

Martin Denis-Constant 33

Maures 63, 137

Mauss Marcel 9, 22

Mbembe Achille 13, 17, 20, 34, 74, 86, 209

Mémoire 72, 81, 136, 151

Métissage 80-81

Minusca 111, 141

Minusma 126-127, 140, 142, 145

Mission de l'Union africaine en Somalie (Amisom) 110-111, 118-119,
140-141, 144-145

Mobutu 40, 59, 94, 108

Monga Célestin 29, 88, 209-210

Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) 125

Mouvement islamiste arabe (MIA) 123

Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) IV, 70,
123-125, 127-128, 146-147, 149-150

Mugabe Robert 31, 43-44

MUJAO 123-124, 126, 128-129

Mve Ondo Bonaventure 18

Myrdal Gunnar 16

N

Natalité 25, 29, 134, 188-190, 192, 204

Négritude 86, 88

Néodespotisme 24

Néopatrimonialisme 33, 36, 69

Népotisme 37

North Douglass 16, 22, 93

O

Objectifs de développement durable 161

Objectifs du millénaire 159, 161

OCDE 38, 75, 108, 158-160, 164-165, 171, 185-186, 198

P

Panafricanisme 34

Pays les moins avancés (PMA) 12, 102, 160, 164, 197

Peuls 8, 66, 117, 121, 125, 128-129, 136-137, 149, 197

Pillage 12, 60, 108, 203

Piraterie maritime 61, 197

Pluralisme 39, 42, 81, 88

Pouvoirs 17, 24, 34, 40, 43, 50, 55, 129-130, 214

Presse 12, 42, 53, 56

Protectionnisme 11, 180

Q

Qutb Sayyid 116, 133

R

Racisme 9, 15-16, 71, 86

Radicalisation 111, 118, 132-134

Ramaphosa Cyril 31

Rébellions 103-104, 148-149

Réformes 22, 24, 89, 156-157, 159, 168, 195-197, 199, 203-204, 210

Religion IV, IX, 7, 16, 30, 65, 82, 84, 90-91, 94, 116, 130-133, 135,
151-152

Résistances 9, 19, 22, 43, 198

Révolution VIII, 19, 24, 44, 77, 115, 168, 192, 195

Robinson James 22

S

Sachs Jeffrey 5, 156-157, 159-160

Salafisme 85, 114, 131-136, 138, 201

Sall Alioune 75, 80, 204

Sarr Felwine 87-88, 94

Secte 82, 114, 120

Sélassié Hailé 11

Seleka 104, 111, 141

Senghor Léopold Sédar 20, 28, 86

Severino Jean-Michel 158, 161, 195

Sida 4, 157, 163

Smith Stephen VI, 63, 85

Socialisme 28

Solidarité 17-18, 90-91, 95, 174, 203

Sorcellerie 79, 82, 84

Sous-développement IX, 14, 16-18, 108, 120, 137

Surpopulation 105, 189

T

Tabligh 85, 114, 121

Taubira Christiane 11

Technologie 20, 30, 157, 180, 193

- de communication 193

- numérique 168-169

- renouvelable 194

Tevodjere Albert 87

Tiers-mondisme 12

Touaregs 63, 69-71, 73, 117, 123-125, 128, 137, 149, 207

Toubous 63

Tribalisme 37

U

Urbanisation 19, 64, 72, 82, 168-169, 188, 192

Utopie 22, 34

W

Wahhabisme 82, 86, 111, 114, 117-118, 132

Weber Max 16, 90, 210

TABLE DES MATIÈRES



Préface

Introduction

Première partie

UN CONTINENT EN MUTATION

Chapitre 1. La pauvreté est-elle une fatalité ?

La fatalité de la pauvreté, une vérité qui dérange

Les causes géographiques

Les causes historiques

L'impact de la colonisation

Un choc colonial brutal

Le racisme

La colonisation : coûteuse et peu rentable

Le déterminisme battu en brèche

L'explication du retard par les puissances étrangères

L'explication du retard économique par la corruption

L'explication du retard par les causes culturelles

Relativiser la théorie culturaliste et son impact

Frein du progrès économique dû au rapport au temps

Daniel Etounga-Manguelle, et les résistances de la tradition africaine

L'interprétation d'Axelle Kabou

L'entre-deux culturel

Les causes institutionnelles, les seules à expliquer le retard économique ?

Pourquoi des institutions défavorables à la croissance économique ?

L'hétérogénéité ethnique

Les causes démographiques, facteur essentiel du retard économique

Les causes conjoncturelles

L'incompétence économique ?

Les stratégies perdantes

Le modèle asiatique, applicable à l'Afrique ?

Causes de retard multiples et cumulatives en Afrique

Les avantages de l'Asie du Sud-Est

Les cas particuliers

Chapitre 2. La politique en Afrique n'est-elle qu'un business comme les autres ?

Pèlerinage vers un hypothétique État de droit

L'État importé

L'aboutissement de différents processus
L'État protecteur de la société civile
La difficile transposition de l'État moderne
L'État « hybride »
L'État néopatrimonial
Progression lente de la construction étatique
États subsahariens fragiles et à faible gouvernance

La démocratie en peau de léopard

Mauvais classement des pays africains
Processus historique de démocratisation
Une démocratisation imposée de l'extérieur ?
Des résultats importants
L'avancée de la construction de l'État de droit et des revendications citoyennes
Limites et résistances encore nombreuses
Conflits armés et coups d'État à répétition
La question du droit de la minorité
La redistribution des rentes
Les élections périodiques
Tendance générale encourageante
Racine africaine de la démocratie ?
Démocratie, bonne gouvernance et développement
Démocratisation, accélérateur ou frein au développement ?
L'impact économique

La bonne gouvernance, une solution encore crédible ?

La bonne gouvernance et ses huit principes
Les institutions invisibles et semi-invisibles ou occultes
Des institutions formelles bien souvent déficientes
La gouvernance économique
Comment mesurer la gouvernance ?
La gouvernance s'améliore, sauf la corruption
Faut-il tant insister sur la « bonne gouvernance » ?
Des prescriptions mal vécues et donc souvent détournées
Mais quelle attitude vis-à-vis de la corruption ?

L'économie criminelle, business prospère d'Afrique ?

États fragiles et espaces marginaux
L'exploitation illégale des forêts
La faune sauvage massacrée
La drogue illicite, un trafic en extension ?
La piraterie maritime
Le trafic de faux médicaments
L'immigration clandestine vers l'Europe

De l'ethnie à la « lutte des castes », l'Afrique, malade de ses divisions ?

L'ethnie, une maladie expliquant les malheurs de l'Afrique ?
Le concept problématique d'ethnie

L'ethnie n'est pas une donnée figée
Une culture nationale nécessaire
Le conflit du Nord-Mali, en 2012, est-il ethnique ?
La lutte des castes
Les frontières, un faux problème ?

Chapitre 3. Le décollage de l'Afrique nécessite-t-il une révolution culturelle ?

Une culture traditionnelle en voie de désagrégation

Les représentations culturelles traditionnelles

Spécificité culturelle de l'Afrique ?

Le « métissage culturel » et le droit à la ressemblance

Risques et conséquences de la désorientation culturelle

Sociétés malades et pathologies de l'acculturation

Une autre réponse aux défis de l'acculturation

Les diverses réactions intellectuelles africaines à l'acculturation

Les réflexions actuelles sur une spécificité africaine : fumeuses ou fondées ?

La persistance de valeurs traditionnelles, un frein à la croissance économique ?

Les travaux économétriques

D'autres indices d'Hofstede

Faut-il adapter la modernité aux cultures locales ?

Prendre en compte les spécificités culturelles

Comment faire de la diversité un atout ?

Deuxième tendance consistant à valoriser les cultures africaines

Deuxième partie

SÉCURITÉ ET GÉOPOLITIQUE : DU CHAOS À LA PAIX

Chapitre 1. Sortir de l'état de guerre et du terrorisme, est-ce encore possible ?

Les conflits en Afrique subsaharienne

Les guerres interétatiques, encore plus rares depuis 15 ans

Les guerres civiles

Les changements sociétaux expliquant le déclin des guerres civiles

Une très forte présence de casques bleus de l'ONU

L'évolution des causes des conflits

D'autres explications fréquemment mises en avant

La « descente aux enfers » d'un État fragile

Mesurer la fragilité des États africains

Le Congo-RDC

L'Afrique subsaharienne et ses 5 « États faillis »

« Silence, on coule »

Les causes géopolitiques du terrorisme djihadiste

L'expansion générale du terrorisme à partir des années 2000

Définition difficile du terrorisme

L'origine géopolitique de la première génération des djihadistes

Géopolitique de l'expansion du djihadisme salafiste

La paix

Affrontements entre signataires, recrudescence du djihadisme

Le jeu trouble des puissances extérieures

Trois causes du radicalisme

L'insatisfaction

L'idéologie

La situation de l'islam sahélien

Le fondamentalisme quiétiste, un terreau favorable au djihadisme armé ?

Radicalisation individuelle et radicalisation de la religion

La théorie de la barrière quiétiste non opérante

La mémoire historique

La nostalgie de l'âge d'or

L'incubateur du sous-développement sahélien

La dualité de l'enseignement et la frustration des arabophones

La frustration des populations de castes « inférieures »

Chapitre 2. L'appui international peut-il rendre l'Afrique plus stable et plus sûre ?

L'Union africaine soutient un dispositif inadapté

L'obscur clarté de « l'architecture de paix et de sécurité »

Un retard perpétuel

Ignorance de cette architecture théorique par les forces africaines

Un renforcement des armées nationales plus efficace

L'architecture de sécurité de l'Union africaine inapplicable

La riposte globale au terrorisme et aux entrepreneurs de violence

Renforcer les capacités sécuritaires des États fragiles

Comprendre l'impuissance de Barkhane

Les forces onusiennes inadaptées lors de crise longue

Faire revenir les services publics de base

Renforcer les États par les institutions judiciaires et régaliennes

Accords de paix avec des groupes rebelles

Des processus de « réconciliation » plus judicieux

La nécessité de refondation nationale

Donner une attention particulière au réseau des écoles publiques

Engager l'action politico-religieuse

Troisième partie

DE L'ASSISTANCE À L'ÉMERGENCE

Chapitre 1. Les pays riches doivent-ils encore aider l'Afrique ?

L'efficacité problématique de l'aide

L'impasse sur les facteurs politiques bloquant le développement

Aide mal adaptée dans les pays fragiles ou en crise

Débat animé sur l'utilité économique de l'aide

Le manque d'efficacité de l'aide in situ

Le risque d'affaiblir l'État bénéficiaire en se substituant à lui

Les motivations contradictoires de l'aide

Le leurre de l'aide sociale

Les montants dérisoires consacrés à l'éducation dans les pays démunis

Prise en compte de l'avenir de la planète

Des objectifs du millénaire aux objectifs de développement durable

Un bilan en demi-teintes des OMD

Un partenariat mondial pour le développement reste à poursuivre

Chapitre 2. Vers l'émergence

L'engouement afro-optimiste

Des éléments théoriques et objectifs

La Chine en Afrique

Des exemples de réussite et d'émergence

Malaise dans l'afro-optimisme

Croissance économique atone

Le retard persiste

La détérioration de la compétitivité

Diversification insuffisante et industrie manufacturière en recul

Une agriculture handicapée

Un manque criant d'infrastructures

De nombreux obstacles au commerce international et interrégional

Les financements, loin de couvrir les besoins

De timides investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique

Les investissements de portefeuille restent volatiles

L'aide publique au développement relativement stable, sauf pour les plus pauvres

De faibles crédits bancaires

Des impôts problématiques

L'épargne faible et le crédit bancaire insuffisant et cher

Les sorties illicites de capitaux importantes

La croissance de la population : chance ou risque ?

La surpopulation locale

Les risques sécuritaires de l'explosion démographique

Le contexte des affaires très difficile

La dégradation écologique

L'émergence de l'Afrique

Maîtriser la démographie et former la jeunesse

Réformer les systèmes éducatifs nationaux

Résoudre le déficit d'infrastructures et de financements

L'ouverture internationale

La diversification de l'économie

La « révolution » agricole et foncière
La gouvernance et les réformes structurelles, un facteur clé
S'inspirer des pratiques des pays asiatiques ayant particulièrement réussi
Les pays africains, pas tous au même rythme
Une différenciation croissante entre pays
L'émergence difficile à définir

Conclusion

Une hétérogénéité croissante
Trois scénarios d'évolution
Comment favoriser le meilleur scénario ?
Les germes de changement vers l'émergence
Que faire pour aider les pays les plus fragiles d'Afrique ?
Non-assistance à pays en danger ?
Mieux comprendre la sociologie africaine
Un dimanche à Bamako...

Notes

Index

Pour suivre toutes les nouveautés numériques du Groupe Eyrolles,
retrouvez-nous sur Twitter et Facebook



[@ebookEyrolles](#)



[EbooksEyrolles](#)

Et retrouvez toutes les nouveautés papier sur



[@Eyrolles](#)



[Eyrolles](#)

Contents

1. Couverture
2. Page de titre
3. Copyright
4. Sommaire
5. Préface
6. Introduction
7. Première partie – Un continent en mutation
 1. Chapitre 1. La pauvreté est-elle une fatalité ?
 1. La fatalité de la pauvreté, une vérité qui dérange
 1. Les causes géographiques
 2. Les causes historiques
 3. L'impact de la colonisation
 4. Un choc colonial brutal
 5. Le racisme
 6. La colonisation : coûteuse et peu rentable
 2. Le déterminisme battu en brèche
 1. L'explication du retard par les puissances étrangères
 2. L'explication du retard économique par la corruption
 3. L'explication du retard par les causes culturelles
 4. Relativiser la théorie culturaliste et son impact
 5. Frein du progrès économique dû au rapport au temps
 6. Daniel Etounga-Manguelle, et les résistances de la tradition africaine
 7. L'interprétation d'Axelle Kabou
 8. L'entre-deux culturel
 9. Les causes institutionnelles, les seules à expliquer le retard économique ?
 10. Pourquoi des institutions défavorables à la croissance économique ?
 11. L'hétérogénéité ethnique
 12. Les causes démographiques, facteur essentiel du retard économique
 13. Les causes conjoncturelles
 14. L'incompétence économique ?
 3. Les stratégies perdantes

4. Le modèle asiatique, applicable à l'Afrique ?
 1. Causes de retard multiples et cumulatives en Afrique
 2. Les avantages de l'Asie du Sud-Est
 3. Les cas particuliers
2. Chapitre 2. La politique en Afrique n'est-elle qu'un business comme les autres ?
 1. Pèlerinage vers un hypothétique État de droit
 1. L'État importé
 2. L'aboutissement de différents processus
 3. L'État protecteur de la société civile
 4. La difficile transposition de l'État moderne
 5. L'État « hybride »
 6. L'État néopatrimonial
 7. Progression lente de la construction étatique
 8. États subsahariens fragiles et à faible gouvernance
 2. La démocratie en peau de léopard
 1. Mauvais classement des pays africains
 2. Processus historique de démocratisation
 3. Une démocratisation imposée de l'extérieur ?
 4. Des résultats importants
 5. L'avancée de la construction de l'État de droit et des revendications citoyennes
 6. Limites et résistances encore nombreuses
 7. Conflits armés et coups d'État à répétition
 8. La question du droit de la minorité
 9. La redistribution des rentes
 10. Les élections périodiques
 11. Tendance générale encourageante
 12. Racine africaine de la démocratie ?
 13. Démocratie, bonne gouvernance et développement
 14. Démocratisation, accélérateur ou frein au développement ?
 15. L'impact économique
 3. La bonne gouvernance, une solution encore crédible ?
 1. La bonne gouvernance et ses huit principes
 2. Les institutions invisibles et semi-invisibles ou occultes
 3. Des institutions formelles bien souvent déficientes
 4. La gouvernance économique

5. Comment mesurer la gouvernance ?
6. La gouvernance s'améliore, sauf la corruption
7. Faut-il tant insister sur la « bonne gouvernance » ?
8. Des prescriptions mal vécues et donc souvent détournées
9. Mais quelle attitude vis-à-vis de la corruption ?
4. L'économie criminelle, business prospère d'Afrique ?
 1. États fragiles et espaces marginaux
 2. L'exploitation illégale des forêts
 3. La faune sauvage massacrée
 4. La drogue illicite, un trafic en extension ?
 5. La piraterie maritime
 6. Le trafic de faux médicaments
 7. L'immigration clandestine vers l'Europe
5. De l'ethnie à la « lutte des castes », l'Afrique, malade de ses divisions ?
 1. L'ethnie, une maladie expliquant les malheurs de l'Afrique ?
 2. Le concept problématique d'ethnie
 3. L'ethnie n'est pas une donnée figée
 4. Une culture nationale nécessaire
 5. Le conflit du Nord-Mali, en 2012, est-il ethnique ?
 6. La lutte des castes
 7. Les frontières, un faux problème ?
3. Chapitre 3. Le décollage de l'Afrique nécessite-t-il une révolution culturelle ?
 1. Une culture traditionnelle en voie de désagrégation
 1. Les représentations culturelles traditionnelles
 2. Spécificité culturelle de l'Afrique ?
 1. Le « métissage culturel » et le droit à la ressemblance
 2. Risques et conséquences de la désorientation culturelle
 3. Sociétés malades et pathologies de l'acculturation
 4. Une autre réponse aux défis de l'acculturation
 5. Les diverses réactions intellectuelles africaines à l'acculturation
 6. Les réflexions actuelles sur une spécificité africaine : fumeuses ou fondées ?

3. La persistance de valeurs traditionnelles, un frein à la croissance économique ?
 1. Les travaux économétriques
 2. D'autres indices d'Hofstede
 3. Faut-il adapter la modernité aux cultures locales ?
 4. Prendre en compte les spécificités culturelles
 5. Comment faire de la diversité un atout ?
 6. Deuxième tendance consistant à valoriser les cultures africaines
8. Deuxième partie – Sécurité et géopolitique : du chaos à la paix
 1. Chapitre 1. Sortir de l'état de guerre et du terrorisme, est-ce encore possible ?
 1. Les conflits en Afrique subsaharienne
 1. Les guerres interétatiques, encore plus rares depuis 15 ans
 2. Les guerres civiles
 3. Les changements sociétaux expliquant le déclin des guerres civiles
 4. Une très forte présence de casques bleus de l'ONU
 5. L'évolution des causes des conflits
 6. D'autres explications fréquemment mises en avant
 7. La « descente aux enfers » d'un État fragile
 8. Mesurer la fragilité des États africains
 9. Le Congo-RDC
 10. L'Afrique subsaharienne et ses 5 « États faillis »
 11. « Silence, on coule »
 2. Les causes géopolitiques du terrorisme djihadiste
 1. L'expansion générale du terrorisme à partir des années 2000
 2. Définition difficile du terrorisme
 3. L'origine géopolitique de la première génération des djihadistes
 4. Géopolitique de l'expansion du djihadisme salafiste
 5. La paix
 6. Affrontements entre signataires, recrudescence du djihadisme
 7. Le jeu trouble des puissances extérieures
 3. Trois causes du radicalisme
 1. L'insatisfaction

2. L'idéologie
3. La situation de l'islam sahélien
4. Le fondamentalisme quiétiste, un terreau favorable au djihadisme armé ?
5. Radicalisation individuelle et radicalisation de la religion
6. La théorie de la barrière quiétiste non opérante
7. La mémoire historique
8. La nostalgie de l'âge d'or
9. L'incubateur du sous-développement sahélien
10. La dualité de l'enseignement et la frustration des arabophones
11. La frustration des populations de castes « inférieures »
2. Chapitre 2. L'appui international peut-il rendre l'Afrique plus stable et plus sûre ?
 1. L'Union africaine soutient un dispositif inadapté
 1. L'obscur clarté de « l'architecture de paix et de sécurité »
 2. Un retard perpétuel
 3. Ignorance de cette architecture théorique par les forces africaines
 4. Un renforcement des armées nationales plus efficace
 5. L'architecture de sécurité de l'Union africaine inapplicable
 2. La riposte globale au terrorisme et aux entrepreneurs de violence
 1. Renforcer les capacités sécuritaires des États fragiles
 2. Comprendre l'impuissance de Barkhane
 3. Les forces onusiennes inadaptées lors de crise longue
 4. Faire revenir les services publics de base
 5. Renforcer les États par les institutions judiciaires et régaliennes
 6. Accords de paix avec des groupes rebelles
 7. Des processus de « réconciliation » plus judiciaires
 8. La nécessité de refondation nationale
 9. Donner une attention particulière au réseau des écoles publiques
 10. Engager l'action politico-religieuse

9. Troisième partie – De l'assistance à l'émergence

1. Chapitre 1. Les pays riches doivent-ils encore aider l'Afrique ?

1. L'efficacité problématique de l'aide

1. L'impasse sur les facteurs politiques bloquant le développement
2. Aide mal adaptée dans les pays fragiles ou en crise

2. Débat animé sur l'utilité économique de l'aide

1. Le manque d'efficacité de l'aide in situ
2. Le risque d'affaiblir l'État bénéficiaire en se substituant à lui
3. Les motivations contradictoires de l'aide
4. Le leurre de l'aide sociale
5. Les montants dérisoires consacrés à l'éducation dans les pays démunis
6. Prise en compte de l'avenir de la planète

3. Des objectifs du millénaire aux objectifs de développement durable

1. Un bilan en demi-teintes des OMD
2. Un partenariat mondial pour le développement reste à poursuivre

2. Chapitre 2. Vers l'émergence

1. L'engouement afro-optimiste

1. Des éléments théoriques et objectifs
2. La Chine en Afrique
3. Des exemples de réussite et d'émergence

2. Malaise dans l'afro-optimisme

1. Croissance économique atone
2. Le retard persiste
3. La détérioration de la compétitivité
4. Diversification insuffisante et industrie manufacturière en recul
5. Une agriculture handicapée
6. Un manque criant d'infrastructures
7. De nombreux obstacles au commerce international et interrégional
8. Les financements, loin de couvrir les besoins
9. De timides investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique
10. Les investissements de portefeuille restent volatiles
11. L'aide publique au développement relativement stable, sauf pour les plus pauvres

12. De faibles crédits bancaires
13. Des impôts problématiques
14. L'épargne faible et le crédit bancaire insuffisant et cher
15. Les sorties illicites de capitaux importantes
16. La croissance de la population : chance ou risque ?
17. La surpopulation locale
18. Les risques sécuritaires de l'explosion démographique
19. Le contexte des affaires très difficile
20. La dégradation écologique
3. L'émergence de l'Afrique
 1. Maîtriser la démographie et former la jeunesse
 2. Réformer les systèmes éducatifs nationaux
 3. Résoudre le déficit d'infrastructures et de financements
 4. L'ouverture internationale
 5. La diversification de l'économie
 6. La « révolution » agricole et foncière
 7. La gouvernance et les réformes structurelles, un facteur clé
 8. S'inspirer des pratiques des pays asiatiques ayant particulièrement réussi
 9. Les pays africains, pas tous au même rythme
 10. Une différenciation croissante entre pays
 11. L'émergence difficile à définir

10. Conclusion

1. Une hétérogénéité croissante
2. Trois scénarios d'évolution
3. Comment favoriser le meilleur scénario ?
4. Les germes de changement vers l'émergence
5. Que faire pour aider les pays les plus fragiles d'Afrique ?
6. Non-assistance à pays en danger ?
7. Mieux comprendre la sociologie africaine
8. Un dimanche à Bamako...

11. Notes

12. Index

13. Table des matières